

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le jeudi 10 novembre 2011 pour le vendredi 18 novembre 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2028).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 2029).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 30 septembre 2011 (page 2030).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2030).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 2039).
- M. le Maire** n° 6 - Ligne à grande vitesse Paris–Orléans–Clermont-Ferrand–Lyon. Approbation du cahier d'acteur (page 2042).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 7 - Débat d'orientations budgétaires 2012 (page 2053).
- M. MARTIN** n° 8 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 94 logements situés rue des Murlins. Garantie d'un emprunt de 260 847 €. Approbation d'une convention (page 2106).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. CARRE** n° 9 - Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans en Plan Local d'Urbanisme. Définition des objectifs et des modalités de la concertation. Approbation (page 2107).
- M. CARRE** n°10 - Fiscalité de l'urbanisme. Institution de la Taxe d'Aménagement. Fixation du taux et des exonérations facultatives (page 2112).

- M. CARRE** n°11 - Projet de renouvellement urbain de la résidence Dauphine. Engagements financiers et mutations foncières. Approbation d'un protocole d'accord avec France Loire (page 2114).
- M. CARRE** n°12 - Quartier Saint-Marceau. Projet de démolition-reconstruction des équipements publics Georges Chardon. Approbation des pré-programmes et du mode de réalisation. Autorisation de lancer la procédure de consultation et élection de la Commission visée à l'article L. 1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (page 2129).
- M. CARRE** n°13 - Transfert de propriété de l'assiette foncière des lycées Paul Gauguin, Voltaire et Jean Zay. Approbation (page 2135).
- M. CARRE** n°14 - Quartier de La Source. Construction d'un lieu culturel et cultuel. Approbation d'une convention de participation (page 2137).
- M. CARRE** n°15 - Convention Territoriale de l'Argonne. Réalisation des aménagements et équipements. Approbation d'une convention de mandat passée après appel d'offres (page 2139).
- M. CARRE** n°16 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 2144).
- Mme BARRUEL** n°17 - Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. 2^{ème} phase de restauration. Approbation du plan de financement prévisionnel. Demande de subventions (page 2146).
- Mme BARRUEL** n°18 - « 40 ans d'ingénieurs » à Orléans. Ecole Polytech. Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention (page 2147).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme SAUVEGRAIN** n°19 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets (page 2149).
- Mme SAUVEGRAIN** n°20 - Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B scolarisés (page 2150).
- M. GABELLE** n°21 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 2153).

- M. GABELLE** n°22 - 600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Université d'Orléans. Organisation d'un colloque scientifique. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 2155).
- M. FOUSSIER** n°23 - Marché de Noël 2011. Approbation de conventions de partenariat. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances (page 2156).
- Mme D'AUX** n°24 - Festival de Loire 2011. Approbation d'un contrat de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (page 2160).
- M. VALETTE** n°25 - Festival Orléans Jazz 2012. Billetterie et produits commerciaux. Approbation des tarifs. Approbation de conventions de billetterie (page 2160).
- M. VALETTE** n°26 - Programme Quartiers d'Arts-Danse. Approbation d'une convention d'objectifs 2011-2012 à passer avec le Théâtre d'Orléans-Scène Nationale. Attribution d'une subvention (page 2165).
- M. VALETTE** n°27 - Théâtre d'Orléans-Scène Nationale et Centre Chorégraphique National. Approbation d'un avenant et d'une convention. Attribution de subventions (page 2166).
- M. VALETTE** n°28 - Théâtre d'Orléans. Association Scène nationale d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Paiement des services du deuxième semestre 2011 (page 2167).
- M. VALETTE** n°29 - Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1. Attribution d'une subvention d'équipement (page 2170).
- M. VALETTE** n°30 - Médiathèque. Fonds patrimoniaux. Demande de subventions (page 2170).
- M. VALETTE** n°31 - Orléans Concerts. Approbation d'un avenant numéro 1. Attribution d'une subvention (page 2171).
- M. VALETTE** n°32 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention avec la Compagnie l'envers du décor. Attribution d'une subvention (page 2173).
- M. VALETTE** n°33 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Dénomination du bâtiment de l'ancienne bibliothèque de La Source. Approbation (page 2174).
- M. VALETTE** n°34 - Musée des Beaux Arts. Association Tourisme & Handicaps. Approbation d'une convention de partenariat (page 2175).

- M. VALETTE** n°35 - Association Jamie. Approbation d'une convention de soutien. Attribution d'une subvention (page 2176).
- Mme GRIVOT** n°36 - Sports et loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 2181).
- Mme GRIVOT** n°37 - Assises du Sport Orléanais. Prise en charge des frais de déplacement d'un intervenant. Approbation (page 2185).
- Mme GRIVOT** n°38 - E.M.I.S. et Orléans vous coach. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (page 2185).
- Mme LECLERC** n°39 - Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur de la santé et du handicap (page 2186).
- Mme LECLERC** n°40 - Fédération des Clubs Seniors. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention (page 2187).
- Mme LECLERC** n°41 - Journées de sensibilisation au handicap. Manifestation « Changer de regard ». Edition 2011 (page 2188).
- Mme BARANGER** n°42 - Politique de la Ville. 4^{ème} tranche de programmation. Attribution de subventions (page 2189).
- M. SANKHON** n°43 - Associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., D.E.F.I., J.A.M. et A.E.S.C.O. Approbation de conventions d'objectifs. Attribution de subventions (page 2192).
- M. SANKHON** n°44 - Association Nautilus Recordz. Attribution d'une subvention (page 2197).
- Mme de CHANGY** n°45 - Vie associative. Attribution de subventions (page 2198).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n°46 - Appels à projets et bourses. Attributions d'aides pour l'année 2011 (page 2199).
- M. MOITTIE** n°47 - Monde combattant. Attributions de subventions pour l'année 2011 (page 2200).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- M. FOUSSIER** n°48 - Règlement général des marchés d'Orléans. Mise à jour. Avis à émettre (page 2201).
- Mme DE QUATREBARBES** n°49 - Végétalisation de murs par des plantes grimpantes. Partenariat avec des pépinières. Approbation d'une convention-type (page 2203).
- Mme DE QUATREBARBES** n°50 - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Année 2012. Actualisation des tarifs (page 2204).

Mme DE QUATREBARBES n°51 - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Conditions de mise à disposition d'espaces. Approbation d'une convention-type et actualisation de tarifs (page 2208).

Mme DE QUATREBARBES n°52 - Association Anim'Madeleine. Attribution d'une subvention (page 2209).

Mme DE QUATREBARBES n°53 - Comité des fêtes Gare, Pasteur, Saint-Vinc ent. Attribution d'une subvention (page 2210).

MOYENS GENERAUX

M. CARRE n°54 - Fourniture de matériel informatique pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure de stockage croisée. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2211).

Mme SAUVEGRAIN n°55 - Travaux de peinture, revêtements muraux et sols souples pour les bâtiments communaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 2212).

Mme SAUVEGRAIN n°56 - Dépannage et équipements des bâtiments communaux en systèmes d'alarmes intrusion et contrôles d'accès. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2213).

M. VALETTE n°57 - Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'une convention d'indemnisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (page 2214).

Mme DE QUATREBARBES n°58 - Travaux de consolidation des sols. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 2215).

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN n°59 - Musée des Beaux Arts. Exposition « Einstein on the Beach ». Approbation d'une transaction (page 2216).

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n°60 - S.I.V.U. des Groues. Mise à disposition partielle de services. Approbation d'une convention (page 2217).

Mme SAUVEGRAIN n°61 - Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projet informatique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2218).

Mme SAUVEGRAIN n°62 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de responsable des chargés de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2219).

- Mme SAUVEGRAIN** n°63 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2221).
- Mme SAUVEGRAIN** n°64 - Organisations syndicales. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2010 et attribution des subventions 2011 (page 2222).
- Mme SAUVEGRAIN** n°65 - Prévention du risque inondation. Sensibilisation et formation des agents municipaux. Demandes de subventions (page 2223).

RAPPORTS D'ACTIVITE

- Mme GRIVOT** n°66 - S.E.M. Orléans Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Année 2010. Approbation (page 2225).
- Mme CHERADAME** n°67 - S.E.M. Orléans Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire pour le stationnement. Année 2010. Présentation (page 2231).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 25 novembre 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi dix huit novembre deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 15) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 20 jusqu'à 21 h 55), Mme CHERADAME, M. VALETTE (à partir de 18 h 10 jusqu'à 21 h 55), Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 21 h 55), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 19 h 45), M. POISSON (à partir de 18 h 10), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE (à partir de 18 h 15), M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL (à partir de 18 h 50), HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 18 h 45), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 19 h 35), MAGNIER, Mme CASTERET (à partir de 18 h 30), Mlle SOUAID (à partir de 18 h 20), MM. VALLE, RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 19 h 10), Mmes FERKATADJI-HUME, NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND (jusqu'à 21 h 30), CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 21 h 55)
M. VALETTE	à	Mme GRIVOT (à partir de 21 h 55)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. FOUSSIER
M. GAINIER	à	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 55)
Mme MAUROY-PREVOST	à	M. GABELLE (jusqu'à 19 h 45)
M. BESSON	à	M. MOITTIE
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 50)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 35)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 20)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 19 h 10)
M. GRAND	à	M. BRARD (à partir de 21 h 30)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS.

La séance est ouverte à 18 heures 08.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. le Maire – *Comme à l'accoutumée, je vous propose Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vais vous demander un petit peu d'attention s'il vous plait.*

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été évoqué l'affaire qui m'a opposé à M. Antoine BARDET. Celui-ci m'a téléphoné et m'a demandé de pouvoir y apporter un droit de réponse. Je lui ai bien volontiers répondu favorablement sur cette demande. J'ai proposé à M. BARDET de venir lui-même l'exposer. Il n'a pas pu se libérer. Nous sommes tombés d'accord pour que ce droit de réponse soit lu en séance par la secrétaire de séance, sans donner lieu à de nouveaux débats.

Je vais donc donner la parole à Mme la secrétaire de séance pour cette lecture du droit de réponse de M. BARDET.

Mme SAUVEGRAIN – *« Lors du Conseil Municipal d'Orléans du 21 octobre 2011, j'ai été cité par M. le Député-Maire d'Orléans en des termes qui ne me semblent refléter ni la réalité, ni la chronologie des faits. Ces propos étant de nature à porter atteinte à mon honneur et à ma réputation, donc de m'occasionner un préjudice, je souhaite exercer mon droit de réponse, conformément à l'article 13 de la loi du 19 juillet 1881 sur la liberté de la presse que M. le Maire devrait connaître.*

M. le Maire interprète d'abord l'arrêt n° 904 de la Cour de Cassation du 6 octobre 2011 comme lui donnant raison sur le fond, car il reconnaît selon lui une volonté claire de lui nuire et parle de l'anonymat. A aucun moment, la Cour n'écrit que j'aurais tenté de nuire à M. Serge GROUARD et par anonymat. Elle ne fait que reprendre mot pour mot le paragraphe de la Cour d'Appel d'Orléans pour marteler juste après qu'en statuant ainsi la Cour a violé la loi de 1881.

On ne saurait affirmer plus explicitement que la Cour de Cassation a validé de A à Z la procédure menée à mon encontre et ne donne aucunement satisfaction sur le fond à M. GROUARD, condamné de surcroît à me verser 3 000 € au titre du Code de procédure civile.

A aucun moment, la Cour ne se prononce sur la question de la morale en politique comme tente de le faire M. GROUARD qui d'ailleurs se contredit en soulevant le caractère délicat de l'arrêt du point de vue des blogs et de la presse.

Toujours lors du Conseil Municipal du 21 octobre, M. le Maire revient sur les faits en les dénaturant. Il indique, en effet, qu'il s'agissait d'un blog parfaitement anonyme qui porte son nom, donc qui usurpe son identité en pleine période électorale par un candidat à une élection qui le dénigre.

Je tiens à réaffirmer que :

1°) il n'y a jamais eu la moindre usurpation d'identité à l'égard de M. GROUARD. Usurper l'identité de quelqu'un est un délit pénal qui aurait consisté à se faire passer pour M. le Maire d'Orléans en vue d'obtenir des avantages. Force est de constater que cela n'a jamais été le cas.

2°) mon blog répondait en tous points aux dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. A ce titre, M. GROUARD pouvait laisser un commentaire me demandant de cesser mon activité, ce que j'aurais bien évidemment fait.

3°) l'anonymat a été formellement levé le 3 mars 2008, soit 6 mois avant les procédures judiciaires engagées par M. GROUARD, par le biais d'une saisine du disque dur de mon ordinateur sur mon lieu de travail.

4°) aucun droit de réponse n'a jamais été sollicité de la part de M. GROUARD, ni évidemment aucune action relevant de la loi sur la liberté de la presse de 1881.

5°) enfin le blog avait cessé d'être alimenté durant la période électorale. Il a eu un écho limité. Il fallait une démarche volontaire pour en explorer son contenu à une période où je n'étais pas encore candidat. Dès le 3 mars 2008, le blog n'était d'ailleurs plus accessible.

6°) M. GROUARD dit, pour finir, que si quelqu'un avait avoué être l'auteur de la blague, il ne se serait rien passé et en substance que c'est parce que j'aurais nié être l'auteur du blog qu'il a enclenché des poursuites. M. GROUARD omet de préciser qu'il a décidé de porter l'affaire en justice après les 3 mois de délais dont il disposait au titre de la loi de 1881, raison pour laquelle la Cour de Cassation a cassé son renvoi et qu'il a décidé de m'assigner en référé civil 6 mois après sa réélection, compromettant mon avenir professionnel et ma vie familiale.

La justice ayant définitivement tranchée cette pénible affaire, j'espère que dorénavant M. GROUARD saura passer à autre chose, respecter durablement la loi de 1881 et ne plus revenir en Conseil Municipal sur mon cas et sur un arrêt de la plus haute juridiction qui fait jurisprudence. Signé Antoine BARDET ».

M. le Maire – Merci Mme la secrétaire.

*
* *
*

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 21 h 55)
M. VALETTE	à	Mme GRIVOT (à partir de 21 h 55)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. FOUSSIER
M. GAINIER	à	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 55)
Mme MAUROY-PREVOST	à	M. GABELLE (jusqu'à 19 h 45)
M. BESSON	à	M. MOITTIE
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 50)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 35)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 20)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 19 h 10)

M. GRAND à M. BRARD (à partir de 21 h 30)
Mme MIKO à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme PELLOIE à M. CHAPUIS.

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 30 septembre 2011.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois d'octobre :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-375	3/10/11	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2011. Approbation d'un contrat de prestations de services à passer avec la Société Promotions Canadiennes. 9 885,04 €. T.T.C.
11-376	3/10/11	Direction de l'espace public. Acquisition et reprise de matériels horticoles. Lot 1, Espace Plaisance pour un montant minimum de 3 000,00 € T.T.C et maximum de 9 500,00 € T.T.C. Lot 2, COTINAUD pour un montant minimum de 1 000,00 € T.T.C et maximum de 4 000,00 € T.T.C. Lot 3, ESPACE PLAISANCE pour un montant minimum de 1 500,00 € T.T.C et maximum de 4 500,00 € T.T.C. Lot 6, VAL EQUIPEMENT pour un montant minimum de 25 000,00 € T.T.C et maximum de 75 000,00 € T.T.C.
11-378	11/10/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant les spécificités techniques de la manifestation. GRANDMOUGIN CONSEILS SAS. 14 262.30 €. T.T.C.
11-379	18/10/11	Direction de l'Espace Public. Acquisition d'une laveuse. Société CMAR. 126 536,80 €. T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-386	18/10/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Association Jeux de Vilains. Montant global maximum. 1 200 € net de T.V.A.
11-395	18/10/11	Fourniture et pose de levées de doute dans les bâtiments de la Ville d'Orléans. Approbation d'un avenant n°1 pour bordereau des prix complémentaire. Société T.F.C.
11-396	18/10/11	Direction de l'Espace Public. Régénération des zones boisées au Parc Floral. RESPIRE 58 020,46 € T.T.C.
11-397	19/10/11	Mission d'assistance pour obtenir de la performance achats. ACCENTURE. 119 313,00 € T.T.C.
11-398	19/10/11	Mission d'assistance pour bâtir une fonction achats performante - P.M.H.A. Purchasing Management. Lot n° 1 : Performance de l'organisation achats et plan d'action de réduction de dépenses achats : 52 444,60 € T.T.C. Lot n° 2 : Adaptation / Refonte de la nomenclature : 28 405,00 € T.T.C.
11-399	18/10/11	Espace Public. Passation de marchés pour la rénovation de sept carrefours à feux tricolores de la Ville d'Orléans : Lot n°1 : INEO pour un montant de 10 048,79 € T.T.C. Lot n°2 : INEO pour un montant de 11 938,47 € T.T.C. Lot n°3 : INEO pour un montant de 10 661,14 € T.T.C. Lot n°4 : INEO pour un montant de 14 085,29 € T.T.C. Lot n°5 : INEO pour un montant de 15 902,02 € T.T.C. Lot n°6 : FORCLUM pour un montant de 11 865,51 € T.T.C. Lot n°7 : FORCLUM pour un montant de 11 873,37 € T.T.C.
11-400	18/10/11	Réfection de 3 salles de réunions au Centre Municipal. (Utsunomiya, Trévisse 1 et 2). Lot n° 1 : chauffage – ventilation. Société HERVE THERMIQUE : 89 700,00 €. T.T.C. Lot n° 2 : menuiserie aluminium – Société ATELIERS DE BEAUCE : 43 295,20 € T.T.C. Lot n° 3 : électricité – Société FORCLUM Centre Loire : 56 427,28 € T.T.C. Lot n° 4 : faux-plafonds – Société BERN'ISOL : 9 508,20 € T.T.C. Lot n° 5 : Revêtement de sols souples – Société GAUTHIER : 11 501,31 € T.T.C. Lot n° 6 peinture-revêtements muraux – Société GAUTHIER : 11 233,31 € T.T.C.
11-405	21/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : Théâtre de l'Eridan. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions de théâtre.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-407	24/10/11	Service de l'état-civil. Marché de prestation de service pour la maintenance des armoires Kardex. 2 899,82 € T.T.C. par période.
11-408	24/10/11	Marché de prestation de conception et d'animation de réunions participatives, d'information et de sensibilisation aux risques inondation de l'ensemble du personnel municipal d'Orléans. Société Bureau Véritas. Montant minimum de 5 000 € T.T.C. Montant maximum de 50 000 € T.T.C.
11-409	19/10/11	Fourreaux appartenant à la Ville pour passage de fibres optiques. Approbation d'une convention de mise à disposition au Département du Loiret.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
11-374	3/10/11	Direction de la Vie des Quartiers. Mairie de Proximité Nord. Régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations des salles Yves Montand. Modification du cautionnement.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
11-372	3/10/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Catalogue d'exposition « L'industrie à Orléans, 1650-1950 ». Fixation du prix de vente du catalogue à 20 € T.T.C.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
11-356	24/10/11	Salle des Chats Ferrés. Association Dyna Gym. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-373	10/10/11	Association Sportive CARVIN Espoir. Prêt d'un parquet Junkers avec marquage basket-ball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-380	18/10/11	Structures pour le marché Quai du Roi. Approbation d'une convention de mise à disposition de matériel. SAS BOURGOIN. 24 936,60 € T.T.C.
11-381	13/10/11	Musée des Beaux Arts et Muséum. Salles de conférences. Approbation d'une convention de mise à disposition avec l'Université du Temps Libre.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-382	13/10/11	Petite salle Albert Camus. Bénéficiaire : Association de Défense et d'Aménagement des Quartiers Saint-Marc et Saint-Vincent. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les réunions du Conseil d'Administration.
11-383	13/10/11	Grande salle Albert Camus. Bénéficiaire : Saquagrin. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de jonglerie.
11-384	13/10/11	Grande salle Albert Camus. Bénéficiaire : Rock'n'Danse Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-385	13/10/11	Grande salle Albert Camus. Bénéficiaire : Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-387	13/10/11	Locaux sis 3, rue Stendhal. Mise à disposition de l'Association Orléans Insertion Emploi.
11-388	13/10/11	Locaux sis 7, rue Bossuet. Mise à disposition de l'Association Orléans Insertion Emploi.
11-389	13/10/11	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 11 à la convention d'occupation précaire et révocable.
11-390	13/10/11	Ensemble de parcelles de terrain au lieudit « Le Bouchet » (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire et révocable.
11-391	13/10/11	Ensemble de parcelles de terrain sises au « Clos des Montées » et « Chemin de la Rigouillarde » (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire et révocable.
11-392	13/10/11	Ensemble de parcelles de terrain rue des Montées (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire et révocable.
11-402	21/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : F.I.V.A. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-403	21/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : A.D.P.R.L. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités destinées aux personnes âgées.
11-404	21/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : FFEPGV-Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des séances de yoga.
11-405	21/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : Théâtre de l'Eridan. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions de théâtre.
11-406	24/10/11	Salle Belle Croix. Bénéficiaire : Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
 <u>DONS ET LEGS</u>		
11-377	3/10/11	Service des Archives. Acceptation d'un don.
 <u>CONTENTIEUX</u>		
11-393	10/10/11	Constitution de partie civile. Menaces de mort à l'encontre de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. LAGRENEE Thomas.
11-394	10/10/11	Défense à une instance. Contentieux. Cour d'Appel d'Orléans. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Contestation du titre exécutoire n° 2910 émis le 23 novembre 2009. Société KILOUTOU c/Ville d'Orléans. Appel.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 29 septembre 2011 et le 27 octobre 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0841	BD0185 (lots 4-5-6)	74 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0870	ES0078 (lot 64)	45 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 11 0871	AM0630 (lots 2-9)	19 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0872	AC0103 AC0527	38 rue des Closiers	Non préemption
DA 45234 11 0873	DN0110	32 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0874	AO0576 (lot 76)	70 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 11 0875	AH0702	97 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 11 0876	DO0120 (lots 197-47-59)	3 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 11 0877	BR0131 (lots 9 à 14)	25 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0878	ET0651	38 allée Georges Brassens	Non préemption
DA 45234 11 0879	CM0156	18 venelle du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0880	BX1043 BX1045	Clos Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 11 0881	AO0597 AO0601 (lot 5)	49 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0882	CP0045	143 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0883	EM0058 (lots 15-16-19-27-28-29-31)	5 place Choiseul	Non préemption
DA 45234 11 0884	AB0747 (lot 1)	475 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0885	DL0075	18 rue des Chabassières	Non préemption
DA 45234 11 0886	EP0290	7 rue du Docteur Schweitzer	Non préemption
DA 45234 11 0887	BK0255 (lots 17-27)	17 place du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0888	AM0419	29 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0889	EK0238 EK0241 (lot 135)	1 place de l'Indien	Non préemption
DA 45234 11 0890	AN0336 AN0326 AN0397	50 bis rue de Xaintrilles	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0891	AR0085	72 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 0892	EO0171 (lots 196-44)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 11 0893	BK0238 (lot 21)	9 place du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0894	BT0412 (lot 3)	2 ter rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 11 0895	BT0139	16 venelle de Gien	Non préemption
DA 45234 11 0896	AV0141	22 rue Pasteur	Non préemption
DA 45234 11 0897	AO0363	2 rue Gratteminot	Non préemption
DA 45234 11 0898	DP0418	17 rue Pierre Mac Orlan	Non préemption
DA 45234 11 0899	AZ0237 (lots 10-3-30-35-38)	11 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 11 0901	AM0486 AM0529	1 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0903	AP0335	15 rue du Maréchal Leclerc	Non préemption
DA 45234 11 0904	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 229-246-322)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 11 0905	BL0185 (lots 16-18)	15 bis rue Guillaume	Non préemption
DA 45234 11 0906	EN0011 (lots 134-135-44)	14 rue Paul Langevin	Non préemption
DA 45234 11 0907	ES0078 ES0081 (lot 17)	Rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 11 0908	CX0148	39 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0909	DS0337 DS0338	9 allée des Asters	Non préemption
DA 45234 11 0910	BL0309 (lots 12-2)	5 rue de l'Eperon	Non préemption
DA 45234 11 0911	BO0064 (lot 2)	150 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0912	BL0101	123 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0913	BK0081 (lots 11-2-5)	12 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 0914	BR0014	52 rue d'Alsace Lorraine	Non préemption
DA 45234 11 0915	DP0420	21 rue Pierre Mac Orlan	Non préemption
DA 45234 11 0916	CI0420	111 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 11 0917	AN0141 (lots 4-7)	36 rue de Coulmiers	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0918	EL0215 EL0234 (lots 11-26)	Allée Camille Flammarion	Non préemption
DA 45234 11 0919	BX1048 BX1049 (lots 11-8)	254 - 256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0920	BX1048 BX1049 (lot 6)	254 - 256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0921	AR0667	22 rue A. Gault	Non préemption
DA 45234 11 0922	AR0667 (lots 1-7-8)	22 rue A. Gault	Non préemption
DA 45234 11 0925	AR0667 (lots 3-4-9)	22 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 11 0927	BI0225 (lot 8)	59 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0929	BI0029 BI0348 (lot 4)	3 place de la République	Non préemption
DA 45234 11 0930	AR0665	22 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 11 0931	CN1014	85 rue du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0932	BD0097 (lots 10-17)	11 place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 11 0933	AZ0149 (lots 14-3-4)	17 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0934	BI0343 BI0342 (lots 10-11)	15 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 11 0935	AN0319 AN0332 AN0188 (lots 1-2-22)	22 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0936	CK0630	15 rue du Petit Poucet	Non préemption
DA 45234 11 0937	AO0595	63 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0938	BN0367 (lots 2-3)	25 rue du Devidet	Non préemption
DA 45234 11 0939	AN0371 (lots 1-37-50)	12 rue du Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 11 0940	AV0551 (lot 4)	14 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0941	BI0342 BI0343 (lots 41-42)	15 rue des Trois Clés	Non préemption
DA 45234 11 0942	DE0799 (lots 12-5)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0943	DP0270 DP0271	11 rue Monseigneur Von Galen	Non préemption
DA 45234 11 0944	CW0644 (lots 2-5-6)	95 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0946	AE0286	17 rue Louis Rossat	Non préemption
DA 45234 11 0947	AB0747 (lot 2)	475 faubourg Bannier	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0948	DL0185	15 rue Michel Bourdin	Non préemption
DA 45234 11 0949	ET0502	40 rue Pierre Narcisse Romagnesi	Non préemption
DA 45234 11 0951	AO0234 (lot 138)	33 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 11 0952	BO0109 (lots 1-2)	4 rue du Boeuf Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 11 0954	BM0179	1 rue de Solférino	Non préemption
DA 45234 11 0963	CY0037 CY0038 CY0039 CY0040 CY0041 CY0042 CY0043 CY0044 CY0045 CY0047 CY0048 CY0049 CY0050 CY0051 CY0052 CY0148 CY0149	1 avenue du Champ de Mars	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 21 septembre et le 25 octobre 2011 :

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0085		41	rue	du Faubourg Saint Vincent	Non préemption
AU 45234 11 0086	BE0115	86	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0087		28	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
AU 45234 11 0088	BE0102	72	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0089	BK0251	6	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 11 0090	BC0038	6	rue	du Vieux Marché	Non préemption
AU 45234 11 0091	BL0207	33	rue	de la Charpenterie	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *Au titre des communications diverses, comme à l'accoutumée, les remerciements. En fait on pourrait appeler ce point remerciements.*

A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Mme LEFEVRES, responsable de l'U.F.R. S.T.A.P.S. ;*
- Mme LAVIGNE, vice-présidente de l'Université d'Orléans ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- A.S.P.T.T. d'Orléans (aide apportée lors de l'organisation des 37^{èmes} « Courses de l'Indien d'Orléans »)

- A.L.L.S. Basket-Ball (soutien logistique lors du 39^{ème} tournoi) ;

- Cercle d'Escrime Orléanais (prêt d'une salle et aide à l'organisation d'un défilé de mode) ;

- Maison de la Beauce (soutien apporté pour la remise du 9^{ème} Prix Littéraire de Grands Espaces Maurice Dousset) ;

- Mme BEAUMONT, Présidente des Centres I.N.R.A. Orléans et Tours (soutien apporté lors de la 20^{ème} édition de la Fête de la Science) ;

- Consulat Général de Tunisie (mise à disposition de matériel pour les premières élections libres de la Tunisie) ;

- Lions Clubs International-Club Orléans Doyen (participation au Festival de Loire) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

Le point suivant est particulièrement important.

Cela porte sur l'ordre du jour M. RICOUD ?

M. RICOUD – *Une communication.*

M. le Maire – *Je suis désolé. Ce n'est pas dans l'ordre du jour.*

M. RICOUD – *Je regrette.*

M. le Maire – *Il y a des questions orales, M. RICOUD. Elles viennent logiquement à la fin du Conseil Municipal.*

M. RICOUD – *C'est une communication par rapport à la Cour d'Appel d'Orléans qui a condamné Mme l'Adjointe au Maire pour les propos qu'elle avait tenus dans cette enceinte à l'encontre de M. RABIER, Directeur de l'école Gutenberg et militant communiste, et ses collègues.*

Lors de ce Conseil Municipal, vous aviez soutenu votre Adjointe et refusé ensuite tout dialogue ou excuse pour ces attaques contre l'Education Nationale, ce qui avait valu notre départ du Conseil Municipal. La justice a bien condamné vos attaques contre l'Education Nationale.

D'ailleurs je rappelle que l'Inspection d'Académie avait apporté son soutien à M. RABIER. L'Inspectrice de l'Education Nationale était venue déposer à la barre pour exposer les qualités de service de M. RABIER et de son équipe. La justice vient vous rappeler, M. le Maire, à un peu plus de retenue. Mme l'Adjointe au Maire devra verser 1 000 € pour frais de justice, 750 € pour la publication du jugement dans la République du Centre et 1 € de dommages et intérêts à M. RABIER. Je pense qu'il était normal qu'on en parle ce soir. Merci.

M. le Maire – *Je vais vous dire M. RICOUD, au regard de la situation de l'Adjointe dont vous avez parlé, à vous M. RICOUD je dis, je trouve votre propos indécent.*

Je vais revenir à l'ordre du jour.

En revanche - pardon, je m'excuse, l'intervention de M. RICOUD a perturbé les choses - Mme NOEL, vous souhaitiez effectivement pouvoir intervenir.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, ce sera mon dernier Conseil Municipal, puisque je vais vous donner ma démission. J'habite désormais juste à côté de Poitiers, un charmant village.*

M. le Maire – *On va venir vous voir.*

Mme NOEL – *Si vous voulez. Il y a une magnifique abbaye du XII^{ème} siècle. C'est absolument splendide. Je vais faire la promotion de la Vienne. J'y suis depuis peu de temps, mais tout ce que j'en ai vu est splendide. En plus, j'habite en face d'une école maternelle dont le toit est recouvert de panneaux photovoltaïques.*

(exclamations)

Mme NOEL – *Tout le Conseil Municipal est Vert. Ecoutez vraiment que du bonheur !*

(exclamations)

M. le Maire – *Mais c'est dans un rêve, non !*

Mme NOEL – *Non. Je n'ai pas tout découvert. Je ne vous dis pas que tout est comme cela. Peut-être que les roses ont des épines.*

En revanche, avant de partir, j'aurais voulu pouvoir vous donner mon ressenti et vous dire quelques points. Finalement, sur un certain nombre de choses, je n'ai pas pu vraiment m'exprimer.

M. le Maire – *Mme NOEL, je vous donne la parole car vous allez effectivement quitter le Conseil Municipal. Je vous demande quand même d'être brève, s'il vous plaît.*

Mme NOEL – *Je vais faire très bref.*

M. le Maire, chers collègues, c'est donc mon dernier Conseil Municipal. On ne peut jurer de rien, mais je pense que ce sera le dernier tout court.

Ce n'était pas ma première expérience, puisque j'avais été élue Conseillère Municipale à Reims en 2002, Verte et dans l'opposition aussi. Mais la comparaison s'arrêtait là, car à Reims, même dans l'opposition on se sentait respecté. En effet, c'est une des choses qui m'a le plus frappé : le manque de respect à l'égard des membres de l'opposition et même parfois à l'égard de membres de la majorité. On peut avoir des avis différents, se respecter et s'estimer. Certes nous sommes dans l'opposition, mais nous ne nous opposons pas systématiquement, bien au contraire. Je pense avoir, comme mes camarades, proposé, travaillé en Commission, participé.

J'ai été surprise que tous les membres de l'opposition n'aient pas été reçus ainsi en début de mandature. Il est toujours intéressant d'échanger et de chercher à comprendre des points de vue différents. Vous ne nous avez même pas accordé le rendez-vous demandé sur la géothermie que vous m'aviez promis dans un premier temps, puis reporté sans date.

Je suis surprise aussi par ces continuels refuges dans le passé pour expliquer que tout ce qui n'allait pas, tout était la faute de prédécesseurs 10 ans avant. Pourtant, vous en êtes à votre second mandat. Si le passé éclaire l'avenir, c'est à l'équipe en charge des responsabilités municipales d'agir au présent. Faire de la politique suppose aimer les autres, être à leur service et non mettre la politique au service d'ambitions personnelles. C'est général. C'est aussi respecter les citoyens en ne cumulant pas les mandats : un emploi à plein temps avec un ou plusieurs mandats, cesser de faire cavalier seul, avoir de l'humilité, penser collectif et dégonfler les égos.

Des loupés aussi. Ainsi vous avez manqué une des énergies de l'avenir qui est la géothermie. Pour le développement durable, c'est peut beaucoup mieux faire. Les déchets en sont un exemple criant - c'est dommage que M. LEMAIGNEN ne soit pas là - réduction des déchets, tri sélectif, compostage, encore beaucoup de progrès à faire. Ainsi dans cette enceinte même, il n'y a toujours pas une corbeille pour récupérer le papier.

Plusieurs personnes – Si.

Mme NOEL – Où est-elle ?

(réactions hors micro)

Mme NOEL – C'est très bien. Je ne l'avais pas vu. Même s'il y a encore des progrès à faire. Aujourd'hui je suis passée rue de Bourgogne. Une commerçante m'a expliqué qu'elle ne savait toujours pas quoi faire avec son papier, que c'était devenu un vrai bazar. Je vous le dis. Je m'en vais. Vous en ferez ce que vous voulez.

Quand on voit cela, on pouvait s'interroger sur la volonté, mais c'est très bien que vous ayez mis un composteur pour le papier. Je m'en vais et je lègue à Ghislaine KOUNOWSKI mon quota d'indignation et les sujets qui me tenaient particulièrement à cœur, comme la géothermie et le tri des déchets. Je sais, car je connais sa sensibilité écologique, qu'elle les prendra et que je peux partir tranquille.

Je vous souhaite à tous une fin de mandat plus respectueuse et peut-être débutera-t-elle ce soir. Je vous remercie.

(applaudissements provenant des bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire – Mes chers collègues, je crois que le signe du respect je vous le manifeste tout simplement en vous donnant la parole, ce qui n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Ce sont des faits. Je vous souhaite bon vent, Mme NOEL. Je vous remercie d'avoir participé à ce Conseil Municipal, avec parfois beaucoup de détermination, d'envie, parfois un petit peu de véhémence. Mais je reconnais que vous êtes constante, notamment sur la géothermie.

Je vous souhaite bon vent et nous allons vous regretter et regretter les leçons que vous nous donnez régulièrement, qui apportent au travail de notre Conseil. Plus sérieusement, je vous souhaite les meilleures choses pour ce qui vous concerne, pour vous, vos proches, pour la suite, du côté de Poitiers et si j'ai bien compris d'une très belle abbaye du XII^{ème} siècle qui nous met presque l'eau à la bouche.

N° 6 – **Ligne à grande vitesse Paris–Orléans–Clermont-Ferrand–Lyon. Approbation du cahier d'acteur.**

M. le Maire – *Je vais passer rapidement dessus, car nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises.*

*
* *
*

Présentation powerpoint de M. le Maire.

*
* *
*



M. le Maire – *Il vous est proposé aujourd'hui un point essentiel dans le débat public qui s'est ouvert. C'est l'approbation du cahier d'acteur de la Ville d'Orléans. Je remercie celles et ceux qui ont participé à sa rédaction, tout particulièrement M. François LAGARDE qui est ici présent, qui a beaucoup œuvré. Puis je veux saluer également l'implication de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, puisque j'avais proposé que l'on puisse, à un plus petit groupe que l'ensemble du Conseil, mais réunissant toutes les sensibilités, travailler notamment avec l'opposition très concrètement sur ce cahier d'acteur. Vous avez accepté cette proposition. Je vous en remercie. Je pense qu'on a fait un bon travail, j'espère en tout cas, qui nous a permis de converger, qui nous a permis de corriger les éléments proposés initialement, d'ajouter des points qui me paraissent tout à fait intéressants et de vous proposer le résultat de ce travail conjoint ce soir.*

Pourquoi la LGV à Orléans ?

La LGV à Orléans pour...

- ✓ **Assurer le rayonnement international et européen de notre ville**
 - . *Liaisons à grande vitesse avec l'ensemble de l'Europe (Italie, Allemagne, Bénélux, Royaume-Uni...)*
 - . *Meilleure accessibilité de l'offre économique, touristique et culturelle du bassin orléanais*

- ✓ **Faciliter les liaisons avec les aéroports internationaux de Roissy et d'Orly**
 - . *Liaison directe avec le hub international de Roissy*
 - . *Lien fort avec le Plateau de Saclay*



2

M. le Maire – *Il est rappelé rapidement dans cette présentation à l'écran les objectifs fondamentaux de cette ligne à grande vitesse pour Orléans, le rayonnement international et européen. Je ne détaille pas tout le cahier d'acteur que vous avez, bien évidemment, en rappelant les attendus sur ce point.*

Le deuxième point tout à fait essentiel, les liaisons, je dirais presque déterminantes avec les aéroports internationaux, surtout celui de Roissy, mais également d'Orly et de disposer d'une liaison directe vers Roissy, ce qui aujourd'hui n'est pas convenablement assuré.

Pourquoi la LGV à Orléans ?

La LGV à Orléans pour...

✓ Mieux aménager le territoire et favoriser les liaisons inter-régionales

- . Renforcement des liens avec les villes de la région Centre
- . Liaison directe avec Lyon et ouverture vers la région Rhône-Alpes et le bassin méditerranéen

3



M. le Maire – *Enfin, le troisième point également déterminant, c'est de contribuer à l'aménagement du territoire, de favoriser les liaisons avec l'ensemble des Villes intéressées du Grand Centre, mais bien au-delà, de nous permettre à Orléans d'avoir des liens directs avec un certain nombre de grandes Villes, bien sûr sur la Région elle-même, de faciliter les liaisons en descendant du côté de Bourges, ensuite sur la partie Auvergne vers Clermont-Ferrand, mais également sur notre partie ouest en direction de Blois et de Châteauroux - cela me paraît tout à fait essentiel – et puis bien évidemment au-delà, la liaison avec Lyon qui aujourd'hui n'existe quasiment pas, en tout cas qui est extrêmement longue, sur laquelle on pourrait avoir une amélioration très sensible et l'ensemble du raccordement au réseau des lignes à grande vitesse, tel qu'il se dessine actuellement.*

C'était une première partie de notre cahier d'acteur qui explicite et qui rentre dans le détail de ces attendus.

Orléans se prononce en faveur des scénarios Ouest et Ouest – Sud

Ces scénarios sont les seuls à:

- ✓ Respecter la volonté du législateur ;
- ✓ Garantir l'insertion d'Orléans dans le réseau européen à grande vitesse ;
- ✓ Prendre en compte l'ensemble des volets du développement durable ;
- ✓ S'inscrire pleinement dans une logique d'aménagement du territoire, en couplant cette ligne avec le POLT et en touchant un maximum d'utilisateurs potentiels.



4

M. le Maire – *La deuxième partie nous amène à nous prononcer sur les scénarios envisagés dans ce débat public, sur les deux familles de scénarios, c'est-à-dire sur les quatre scénarios proposés par Réseau Ferré de France. La deuxième partie nous amène à nous prononcer en faveur de la famille des scénarios ouest ou ouest – sud, sachant que pour nous ces scénarios sont ceux qui respectent la volonté du législateur du Grenelle 1 de l'Environnement, qui garantissent l'insertion d'Orléans dans le réseau européen à grande vitesse, qui permettent de mieux prendre en compte les paramètres du développement durable, notamment liés au paysage et à la biodiversité et qui s'inscrivent le mieux dans la logique d'aménagement du territoire que j'ai rappelé à l'instant. Ils permettront dans le futur une éventuelle connexion avec une future ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, l'ancien P.O.L.T. dont on voit qu'il a une logique par rapport au Paris – Orléans – Clermont-Ferrand de revenir pour faire la deuxième barre du Y renversé. C'est tout à fait évident quand on a la carte sous les yeux.*

Ce cahier d'acteur est très important. Je vous rappelle qu'à l'issue du débat public la commission en fera une synthèse. Elle proposera cette synthèse à Réseau Ferré de France. Réseau Ferré de France sera amené à choisir l'un des quatre scénarios proposés. Lorsque ce choix sera fait, les études iront beaucoup plus dans le détail pour aboutir à des tracés. Bien évidemment que dans le même temps des tours de table financiers devront se faire. Il est donc tout à fait fondamental que nous puissions aujourd'hui nous prononcer de la manière la plus claire possible.

J'en profite pour remercier les élus qui se rendent dans les différentes réunions publiques organisées sur l'ensemble du Grand Centre, dans toutes les Villes. Il y en a

beaucoup. C'est un travail qui demande beaucoup de déplacements. Je vous en remercie les uns et les autres. C'est important aussi que nous puissions participer capitale de la Région Centre à ces réunions publiques organisées un peu partout sur ce territoire du Grand Centre Auvergne.

Le TGV à Orléans, c'est maintenant ou jamais !

Paris
Orléans
Clermont-Ferrand
Lyon

PARTICIPEZ AU DEBAT PUBLIC

jeudi 24 novembre à 19h
Parc des expositions
1, rue du président Robert Schuman
(Hendaye - ancienne de projet LGV POCL
et av. tramway)

Un enjeu majeur pour l'attractivité
et le rayonnement de notre territoire.

Nous, l'Etat et l'Etat (STT) projettent de construire une
ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand
Lyon (LGV POCL). Ce projet est inscrit dans le
programme de la Grande Région.

Il s'agit d'intégrer le centre de la France et en particulier
Orléans, au réseau à grande vitesse français et européen.

> debatpublic-igv-poct.org

Mobilisez-vous à nos côtés

Mairie d'Orléans

5

M. le Maire – Je vous rappelle qu'il y aura une nouvelle réunion à Orléans. Elle est également importante. Elle va arriver vers la fin des réunions publiques programmées par la commission du débat public. C'est inscrit, elle aura lieu le jeudi 24 novembre à 19 heures au Parc des Expositions. Il est important que nous soyons le plus nombreux possible, car c'est aussi un signe de la détermination, de l'envie, de la volonté de réaliser la ligne. Il y a des réunions publiques où on a constaté une présence de plus d'un millier de personnes, dans des Villes nettement plus petites que nous. Je donne cette référence pour que chacun puisse l'avoir à l'esprit et que nous puissions nous manifester à hauteur de ce que doit peser le territoire orléanais dans ce débat. Il n'y a pas que les élus qui, me semble-t-il, doivent être mobilisés, car cela intéresse véritablement l'avenir et cela intéresse tous les habitants de ce territoire. Voilà pour terminer.

Le T.G.V. à Orléans c'est maintenant ou jamais. On pourrait dire que c'est loin. Effectivement, dans le processus, le débat public est déterminant. Aujourd'hui les choses ont très bien avancé, beaucoup mieux que d'autres lignes à grande vitesse, que d'autres projets. Nous sommes de mieux en mieux placés. Il faut que l'on continue et qu'on puisse dire « c'est maintenant ».

Y a-t-il des interventions ? M. CHAPUIS, M. LEBRUN, M. LEMAIGNEN.

M. CHAPUIS – *Cela sera très, très court.*

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de ce débat et la pertinence du tracé ouest. On est déjà intervenu longuement dans les précédents Conseils Municipaux.

Je veux juste saluer la démarche d'avoir associé les élus de l'opposition à la rédaction de ce cahier d'acteur, avec une qualité d'écoute. C'est vrai que les différentes remarques portées sur le document ont été prises en compte. On pourrait acter cette démarche pour d'autres sujets. Je veux saluer aussi le fait que différents acteurs du territoire sont aussi inscrits dans cette démarche-là. On passe l'Université, la C.C.I., certaines grandes entreprises, des associations qui viennent elles aussi alimenter la démarche avec leur propre cahier d'acteur, avec leur propre sensibilité et un peu le combat de défendre ce tracé ouest.

Comme vous M. le Maire, il faut saluer les élus municipaux qui sont allés à des réunions qui n'étaient sûrement pas faciles, avec des territoires qui défendaient des tracés différents. En effet, il faut que collectivement, j'espère que le jeudi 24 on sera nombreux au Parc des Expositions pour montrer que les Orléanais souhaitent ce tracé L.G.V. ouest. Merci.

M. le Maire – *C'est vrai qu'il y a eu une réunion qui n'était pas forcément très facile pour l'élu qui a représenté la Ville. Je le remercie également.*

M. LEBRUN – *Je veux rappeler que les élus communistes soutiennent ce projet à Orléans et dans d'autres Villes.*

Je voudrais faire quelques remarques. D'abord on ne comprendrait pas que R.F.F. aille à l'encontre de la volonté des représentants de la population, de ceux qui vont financer le projet. Nous sommes persuadés que l'Etat peut user de son autorité dans ce service public national, même si nous avons un intérêt à motiver le maximum de personnes pour ce projet. L'Etat peut user de son autorité dans ce service public national qui a été bien mis à mal ces dernières années.

- l'amélioration du réseau existant, notamment des lignes dites malades, à savoir Orléans – Paris et Orléans – Tours,

- le développement du T.E.R.,

- et le maintien de toutes les liaisons avec les gares de proximité,

sont complémentaires à la réalisation de ce projet.

Nous tenions effectivement à ce que ce soit dans le cahier d'acteur. Il serait par exemple incompréhensible que les Orléanais puissent se rendre directement à Lyon, mais plus à Chaingy. Nous souhaitons que M. le Maire intervienne à ce sujet auprès des autorités compétentes pour maintenir l'attractivité de notre Ville et donc maintenir tous les trains actuels, afin que ceux et celles qui viennent travailler ou étudier à Orléans ne soient pas pénalisés,

notamment dans le cadre du cadencement qui doit intervenir le 11 décembre. Nous souhaitons que vous nous en rendiez compte. Merci.

M. le Maire – Merci M. LEBRUN. M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – M. le Maire, chers collègues, c'est effectivement un moment important. Ce cahier d'acteur de la Ville est vraiment essentiel, car comme l'a dit M. Serge GROUARD c'est maintenant ou jamais. Je ne veux pas qu'on soit dans la situation de Blois qui peut regretter de ne pas avoir son T.G.V. car ils n'ont pas su se mobiliser au bon moment. La mobilisation c'est effectivement important, car la commission du débat public ne va que refléter la réalité de la concertation. Ce n'est pas un avis, c'est une photo de ce qui s'est passé.

Quand on voit 1 500 personnes à Nevers, en présence de M. Eric VALETTE, ce n'était pas un cadeau pour lui, il faut qu'on soit aussi nombreux à Orléans le 24 et en janvier. Ce n'était pas le cas la première fois. Cette mobilisation est d'autant plus importante qu'il ne faut pas oublier que deux capitales régionales ne sont pas reliées au T.G.V. C'est Clermont-Ferrand et Orléans. Arrêtons de s'auto-dénigrer à Orléans. L'aire urbaine d'Orléans c'est 415 000 habitants. L'aire urbaine de Clermont-Ferrand c'est 430 000 habitants. Une aire urbaine comme celle de Rennes ou de Montpellier c'est à peu près 500 000 habitants. On joue dans la même cour. Qu'on arrête de s'auto-dénigrer. Je rappelle que des aires urbaines comme Nevers ou comme Bourges c'est 100 000 habitants. Attention à toujours conserver en mémoire ces ordres de grandeur.

C'est très bien qu'il n'y ait pas uniquement des élus, comme l'a dit M. le Maire, mais également des personnes du commun, au sens le plus noble du terme. Dans la réunion du 4 octobre, une jeune femme a eu une intervention majeure extrêmement intéressante à propos de la minute gagnée qui est complètement sacralisée par la S.N.C.F. et qui nous a dit : « Ce qui m'importe c'est l'assurance d'un horaire respecté et c'est le prix ». C'est plus important que la minute gagnée d'un scénario par rapport à un autre.

Je voudrais insister sur un dernier point, M. le Maire. Nous vous faisons tous confiance pour que, lors de la réunion de l'association T.G.V. Grand Centre, dont vous êtes Vice-Président auprès de M. Rémy POINTEREAU, on arrive à un accord de l'ensemble des territoires concernés par cette ligne. Je suis convaincu pour ma part qu'on doit pouvoir arriver à un accord qui permette d'avoir une position commune par rapport à Réseau Ferré de France, la S.N.C.F. et l'Etat. C'est la condition pour qu'on puisse imposer ce scénario et ce tracé. Je vous remercie.

M. le Maire – M. VALETTE qui a toute légitimité pour intervenir.

M. VALETTE – Je veux juste répondre à M. LEBRUN. Il y a certainement un élu à Nevers qui tient les mêmes propos que lui. Je crois que ce qui est aujourd'hui le plus important et pour y avoir assisté, c'est la mobilisation du territoire. C'est absolument fondamental. J'espère que, dans les réunions qui vont venir, on pourra assister à un territoire qui se mobilise, comme l'a dit M. LEMAIGNEN, pour un projet qui semble absolument fondamental. Il y a certainement un élu à Nevers qui pense que l'Etat pourrait faire autorité et imposer le tracé médian. Cela ne peut pas être un argument.

M. le Maire – Je remercie encore une fois M. Eric VALETTE. C'est vrai que cette réunion était peut-être « fort courtoise et intéressante », mais la plus délicate pour un élu orléanais bien évidemment, d'autant que Nevers défend un scénario médian. Très franchement, de ce que j'ai vu, sous réserve, je n'ai pas vu d'autres collectivités défendre véritablement, à moins qu'il y en ait une qui m'échappe... La région Bourgogne bien sûr. C'est totalement

logique. On voit bien la raison. Mais sur les régions principalement concernées qui sont Centre et Auvergne, mais également du côté de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes, il ne faut pas les oublier, elles sont très importantes, les principaux acteurs intéressés convergent très largement sur la famille de scénarios ouest. Après ouest ou ouest – sud, il y a des différences. Mais sur la famille ouest, beaucoup d'acteurs se sont prononcés, à commencer chez nous par la Région Centre. Lors de la réunion, le Président de la Région s'est prononcé clairement. Le Département du Loiret, en la personne de son Président, s'est prononcé tout aussi clairement. La Ville d'Orléans, je pense dans un instant, va se prononcer de la même manière. La Ville de Bourges s'est prononcée en faveur du scénario ouest. Je ne vais pas toutes les citer, mais il y a quand même une très large convergence qui vient sur les scénarios ouest.

Ce que je dis là-dessus par rapport à la Ville de Nevers, qui se prononce sur un scénario médian, il ne faut pas effectivement que Nevers se sente exclue d'un choix futur. Dans les hypothèses que nous défendons, il y a la possibilité de répondre aux attentes de la Ville de Nevers et de cette partie de territoire. J'en suis vraiment totalement persuadé.

Pour répondre à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, je pense que nous devons pouvoir converger. Ce sera extrêmement important.

J'ajoute un point de principe. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je ne trouve pas pertinent, dans la préparation, dans l'organisation de la suite du débat public, que le même acteur soit celui qui instruit le dossier, qui ait la maîtrise d'ouvrage du dossier et qui ait le choix du scénario. Ce n'est pas faire quelque procès d'intention que ce soit, car on connaît la qualité des responsables qui travaillent à Réseau Ferré de France, pour ne pas le citer. Elle est reconnue. Je dis qu'ils ont fait un travail tout à fait remarquable de préparation de ce dossier. Mais, sur le principe, il me paraît quand même assez difficile d'être juge et partie. Je pense que dans l'organisation de débats publics en général c'est une vraie question.

Je veux terminer en répondant à M. LEBRUN sur les questions qu'il a évoquées de cadencement. Je m'y implique beaucoup, beaucoup, beaucoup en ce moment et depuis un certain temps. J'ai rencontré à plusieurs reprises le Président de la S.C.N.F., le Président de R.F.F. et le Ministre en charge des transports. Nous avons le point très précis, très, très précis, horaire par horaire, train par train, des problèmes qui pouvaient se poser. Il y a eu des évolutions récentes positives, notamment sur une partie, j'ai bien dit sur une partie, des problèmes qui se posaient sur le trajet Orléans-Blois, Blois-Orléans et des gares intermédiaires. Il y a eu notamment le rétablissement d'arrêts à La Chapelle Saint-Mesmin et je pense que c'est extrêmement positif et le Maire de La Chapelle Saint-Mesmin qui est également intervenu sur le sujet à faire part de tout cela hier au Conseil d'Agglomération et je crois pouvoir dire de ce qu'il a dit hier c'est qu'il était effectivement satisfait de la manière dont cela avait évolué.

Dans les dessertes du Paris – Orléans, Orléans - Paris, il y a une situation qui est globalement correcte. Je le dis parce qu'il ne faudrait pas que des choses fausses ou inexactes soient dites. Il y a 21 allers-retours quotidiens Paris-Orléans, Orléans-Paris. Le nombre de trains reste inchangé sauf qu'il y a une augmentation en soirée, il devrait y avoir deux trains de plus. Il y a non pas un vide de trains dans le début de l'après-midi qui s'agrandit de manière importante, mais un décalage de deux heures à peu près qui aujourd'hui ne font pas l'objet de dessertes Paris-Orléans. Il y a un décalage vers 12 h – 13 h alors qu'aujourd'hui c'est plutôt 14 h – 15 h. On peut regarder comment l'améliorer mais la desserte globale est satisfaisante.

En revanche, il reste quelques problèmes qui se posent et qui ne sont pas de tous petits problèmes.

Le premier problème, M. Charles-Eric LEMAIGNEN a eu l'occasion, hier soir également, de le rappeler au Conseil d'Agglomération, c'est le problème des navettes entre Fleury-les-Aubrais et Orléans Centre et notamment dans ce problème, le souci que nous avons, dès lors qu'il n'y aurait plus les navettes, c'est d'avoir un report aux heures de pointe en gare de Fleury-les-Aubrais vers le tramway mais un report trop important que le tramway ne pourrait pas supporter parce que le tramway aux heures de pointe il y a déjà beaucoup de monde. J'ai dit très clairement à mes interlocuteurs, je parle au niveau national, qu'on ne pouvait pas accepter le fait que des personnes qui reviennent de Paris, notamment en fin de journée, soient amenés à descendre à Fleury-les-Aubrais, regardent passer un tramway plein et plus un deuxième tramway plein. J'ai même ajouté que, pour avoir fait pendant un certain nombre d'années ce trajet pratiquement au quotidien, de revenir de la journée à Paris, d'arriver à Fleury-les-Aubrais, y compris psychologiquement et parfois quand on a un temps - pas comme aujourd'hui, il faisait très beau, mais vous savez avec une petite pluie fine, rare évidemment sur notre territoire, avec une petite fraîcheur, également rare sur notre territoire – de descendre de la gare de Fleury-les-Aubrais, qui est fort accueillante et sympathique au demeurant, d'aller chercher le tramway, surtout quand on a une grosse valise ou un gros sac, d'attendre le tramway, de le regarder passer car il est plein, à mon avis cela réjouit moyennement. On est tous d'accord là-dessus.

Le deuxième point, il y a la question de la desserte vers le sud de Saint-Cyr-en-Val.

Le troisième point, il reste un problème – c'est ce que vous avez dit M. LEBRUN – des dessertes des deux gares de Chaingy et Saint-Ay. Les problèmes de la Chapelle Saint-Mesmin et de Meung-sur-Loire, je les considère comme réglés. Mais Chaingy et Saint-Ay, je considère que ce n'est pas réglé. Pourquoi ? Aujourd'hui il y a 15 trains qui s'arrêtent à Chaingy et Saint-Ay. Demain il y en aura 8 avec le cadencement. Trois problèmes se cumulent :

1. des trains sont effectivement supprimés. Ceux-là, par définition, comme ils sont supprimés, ne s'arrêtent plus,

2. des trains sont maintenus, mais ne s'arrêtent pas à Chaingy, Saint-Ay,

3. pour ceux qui existent et qui s'arrêtent, les horaires sont changés. Certains changements d'horaires posent des difficultés. Il nous faut trouver solution sur ces deux questions de Chaingy et Saint-Ay qui aujourd'hui cumulent la difficulté.

Voilà pour vous faire un point rapide. Si vous le souhaitez...

M. LEMAIGNEN – *L'accessibilité de la gare des Aubrais.*

M. le Maire – *Vous avez raison. Mais l'accessibilité de la gare de Fleury se pose indépendamment du cadencement. C'est ce que je veux dire. J'ai traité les problèmes liés au cadencement.*

Je continue. Je devrais, je l'espère en tout cas, voir la médiatrice qui a été chargée par R.F.F. et la S.N.C.F. de traiter des difficultés principales. Je devrais la rencontrer aussi rapidement que possible pour insister sur les points que je viens de citer.

Je vous propose, si vous le voulez bien, de revenir à notre cahier d'acteur. Je vous propose de vous consulter. Qui approuve ce cahier d'acteur de la Ville d'Orléans ? Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ?

M. GABELLE – *Je voterai des deux mains pour Mme MAUROY.*

M. le Maire – *Il est adopté à l'unanimité. C'est très important. J'en remercie vraiment les uns et les autres pour l'avenir de notre territoire.*

Quand cette ligne T.G.V. se fera et que le premier T.G.V. arrivera, c'est au moins dans une quinzaine d'années. On va le dire comme cela. Je ne veux préjuger de rien.

Un certain nombre d'entre nous a priori ne seront plus dans cette salle du Conseil Municipal lorsque le T.G.V. arrivera. On pourra dire, comme d'autres, j'y étais. Mais cela n'intéressera plus personne, je vous rassure.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 prévoit dans son article 12 qu'« un programme supplémentaire de 2 500 kilomètres sera en outre défini, incluant la ligne Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, dont les études sont déjà engagées en vue d'un débat public. ».

La Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P.) a donc prévu, par décision du 8 mars 2011, l'organisation d'un débat public sur ce projet de ligne à grande vitesse. Par décision du 6 juillet 2011, la période du débat a été fixée du 3 octobre 2011 au 25 janvier 2012.

Pendant cette période, les personnes morales peuvent exprimer leur avis sur le projet sous forme d'une contribution écrite dans un format imposé et dont la publication sous la désignation de « cahier d'acteur » est ensuite assurée par la commission particulière du débat public dans le cadre de ce débat. Cet avis doit permettre d'apporter des arguments sur l'opportunité du projet et ses modalités de réalisation. La commission particulière du débat public sera ensuite chargée de rendre compte de l'ensemble des positions exprimées lors du débat.

Le dossier élaboré par le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France présente de manière détaillée les 4 scénarios de passage : Ouest-Sud, Ouest, Médian et Est.

A l'occasion des séances du Conseil Municipal des 20 mai et 30 septembre 2011, ont été présentés ces différents scénarios actuellement examinés dans le cadre du débat public. Une large majorité s'est dégagée au sein du Conseil Municipal en faveur de la famille de scénarios Ouest. En effet, ceux-ci :

- répondent aux enjeux de desserte qui consistent à relier directement le territoire orléanais aux aéroports parisiens et à l'intégrer dans le réseau européen de la grande vitesse,
- permettent de limiter les atteintes à l'environnement, grâce notamment au couplage possible avec les infrastructures existantes,
- répondent réellement aux enjeux d'aménagement du territoire, en desservant davantage de zones urbaines denses et en optimisant les liaisons entre l'agglomération d'Orléans et les villes du sud et de l'ouest de la région.

Le cahier d'acteur affirme la volonté de la Ville d'Orléans d'être positionnée sur le tracé de la future L.G.V. pour valoriser son potentiel et s'inscrire dans trois dynamiques :

- le rayonnement européen et international ;
- le développement économique et la synergie avec le « Grand Paris » ;
- l'aménagement du territoire et les liaisons inter-régionales.

Dans ce contexte, l'utilisation des ouvrages existants dans la traversée de l'agglomération orléanaise doit être privilégiée.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le cahier d'acteur annexé à la présente délibération, dans le cadre du débat public organisé pour la ligne L.G.V. Paris–Orléans–Clermont-Ferrand–Lyon ;

2) autoriser M. le Maire à transmettre ce cahier d'acteur à la commission particulière du débat public en vue de sa publication et à accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 7 – Débat d'orientations budgétaires 2012.

M. le Maire – *C'est un point également important : le débat d'orientations budgétaires 2012. C'est à M. MARTIN.*

*
* *
*

Présentation powerpoint de M. MARTIN.

*
* *
*

Débat sur les orientations budgétaires 2012



DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, pour introduire le débat d'orientations budgétaires de l'année 2012, nous allons projeter quelques éléments.*

Le contexte économique et financier

→ Un contexte d'incertitude économique au plan mondial

- des perspectives de croissance faible pour la zone euro : pour la France, l'évolution du PIB serait au plus de 1% en 2012
- un change €/ \$ de nouveau élevé (1 € = 1,40 \$), favorable aux importations (énergie), frein pour les exportations
- taux d'intérêt : instabilité des marchés financiers, des taux qui restent bas, mais des conditions de crédits plus restrictives
- Inflation : prévue à 1,7% pour 2012

→ Projet de Loi de Finances pour 2012 : volonté de maîtriser les dépenses et de réduire le déficit du budget de l'Etat

- stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités locales
- soutien de l'activité économique, réforme en profondeur de la fiscalité locale



DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

2

M. MARTIN – *Il est rappelé que, puisque la loi du Grenelle nous y invite, le rapport sur le développement durable a été présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires. Ceci a été fait dans la séance du Conseil Municipal du mois de mai. Nous pouvons présenter ce soir les éléments du débat d'orientations budgétaires, avec tout d'abord un rappel sur le contexte économique et les incertitudes qui pèsent bien sûr au niveau mondial, mais aussi sur l'activité et les perspectives de croissance dans notre zone qui est donc la zone euro, puisque le taux de croissance estimé est de l'ordre de 1 %, voire même on parle de 0,5 % en 2012, ce qui est un taux bas et dans le même temps un taux de change, dans le rapport euro – dollar, qui serait de nouveau élevé, ce qui est favorable aux importations, mais un frein pour les exportations françaises.*

Les taux d'intérêt resteront vraisemblablement bas, alors même que les conditions d'accès au crédit seront plus restrictives, notamment en ce qui concerne les liquidités. Vous entendez dire que les liquidités sont devenues plus rares. Cela signifie clairement que pour les collectivités notamment il pourrait être plus difficile d'emprunter.

L'inflation prévue est de l'ordre de 1,7 %.

Le projet de Loi de Finances 2012, c'est-à-dire le budget de l'Etat, affiche clairement la volonté de maîtriser les dépenses et de réduire le déficit. Ceci pourrait avoir des conséquences, notamment quant à la stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités locales, mais cette situation ne serait pas nouvelle car nous l'avons déjà connue pour le budget 2011 d'une part. D'autre part, pour le soutien de l'activité économique, peut-être une augmentation des recettes en ce qui concerne la T.V.A., ce qui aurait un impact tel que je peux le mesurer aujourd'hui, relativement limité sur le budget de la collectivité, mais néanmoins qu'il faut rappeler.

Objectifs de gestion pour 2012

→ **Rappel des objectifs de l'action municipale :**

- Renforcer la proximité avec les Orléanais
- Assurer le rayonnement d'Orléans
- Privilégier le développement durable

→ **Respecter les équilibres financiers avec :**

- des taux d'imposition stables
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- un autofinancement préservé
- un niveau d'investissement élevé
- un recours limité à l'emprunt

→ **malgré le contexte économique, ces objectifs seront de nouveau respectés en 2012 en raison de la bonne situation financière de la Ville d'Orléans**



DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

3

M. MARTIN – *En ce qui concerne les objectifs de gestion et les objectifs politiques pour le budget 2012, le rappel des objectifs de l'action municipale c'est :*

- *de renforcer la proximité avec les Orléanais,*
- *d'assurer le rayonnement d'Orléans,*
- *et de privilégier le développement durable.*

Ces axes fondamentaux déclinés en termes financiers nous amènent à proposer le respect des équilibres avec :

- *des taux d'imposition stables,*
- *des dépenses de fonctionnement maîtrisées,*
- *un autofinancement préservé,*
- *un niveau d'investissement qui restera élevé,*
- *et un recours limité à l'emprunt.*

Malgré le contexte économique que j'ai rappelé précédemment, ces objectifs seront de nouveau respectés en 2012 en raison de la bonne situation financière de la Ville.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

→ Le budget 2012 sera élaboré à taux constants de fiscalité

Taxe d'habitation : un taux inférieur au taux moyen de TH des villes de la strate + une politique volontariste d'abattements au bénéfice des Orléanais



Inchangé depuis 1996, le taux de taxe d'habitation est maintenant inférieur au taux moyen de TH des communes de la strate

M. MARTIN – *Tout d'abord, sur le plan des recettes de fonctionnement, il sera proposé que le budget 2012 soit élaboré à taux constants de fiscalité, c'est-à-dire que la taxe d'habitation qui présente maintenant un taux inférieur au taux moyen de taxe d'habitation des Villes qui nous ressemblent, de plus de 100 000 habitants, et qui représente en plus une politique volontariste d'abattement – j'y reviendrai – au bénéfice des Orléanais, ce taux inchangé depuis 1996 sera proposé inchangé pour l'année 2012.*

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Les abattements de TH réduisent de **18%** la recette de la Ville (soit un abandon de recette de 6,45 M€ en 2010)
- Le taux réel d'imposition à la TH est en fait de **17.36%**
- 52% d'Orléanais dégrévés partiellement ou totalement de TH

POLITIQUE DECIDEE PAR LA VILLE D'ORLEANS	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du maximum légal en %
ABATTEMENTS OBLIGATOIRES			
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2ème personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3ème personne à charge	15	20	25
Abattement suppl. à partir de la 4ème personne à charge	15	20	25
ABATTEMENTS FACULTATIFS			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15

→ Les Orléanais bénéficient également de ces abattements sur leur cotisation de taxe d'habitation revenant à l'Agglo

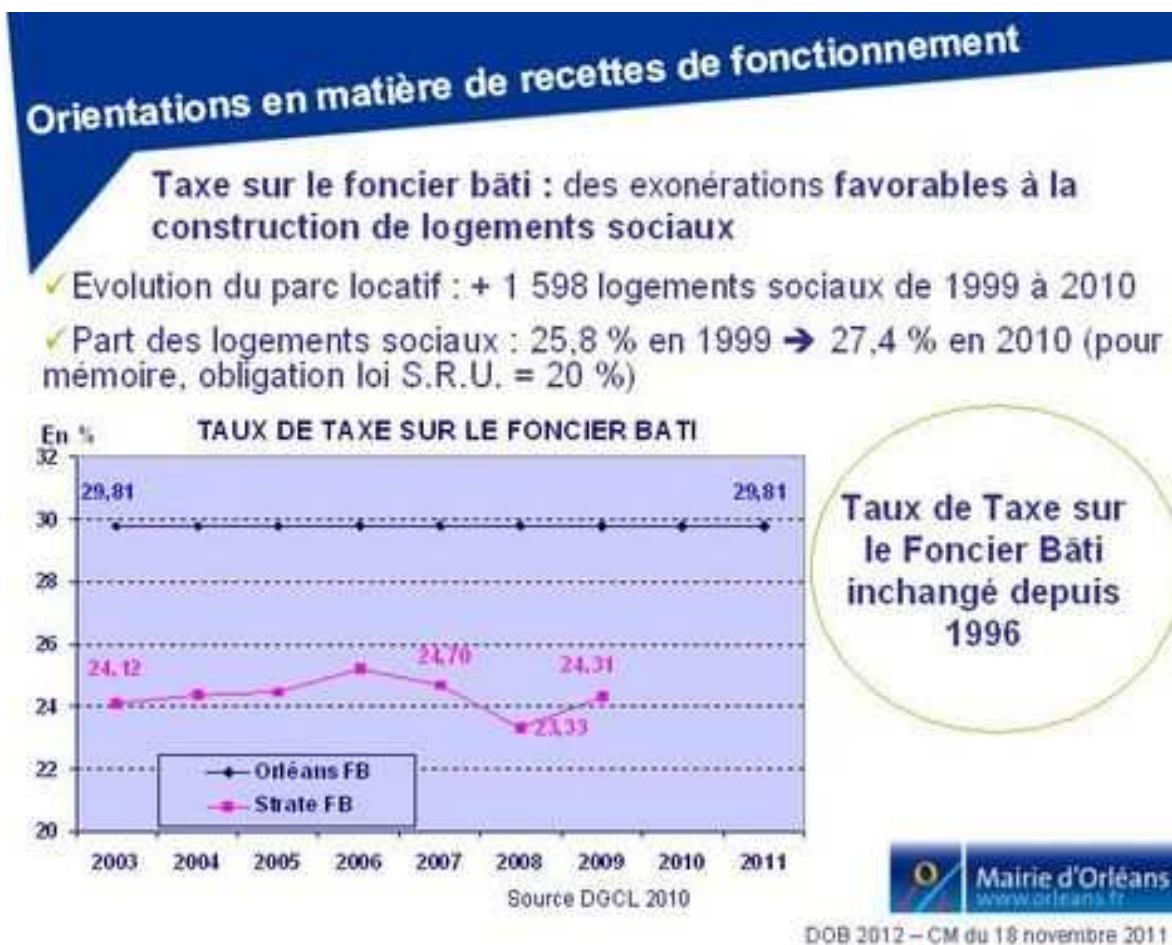


DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

5

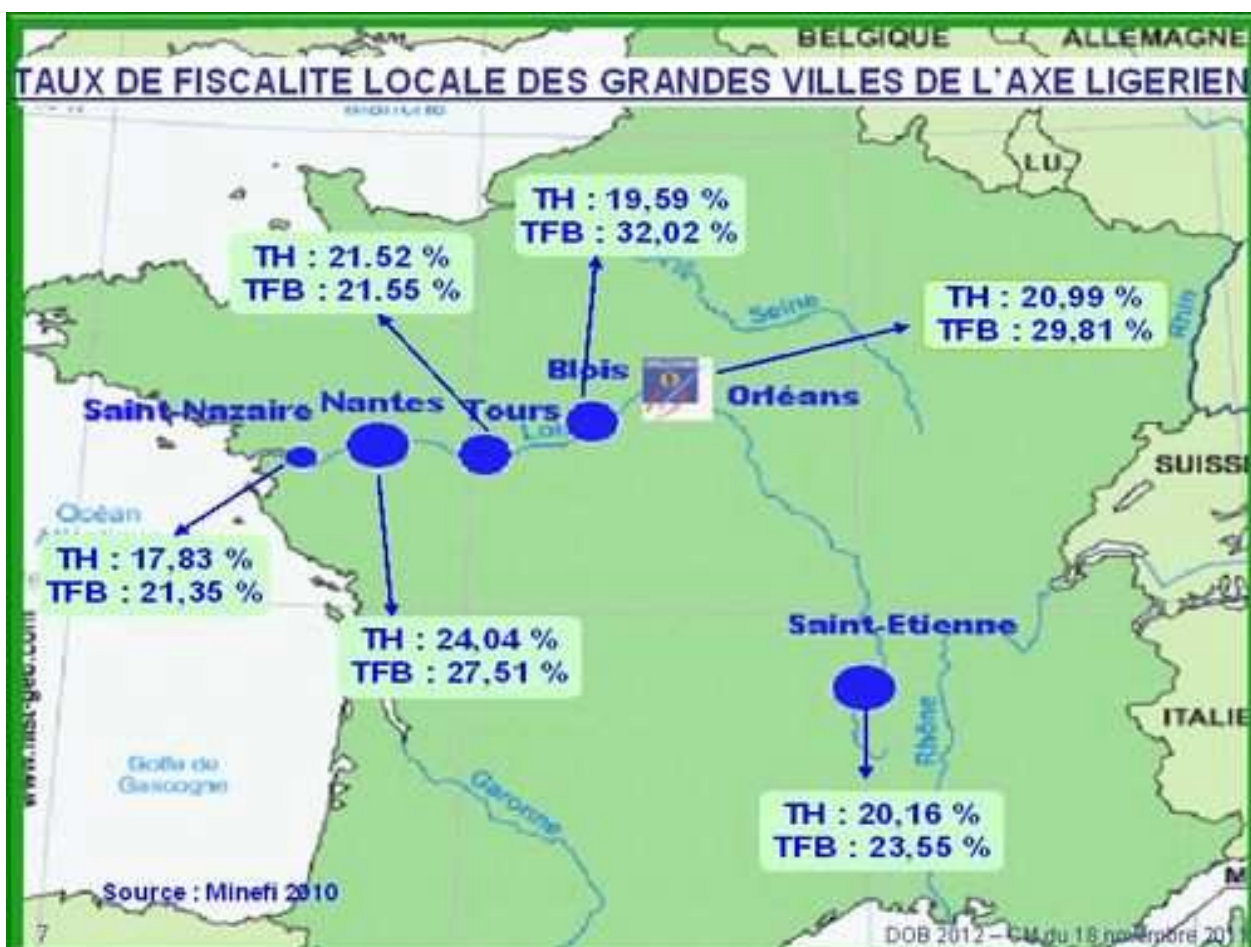
M. MARTIN - Si on regarde très rapidement, la politique des abattements de taxe d'habitation, on sait qu'elle réduit de 18 % la recette de la Ville, soit un abandon de plus de 6 000 000 €. L'effort, qui est volontaire dans la réduction des taux de taxe d'habitation par les abattements, représente en fait un effet taux qui ramènerait la taxe d'habitation sans abattement à 17,36 %. Ceci pour que vous ayez des éléments de comparaison.

Les Orléanais bénéficient aujourd'hui d'un taux de taxe d'habitation inférieur à la moyenne. Deuxièmement, ils bénéficient d'abattements parmi les plus élevés.



6

M. MARTIN – *En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, il existe bien sûr des exonérations favorables à la construction des logements sociaux et c'est normal. Je rappelle que l'évolution du parc locatif a été particulièrement importante entre les années 1999 jusqu'à 2010. Aujourd'hui, c'est un effort consenti dans le budget de la taxe sur le foncier bâti. Actuellement la part des logements sociaux dans la totalité des logements est de 27,4 %.*



M. MARTIN – Si on se compare avec l'axe ligérien qui est une comparaison que j'aime bien car je pense qu'elle est représentative de villes qui sont de même nature, on part de Saint-Etienne, on passe par Orléans, à Blois, Tours, Nantes et enfin Saint-Nazaire.

En ce qui concerne les taux de fiscalité locale et si on regarde la taxe d'habitation, Saint-Etienne est à 20,16 %. Nous sommes à 20,99 %, Blois à 19,59 %, Tours 21,52 %, Nantes 24,04 % et Saint-Nazaire qui est la plus basse à 17,83 %, ceci avant politique d'abattements dont j'ai parlé tout à l'heure.

Si on regarde les impositions foncières, Saint-Etienne est à 23,55 %. Nous sommes à 29,81 %. Vous savez que cette situation n'est pas nouvelle. Elle remonte aussi à 1996, mais nous avons une taxe foncière élevée, moins élevée que la Ville de Blois à 32,02 %, comparable à la Ville de Nantes à 27,51 %, plus élevée que les Villes de Tours et Saint-Nazaire respectivement 21,50 % et 21,35 %.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Les taux d'imposition seront inchangés en 2012
- La progression du produit fiscal sera liée à la seule évolution physique et nominale des bases



Hypothèses d'évolution retenues pour 2012 :

- Revalorisation des bases : + 1.5 %
 - Variation physique de la taxe d'habitation : + 0,8%
 - Variation physique de la taxe foncière : + 0,8%
- ➔ Le produit fiscal attendu est estimé à 75 M€

8



DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

M. MARTIN - C'est pourquoi il sera proposé que les taux d'imposition restent inchangés en 2012. La progression du produit fiscal sera liée à la seule évolution physique et nominale des bases.

En ce qui concerne l'évolution nominale, nous avons construit le modèle sur une revalorisation des bases qui est de 1,5 %. Mais j'apprends depuis deux jours – je remercie M. CARRE qui m'a envoyé un message dans l'instant – que la revalorisation des bases sera en réalité de 1,8 %, ce qui permet d'envisager des recettes un peu plus dynamiques.

(réaction hors micro)

M. MARTIN – Mais tu ne m'as pas envoyé de message ! Je me doutais tout de même que le Maire d'Orléans l'avait votée.

Nous envisageons une variation physique de la taxe d'habitation de 0,8 %. La variation physique veut dire que la valeur foncière des logements de la commune augmente de 0,8 % dans l'année. On constate généralement qu'elle évolue entre 0,5 % et 1 %, plus proche de 1 % du reste, ce qui prouve là aussi que nous avons une véritable dynamique foncière. Pour avoir un taux de 1 % de variation physique chaque année, il faut qu'il y ait un vrai dynamisme. Il faut construire beaucoup.

C'est pour cela que le produit fiscal attendu est estimé à 75 000 000 €.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

✓ Dotations et compensations de l'Etat anticipées en baisse :

- Dotation forfaitaire (32,2 M€) en diminution de 1,2% / réel 2011
- Dotation de solidarité urbaine (3,2 M€) en stabilité/réel 2011

→ une baisse moyenne 0.8% des dotations (- 0.3 M€)

→ une baisse de 5% des compensations fiscales (- 0.2 M€)

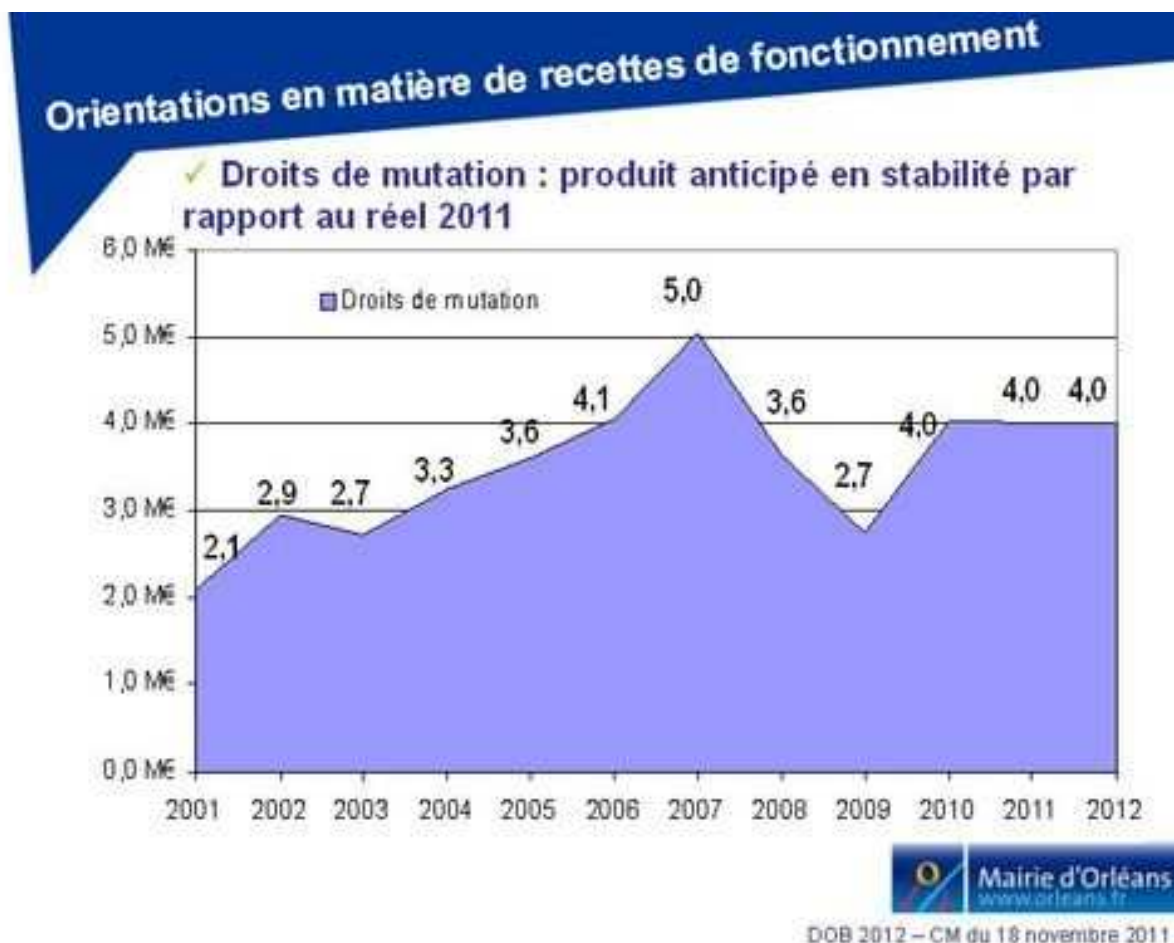
✓ Dotations de l'AggLO (29.96 M€) prévues en stabilité :

- Attribution de compensation maintenue à 28,23 M€
- Dotation de solidarité communautaire fixée à 1,73 M€

M. MARTIN – *En ce qui concerne les recettes de fonctionnement et les dotations de l'Etat, elles sont anticipées en baisse, mais cette situation n'est pas nouvelle. Nous l'avons déjà gérée par le passé. La baisse attendue est de l'ordre de 1,2 %. Cela porte sur des sommes évidemment considérables. 32 000 000 € est une grosse recette.*

La baisse moyenne est de 0,8 % des dotations. Nous attendons une baisse plus forte sur les compensations fiscales que nous avons déjà connue et qui continue de 5 % par an. J'ai eu l'occasion de dire que cette baisse est logique, compte-tenu de la situation fiscale de l'Etat. Les collectivités locales ne pourraient pas vivre dans un bocal totalement en dehors des réalités économiques du pays.

Quant aux dotations de l'Agglomération, elles sont en stabilité depuis 2002, depuis que nous sommes passés en Communauté d'Agglomération à Taxe Professionnelle Unique, avec une attribution de 28 800 000 € pour la compensation et 1 700 000 € pour la Dotation de Solidarité Communautaire.



10

M. MARTIN – *Finally les droits de mutation ont bien repris en 2011. Ce sont des droits d'enregistrement calculés sur les ventes d'immeubles anciens. Là aussi cela reflète une certaine activité. Vous voyez le pic de 2007 où la Ville d'Orléans avait encaissé 5 000 000 €. C'était du reste un petit peu l'inflation du marché de l'immobilier et la surchauffe à l'époque. Vous vous en souvenez. Sinon on était plutôt sur une ligne qui avait bien monté et qui était de l'ordre de 4 000 000 €. Finally nous retrouvons cette ligne. C'est un signe que le marché de l'immobilier est quand même reparti.*

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

Synthèse :

- Taux de fiscalité inchangés, bases en faible évolution
- Baisse des dotations de l'Etat (PLF 2012)
- Diminution des compensations fiscales
- Stabilité des dotations communautaires
- Stabilité des droits de mutation



La construction du budget 2012 doit tenir compte de la faible évolution anticipée des recettes de fonctionnement
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra de maintenir l'autofinancement des investissements

M. MARTIN – Je résume les recettes de fonctionnement :

- *taux de fiscalité inchangés, bases en faible évolution,*
- *baisse des dotations de l'Etat,*
- *diminution des compensations fiscales,*
- *stabilité des dotations communautaires,*
- *et stabilité des droits de mutation.*

La construction du budget 2012 doit tenir compte de cette faible évolution des recettes. C'est pourquoi nous devons – le message n'est pas nouveau – maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir ou tout du moins avoir un autofinancement satisfaisant.

Orientations en matière de dépenses de fonctionnement

- **Les charges de personnel :**
 - 1^{er} poste de dépense de fonctionnement
 - effort de maîtrise à 1,2% par rapport au budget 2011
- **Maitrise globale des dépenses courantes**, en dépit de l'augmentation du coût des fluides, de l'énergie,... et de l'accroissement des surfaces des bâtiments municipaux
- **Stabilisation des subventions** accordées à leur niveau 2011
- **Maitrise des intérêts de la dette** à leur niveau 2011

12



DOB 2012 – CM du 18 novembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, je vais très vite, mais nous aurons bien sûr le débat sur le budget dans un mois :*

- *Le premier poste de dépenses de fonctionnement c'est les charges de personnel. On continuera à faire un effort de maîtrise de ce budget, avec un taux de 1,2 % par rapport au budget de 2011. C'est vous dire si effectivement là aussi il y aura une surveillance à ce niveau,*

- *Mais également maîtrise globale des dépenses courantes, en dépit de l'augmentation du coût des fluides et de l'énergie car, même si les efforts sont faits sur les consommations, on a l'effet pétrole qui apporte des augmentations toujours plus importantes, ce qui pose évidemment le problème des économies. Et le fait aussi que lorsqu'on accroît les surfaces des bâtiments municipaux par des ouvertures nouvelles, cela engendre des coûts,*

- *La stabilisation des subventions accordées par rapport au niveau de 2011. Je vous rappelle qu'il avait été demandé un effort sur les subventions de 2011. Les subventions, qui seront proposées au budget 2012, seront identiques à celles de 2011, donc sans effort supplémentaire,*

- *En ce qui concerne la maîtrise des intérêts de la dette, je pense que nous sommes en mesure de maîtriser les intérêts, car nous pouvons emprunter, comme je l'ai dit en introduction, à des taux relativement favorables, compte-tenu du marché.*

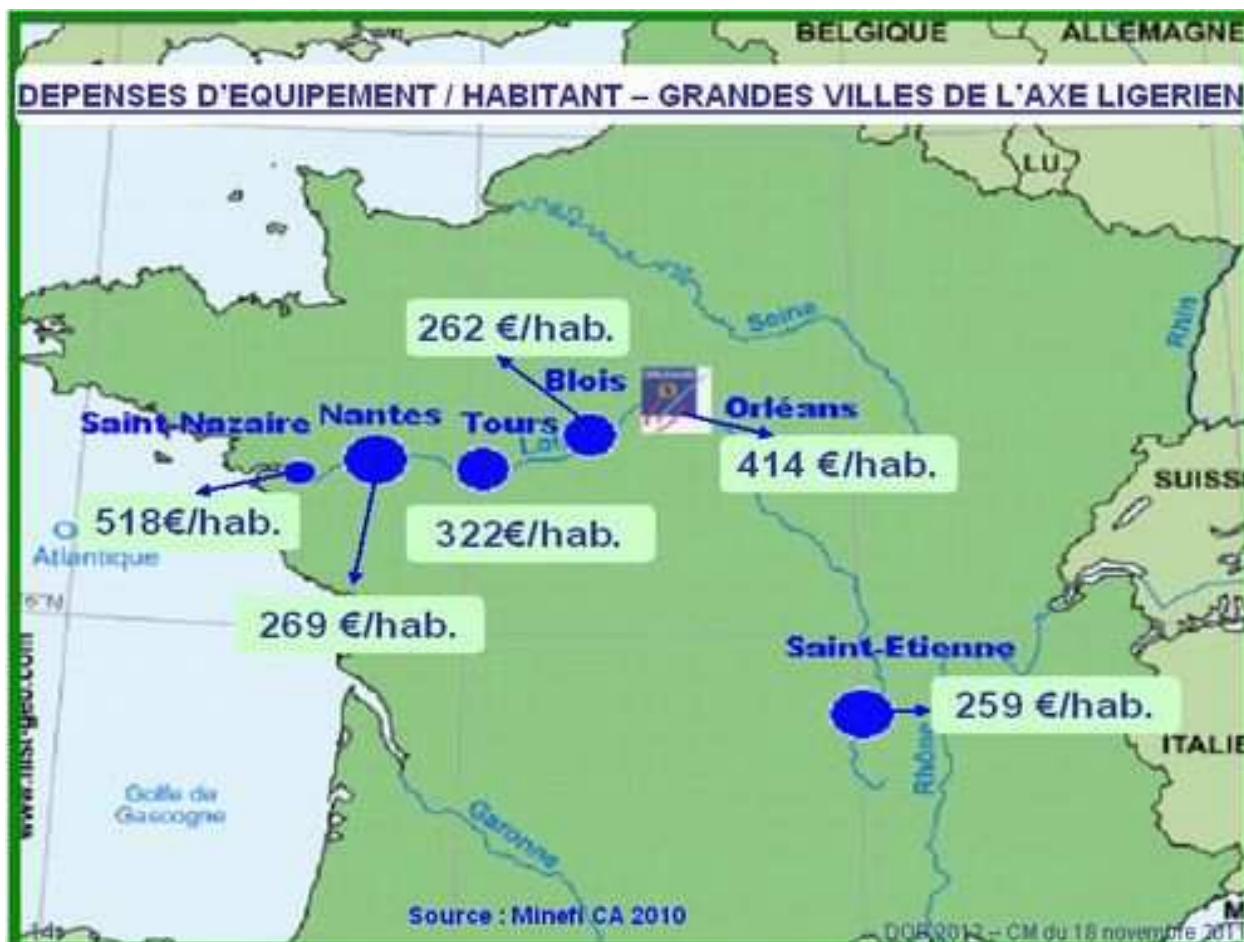
Orientations en matière d'autofinancement

✓ Un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 22 M€ en 2012



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'autofinancement qui est un élément majeur de l'équilibre budgétaire d'une collectivité, il est prévu qu'après un autofinancement qui, en 2011, avait été exceptionnellement voté à 23 300 000 €, nous soyons à 22 000 000 €. Je dirai que 22 000 000 € c'est ambitieux. Cela nous fixe au meilleur niveau de ce que nous avons connu, à part l'année 2011, sur pratiquement les 10 dernières années. Cet autofinancement est néanmoins nécessaire si nous voulons continuer à maintenir notre politique d'investissement.*

Je rappelle que si durablement nous devons réduire l'autofinancement de 1 000 000 € par an, cela réduirait notre capacité de désendettement ou notre capacité d'investissement et d'emprunt de l'ordre de 10 000 000 €, c'est-à-dire que si nous devons consentir une réduction de notre autofinancement de 1 000 000 € et ceci durablement, il faudrait réduire la politique d'investissement de façon sensible, la ramener aux alentours de 40 000 000 €, voire 42 000 000 € ou 43 000 000 €.



M. MARTIN – Les dépenses d'équipement par habitant, là aussi je reviens à l'axe ligérien pour vous rappeler que Saint-Etienne dépense 259 € par habitant, Orléans 414 €, Blois 262 €, Tours 322 €, Nantes 269 € et Saint-Nazaire finalement qui trouve encore à venir dans le peloton de tête avec 518 €. On a là une Ville particulièrement dynamique sur le plan de sa gestion budgétaire, mais nous n'en sommes pas loin. C'est bien que vous puissiez comparer ces différents éléments.

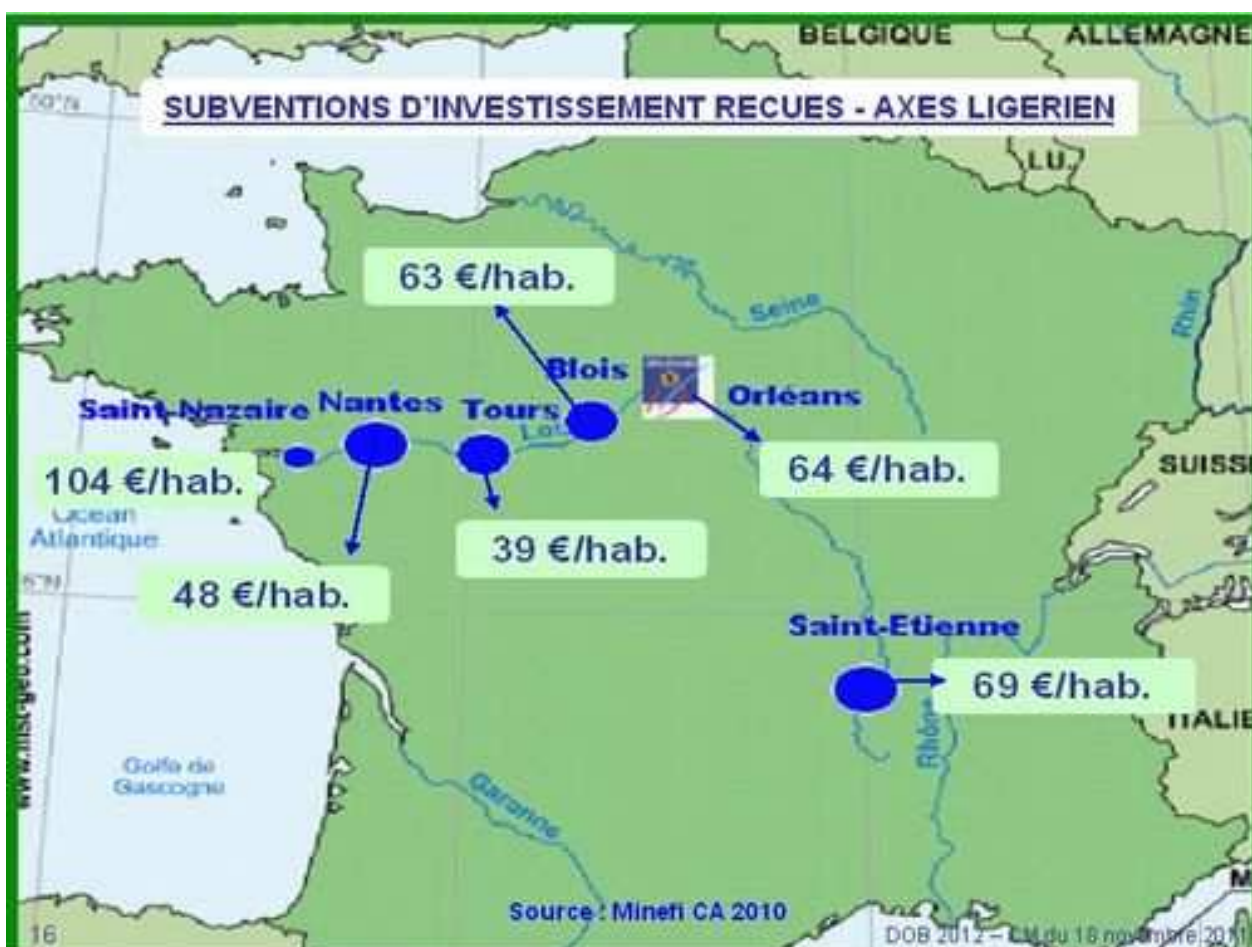
Orientations en matière d'investissement

- ✓ **L'effort d'investissement restera élevé en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement**
 - soutien efficace à la vie économique et sociale locale
 - financé sans augmentation de la fiscalité locale
- ✓ **Les investissements resteront majoritairement financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :**
 - FCTVA (calculé sur les dépenses 2011)
 - cession d'actifs, en fonction des opportunités
 - maintien des partenariats, recherches de nouvelles sources de financement et contrat régional d'agglomération
 - amendes de police : recette anticipée en stabilité
 - taxes d'urbanisme réformées au 1^{er} mars 2012 : à l'échelon communal, la TLE est remplacée par la Taxe d'Aménagement Locale d'Urbanisme



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'effort d'investissement, il restera élevé, en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement. C'est vrai que c'est un soutien efficace à l'économie. Je l'ai dit, ces financements se feront sans augmentation de la fiscalité.*

Les investissements resteront majoritairement financés par le Fonds de Compensation de la T.V.A., les cessions d'actifs, les partenariats que nous recherchons toujours, les amendes de police qui viennent financer le budget d'investissement comme vous le savez et la Taxe d'Urbanisme qui a été réformée, avec effet au 1^{er} mars 2012 et avec maintenant des règles qui seront peut-être un petit peu plus dynamiques que par le passé.



M. MARTIN - Je rappelle que les subventions d'investissement que la Ville d'Orléans collecte, par habitant, nous sommes à 64 €, Saint-Etienne à 69 €, Blois à 63 €, Tours à 39 €, Nantes à 48 €, mais Saint-Nazaire est à 104 €.

C'est aussi pour fixer les objectifs. Nous gérons au plus près. Nous avons des ambitions. Mais sur les subventions d'investissement, nous sommes dans la moyenne + je dirais. On a des comparaisons intéressantes.

Orientations en matière d'endettement

✓ Comparaison avec les villes de la même strate de population
(moyenne de la strate - données DGCL 2009) :

Compte administratif 2010	ORLEANS	VILLES DE LA MEME STRATE
Dette / habitant	860 € / habt	1018 € / habt
Dette / Recettes réelles de fonctionnement	54%	76%
Capacité de désendettement	3 ans	5.3 ans

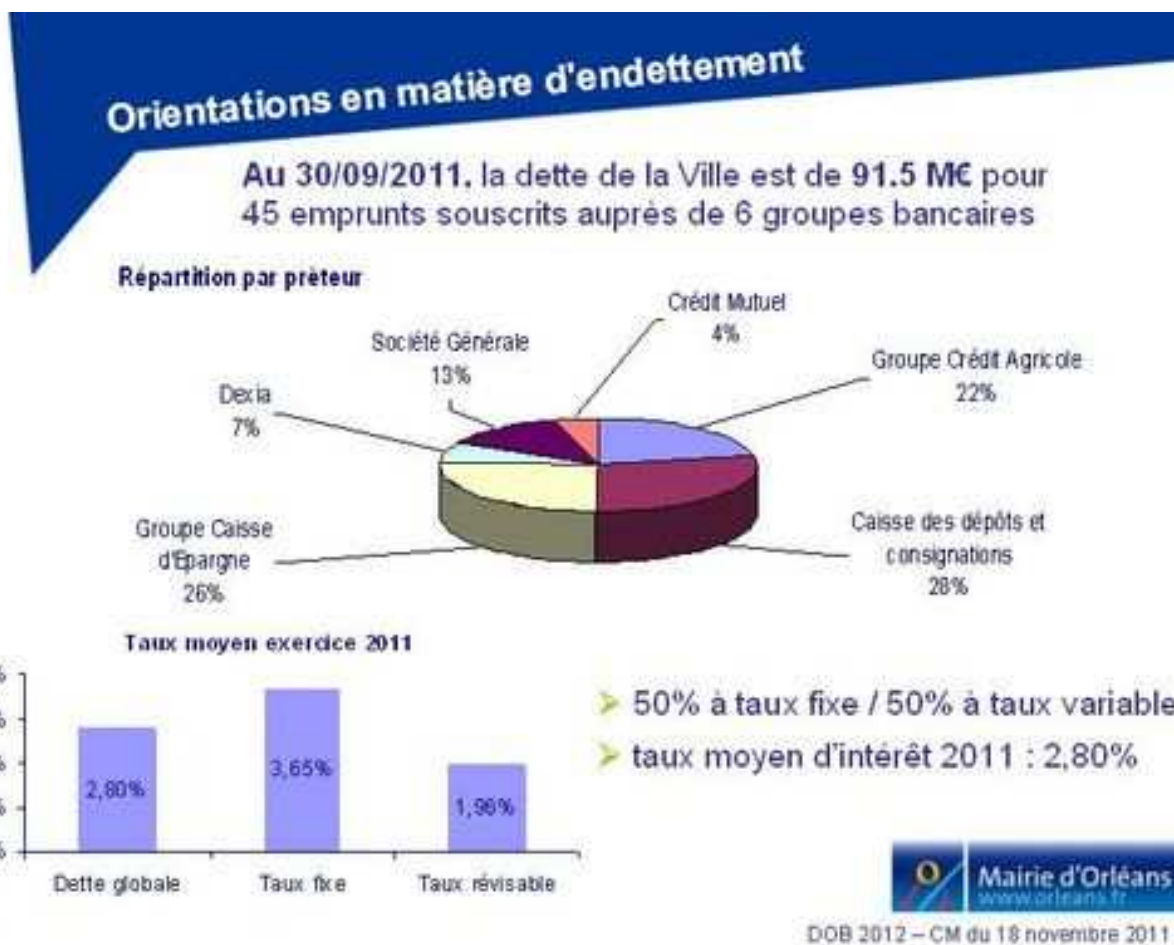
Le niveau élevé de son autofinancement permet à Orléans de financer un important programme d'investissement tout en contenant l'encours de sa dette

➔ Le recours à l'emprunt restera modéré en 2012



M. MARTIN – *En ce qui concerne la comparaison avec des villes de la même strate de population (référence Direction Générale des Collectivités Locales pour l'année 2009 qui est l'année dont nous disposons, la plus récente), au titre des comptes administratifs 2010, voilà la comparaison. La dette par habitant à Orléans est de 860 €. Elle est de 1 018 € pour la strate. Les dettes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement sont de 54 % ici. Elles sont de 76 % en moyenne. Notre capacité de désendettement, qui se définit comme le nombre d'années qu'il serait nécessaire au remboursement de la dette si nous arrêtons tous nos investissements, c'est trois ans, alors qu'en moyenne pour la strate comparée c'est 5,3 ans. Vous voyez que notre situation est quand même beaucoup plus favorable, car gagner une année de capacité de désendettement c'est difficile. Cela demande des efforts absolument considérables.*

Le niveau élevé de l'autofinancement permet à Orléans de financer une part importante de son programme d'investissement. C'est pourquoi le recours à l'emprunt sera à nouveau modéré en 2012.



M. MARTIN – Je termine, M. le Maire, sur quelques éléments de l'endettement de la Ville, mais on a déjà eu l'occasion de le présenter, puisqu'il y avait eu quelques interrogations. On y avait répondu. Je reviens en quelques mots sur la situation d'endettement de la Ville.

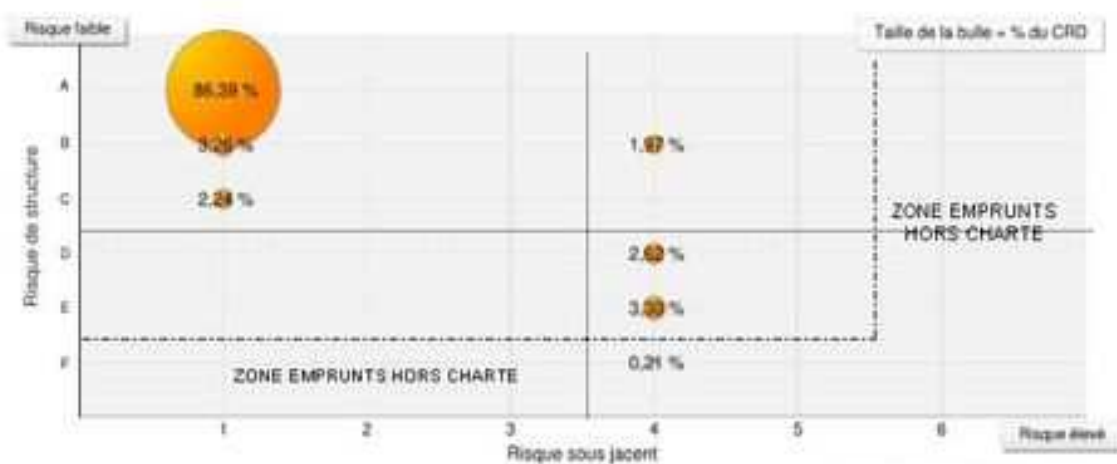
Au 30 septembre 2011, avant reconstruction de la dette de fin d'année, nous sommes à 91 500 000 € de dette. En fin d'année, nous serons aux alentours de 100 000 000 € comme antérieurement. Nous empruntons 45 lignes d'emprunts auprès de 6 groupes bancaires. Vous voyez les groupes auxquels nous nous adressons. Je dirai par priorité c'est la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale et Dexia, via maintenant je dirai pratiquement en queue du groupe des prêteurs, le Crédit Mutuel ayant fait un seul prêt. Ce n'est pas du tout que nous ne sommes pas orientés vers le Crédit Mutuel. C'est qu'il avait fait un prêt à taux fixe. En fait ce n'est pas une activité du Crédit Mutuel que de prêter aux collectivités locales.

Les taux moyens d'emprunts sur la dette globale, nous sommes à 2,80 %, 3,65 % sur le taux fixe, 1,96 % sur le taux révisable. 50 % de notre dette est à taux fixe, 50 % à taux variable. C'est la meilleure jauge que nous puissions envisager pour limiter le risque.

Orientations en matière d'endettement

Stratégie d'endettement proposée pour 2012 :

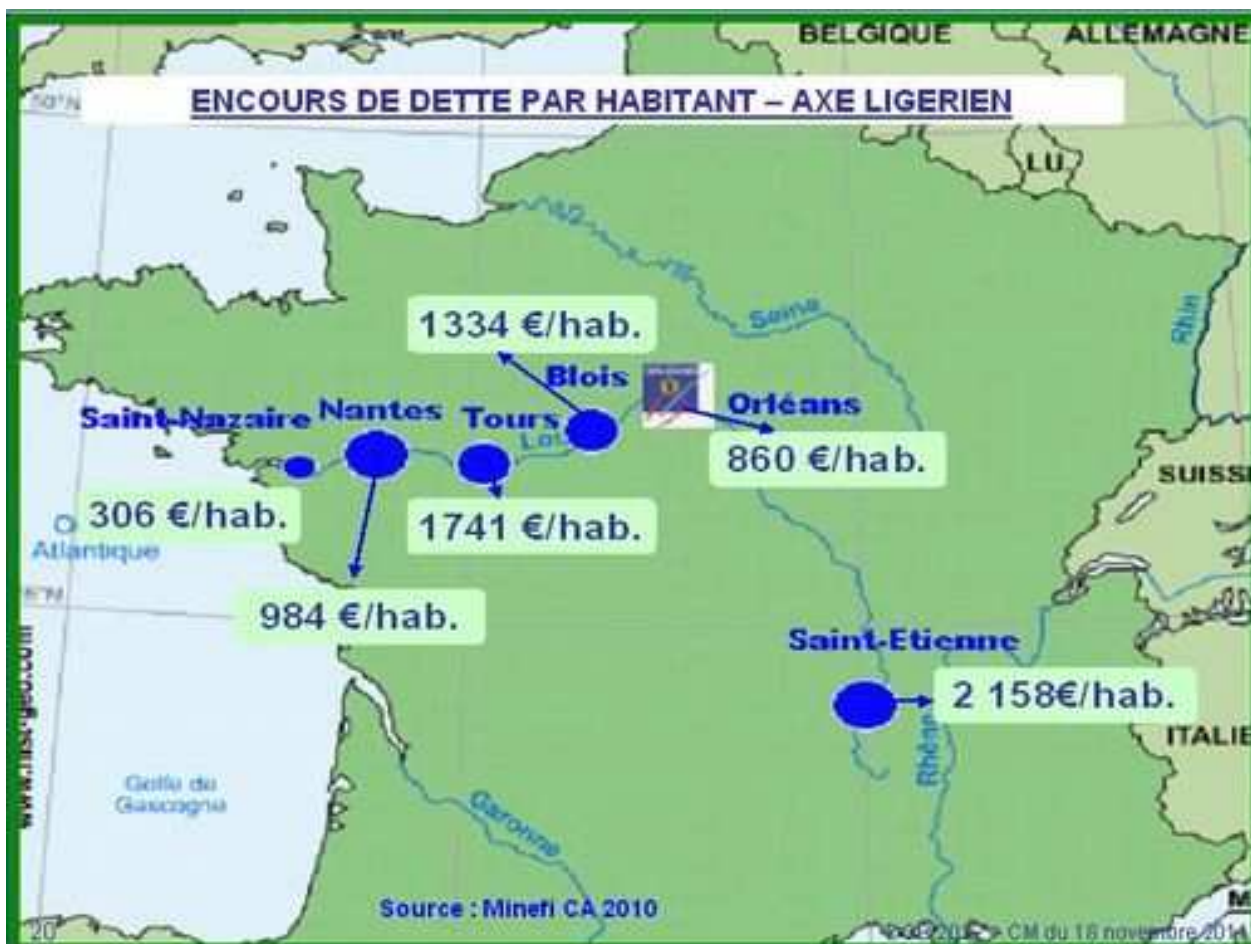
- privilégier les emprunts classiques à risques faible ou moyen
- répartir les risques en diversifiant les sources
- optimiser les frais financiers en continu



19

M. MARTIN – *En ce qui concerne la stratégie d'endettement proposée pour 2012, nous privilégierons des emprunts classiques à risques faibles ou moyens, comme nous l'avons toujours fait. Nous répartirons les risques en diversifiant les sources et nous optimiserons les frais financiers en continu. J'ajouterai que nous continuerons, avant chaque emprunt, à faire nos emprunts par les organismes de conseils auxquels nous faisons appel, qui me donnent un avis tout à fait circonstancié sur la qualité des emprunts que nous mettons en œuvre.*

Par rapport à la charte Gissler, les risques de structure et les risques sous-jacents, la zone emprunts hors charte de la Ville d'Orléans au 31 décembre 2011 ne sera que de 0,24 %, puisque les emprunts à risque qui avaient été installés en l'an 2000 sont maintenant amortis.



M. MARTIN – Je termine sur l'encours de la dette avec une comparaison des différentes communes. Là aussi Saint-Etienne est à 2 158 € par habitant, Orléans – on l'a dit – 860 €, Blois 1 334 €, Tours 1 741 €, Nantes 984 € et Saint-Nazaire 306 €. J'ai fait ce soir la promotion de Saint-Nazaire ! Je ne les connais pas, mais je vais aller voir l'Adjoint aux Finances.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Y a-t-il des interventions ? M. CHAPUIS, Mme FERKATADJI.

M. CHAPUIS – M. le Maire, mes chers collègues, l'objectif du débat d'orientations budgétaires est de préciser une vision globale de la collectivité territoriale, la direction que souhaite prendre la majorité pour l'année suivante. Le débat d'orientations budgétaires devrait être un moment privilégié d'expressions et d'échanges sur les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité qui se traduisent en projets.

Comme l'année dernière, nous regrettons que le document évoqué ce soir ne soit transmis que 72 heures avant ce Conseil Municipal. Nous regrettons également que ce document soit réduit à portion congrue et ne permette pas un réel débat démocratique et transparent sur la construction du budget prévisionnel 2012.

Je regrette également, M. MARTIN, que vous n'ayez pas pu inviter les membres de la Commission des Finances pour échanger sur ce document et avoir une vision plus complète du débat d'orientations budgétaires présenté ce soir.

Néanmoins, car nous nous inscrivons dans une démarche constructive et que nous défendons l'intérêt de ce débat, je ferai quelques remarques sur ce document.

En 2012 en France, l'I.N.S.E.E. définit la croissance comme atone, atteignant selon les plus optimistes, vraiment les plus optimistes, les 1,3 %, dans un contexte de fortes incertitudes. Les incertitudes sont le fait notamment de la situation européenne - nous suivons tous l'actualité – mais également les effets d'un plan de rigueur, bricolé par un gouvernement en fin de règne. Cette situation va notamment entraîner un durcissement de l'accès aux crédits et donc un ralentissement des investissements, mais surtout peser lourdement sur le pouvoir d'achat des familles. La facture de la crise pèse sur notre collectivité et sur ses habitants. Nous sommes face à cette situation d'incertitudes pour fixer les orientations budgétaires de notre collectivité. Mais malgré tout je vais vous faire quelques propositions et remarques pour aller dans ce sens.

Tout d'abord, nous partageons la volonté de réduire les dépenses somptuaires de la Ville, notamment dans le domaine de l'événementiel. Il s'agissait d'un souhait de notre groupe depuis 2008.

Malgré tout, la prudence budgétaire nécessaire en cette période ne doit pas entraîner un immobilisme en matière d'action sociale globale. Dans la presse d'aujourd'hui, M. le Maire, vous évoquez qu'il fallait sanctuariser le domaine social. Cette affirmation m'interpelle. Alors que la crise touche chaque jour un peu plus nos concitoyens, le rôle de notre collectivité est de faire face aux besoins des populations pour tenter d'amortir les effets de la crise sur leur quotidien. Pour répondre partiellement et modestement, je l'accorde, à cette situation, je propose la création d'un fonds d'aide exceptionnelle pour les associations oeuvrant dans le domaine social. La question va être posée : comment le financer ? L'effort doit être partagé et ce fonds pourrait être alimenté par une baisse de 5 % de l'ensemble des indemnités des élus municipaux, ce qui représente plus de 25 000 €. Cette baisse des indemnités sur l'exercice 2012 montrerait également notre volonté de ne pas faire porter uniquement par les associations l'austérité engagée par notre collectivité dès 2011, avec la baisse généralisée des subventions de 5 %. L'effort doit être partagé.

Nous souhaitons également qu'une étude pour la création d'une nouvelle crèche en centre-ville soit financée en 2012. Cette étude permettra notamment de définir l'implantation, en lien avec les projets d'urbanisme d'ampleur. Peut-on imaginer la création d'une crèche dans la Z.A.C. Dessaux ou dans le futur site de l'hôpital Porte Madeleine, sachant anticiper ces chantiers, en prenant en compte les besoins présents et futurs ?

Dans la préparation du budget 2012, nous vous invitons à ne pas imputer l'estimation incertaine de l'inflation sur les tarifs municipaux et tout particulièrement sur ceux qui concernent la restauration scolaire. Nous vous redemandons le gel des tarifs municipaux dans le domaine social.

Nous ne partageons pas les orientations de ce document. Nous espérons que les propositions et remarques faites ce soir permettront de construire non pas un budget au fil de l'eau, mais un budget anti-crise. Nous ferons d'autres propositions alternatives et concrètes lors du prochain Conseil Municipal, lors du vote du budget prévisionnel. Merci de votre écoute.

Mme FERKATADJI – M. le Maire, chers collègues, bonsoir.

A propos de ce document de débat d'orientations budgétaires, je voulais simplement faire des remarques d'ordre très, très général.

La première, bien entendu, dans la situation dans laquelle se trouve la France dans l'Europe, c'est très difficile de réaliser un budget. On peut se poser la question de savoir si on continue à investir, si on poursuit cette politique ? Ou bien au contraire reste-t-on extrêmement prudent et cherche-t-on à diminuer le montant des emprunts ? C'est une question que je pose. Je pense qu'il n'y a pas de vérité en la matière. En tout cas, vous avez fait le choix de continuer sur la voie des investissements.

Sur ce point-là, je dirai une chose. Il me semble important que les investissements soient les plus diversifiés possibles. Je répète qu'il y a à Orléans de nombreux investissements sur la voirie qui sont certes indispensables et réclamés par les habitants, mais de mon point de vue il y en a parfois trop, au détriment d'autres investissements. Je pense en particulier à des investissements qui pourraient permettre de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics. Aujourd'hui de nombreux bâtiments publics n'ont pas été investis sur ces questions de modifications de toutes sortes d'éléments qui permettent d'économiser de l'énergie. D'une manière générale, tous les investissements, qui sont dans le domaine du développement durable, me semblent être importants. La rénovation et l'entretien des bâtiments publics, il y a le Musée des Beaux-Arts, le Théâtre d'Orléans - il y en a d'autres, je ne vais pas tous les citer – des gymnases, etc., qui méritent aussi une attention en matière d'investissement.

Egalement des salles de quartiers, on sait qu'il y a une pénurie sur notre Ville pour les regroupements de citoyens. Puis pourquoi pas, mais je ne vais pas faire un catalogue des nouveaux équipements culturels et sportifs dans les quartiers qui puissent être au plus proche de la population.

Un budget tourné vers l'investissement, pourquoi pas, car c'est un soutien à l'emploi, mais des investissements diversifiés le plus possible seraient préférables.

Puis je tiens quand même à dire qu'en matière de soutien à l'emploi, il y a bien sûr les investissements, mais il peut y avoir aussi des dépenses de fonctionnement qui soutiennent l'emploi. Je pense principalement au secteur de l'éducation. On sait très bien qu'il y a de fortes tensions dans les écoles du fait d'une part d'une politique nationale, dont on n'a pas à débattre ici. J'insiste vraiment sur la vigilance qu'on doit avoir sur l'organisation des personnels municipaux dans les écoles, en particulier les A.T.S.E.M., les agents d'entretien. Je connais des écoles qui sont en permanence en grande tension sur ces postes. Cela génère systématiquement dans les conseils d'écoles des interventions à ce sujet. Créer un poste d'A.T.S.E.M., c'est certes un coût de fonctionnement qui va durer pendant plusieurs années, mais c'est aussi un soutien à l'emploi. Il ne s'agit pas de laisser filer les frais de fonctionnement et les frais de personnel, on est bien d'accord. Au contraire il faut avoir une grande maîtrise. En même temps, attention à ne pas tomber dans une situation qui rendrait des conditions de travail des personnels municipaux trop difficiles.

Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade du débat. Merci.

M. le Maire – *Merci. Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Quelques mots généraux sur les ressources humaines et les agents de la Ville.*

D'abord en orientation le fait de vraiment respecter et de travailler tous les jours et à chaque construction de budget sur le respect de ces grands équilibres financiers à la fois de ne

pas augmenter les impôts, de ne pas augmenter la dette et d'investir, c'est un challenge compliqué. Chaque année, on essaie de le remettre en place dans chaque budget et on y arrive. On le voit à chaque compte administratif. Cela me paraît quelque chose d'important pour la Ville d'Orléans.

Sur la question des ressources humaines et des agents de la Ville, plusieurs points. La première chose, M. Michel MARTIN évoquait tout à l'heure une évolution maîtrisée des dépenses de personnel, mais une évolution quand même, de l'ordre de 1,2 %, ce qui va nous permettre deux choses importantes :

- d'abord le bon fonctionnement des services, puisque la Ville d'Orléans c'est près de 2 700 agents qui ont toute une série de missions très différentes auxquelles ils doivent répondre, puisque nous avons 200 métiers, avec derrière un service public que nous assurons.

- mais c'est aussi travailler à l'amélioration des conditions de traitement et des conditions de travail des agents. Les conditions de traitement par toutes les progressions dans les carrières et donc le salaire des agents et puis conditions de travail avec un travail important que l'on fait sur les locaux et sur la diminution des accidents du travail, puisque c'est aussi notre rôle d'employeur de veiller à la bonne santé et aux bonnes conditions de travail de nos agents.

Tout cela dans le respect d'un protocole que nous avons signé il y a maintenant deux ans avec les quatre organisations syndicales de la Ville. Il est très important de veiller, et vous y veillez M. le Maire, au respect des engagements de ce protocole.

Juste un point Mme FERKATADJI. Vous évoquez la condition des agents des écoles, à la fois les A.T.S.E.M. qui sont dans les classes de maternelles et les agents d'entretien, sur les A.T.S.E.M. je voulais souligner un point important. Il n'y a aucune obligation de mettre une A.T.S.E.M. par classe. C'est un choix que la Ville d'Orléans a fait il y a maintenant des années. C'est un choix que nous maintenons. Ce n'est pas du tout le cas par exemple dans toutes les Villes de l'Agglo, puisque la loi n'y oblige pas. Dans certaines Villes, cela peut être une A.T.S.E.M. pour plusieurs classes. Dans une petite école, nous gardons ce principe fort.

Evidemment sur la question des remplacements, car les A.T.S.E.M. peuvent être malades, en formation. Une charte a été signée avec les A.T.S.E.M. et avec les organisations syndicales pour travailler justement sur ces conditions de remplacement avec une règle de base : quand on sait qu'une A.T.S.E.M. va être absente au moins 15 jours, on la remplace d'office. Mais évidemment, la personne n'arrive pas forcément le lendemain matin. Il arrive parfois qu'il y ait un ou deux jours où il manque une A.T.S.E.M. Je rappelle que l'A.T.S.E.M. est là pour aider l'enseignant. Peut-être que pendant un ou deux jours l'enseignant peut aussi s'organiser pour avoir moins besoin de son A.T.S.E.M., sachant que dans ces cas-là il y a une vraie solidarité entre les A.T.S.E.M. Quand il y a plusieurs A.T.S.E.M. dans une école, car il y a plusieurs classes, elles s'aident les unes, les autres auprès des enfants. On y veille. C'est un sujet important. La facilité serait d'avoir un nombre très important d'A.T.S.E.M. qu'on appelle volantes, qu'on appelle que si on a besoin. Dans ce cas-là, c'est aussi fortement précariser ces contrats, puisque cela va être parfois quelques heures dans le mois, voire pas d'heure du tout. Ce n'est pas non plus notre responsabilité de ne pas offrir un nombre d'heures de travail cohérent à des personnes.

Voilà M. le Maire ce que je souhaitais dire.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci. Bonsoir à tous.*

Je voudrais moi aussi faire une petite intervention sur ce débat d'orientations budgétaires en évoquant deux points : les recettes et les dépenses. On a pas mal parlé de crise en commençant. C'est vrai qu'on est tous très inquiets par ce qui s'est passé, ce qui continue de se passer cette année et par les prévisions sombres pour l'année à venir, pour malheureusement peut-être les années à venir et les contraintes que cela génère notamment sur le budget de l'Etat.

Ceci étant, force est de constater, pour ce qui concerne Orléans, les choses se déroulent plutôt bien. J'ai fait la comparaison entre les documents qui nous ont été fournis lors du débat d'orientations budgétaires de l'année 2011 et ceux qui nous sont fournis pour le débat de l'année 2012. J'ai regardé un petit peu l'évolution des recettes. Globalement, sauf erreur de ma part M. MARTIN – vous me reprendrez si c'est le cas – il me semble qu'il y a une augmentation des recettes de la Ville d'Orléans, malgré la baisse des participations de l'Etat. Comme vous l'avez d'ailleurs souligné, cette augmentation est liée à ce que vous appelez le dynamisme des recettes fiscales. On doit s'en féliciter. C'est toujours plus agréable de gérer l'abondance que de gérer la pénurie. Cela permet également d'inscrire clairement les choix politiques dans le budget de la Ville, puisque les marges de manœuvre sont importantes. Elles existent. Cela rend donc d'autant plus signifiant les choix que vous opérez.

J'ai bien regardé, cela m'a fait sourire, vous nous avez expliqué à quel point la Ville d'Orléans faisait des grands efforts. Certes, les taux de fiscalité étaient globalement, au moins pour ce qui concerne le foncier bâti, nettement supérieurs à ce qu'on observe dans les Villes de la strate, mais qu'il y avait, notamment en matière de taxe d'habitation, une vraie politique sociale liée aux abattements.

Sans trop entrer dans le détail technique, car cela pourrait lasser les auditeurs, je voudrais quand même indiquer que, pour ce qui concerne les abattements, l'essentiel de la politique d'abattement de la Ville se concentre sur ce qu'on appelle un abattement général, qui concerne tous les foyers fiscaux, donc hors prise en considération des ressources fiscales. L'abattement spécial à la base, qui a plutôt vocation à s'intéresser aux personnes les plus modestes dont la valeur locative du logement est très faible, ne représente que 800 000 €. Il est stable, ce qui est certes un effort, je n'en disconviens pas, mais ce qui n'est pas non plus un effort considérable au regard de l'étendue des finances de la Ville. On pourrait parfaitement envisager d'être peut-être plus volontariste sur ces abattements ciblés à destination des populations les plus modestes, d'autant que, comme ces abattements sont liés aux valeurs locatives et que les valeurs locatives font l'objet régulièrement de révisions, notamment dans la Commission Communale des Impôts Directs. Ces révisions se font à la hausse. Comme la tendance des valeurs locatives est à la hausse, on peut imaginer que le nombre de ces abattements à portée sociale sera en diminution. Tout cela pour dire qu'il ne faut pas majorer, me semble-t-il, l'effort de solidarité fiscale consenti par la Ville.

On vient donc de le voir, des recettes importantes, là aussi pour quelles dépenses. Je rejoins ce qui a été dit par mes collègues précédents. On insiste beaucoup sur le haut niveau d'investissement. C'est une bonne chose d'avoir un haut niveau d'investissement car cela permet de faire des choses, d'inscrire la politique dans le paysage urbain. Cela permet de marquer les esprits. Mais pour autant le haut niveau d'investissement n'est pas en soi une indication de la politique menée, puisqu'il s'agit de choix qui sont opérés.

Par exemple, je note que ces investissements concernent l'ARENA ou des opérations urbaines du type de celles de la rue des Carmes. Personnellement et collectivement on peut s'interroger sur la pertinence de ce haut niveau d'investissement. Ma collègue Mme Sophie FERKATADJI a également évoqué des dépenses de voirie. Certaines rues d'Orléans sont faites, refaites et re-refaites. Je pense en particulier à des rues de l'hypercentre.

Parfois on se dit qu'on pourrait investir ailleurs. M. Baptiste CHAPUIS évoquait les crèches. On pourrait parler également de salles de réunions ou de locaux qui ont vocation à accueillir du public et à satisfaire aux besoins des usagers.

Puis sur les dépenses de fonctionnement, on parle de stabilité. J'entends bien. Je n'ai pas bien compris ce qui a été dit sur la sanctuarisation des dépenses sociales. On avait déjà évoqué cette question l'année dernière. On a vu concrètement, pendant l'année 2011, que cette sanctuarisation était souvent mise à mal en pratique par une baisse de fait des dépenses sociales. Cette année on parle de maintenir intactes les subventions accordées aux associations par rapport à l'année précédente. Stabilité des subventions de fonctionnement et sanctuarisation du social : je ne comprends pas la différence entre les deux. Il faudra m'expliquer en quoi le social est sanctuarisé alors que les autres dépenses sont maintenues à un niveau identique.

Il faut faire attention. On évoquait les A.T.S.E.M. tout à l'heure. C'est vrai qu'il y a parfois un problème dans certaines écoles lié au non remplacement des A.T.S.E.M. Les A.T.S.E.M. volantes c'est une bonne chose. Il y a une vraie tension dans les écoles. Par-delà les questions de personnel, il y a aussi la question des moyens mis à la disposition des écoles. Beaucoup d'écoles se plaignent de ne pas avoir suffisamment de moyens pour fonctionner. Je pense à des ramettes de papier, à l'achat d'ouvrages, de livres, de matériels. Les enseignants considèrent qu'on arrive à un niveau d'étiage qui ne permet pas le renouvellement en particulier du matériel pédagogique et des livres.

La rigueur c'est très, très bien et on s'en félicite. Mais il ne faudrait pas non plus qu'à force de raboter sur les dépenses de fonctionnement on en arrive à baisser la qualité de service offerte aux concitoyens de cette Ville.

M. LEBRUN – *Sur le contexte, d'abord votre introduction fait état d'incertitudes économiques. On est dans une situation de crise, ce qui montre bien que la crise on n'en sort pas. Comme je l'avais déjà dit, elle n'est pas conjoncturelle mais structurelle. On est dans un système qui ne continue à exister que par l'enrichissement des plus riches. C'est le système capitaliste. On est d'accord ? Les bénéfices des entreprises du CAC 40 étaient de 46 milliards au 1^{er} septembre 2011. La crise est un choix politique. L'Etat veut réduire les déficits et ses dotations pour notre collectivité sont en baisse. C'est une demande des agences de notation. Mais l'Etat a fait 11,5 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches depuis 2007.*

Je vais être très basique. Je vais prendre un exemple concret. Je vais prendre le mien. Je pourrais en prendre d'autres. Il y a pire que moi. Plein d'argent circule et on nous demande de plus en plus de sacrifices.

Au travail on est pressé comme des citrons. Il faut en faire toujours plus. Les cadences de tri ont pratiquement doublé en 20 ans. Aujourd'hui tout est compté en seconde : les pas qu'on fait dans la rue, quand on met une lettre dans la boîte aux lettres. Tout est compté en seconde aujourd'hui. Il faut vendre de plus en plus de produits financiers. On rapporte donc de plus en plus d'argent. A côté de cela les salaires ne bougent pas. L'évolution de carrière est bloquée. Il y a des heures de travail qui ne sont pas payées. On partira à la retraite de plus en plus tard. La mutuelle est de plus en plus taxée. Les prestations familiales sont gelées. Le prix du chauffage augmente, etc.

On rapporte de plus en plus d'argent et de plus en plus il faut se serrer la ceinture. La question que se posent les personnes : où passe l'argent ? La crise c'est cela. On en sortira que lorsqu'on changera le système. On espère vivement que cela change. Mais qu'on change de système. Sinon ce qu'on nous dit c'est du vent.

Ces choix politiques sont durs à porter pour des millions de personnes. Mais la plupart ont été faits par les Députés de la majorité, par le Conseil de l'Europe, par le G20. Aujourd'hui il faut les assumer localement. Bien sûr vous faites des choses à la mairie. Ce que vous faites n'est pas négligeable. Mais ce n'est pas à la hauteur des besoins car vous ne mesurez pas la situation au niveau où elle est. Je ne dirai pas à la limite que vous ne la mesurez pas, vous ne la vivez pas. Entre nous c'est une différence énorme. Combien de personnes ici ont du mal à payer leur loyer ?

Plutôt que d'avoir besoin d'aider les personnes à se nourrir ou à finir le mois, je préférerais que la commune investisse dans des grands équipements publics. Si on n'avait pas la misère qu'on connaît aujourd'hui, pourquoi pas à la limite ne pas faire un ARENA de 10 000 places. Cela peut amener des emplois. On peut y faire plein de choses. Mais ce n'est pas la réponse d'aujourd'hui. La part d'aide alimentaire chez les associations caritatives a augmenté de 10 % cette année à Orléans. Ce n'est pas moi qui le dit. C'est le Secours Catholique. Je n'ai pas d'affinités particulières avec le Secours Catholique. Aujourd'hui beaucoup de personnes n'osent pas demander - c'est ce que je disais à Mme LECLERC – par dignité parfois. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas régler tout à travers des cas individuels, même s'il faut le faire. Il faut des mesures générales.

J'avais dit l'an dernier que cette situation nécessitait qu'on élève le niveau des crédits de fonctionnement et pour que cela n'augmente pas la pression fiscale, que les investissements soient réduits d'autant. On fait les propositions. Cela représente à peine 5 000 000 €. En gros, 5 000 000 €, c'est ce que vous deviez mettre en 2012 dans la trémie Jean Jaurès, d'après ce qu'on connaît. Cela veut dire qu'on les aurait trouvés. Cela veut dire que de toute façon ce qu'on demande c'est loin de contrarier tous vos projets d'investissement que nous contestons, comme l'alignement de la rue des Carmes, l'ARENA, le parking du Cheval Rouge.

En plus nos propositions ne remettent pas en cause les objectifs de rayonnement de proximité de développement durable. Je dirais même que cela les amplifie. Je détaille brièvement :

- *la division par deux des tarifs des cantines pour les quotients 2, 3 et 4,*
- *la gratuité des bus urbains pour les Orléanais, collégiens, apprentis, lycéens, étudiants, sans emploi et retraités, avec délivrance par la mairie d'un pass gratuité,*
- *l'augmentation d'un tiers des subventions aux associations caritatives,*
- *le doublement des places en hébergement d'urgence avec mise à disposition des locaux,*
- *une aide au chauffage pour les foyers non imposables,*
- *l'application du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans du 30 décembre 2009 concernant les valeurs locatives de La Source qui indique : « Il sera fait une juste appréciation des inconvénients relevés en fixant le coefficient de situation générale à moins 0,10 ».*

Les communistes sont bien sûr hostiles à toute augmentation des tarifs municipaux et à toute baisse de subventions aux associations. On pourrait bien sûr encore faire d'autres propositions, mais ce n'est pas nous qui faisons le budget, c'est vous. C'est normal. Nous sommes prêts à discuter avec vous de la mise en œuvre de ces propositions, de voir ce qu'on

pourrait faire. Si c'est pour nous dire que ce qu'on propose n'est pas possible, ce n'est pas la peine qu'on discute. Les élus communistes proposent que d'autres choix soient faits. Le budget est l'occasion, M. le Maire, d'infléchir vos choix politiques en rééquilibrant le budget de fonctionnement. Merci.

Mme LECLERC – *Bonsoir. Je vais essayer de répondre un petit peu à chacun d'entre vous.*

Premièrement, en cette année 2011, je redis que le choix fait était effectivement de ne pas baisser les subventions de 5 % comme pour les autres associations, mais dans le secteur très social, c'est-à-dire les associations vraiment au plus proches des démunis dans l'aide alimentaire, pour dire les choses.

Pour ce débat d'orientations budgétaires, il est global. C'est celui de la Ville. Nous aurons le prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S., le nôtre, en ce qui concerne les missions du C.C.A.S. Ce sera le 8 décembre prochain. Les élus siégeant à ce Conseil d'Administration verront nos orientations, quoiqu'elles en ont déjà un petit aperçu, puisque certaines délibérations sont déjà passées. On a pu voir que le C.C.A.S. pratique déjà quelques gels de tarifs pour 2012 par rapport à 2011. On a bien conscience de la situation économique du pays, des personnes et de leur budget.

Pour répondre à M. LEBRUN, la Ville fait des choses en matière sociale, notamment en matière d'emploi. Je voulais juste vous donner deux exemples que vous n'êtes peut-être pas sans les ignorer. Cette semaine, la Ville d'Orléans a co-organisé deux forums emplois dans les quartiers : un dans le quartier de La Source, un aujourd'hui dans le quartier de l'Argonne. On est au plus proche et en proximité avec les personnes demandeurs d'emplois. C'est cela aussi la politique sociale.

En ce qui concerne la petite enfance et les crèches, avec Mme RICARD, on est bien consciente des demandes faites sur les gardes d'enfants en centre-ville. On connaît les besoins. On est vraiment en veille là-dessus. Pour autant, oui il y a de la demande en centre-ville, oui il y a de l'attente pour les crèches municipales en centre-ville. A côté de cela, je vous rappelle qu'il reste encore 529 places à ce jour possibles chez les assistantes maternelles libérales sur la Ville. Ce n'est pas la crèche municipale. Mais les familles ne sont pas complètement à la rue avec leur enfant.

Je m'arrêterai là.

M. le Maire – *Mme LECLERC, j'ajoute qu'il y a régulièrement des places disponibles sur des crèches municipales, en dehors du centre-ville. Le problème est que tout le monde demande les mêmes crèches. Allez savoir pourquoi ? Nos crèches sont superbes partout. Il y a des demandes pour le centre-ville alors qu'il y a souvent des places sur d'autres crèches. Quand on propose parfois ces places de crèches ailleurs que dans le centre-ville, pas toujours, mais il arrive que des familles les refusent. C'est la réalité.*

M. CARRE – *Je voulais juste réagir un tout petit peu aux propos généraux. Je veux rappeler juste un fait. En France, on dépense 56 % de dépenses publiques. Je veux bien que tout aille chez les milliardaires, que personne n'ait d'argent. Mais quand je parle de dépenses publiques, c'est bien l'Etat et les puissances publiques. Pour la grande majorité de ces 56 % ce sont justement des dépenses sociales, tout compris, la retraite, la santé, l'aide aux plus démunis, tout ce que l'on peut imaginer dans la sphère sociale. La difficulté c'est que ce chiffre n'a pas cessé de monter, y compris d'ailleurs sous notre mandature, depuis à peu près une trentaine d'années.*

En face, les impôts qu'on paie tous les uns et les autres n'ont pas diminué. Ils ont aussi augmenté, au fil de l'eau. Aujourd'hui ils sont nettement inférieurs, à 45 %, 46 % de ce qui est produit en richesse. Ils ne suffisent pas à couvrir l'augmentation de ces dépenses.

Le rappel aujourd'hui, dans les pays comme les nôtres, à un moment donné, la croissance qui est celle que les femmes, les hommes créent, on sera d'accord, il y aura les entrepreneurs, les patrons, les personnes très riches. Il y a aussi et même pour l'essentiel la création de la valeur ajoutée, tous ceux qui travaillent : les ouvriers, les agents, les cadres, tout ce qui fait cette richesse. Mais elle est essentiellement privée. C'est elle qui recyclée par tout ce qu'on décide dans nos sphères publiques donne justement ces prestations, mais à une hauteur aujourd'hui qui est quasiment unique dans tous les pays développés. Il ne faut quand même pas l'oublier. Ces 56 % n'ont pas été décrétés par les milliardaires, par le CAC 40, par les agences de notation. Ils sont décidés par nous tous, en tant qu'élus décideurs dans une majorité à une période de gauche, à une période de droite et puis beaucoup par nos concitoyens qu'on a habitué, parfois à juste titre car cela faisait progresser le corps social, parfois un petit peu de façon généreuse, voire inconsidérée, et parfois même de façon clientéliste, car cela conférait une bonne mise en valeur des politiques publiques qui étaient peut-être un peu irresponsables sur le long terme.

En revanche, tout cela très brutalement - et c'est pour cela qu'il y a la crise - nous rappelle que cela engendre des déficits qui structurellement se nouent, se créent. A un moment donné il faut dire stop. La mauvaise manière - je vous rejoins là-dessus - c'est la façon dont cela s'est passé en Grèce où le stop a été brutal. La bonne façon est de prendre les choses le plus en amont possible, sans démagogie, comme cela a été fait il y a 4, 5 ans, où on a commencé à réduire justement le rythme des dépenses publiques. Il faut aujourd'hui qu'on accélère. C'est tout. Sinon on aura les drames que vous évoquez qui aujourd'hui, je le rappelle, ne sont pas là. Par exemple, les minima sociaux vont augmenter pour les plus défavorisés au moins de l'inflation et pour les autres de 1 %. Ce n'est pas une diminution, comme on le constate partout, ou un gel dans la plupart des autres pays. On est un des rares pays à pouvoir continuer à le faire.

Le dernier point, juste une information, c'est un chiffre que l'on a calculé ensemble à la Commission des Finances, y compris avec des personnes de l'opposition. Dans cette mandature, à revenu égal, les plus hauts revenus, ceux qui quelquefois nous font un peu sursauter à peu près tous dans cette salle, paieront en net de tout 3 milliards d'euros de plus qu'ils ne payaient il y a 4, 5 ans. Ce chiffre n'est plus contesté. Dire qu'on n'a pas arrêté de faire des cadeaux fiscaux, il y a eu beaucoup de réorientations. Aujourd'hui on est dans la situation inverse. C'est une autre parenthèse que je voulais faire. Ce n'est pas une gloire, ni un drame. S'ils les paient, c'est qu'ils peuvent le faire. On sera tous d'accord. Il faut arrêter de jeter l'anathème, de toujours opposer les uns et les autres. Aujourd'hui, le problème est global. On a justement tous besoin d'être ensemble.

M. GABELLE – M. le Maire, chers collègues, ce sera bref.

La vie politique et la vie municipale sont faites de choix. Je suis particulièrement fier de ce qui a été réalisé depuis 10 ans en matière de proximité, c'est-à-dire au droit de chacun des Orléanais. Je suis surpris d'entendre qu'il est demandé de geler notamment les investissements dans les quartiers. Il n'y a pas de visite des élus de proximité. Nous ne sommes pas interpellés : « Vous avez refait la rue d'à côté. J'aimerais bien qu'on refasse ma rue ». Il y a un programme d'investissement prévu pour l'année 2012. Je pense que les Orléanais en 2013 seront également fiers de tout ce qui aura été réalisé en 2012. Souvenons-nous de l'état des chaussées, des rues, des trottoirs, des bas d'immeubles. Cela soutient également l'activité économique. Il ne faut pas l'oublier non plus.

M. MONTILLOT – *M. RICOUD, je savais que cela vous ferait plaisir. C'est pour cela que je n'ai pas pu résister.*

Le dernier point, M. le Maire, en revanche, on est dans le débat d'orientations budgétaires, j'ai quelque chose à dire concernant un point qui a été évoqué à deux reprises par Mme FERKATADJI et par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et qui touche à l'éducation. Une réponse a été apportée par Mme Muriel SAUVEGRAIN tout à l'heure concernant les A.T.S.E.M. Je n'en parlerai donc pas. Mais je voudrais dire que, puisqu'on parle d'éducation, ce n'est pas uniquement l'accompagnement en maternelle aux côtés de l'équipe pédagogique. C'est que la Ville d'Orléans, depuis 2001, a fait des efforts considérables dans le domaine éducatif, y compris en terme de personnel. Je voudrais rappeler que le quasi doublement du nombre de vacataires, c'est du personnel sur la sécurité des enfants. Dieu sait que les parents d'élèves, dans les conseils d'écoles, sont extrêmement sensibles à ces questions de sécurité pour les enfants. Je voudrais rappeler que tout le travail fait depuis 2001 sur l'aide aux devoirs, sur le programme de réussite éducative, ce sont des dizaines d'emplois créés en équivalent temps plein et qui sont largement supérieurs à ce qui pourrait être revendiqué sur tel ou tel poste supplémentaire d'A.T.S.E.M. Je me permets de le dire car c'est directement de l'éducatif au soutien des enfants. On en mesure à Orléans les effets positifs sur les enfants.

Mme de QUATREBARBES – *Je voulais juste revenir sur un point concernant la voirie. C'est beaucoup d'argent, c'est vrai, je le reconnais. Je suis la première à en être tout à fait consciente. 12 000 000 € en 2012, c'est important. C'est même très important. Mais on est responsable de l'espace public et donc de la voirie. Malheureusement, quand on ne l'entretient pas, elle se dégrade toujours plus. Quand on arrive au nid de poule, les personnes se plaignent et elles ont parfaitement raison. On se doit donc de l'entretenir. Malheureusement je vous rejoins. C'est beaucoup d'argent, mais on est obligé de le faire et cela ne s'arrête d'ailleurs jamais.*

M. RICOUD – *M. MONTILLOT, le couplet anti-communiste sur la Corée du Nord et Cuba, aïe, aïe, aïe ! C'était malicieux, mais on est à Orléans.*

Je voulais revenir rapidement. Des personnes percevaient des allocations ASSEDIC, 900 €. Maintenant on est de moins en moins indemnisé par les ASSEDIC et on tombe soit dans le R.S.A., soit dans l'A.S.S. (Allocation Spécifique de Solidarité). Cela fait en gros la moitié des ressources en moins. Ce Monsieur qui multiplie les démarches et que j'accompagne est complètement perdu. Si on lui donne plus d'A.P.L. au 1^{er} janvier, mais ce plus d'A.P.L. ne compense pas ce qu'il va perdre. Il se demande comment il va faire pour continuer à vivre, payer son loyer et se nourrir. Des exemples comme cela, on en a de plus en plus sur notre Ville.

Par rapport aux retraités, M. Olivier CARRE stigmatisait les très riches. Je pense qu'il ne faut pas schématiser non plus. Il y a actuellement des retraités qui ont 800 € à 900 € par mois, qui consacrent 30 % à 40 %, voire plus, pour payer leur loyer et qui n'y arrivent pas.

M. CARRE – *Pas à l'O.P.H...*

M. RICOUD – *Mais il n'y a pas que l'O.P.H.*

(réaction hors micro de M. CARRE)

M. RICOUD – *C'est vrai. Je parle de locataires aussi bien chez d'autres bailleurs que dans le privé. Ces personnes attendent de notre collectivité peut-être une aide sérieuse,*

efficace pour continuer à assumer leurs dépenses et à vivre tout simplement. Ce n'est pas faire du misérabilisme que de dire cela. C'est une réalité. Je pense qu'on est quand même un certain nombre d'élus ici à côtoyer ces cas, à intervenir. Il faut qu'on soit solidaire de ces familles qui sont de plus en plus dans les difficultés.

Je vous remercie de votre écoute.

M. MARTIN – *Je n'ai pas souvent l'occasion de m'exprimer sur ma vision de la gestion de crise et le niveau national. Je voulais néanmoins vous livrer ma réflexion sur la situation actuelle et ses conséquences.*

En gestion de crise des Etats, il y a trois étapes :

- la première que nous avons connue, c'est de la faute des banques. Souvenez-vous, il y a un an, il n'y avait pas de crise en France ou si peu. Finalement c'était de la faute des banques. Evidemment ce n'est pas le sujet. La crise c'est la faute de la dette. Les banques ne peuvent pas créer des liquidités au-delà de ce que les endettements aujourd'hui des Etats ont fait.

- la deuxième étape dans laquelle nous sommes, c'est la gestion fiscale marginale, c'est-à-dire qu'on touche aux niches. On fait des réformes marginales budgétaires. Alors cela a un effet marginal, c'est-à-dire qu'on ne réduit pas la dette. On continue à s'endetter avec les intérêts de la dette, sans même parler du remboursement de la dette.

- puis il y a une troisième étape que connaissent certains Etats, c'est le cas de la Grèce, où il faut aller malheureusement dans le dur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire mettre une fiscalité générale sur une base la plus large possible car c'est la seule qui réduit les déficits budgétaires dans un pays. M. LEBRUN, cette situation-là nous ne la connaissons pas encore, mais il n'est pas impossible que nous la connaissions, car la dette de la France est telle, 90 % du P.I.B., et elle continuera à progresser car les mesures envisagées, même si ce sont des mesures de rigueur, ne tariront pas l'accroissement de la dette et malheureusement ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Ceci étant rappelé, je voudrais revenir à Orléans. A notre niveau, nous avons une politique sociale qui a toute sa valeur par le C.C.A.S. et le maintien des dépenses de fonctionnement à ce niveau et par l'investissement, puisque nous inscrirons dans le budget 2012 la restructuration du Relais Orléanais. Nous avons donné au C.C.A.S. le moyen de faire un investissement de plus de 1 000 000 € pour restructurer, requalifier le Relais Orléanais. Nous n'y sommes pas tenus. Cela ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Ville d'Orléans puisque le Relais Orléanais est financé principalement par le Département et d'autres organismes. Mais la Ville d'Orléans a fait ce choix. C'est inscrit budgétairement. Nous avons gelé les crédits pour cela. C'est prêt, c'est en place. Dès que les moyens seront sollicités, cela pourra être payé. Voilà des exemples.

On peut faire aussi de l'investissement en matière sociale et où effectivement nous allons nous engager. Nous ne faisons pas le choix des dépenses de fonctionnement, car d'une manière ou d'une autre le choix de trop de dépenses de fonctionnement amène à la situation qu'on connaît au niveau national : plus d'investissements et une situation qui se dégrade. Je dirais à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA que, si les choses vont mal au niveau national et j'en suis d'accord, je ne vais pas regretter qu'elles aillent plutôt au fil de l'eau, sans dire qu'elles vont bien, pour la Ville d'Orléans. On n'augmente pas les taux fiscaux. On a une recette qui va augmenter de 1%. On n'affiche pas une richesse fabuleuse. 1 % d'augmentation de recettes sans augmenter les taux d'impôts, on est vraiment dans un minimum. Mais dans le même temps

on fait attention à nos dépenses. Nous ne faisons pas, c'est clair, le choix des dépenses de fonctionnement.

Je voulais revenir aux crèches. Les éléments ont été donnés à la fois sur les possibilités qui existent dans d'autres crèches auxquelles vous pouvez faire appel, mais aussi je voulais dire que les crèches privées aujourd'hui fonctionnent très bien, avec un tarif qui n'est pas supérieur à celui des crèches publiques. Devons-nous, pour autant que ce soit nécessaire, investir des fonds publics alors qu'aujourd'hui c'est un secteur privé qui a pris le relais ? Personnellement je n'en suis pas sûr. En plus, toutes les dépenses publiques aujourd'hui présentées, même si elles étaient utiles, ce qui n'est pas évident, ne seraient pas pour autant à retenir. Il ne faut pas aller vers le tout public, ce n'est pas du tout la solution.

Mme FERKATADJI, d'habitude je suis d'accord avec ce que vous constatez. Mais ce soir il y a un élément de désaccord entre nous.

(exclamations)

M. MARTIN – *C'est très rare, mais je voulais vous dire que l'emploi public ne constitue pas un soutien à l'économie. Vous avez dit et là-dessus je ne peux pas être d'accord avec vous, lorsque vous dites que si nous créons des emplois publics dans notre collectivité, ce sera un soutien à l'économie, je dis non. C'est une dépense fiscale supplémentaire pour la collectivité. Vous ne pouvez pas laisser entendre, surtout avec les connaissances que vous avez, aujourd'hui, que d'accroître les dépenses publiques en fonctionnement en créant des emplois publics amène une activité économique supplémentaire, car c'est une contre-vérité.*

En revanche, je suis d'accord avec vous...

Mme FERKATADJI – *Je n'ai pas dit à l'économie.*

M. MARTIN – *D'accord, j'ai mal compris.*

Je suis d'accord avec vous sur les économies d'énergie, car je pense que nous avons tous des efforts importants à faire. Mais la part des investissements à consacrer a déjà été substantielle. Nous avons changé pratiquement toutes les huisseries des écoles. Nous avons fait des économies importantes. Nous avons aussi fait beaucoup d'investissements dans les luminaires. Là aussi il y a des retours sur investissement très forts.

Là où nous consommons d'énergie, et Mme Muriel SAUVEGRAIN aurait pu le dire comme moi car ce sont des choses qu'elle connaît très bien, c'est par exemple sur les piscines, la patinoire. Nous avons des consommations d'énergie absolument énormes. Les solutions sont beaucoup moins simples. Il faut aussi voir la part de l'énergie dans la consommation de la collectivité qui concerne ce que vous avez dit, c'est-à-dire des bâtiments - certes cela existe - mais aussi des équipements d'une toute autre nature et des équipements publics lourds comme les piscines ou encore la patinoire.

L'investissement est le moteur de l'économie, de la croissance. Nous devons donc continuer à investir. Nous devons bien sûr faire des choix. Les choix de voirie sont indispensables. Lorsque vous voyez l'état général de la voirie, qui est dû au fait qu'il y a eu de gros travaux faits en centre-ville, le passage et tous les travaux de CLEO ne sont pas... M. LEMAIGNEN s'en va. Il rentre. Je n'en dis pas de mal. Je fais simplement le constat.

(rires)

M. MARTIN – *Alors il revient. Je sais le faire revenir.*

M. le Directeur Général, vous aviez dit en 2009, je m'en souviens très bien : « Il faudra mettre plus de 10 000 000 € pour restructurer la voirie une fois que CLEO aura été réalisé ». Personnellement je ne l'avais pas cru. Je trouvais que c'était beaucoup. Mais finalement nous y sommes. Pourquoi ? Les engins sont passés. Ce n'est pas simplement de rabouter les quelques liaisons de voirie par rapport aux 50 mètres autour de l'axe CLEO qu'il faut faire aujourd'hui. Lorsque vous regardez les voiries, il y a d'énormes besoins. C'est normal. Certains l'avaient anticipé. Maintenant nous y sommes. Je crois qu'il faut le faire et ce n'est pas du luxe. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Mme Aude DE QUATREBARBES. C'est indispensable car il y a vraiment des voiries très dégradées. En 2012, les voiries représenteront 20 % du budget d'investissement de la commune. C'est un élément important.

Voilà quelques éléments de réflexions avant le budget. M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – *Merci à tous. Le débat est extrêmement intéressant car il montre, peut-être plus que les années précédentes et peut-être sous l'effet de la crise, les choix que nous avons à faire, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et donc les équilibres que nous avons à trouver en anticipant d'éventuelles dégradations.*

Pour ma part, je veux juste apporter deux, trois éléments, non pas de conclusion, mais complémentaires.

Cette crise est effectivement structurelle. C'est d'abord une crise de la dette. Mais elle révèle une crise beaucoup plus profonde qui a deux caractéristiques très fortes et qui expliquent pourquoi nous sommes dans cet endettement croissant, me semble-t-il. Le premier élément, c'est le basculement de la puissance économique qui autrefois était le fait largement des pays occidentaux et notamment des pays européens, auxquels venaient compléter les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon et quelques autres. Il y a un basculement de la réalité de la puissance économique de ces pays-là vers ce que l'on appelle les pays émergents que l'on classe d'ailleurs, d'une manière un peu trop rapide, de la même manière et avec principalement la croissance exceptionnelle de la Chine et peut-être et sans doute la croissance exceptionnelle à venir et déjà commencée de l'Inde. Quand on prend ne serait-ce que ces deux pays qui chacun ont plus d'un milliard d'habitants, si on y agrège les quelques pays asiatiques à proximité, vous avez plus de 70 % de la population mondiale.

Vous avez des taux de croissance qui maintenant depuis 20 ou 30 ans, notamment en Chine, ne sont pas à deux chiffres mais presque, sachant qu'il y a beaucoup d'interrogations sur les modes de calcul de la croissance chinoise.

Qu'avons-nous fait par rapport à ce basculement qui est une réalité ? Nous avons continué à porter un modèle de société, un modèle économique, un modèle social qui n'est pas le modèle sur lequel on a vécu depuis très longtemps, mais qui est le modèle hérité finalement de la reconstruction de la fin de la guerre et de ce qu'on appelait les Trente Glorieuses, du Welfare State, etc. On a d'ailleurs construit un très beau modèle. Mais on a construit un modèle qui avait une caractéristique fondamentale : c'est qu'il reposait sur une croissance économique forte et que ce modèle pouvait financer, comme l'a excellemment dit M. Olivier CARRE, sa dépense et notamment sa dépense publique sur cette croissance, c'est-à-dire sur la valeur ajoutée supplémentaire apportée dans les sociétés nationales.

Puis cette croissance s'est estompée et on a continué, depuis 30 ans, à raisonner comme s'il y avait toujours la croissance et non seulement à raisonner comme si, mais à

augmenter l'ensemble des dépenses afférentes et fondamentalement la dépense publique. On a créé un effet de ciseau. Que s'est-il passé ? Puisqu'on avait à l'époque – il y a 30 ans ou plus – une croissance forte, on avait des Etats très peu endetté - la France en 1980 c'est 10 % de son P.I.B. en dette, c'est très faible, aujourd'hui c'est l'inverse on est à 90 % - on a financé ce modèle sur la base d'une croissance qui n'existait plus, donc sur de la dette. On créé un phénomène qui n'est plus conjoncturel mais qui devient structurel, car toutes nos sociétés sont organisées sur ce modèle. Sauf à retrouver une croissance comme antérieurement, ce modèle est mécaniquement explosif.

C'est peut-être ce qui est le plus visible, me semble-t-il.

Puis il y a un deuxième facteur encore plus profond. Nos modes de consommation et de production sont organisés sur la base de ce qui s'est produit fin du XVIII^{ème}, début du XIX^{ème} siècle, pour faire simple, sur la base de la révolution industrielle. Cette révolution industrielle a fonctionné sur trois mécanismes :

- main d'œuvre très abondante, très bon marché. On aurait dit « exploité ». Donc coût du facteur travail très faible et abondant. Donc beaucoup de capacité de production à faible coût.

- l'énergie. On ne parle jamais de l'énergie dans tout cela. Pourtant c'est me semble-t-il une clé. On en parle peu en tout cas. C'est la même chose : très abondante et à bon marché, pas gratuite, mais presque. Il suffit de regarder les cours du début du pétrole au début du XX^{ème} siècle, du charbon, etc. Terminé.

Premier facteur sur la main d'œuvre terminée et tant mieux, deuxième facteur sur l'énergie terminée.

- le troisième facteur, celui-là est très intéressant : ce sont des ruptures technologiques. Le XIX^{ème} siècle est fabuleux en matière d'innovation. On invente presque tout et on met tout en œuvre, c'est-à-dire que la transmission entre ce qu'on appelle aujourd'hui la recherche, qu'on appelait autrefois différemment, l'innovation et la transmission dans le mode de production et de consommation se fait très vite. L'électrification se fait très vite, c'est impressionnant. Le chemin de fer se fait très vite. Bref une transformation fondamentale. Cela a été un facteur clé de la croissance. Celui-là n'est pas terminé. C'est notre chance.

Mais encore faut-il accepter l'analyse et en tirer les conséquences. Elles sont extrêmement difficiles à mettre en œuvre en situation précisément de crise et donc de raréfaction des moyens financiers. Pourquoi ? Ce troisième facteur appelle aujourd'hui un pari. C'est de parier à nouveau sur le saut technologique. Pour parier sur le saut technologique, il faut évidemment favoriser la recherche, l'innovation et la transmission dans les modes de production et de consommation.

Aujourd'hui, ce que je défends depuis longtemps, c'est le modèle du développement durable. C'est le changement de vecteur, de support. Mais pour faire cela, il faut investir massivement. Le problème est que notre société est organisée sur des dépenses de fonctionnement qu'elle ne sait pas maîtriser. On réduit effectivement la voilure. Mais je rejoins M. Michel MARTIN. Il faudrait la réduire, de ce point de vue-là, beaucoup plus pour pouvoir concentrer les moyens sur l'investissement du futur, sur l'investissement d'avenir, sur le saut technologique. Et là on redevient « compétitif » et concurrentiel, notamment par rapport à ces pays émergents avec leur masse. Le drame que nous risquons peut-être de vivre si on n'y prend pas garde, c'est que eux dégagent les capacités financières pour l'investissement du futur.

Aujourd'hui quand on dit qu'on a des points forts, qu'on a investi, c'est vrai qu'on a des points forts, regardez c'est ceux sur lesquels on a investi il y a 20, 30, 40 ans. Un pays émergent comme la Chine est en train de faire cela. Les forces que nous avons aujourd'hui peuvent disparaître, être balayées. Evidemment, si on est sur la réduction de la voilure, sur le fonctionnement du quotidien, le modèle, etc., le risque évident d'explosion est l'explosion sociale. Quelle est la capacité d'adaptation de nos concitoyens et des européens dans leur ensemble ? On voit la situation de la Grèce, d'autres pays qui d'ailleurs ne font pas ce choix-là. Le choix que je dis aujourd'hui, personne ne le fait. C'est le choix pas pour demain, car c'est très dur et peut-être explosif, mais c'est le choix d'après-demain.

Cela veut dire concrètement toute l'industrie verte. Cela veut dire effectivement que le modèle énergétique est périmé. Ce modèle est fini. Il en faut un autre. Il faut investir massivement car c'est bien de le dire, c'est encore mieux de le faire. Mais pour le faire, il faut encore en avoir les moyens.

On parlait des écoles quand on a multiplié les budgets par 12. J'allais dire c'est pratiquement le même tarif. Cette affaire est une équation infernale.

Le risque majeur - pas seulement politique, on perd les élections, ce n'est pas la question, ce n'est pas le problème à cette échelle-là – le problème c'est l'adaptation de la société et la capacité de toutes ses composantes, c'est-à-dire de nous, des habitants, de l'intégrer, de l'accepter, de la valider, de la mettre en œuvre. J'aimerais que la campagne à venir parle de cela, plutôt que de nous emmerder avec les histoires des uns et des autres. Je le dis comme je le pense, que ce soit à droite et à gauche, tout confondu. On n'est pas à la hauteur des enjeux. On n'y est pas du tout, du tout, du tout. Mais absolument pas. Tout le monde, on y est tous dedans. Nous sommes 60 000 000 de Français, M. LEBRUN. Avant d'être à droite, à gauche, nous sommes 60 et quelques millions de Français. Il y a 6 milliards d'individus. Vous croyez qu'ils ont à faire de nos clivages. Je ne crois pas du tout, vraiment pas. Souvent ils ne comprennent pas nos clivages.

Ce que je pense, c'est qu'on est comme très rarement dans l'histoire de l'humanité et dans notre histoire depuis 20 siècles, à une phase clé de basculement où on a, par rapport à cette ouverture mondiale, les choix que l'on fera ou que l'on ne fera pas. Voilà ce que je crois fondamentalement.

A partir de là, pour nous à Orléans, on essaie de prendre en compte ces éléments, sachant qu'on n'est pas un îlot de verdure isolé du reste du pays et du reste du monde. Nos choix c'est quoi ? C'est en tout cas ce qu'on essaie de faire, de traduire ces grands éléments dans du très concret. Cela veut dire, M. MARTIN, M. CARRE...

M. MARTIN – Oui, M. le Maire.

M. le Maire – Cela veut dire ce que vous faites M. MARTIN remarquablement : d'abord maîtriser le fonctionnement. Ce serait beaucoup plus simple que d'ouvrir les vannes. Mais à ce moment-là, M. Michel MARTIN l'a montré, on réduit automatiquement l'autofinancement. On fait exactement ce que notre pays fait depuis plus de 30 ans. On parlait, M. LEBRUN, des manques d'investissement sur le réseau ferroviaire depuis des lustres. On est d'accord. Il est d'ailleurs en train d'être compensé puisque 13 milliards d'euros sont portés. C'est un effort comme jamais sur la modernisation du réseau. Ce ne sont pas les lignes à grande vitesse. Ce n'est pas ce qu'on a vu tout à l'heure. C'est simplement la modernisation, l'entretien.

Oui il y a du retard, mais pourquoi ? Car on a désinvesti. Nous disons aujourd'hui, et c'est de notre responsabilité, de la mienne, que nous ne faisons pas la même chose à Orléans.

On tient le fonctionnement. Ce serait plus facile que de le laisser filer. Vous avez vu l'autofinancement proposé. Il est autour de 22 000 000 €. Dans les années précédentes, y compris les nôtres, on était pratiquement tous les ans inférieur à ces 22 000 000 €. On pourrait dire : « on se met à 20 000 000 €, c'est déjà pas mal ».

Je veux un investissement d'anticipation. Je ne pense pas que ce sera l'année 2012 la plus difficile. Je pense que ce sera l'année 2013. Je ne suis pas devin, mais c'est ce que je pense. Je me trompe peut-être. En tout cas, je préfère me tromper dans ce sens-là que dans l'autre, c'est-à-dire de ne pas l'avoir envisagé et qu'on se retrouve pris dans une situation extrêmement difficile, plutôt que de l'avoir pris en compte et que cette situation n'arrive pas, ce que je souhaite.

De ce point de vue-là, ce budget est construit dans cette logique, je vous le dis très précisément et un peu solennellement, si la situation l'exigeait dans l'avenir, nous pourrions effectivement réduire la voilure et nous pourrions réduire la voilure de l'investissement, mais seulement dans les choix qu'on fait. Si nous y étions contraints, évidemment dans des proportions encore raisonnables, car à l'impossible nul n'est tenu, nous tiendrons un budget équilibré. Aujourd'hui, je le dis franchement, rouvrir de la dépense de fonctionnement car on pourrait considérer qu'on a un peu de marge et de commencer maintenant à réduire la voilure d'investissement, ce n'est pas le bon calendrier. Si on le fait aujourd'hui, on ne pourra plus le faire demain. Si on a besoin de le faire demain, c'est là où il faudra le faire. C'est là où on assumera, où on prendra nos responsabilités.

On peut toujours contester tel ou tel investissement, je le reconnais bien volontiers. Mais il y a une grande cohérence dans tout ce qui est fait, justement en maintenant ce niveau d'investissement et en permettant à la fois d'adapter Orléans, de répondre aux demandes des habitants de la Ville et de réaliser des investissements d'avenir. On peut contester qu'ils le soient. C'est la manière dont je le vois.

Je termine. Mme FERKATADJI, vous dites, effectivement c'est vrai : « Faut-il investir autant sur l'espace public ? ». Je pense que oui, évidemment. Pourquoi ? Je le dis sans esprit de polémique, croyez-le bien. Cette ville a sous-investi pendant longtemps. Je vais le dire comme cela. Je ne vais pas dire une municipalité ou une autre. Je dis que cette ville a sous-investi.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Cela fait dix ans que vous dites cela.

M. le Maire – Quand on a sous-investi pendant très longtemps, il faut très longtemps pour récupérer. C'est typiquement le cas de l'espace public.

Vous l'avez dit sur les écoles. Quand on va proposer de refaire l'école Georges Chardon, je ne crois pas que ce soit un investissement superfétatoire et vous ne l'avez d'ailleurs pas dit. Je ne crois pas aujourd'hui que l'on puisse, dans la situation d'Orléans telle qu'elle est, se priver d'une partie de cet investissement. C'est une nécessité pour la qualité de cette ville, pour l'image qu'elle donne. On l'a tous entendu sur l'image de la ville. Je ne suis pas en train de polémiquer. Et oui catastrophique, on peut le dire. Effectivement, on reprend tout cela.

Quand on va investir sur le quartier Gare, puisque cela fait partie des espaces publics à reprendre, on peut le reporter de 5 ou 10 ans. On pourrait. Mais peut-on dire que pour cette partie du quartier Gare, Mme PARAYRE, sur laquelle on va investir beaucoup, que c'est du superflu ? Je suis désolé de dire que cela fait 30 ou 40 ans qu'il n'y a rien eu de fait. Ce n'est pas de ma faute. C'est vrai.

Quand on a refait toutes les allées Pierre Chevallier à Madeleine, ce n'est pas de la polémique que de dire que depuis 40 ans il n'y a rien eu de fait, car c'est vrai.

Quand on a investi sur les Blossières, on ne peut pas dire qu'on a trop investi car il n'y avait rien eu de fait depuis 50 ans.

Sur La Source, peut-on nous dire que le G.P.V. était superflu. 200 000 000 € d'investissement sont mis à La Source au travers du G.P.V.

On est maintenant sur la convention territoriale de l'Argonne. On y était encore avec plusieurs élus et notamment Mme Isabelle BARANGER ce matin pour lancer ce forum emploi qui est remarquable, bravo et merci pour ce qui a été fait. Peut-on dire que c'est du superflu ? Je suis ressorti, je connais par cœur, je me suis dit une fois de plus : « Il faut qu'on reprenne tout cela car c'est complètement dégradé ». Ce n'est pas superflu. Il y a peut-être des choses où on n'est pas d'accord, c'est vrai. Mais globalement, sur ce budget espace public, je ne sais pas où rogner. Très franchement, c'est aussi simple.

Je termine sur un petit mot à l'adresse des uns et des autres. Ce n'est pas pour tenter une synthèse qui pourrait être impossible ou difficile. Pas de tout public, mais pas de tout privé non plus. Voilà. C'est mon attachement au service public qui parle.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 20 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2012 qui seront traduites dans le budget ;

2) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2012**

Ville d'ORLEANS

Conseil Municipal du 18 novembre 2011

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

Le débat sur les **orientations budgétaires** constitue une obligation réglementaire (article L 2312-1 du CGCT) et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les **priorités d'actions** et les **options de stratégie financière** retenues pour la construction du budget de la collectivité.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, appelée également loi Grenelle II, stipule dans son article 255 l'obligation pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de rédiger, préalablement aux débats sur leur projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Cette obligation, codifiée à l'article D2311-15 du code général des collectivités locales, s'applique à compter des budgets 2012. La Ville a rempli cette obligation en présentant un rapport sur le développement durable, préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2012, lors du Conseil Municipal du 20 mai 2011.

Préparé dans un contexte d'incertitude économique au plan mondial et de réduction des déficits publics dans tous les pays de la zone euro, le budget préparé par la Mairie d'Orléans pour 2012 respecte néanmoins les **engagements financiers du mandat**, avec un maintien de l'effort d'autofinancement permettant de poursuivre la réalisation **des investissements nécessaires** au développement de la Ville.

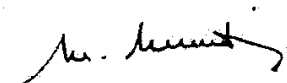
Ainsi en 2012,

- les **taux de fiscalité resteront inchangés** à leur niveau 2011;
- les **recettes seront en très faible évolution**,
- l'évolution des **dépenses de fonctionnement sera contenue** par rapport à 2011,
- les **investissements resteront élevés, de l'ordre de 54 M€**.

Dans ce contexte, l'autofinancement prévisionnel, conforme à la stratégie définie pour le mandat, sera de l'ordre de 22 M€, permettant de limiter la dette souscrite pour financer les investissements.

Les **objectifs de développement durable, de proximité et de rayonnement** resteront plus que jamais les priorités de l'action municipale pour 2012 car ils contribuent à l'émergence d'un nouveau modèle de développement urbain.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint



Michel MARTIN

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget pour l'exercice 2012	6
1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion	6
Les grandes orientations en matière de fonctionnement	6
A) Des recettes de fonctionnement contraintes.....	6
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	10
C) Un effort d'autofinancement maintenu à un niveau élevé	11
2) Les orientations en matière d'investissement.....	12
A) Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé.....	12
B) Les recettes définitives d'investissement.....	13
C) Un recours à l'emprunt modéré.....	14

Partie 1 – Le contexte économique et financier

□ PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après la baisse du PIB de 2,6% intervenue en 2009, l'économie française a connu une reprise modérée jusqu'en début 2011. Depuis l'été 2011, la crise de la dette en zone euro, les tensions sur les marchés financiers et les incertitudes pesant sur la conjoncture mondiale ont assombri les perspectives de croissance en France et dans l'ensemble de la zone euro. Dans ce contexte, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse et sont limitées à +1,7 % sur 2011.

- les prix des matières premières, bien qu'encore en progression, sont anticipés en diminution fin de 2011. Concernant le pétrole, après un pic à 115 \$ / 82 € en avril 2011, le prix du baril s'est stabilisé autour de 110 \$ / 80 € au second semestre 2011,
- le taux de change Euro contre dollar tombé à 1,20 \$ en juin 2010, est revenu à 1,40 \$ actuellement,
- la consommation des ménages reste en progression, mais à un rythme inférieur à celui qui prévalait avant la crise, en raison notamment de la hausse sensible du chômage et des prix de l'alimentation.

En raison du fléchissement de la croissance mondiale, de la restriction drastique des capacités budgétaires des états européens et de la situation de crise touchant principalement les pays de l'Europe du sud, la croissance française devrait rester quasiment stable à +1 % en 2012 et se maintenir dans la moyenne de la zone euro.

Evolution du PIB en volume	2006	2007	2008	2009	2010	est. 2011	prév. 2012
	2.0%	2.3%	0.4%	-2.6%	1.5%	1,70%	1,00%

□ TAUX D'INTERET

Après la forte instabilité des marchés provoquée par la crise financière de 2008, et la décrie des taux qui a suivi, la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait poursuivre en 2012 sa politique de taux bas, en raison de la croissance faible et d'une absence de risque inflationniste à court terme. Le principal taux directeur de la BCE maintenu inchangé à 1 % de mai 2009 au 7 juillet 2011, a été porté à 1,50% depuis cette date.

□ INFLATION

En France, les prévisions d'inflation se situent à + 1,7% pour l'année 2012, en retrait par rapport à 2011, en lien avec les anticipations de stabilisation, voire de repli, des prix de l'énergie et des matières premières.

□ PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2011-2014 définit le cadre dans lequel s'inscrivent les lois de finances et détermine la stratégie nationale à moyen terme pour l'ensemble de la sphère publique, dont les collectivités territoriales.

Le projet de loi de finances pour 2012 poursuit trois objectifs majeurs en lien avec la volonté de maîtrise des dépenses de l'Etat :

- **réduire le déficit du budget de l'Etat** de 5,7 % du PIB en 2011 à 4,5 % du PIB en 2012 pour revenir à 3 % en 2013, en agissant sur le niveau des dépenses plutôt que sur le niveau des prélèvements,
- **soutenir l'activité économique**, après les mesures contenues dans le plan de relance de l'économie, l'Etat mise sur la réforme de la taxe professionnelle pour favoriser le redémarrage de l'investissement des entreprises,
- **maîtriser les dépenses publiques**, en répartissant l'effort sur l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises et secteur public.

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

Concernant les entreprises, le projet de loi de finances pour 2010 a engagé une réforme en profondeur de la fiscalité locale, en supprimant en un an, la taxe professionnelle (TP) et en la remplaçant par une contribution économique territoriale (CET) composée d'une part assise sur les bases foncières (Cotisation Foncière des Entreprises) et d'une part assise sur la valeur ajoutée (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Cette réforme a commencé à produire son effet d'allègement fiscal pour la majorité des entreprises dès 2010. Pour les collectivités locales, le plein effet de la réforme sur leurs recettes sera atteint au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2011.

Concernant le secteur public, le projet de loi de finances pour 2012 prévoit un effort de maîtrise des finances publiques partagé entre tous les acteurs. Ainsi, hors fonds de compensation de la TVA et hors dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont stabilisés en valeur à périmètre constant, pour la deuxième année consécutive, en conformité avec la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2012

En 2012, l'environnement économique mondial et national continuera de peser sur les marges de manœuvre des collectivités locales. Seule une gestion prudente des équilibres des budgets permettra de conserver les capacités d'action et d'investissement au plan local, dans un contexte de stagnation générale des recettes, voire de diminution attendue des dotations et compensations en provenance de l'Etat.

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

- ✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :
 - **renforcer la proximité** avec les Orléanais
 - **assurer le rayonnement d'Orléans** aux plans national et européen
 - tendre vers l'excellence en matière de **développement durable**

- ✓ dans le respect des équilibres financiers, avec :
 - la **stabilité** des taux d'imposition
 - la **maîtrise** des dépenses de fonctionnement
 - le **maintien** de l'autofinancement
 - un **niveau élevé** d'investissement
 - un **recours raisonné** à l'emprunt

Dans ce contexte, le Budget 2012 de la Ville d'Orléans retiendra des hypothèses réalistes de recettes et reposera sur une utilisation optimale des moyens de fonctionnement existant, permettant de maîtriser l'évolution des dépenses et limiter le recours à l'emprunt.

Le maintien d'un autofinancement élevé reste une priorité afin de poursuivre, dans de bonnes conditions, la réalisation des projets d'investissement nécessaires au développement de la Ville.

Les grandes orientations en matière de fonctionnement

A) Des recettes de fonctionnement contraintes

- **Recettes fiscales : conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2012**
- ➔ **En matière de taxe d'habitation** : est inchangé depuis 1996. Pour 2012, il est proposé de laisser ce taux inchangé à 20,99%.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

	2007			2008			2009			2010			2011	2012
	VO	Strate	écart	VO	Strate	écart	VO	Strate	écart	Orléans	Strate	écart	Orléans	Orléans
IH	20,99	20,78	0,21	20,99	21,15	-0,16	20,99	21,97	-0,98	20,99	22,25	-1,26	20,99	20,99
FB	29,81	24,70	5,11	29,81	23,33	6,48	29,81	24,31	5,5	29,81	24,60	5,21	29,81	29,81

Taux de la strate des villes de 100 000 hab et plus. Métropole hors Ile de France - source : DGCL - Guide statistique de la fiscalité directe locale

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement significatif de la fiscalité locale.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %
Abattements obligatoires			
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15

L'effort financier d'une politique d'abattement votée au delà du droit commun représente, en 2010, un réduction du produit attendu de 6,45M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 29,35 M€.

- l'abattement général à la base représente un coût financier de 4,8 M€
- les abattements pour charges de famille représentent un coût financier de 0,8 M€
- l'abattement spécial à la base représente un coût financier de 0,8 M€

→ **En matière de taxe foncière :**

Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe au dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, la Ville concentre sa politique d'exonération sur les constructions de logements sociaux neufs financés par des prêts aidés de l'Etat.

L'évolution du nombre de logements sociaux entre 1999 et 2010 (+ 1598 logements), est liée à l'effort d'investissement dans le secteur, et est conforté par le soutien apporté aux acteurs du logement social Orléanais.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Logements sociaux	13 980	14 708	14 820	14 737	14 921	14 971	15 062	14 937	15 013
Evolution/an	68	728	112	-83	184	50	91	-125	76
Evolution cumulée	565	1 293	1 405	1 322	1 506	1 556	1 647	1 522	1 598
Taux SRU	26,2%	27,2%	27,7%	27,4%	27,5%	27,7%	27,5%	27,3%	27,4%

Source Fiche DGCL

• **L'évolution du produit fiscal 2012 résulte de l'évolution nominale et physique des bases**

La politique de relance de la construction de logements, notamment collectifs, combinée à une meilleure attractivité de la Ville d'Orléans et de ses quartiers en relation avec la politique urbaine de rénovation et d'embellissement, se traduit par une baisse de la vacance des logements, notamment sociaux, et à une meilleure dynamique des bases.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2012 s'établissent comme suit :

- ✓ une revalorisation des bases de 1,5 %
- ✓ une variation physique de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de 0,8%.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 -- Rapport de présentation

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 notif.	moyenne 2001/2011
variations nominales													
	TH	1,0%	1,0%	1,5%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	1,6%	2,5%	1,2%	2,0%	1,6%
	FB	1,0%	1,0%	1,5%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	1,6%	2,5%	1,2%	2,0%	1,6%
variations physiques													
	TH	1,1%	1,7%	0,9%	0,4%	0,2%	1,4%	0,4%	1,9%	-0,3%	0,6%	0,5%	0,8%
	FB	0,7%	1,1%	1,2%	2,2%	0,6%	2,2%	1,2%	1,4%	1,4%	1,0%	1,1%	1,3%
variations totales													
	TH	2,1%	2,7%	2,4%	1,9%	2,0%	3,2%	2,2%	3,5%	2,2%	1,8%	2,5%	2,4%
	FB	1,7%	2,1%	2,7%	3,7%	2,4%	4,0%	3,0%	3,0%	3,9%	2,2%	3,1%	2,9%

Le produit fiscal attendu est estimé à 74,754 M€, les rôles supplémentaires étant estimés à 0,200 M€.

- **Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation) sont anticipées en baisse :**

En raison de la baisse de la dotation forfaitaire annoncée dans le projet de loi de finance pour 2012 et de l'évolution constatée entre 2010 et 2011, la dotation forfaitaire est attendue, en 2012, en diminution de 1,2% (32,197 M€) par rapport au produit notifié 2011.

La Dotation de Solidarité Urbaine sera inscrite à hauteur du montant notifié en 2011 (3,233 M€), la Dotation Nationale de Péréquation sera inscrite à hauteur 0,240 M€.

Au final, les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat sont anticipées en diminution de 1.6% par rapport au produit notifié 2011.

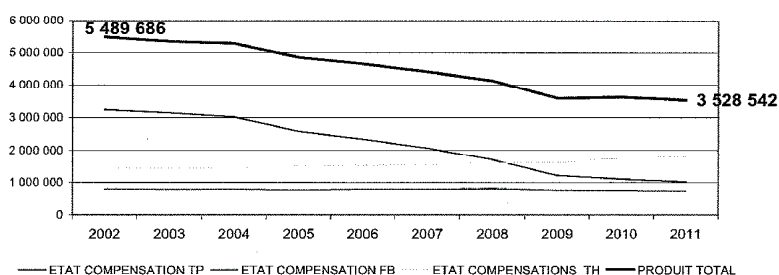
- **Les dotations communautaires (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) sont prévues en stabilité par rapport à 2011 :**

Les dotations communautaires attendues de l'Agglo sont prévues en stabilité par rapport à 2011, soit 29,957 M€ :

- ✓ l'attribution de compensation, figée en montant, est arrêtée à 28,227 M€
- ✓ la dotation de solidarité communautaire est évaluée à 1,730 M€, inchangée par rapport à 2011.

- **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales, notamment la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) et de taxe foncière, servent de variables d'ajustement au sein de la loi de finances. Elles devraient de ce fait poursuivre leur évolution négative en 2012 et s'établir à environ 3,336 M€ (-5.5% par rapport au notifié 2011).



Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

- **Les droits de mutation sont attendus en stabilité par rapport à la prévision de réalisation sur 2011,**

Grâce à un marché de l'immobilier dynamique (augmentation du prix du m² et du nombre de ventes), la Ville d'Orléans a bénéficié, jusqu'en 2007, d'une forte progression de ses recettes de droits de mutation à titre onéreux.

La situation économique actuelle ralentit les transactions et affecte par là même le produit des droits de mutation revenant aux collectivités locales.

Les recettes de l'exercice 2011 peuvent à ce jour être estimées à 4 M€ et apparaissent donc en stabilité par rapport au réalisé 2010. Dans ce contexte, le produit attendu pour 2012 peut être anticipé à 4 M€.

Au final, la construction du budget 2012 retient les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution du produit de la fiscalité résultera de la seule évolution physique et nominale des bases,
- les dotations de l'Etat seront inscrites en baisse par rapport au budget précédent, en cohérence avec le projet de loi de finances pour 2012,
- les dotations communautaires seront prévues en stabilité,
- les compensations fiscales poursuivront leur diminution par rapport au réalisé 2011,
- les droits de mutations seront inscrits en stabilité par rapport au réalisé 2011.

Depuis plusieurs années, les recettes de fonctionnement connaissent une très faible évolution, qui doit être resituée dans la perspective plus générale du contexte économique mondial et des contraintes pesant sur les budgets des Etats de l'ensemble de la zone euro.

La construction du budget primitif 2012 doit tenir compte de la faible évolution anticipée des recettes, la dynamique reposant sur la seule progression des bases de fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières). Le maintien de l'autofinancement passe par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont l'évolution doit être conditionnée à celle des recettes.

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Dans ce contexte, le maintien d'un niveau d'autofinancement cohérent avec le programme d'investissement projeté nécessite une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- **Les charges générales**

La gestion économe des dépenses courantes nécessite une implication à tous les stades de la chaîne de la commande publique, dans une recherche permanente de rationalisation des coûts et d'optimisation du niveau de service.

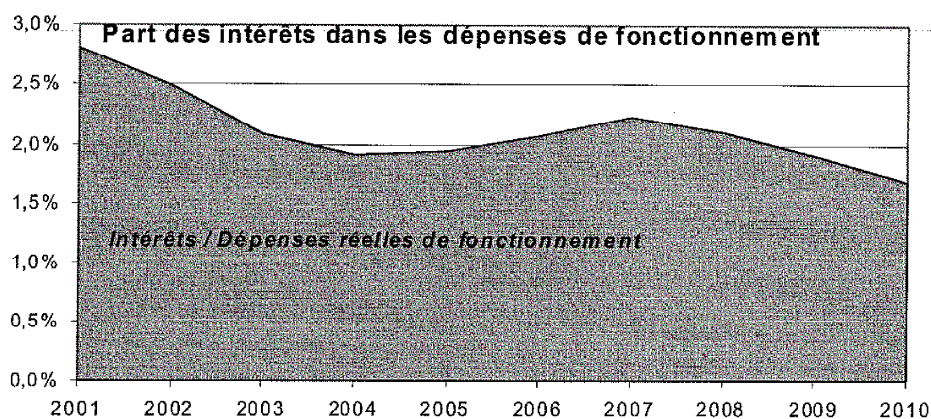
Les charges générales seront en 2012 reconduites à un niveau similaire à celui de 2011, hors événements exceptionnels (600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc...)

- **Les charges de personnel**

Premier poste de dépense de fonctionnement, le taux d'évolution des dépenses de personnel conditionne celui de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. En conséquence, l'indice d'évolution des frais de personnel devrait être en 2012 de l'ordre de +1,2 %, pour l'ensemble des budgets, après une évolution en 2010 et 2011 de l'ordre de 0,5%.

- **Les intérêts de la dette**

La gestion prudente de la dette réalisée depuis plusieurs années et les niveaux anticipés des taux d'intérêts pour 2012 devraient permettre de maintenir la charge des intérêts au niveau de 2011.



Pour mémoire, au budget 2011, les frais financiers représentaient 4,280 M€ de dépenses et 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

• **Les subventions de fonctionnement versées aux partenaires**

En 2012, la Ville poursuivra son soutien au tissu associatif local avec lequel elle maintiendra les partenariats engagés, tout en respectant l'objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires représentent le troisième poste de dépenses en importance (25,4 M€ au budget 2011, soit 16% des dépenses réelles de fonctionnement).

Hors situation particulière, la Ville envisage pour 2012 une stabilisation des subventions de fonctionnement à leur niveau 2011, les financements apportés aux acteurs du secteur social restant sanctuarisés.

• **Les manifestations liées au rayonnement de la Ville**

L'effort de maîtrise des dépenses continuera de porter sur les budgets affectés aux grandes manifestations de la Ville.

Dans ce contexte, et au delà des orientations générales qui trouvent naturellement à s'appliquer à toutes les manifestations programmées, le budget 2012 retiendra les plafonds suivants:

- Fêtes de Jeanne d'Arc – 600^{ème} anniversaire : coût net (dépenses-recettes) de l'ordre de 1,1 M€,
- Festival de Jazz : maintien de la participation de la Ville à moins de 0,2 M€.

C) Un effort d'autofinancement maintenu à un niveau élevé

Les efforts en matière d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement en cohérence avec les projets d'investissement de la Ville. Le budget 2012 retiendra un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 22 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2001 :

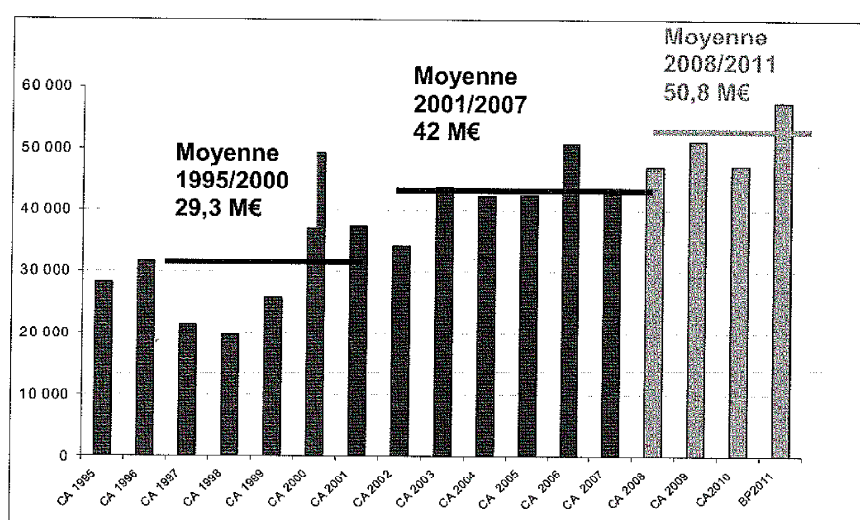
En M€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Prev 2012
Budgets primitifs												
Autofinancement (y compris recettes exceptionnelles)	17,8	18,0	18,0	18,5	18,9	21,0	22,6	20,3	20,0	20,0	23,3	22,0

2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé

La politique d'investissement de la Ville d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat.

Cette stratégie de fort investissement permet de soutenir l'économie locale, de développer l'attractivité d'Orléans et de préparer l'avenir.



En 2012, les dépenses d'équipement de la Ville seront de l'ordre de 54 M€, après 57,3 M€ inscrits en 2011. Ce haut niveau d'investissement peut être tenu dans la durée en raison du niveau élevé de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Cette politique d'investissement, supérieure à la valeur moyenne de la strate (336 € par habitant en 2010 contre 307 €/Hab. pour les villes de la strate (DGCL 2009), est financée avec un recours modéré à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité locale.

Parmi les grands projets 2012, on peut citer :

- De nombreux projets d'amélioration de la voirie et d'aménagement de l'espace public,
- La finalisation de l'accompagnement du projet CLEO,
- Le projet d'Université en centre-ville sur le site Dupanloup,
- La poursuite du projet ARENA,
- La poursuite des projets d'aménagement du secteur des Halles et dans les différents quartiers de la Ville
- La poursuite de la campagne de ravalement et de l'embellissement des quartiers.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

B) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

• **Le Fonds de Compensation de la TVA**

Pour 2012, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2011. Le produit est évalué à environ 4,500 M€ en lien avec les investissements réalisés par la Ville.

• **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Ville d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Sur les dernières années, le niveau des subventions perçues par la Ville d'Orléans est en effet supérieur à la moyenne des communes de la strate.

Source Minefi	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	BP 2011
Subvention d'équipement/habitant	23 €	37 €	46 €	80 €	76 €	62 €	80 €	64 €	86 €
Strate de référence	37 €	46 €	50 €	60 €	58 €	51 €	51 €	43 €	nc

• **Les amendes de police**

La revalorisation de 11 à 17 euros du montant des amendes de police devait mécaniquement faire progresser la valeur du point utilisé pour le calcul du produit des amendes de stationnement (décret du 25 juillet 2011). Toutefois, l'hypothèse retenue à ce jour d'une contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des dépenses au niveau national se traduit par une réaffectation au budget de l'Etat de cette revalorisation. Dans ce contexte, toutes choses égales par ailleurs, la recette 2012 est prévue en stabilité par rapport à celle réalisée en 2011, à hauteur de 1,980 M€.

• **Les taxes d'urbanisme**

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012. Le nouveau dispositif prévu par la loi remplace, à l'échelon communal, la taxe local d'Equipement par la Taxe d'Aménagement Locale d'Urbanisme et un versement pour sous densité. Pour 2012, seule la taxe d'aménagement trouvera à s'appliquer sur le territoire communal et, à ce titre, une recette de l'ordre de 0,6 M€ est prévue.

• **Les cessions d'actifs**

La Ville d'Orléans dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants. Dans ce contexte, une démarche a été engagée depuis plusieurs années afin de maintenir durablement en bon état les immeubles répondant aux besoins des missions de service public et procéder parallèlement à la réalisation des actifs non stratégiques du domaine privé de la ville.

Le plan de cession des immeubles non stratégiques est progressivement réalisé en fonction des opportunités. Pour 2012, les recettes de cession sont anticipées à environ 0.8 M€.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

C) Un recours à l'emprunt modéré

Par comparaison avec les communes de sa strate de référence, la Ville d'Orléans apparaît faiblement endettée avec, au 31/12/2010, un encours de dette de 100,1 M€, correspondant à une situation très satisfaisante au regard des 3 principaux ratios utilisés pour caractériser l'endettement d'une commune :

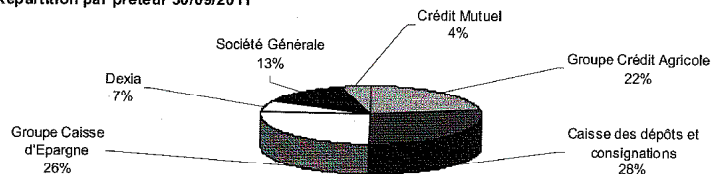
- ✓ la dette par habitant s'élevait à 859 € fin 2010, contre 1 018 € pour les communes de la strate (données DGCL 2009)
- ✓ la dette représentait 54% des recettes réelles de fonctionnement, contre 76% pour les villes de la strate (données DGCL 2009).
- ✓ la dette représentait 3 années d'épargne brute contre 5,3 années pour les villes de la strate (données DGCL 2009).

Dette au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette de la Ville en M€	99,140	99,065	99,048	99,455	95,894	97,405	99,436	100,125
population	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 256	116 515
dette en €/habitant	851	850	850	853	823	836	855	859
dette/hab communes de 100 à 300 000 hbts *	983	987	981	980	980	983	1 018	NC

* statistiques DGCL

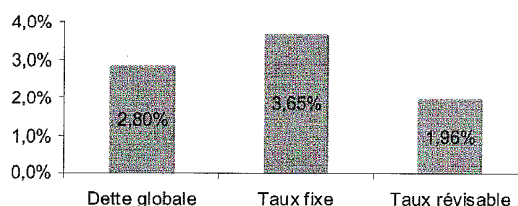
Au 30 septembre 2011, la dette de la ville d'Orléans s'établit à 91,5 M€, correspondant à 45 emprunts souscrits auprès de 6 groupes bancaires. Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. La Ville d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis d'un conseil spécialisé, la société Finance Active, avant la réalisation de toute opération de dette.

Répartition par prêteur 30/09/2011



Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans, en respectant un équilibre entre taux fixes et taux révisables. Au 30 septembre 2011, l'encours de dette est réparti à 50 % à taux fixe et 50 % à taux révisable, cet équilibre permettant à la Mairie de limiter ses charges financières. Au 30 septembre 2011, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,80 % sur l'exercice 2011 et la durée de vie moyenne de la dette est de l'ordre de 5 ans.

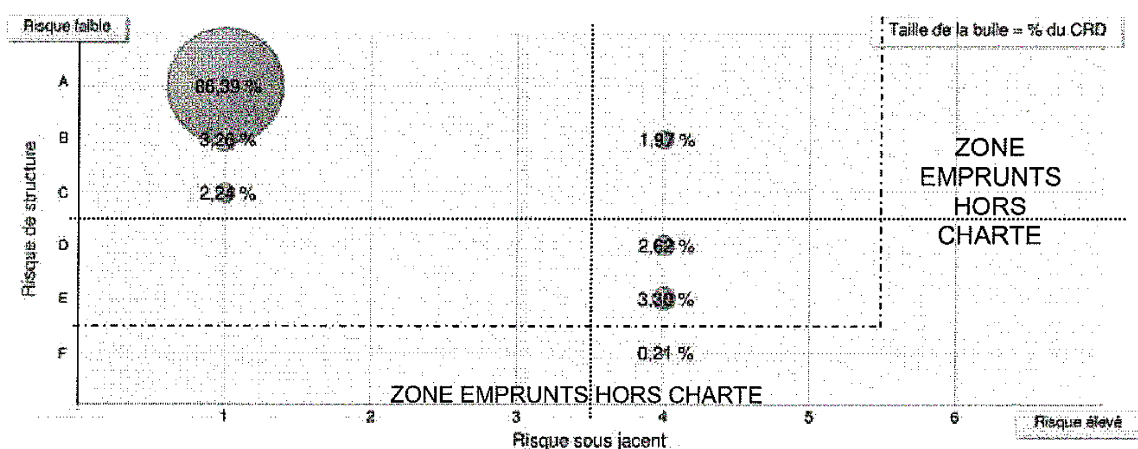
Taux moyen 30/09/2011



Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Rapport de présentation

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER », permet de classer les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2011, la dette de la ville ne présente qu'un emprunt hors charte. Cet emprunt, souscrit en 2000, pour un capital initial de 8 559 480,64 francs suisses (contrevalant de 5 625 316 €) sera totalement remboursé le 1^{er} décembre 2011.



La stratégie d'endettement proposée pour 2012, semblable à celle mise en œuvre ces dernières années, consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à répartir les risques en diversifiant les sources et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

N° 8 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 94 logements situés rue des Murlins. Garantie d'un emprunt de 260 847 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est une garantie d'emprunt de 260 847 € pour 94 logements, consentie aux Résidences de l'Orléanais.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 13 octobre 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 260 847 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 94 logements situés rue des Murlins à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 260 847 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt pour l'amélioration de la qualité de service est destiné à financer la résidentialisation de 94 logements situés rue des Murlins à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Amélioration Qualité de Service.
- Montant du prêt : 260 847 €.
- Durée totale du prêt : 10 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 9 – **Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans en Plan Local d'Urbanisme. Définition des objectifs et des modalités de la concertation. Approbation.**

M. CARRE – *On aura beaucoup de délibérations pendant deux ans, tout un calendrier est à respecter.*

Cette délibération définit les modalités de la concertation. C'est une délibération technique qui lance le processus.

M. le Maire – *M. CARRE nous a pris de court. Nous poursuivons le débat avec M. MARTIN.*

M. CHAPUIS – *Juste une remarque . Dans la charte de la participation citoyenne, était évoquée à son article 13 une maison des projets. Je voulais savoir si on pouvait profiter de la nécessaire concertation autour de ce P.L.U. pour mettre en œuvre cette proposition, ce qui permettrait ce qui était écrit dans cet article, de mieux organiser l'information citoyenne dans la Ville et de présenter l'ensemble des projets significatifs. Je pense que, entre parenthèses, la question du P.L.U. était sous-jacente. Cela pourrait être intéressant d'avoir cet outil pour pouvoir associer le maximum de citoyens à cette réflexion. Je vous remercie.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, bonjour chers collègues, j'espère que M. MARTIN n'est pas parti en Grèce.*

M. LEBRUN – *Il est parti en Corée du Nord !*

M. le Maire – *Je crois qu'il est allé beaucoup moins loin !*

Mme KOUNOWSKI – *Revenons à des choses plus sérieuses. Avez-vous une idée des dates du début de la procédure, avec le registre proposé aux habitants par rapport à cette modification quand même fondamentale ?*

Y aura-t-il une présentation au Conseil Municipal des grands axes qui vont guider cette transformation de P.O.S. P.L.U. ?

M. CARRE – *Deux choses. Cela va revenir un peu au même. La maison des projets a été évoquée. Pour l'instant on n'est pas dans ce registre-là et on ne va pas la créer strictement pour cela. Je l'avais déjà exposé quand on avait fait la présentation de la révision P.O.S. P.L.U. La ville d'Orléans a un Plan d'Occupation des Sols déjà très robuste, extrêmement proche d'un Plan Local d'Urbanisme qui existe dans d'autres villes. On ne part pas de zéro et de très loin. C'est lié à tous nos prédécesseurs : M. Jacques DOUFFIAGUES, M. Jean-Pierre SUEUR, etc., toutes les municipalités qui ont fait un travail très en avance d'ailleurs à leur époque, ce qui a permis d'avoir aujourd'hui un document très robuste. On ne va recommencer une analyse spectrale de l'ensemble de la ville. On ne va pas rester sur ce registre-là. Ce n'est pas qu'on n'en a pas besoin, mais on est plutôt dans une logique à Orléans d'une analyse un peu au fil de l'eau de l'ensemble de la ville, sachant qu'il y a quelques grandes étapes. Il y a eu le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)., les documents genre S.C.O.T. et autres, qui structurent assez bien l'ensemble de la vision qu'on peut avoir du territoire à l'échelle d'une dizaine d'années. Au-delà cela devient inutile. En revanche, avoir une échelle uniquement par les zones d'activités c'est trop court. Il y a déjà beaucoup, beaucoup de littérature là-dessus.*

J'insiste sur le fait que c'est un document essentiellement juridique, même si jamais on fait de l'urbanisme. On a tous notre avis à donner sur l'analyse de la ville à long terme, laquelle va se retrouver dans la réglementation. Mais on est plus sur une approche formelle que sur une réflexion à long terme sur le fond.

Il y aura des étapes, cela a été évoqué, pas forcément dans un lieu. Mais, ce que vous avez suggéré, il y a un calendrier. Je pourrais vous le fournir. Je ne l'ai pas là. Il va se dérouler pendant deux ans, avec toute une série de recollement à des documents qui existent déjà et à des enquêtes publiques par rapport à ces documents. Il y aura des présentations imagées à la population d'ici une année. Vers l'automne à peu près 2012, la moitié de la durée de la procédure, on aura une période avec sans doute des expositions, qui permettront de bien montrer au public pour qu'il puisse s'exprimer sur sa perception de tel ou tel quartier. On ne part pas de loin et on ne va pas tout revisiter. Il faut quand même bien l'avoir en tête.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le développement dynamique et équilibré d'Orléans s'articule autour d'une multitude de projets tels que la revitalisation du centre ancien, la ré-appropriation de la Loire, la reconquête des quartiers, le renouvellement urbain, le développement de modes de transports en site propre ou le développement d'activités économiques, qui concourent tous à la redéfinition d'une Ville active, attractive et rayonnante dont le développement durable est le fil conducteur.

Ce développement de la Ville est actuellement guidé par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé en décembre 1982 et révisé en octobre 1988. Des procédures de modification, de révision partielle et de mise en compatibilité ont permis d'adapter ce document d'urbanisme aux enjeux du territoire, à l'instar, par exemple, de l'implantation du nouvel hôpital d'Orléans (2005), de l'intégration des propositions issues de l'Agenda 21 d'Orléans (2007) ou de la construction de la 2^{ème} ligne de tramway (2008), par exemple.

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, complétée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, a marqué une évolution de la planification urbaine en

créant notamment les Plans Locaux d'Urbanisme, vecteurs de projets de territoire, appelés à se substituer progressivement aux Plans d'Occupation des Sols. La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a parachevé ce cadre juridique en renforçant les P.L.U. dans leur rôle d'outil de développement et d'aménagement durables.

Dans ce nouveau cadre, la Ville souhaite à présent transcrire son projet de développement durable dans un document d'urbanisme compatible avec les orientations du Grenelle de l'Environnement et engager la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme, l'objet de la présente délibération consiste à :

- prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans en Plan Local d'Urbanisme ;
- définir les objectifs qui président à l'engagement de cette procédure ;
- définir les modalités de la concertation qui l'accompagne, conformément à l'article L 300-2 du même Code.

A - Les objectifs principaux de la révision du P.O.S. d'Orléans en P.L.U. tendent à :

- Prolonger la politique de développement durable et d'attractivité de la Ville par un outil à la fois prospectif et réglementaire répondant par ailleurs aux principes généraux édictés par le législateur et permettant :
 - d'assurer la convergence entre développement urbain, augmentation de l'offre de logements, avec une gestion économe de l'espace pour mieux préserver et mettre en valeur l'environnement et la biodiversité, par une trame verte et bleue, de préserver la Ville contre les risques naturels et technologiques, les pollutions et nuisances, de poursuivre le développement des déplacements doux afin d'assurer la meilleure qualité de vie aux habitants et de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de favoriser les économies d'énergie et la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles en préservant le patrimoine bâti et à travers la réalisation de nouveaux projets ;
 - de viser un développement urbain répondant aux besoins de proximité et soucieux de l'identité de la Ville et de ses quartiers, de développer et renouveler la Ville en favorisant la cohésion, la mixité sociale et intergénérationnelle ;
 - de promouvoir le rayonnement de la Ville en soutenant la réalisation de grandes infrastructures, le dynamisme économique et culturel du territoire, ainsi qu'en assurant qualité de vie et embellissement de la cité.
- S'inscrire dans les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Orléanaise approuvé en 2008.
- Assurer une meilleure prise en compte des documents de portée supra-communale tels que le Programme Local de l'Habitat approuvé en 2006, le Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2008, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne 2010-2015, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, les prescriptions nationales et communautaires, ainsi que les servitudes d'utilité publique, qui sont portés à la connaissance de la Ville dans le cadre de la procédure.

B - Les modalités de la concertation accompagnant la révision du P.O.S. en P.L.U. :

L'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme dispose que toute révision du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation préalable avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées, durant toutes les études et selon les modalités prévues par le Conseil Municipal.

En s'appuyant sur les outils de la concertation mise en place dans le cadre de la Charte de la Démocratie Locale (approuvée lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2008), la Ville organisera la concertation avec la population durant toute la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U. et la consultera aux différentes étapes clés de celle-ci, de la manière suivante :

1- La population aura l'occasion de s'exprimer durant toute la durée de la procédure par l'intermédiaire de différents supports de communication :

- un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée sera mis à disposition à l'hôtel de Ville et dans chaque mairie de Proximité, accompagné d'un panneau expliquant la démarche de révision du document d'urbanisme. Ce registre et ce panneau seront accessibles aux heures et jours habituels d'ouverture :

- Hôtel de Ville, 1 place de l'Etape, 45000 Orléans ;
- Mairie de proximité Centre Ville, 5 place de la République, 4500 Orléans ;
- Mairie de proximité Est, 1 place Mozart, 45000 Orléans ;
- Mairie de proximité Nord, 11 rue Charles le Chauve, 45000 Orléans ;
- Mairie de proximité Ouest, 99 faubourg Madeleine, 45000 Orléans ;
- Mairie de proximité Saint Marceau, 57 rue de la Mouillère, 45100 Orléans ;
- Mairie de proximité La Source, 4 place Choiseul, 45100 Orléans.

- une « boîte aux lettres courriel » réservée à la révision du P.O.S. en P.L.U. accessible sur le site Internet de la Ville (www.orleans.fr).

- l'envoi de courriers à l'Hôtel de Ville (Mairie d'Orléans – Direction de l'urbanisme Mission P.L.U. – 1 place de l'Etape – 45000 Orléans Cedex).

2- Des rencontres élus - habitants seront organisées :

- au moins deux réunions publiques élus - habitants dans le cadre du Forum Citoyen, instance chargée d'étendre la participation citoyenne à l'échelle de la Ville.

- au moins une réunion publique élus - habitants dans les quartiers, regroupés en trois secteurs annoncée par voie de presse :

- a) Secteur Nord, Est et Ouest (quartiers Blossières – Murlins, Acacias, Gare – Pasteur - Saint-Vincent, Madeleine, Dunois – Châteaudun – Faubourg Bannier, Barrière Saint-Marc - La Fontaine, Argonne – Nécotin – Belneuf, Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne Sud)
- b) Secteur Centre Ville (quartiers Bourgogne - République, Carmes - Bannier, Saint-Marceau)
- c) Secteur La Source

- au moins deux permanences seront tenues par les adjoints de quartiers dans les Mairies de proximité et annoncées par voie de presse.

- 3- Une continuité de l'information, concernant le déroulement de la procédure, reposant sur les outils de proximité existants (site Internet de la Ville, accès aux comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal, articles dans la presse locale, dans Orléans.mag).

C - Autres personnes associées et consultées à leur demande :

La présente délibération sera notifiée aux personnes visées aux articles L 121-4, L 123-6, R 130-20 du Code de l'Urbanisme, au Préfet, au Président du Conseil Régional du Centre, au Président du Conseil Général du Loiret, au Président de l'établissement public de gestion du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Orléanaise, d'organisation des transports urbains et du Programme Local de l'Habitat, aux Présidents des chambres d'agriculture, commerces et de l'industrie et de métiers.

Elle sera également transmise au Centre Régional de la Propriété Forestière en application de l'article R 130-20 du Code de l'Urbanisme. Elle sera transmise à l'Institut National des Appellations d'Origine.

Elle sera notifiée aux maires des communes limitrophes : Fleury-les-Aubrais, Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val, Olivet, Saint-Privé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran.

Les associations locales d'usagers agréées ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L 141-1 du Code de l'Environnement seront consultées à leur demande, conformément à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme.

L'avis du représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, pourra être recueilli conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme.

En vertu de l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme, les services de l'Etat sont associés à la révision du P.O.S. en P.L.U.

D - Modalités d'affichage :

La présente délibération sera affichée en Mairie et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier pourra être consulté.

En application des articles L 110, L 111-1-1, L 121-10 et suivants, L 123-1 à L 123-20, R 123-1 à R 123-25 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Plan Locaux d'Urbanisme, (en vigueur au 1^{er} novembre 2011) ainsi qu'à l'article L 300-2, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) prescrire la révision du P.O.S. en P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme sur la base des objectifs de révisions précédemment mentionnés ;

2) fixer les modalités de la concertation conformément à celles figurant dans la présente délibération et à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, le projet de révision du P.O.S. en P.L.U. dans les conditions exposées ci-avant ;

3) donner délégation à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la révision du P.O.S. en P.L.U. ;

4) solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la Ville au taux le plus favorable afin de couvrir les dépenses liées à la révision du P.O.S. en P.L.U., conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme ;

5) inscrire au budget de la Ville les crédits destinés au financement des dépenses relatives à la révision du P.O.S. en P.L.U., fonction 824, article 202, opération 10A021, service gestionnaire UUDR ;

6) prendre acte qu'à compter de la publication de la présente délibération prescrivant la révision du P.O.S. en P.L.U., l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L 111-8 du Code de l'Urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, les installations ou les opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Fiscalité de l'urbanisme. Institution de la Taxe d'Aménagement. Fixation du taux et des exonérations facultatives.**

M. CARRE – *C'est un sujet un peu technique, qui va d'ailleurs annoncer notre débat sur la fiscalité. Mais cela vient du Grenelle où l'ensemble des taxes liées aux opérations d'urbanisme ont été rassemblées dans une seule qui est la Taxe d'Aménagement, qui remplace notamment la Taxe Locale d'Equipement.*

On vous propose de voter la Taxe d'Aménagement qui s'établirait à 5 % du montant des surfaces créées.

On a souhaité ne pas mettre en place la Taxe sur la Densité à Orléans dans un premier temps, considérant que cette taxe est utile dans des situations urbaines très denses, mais Orléans n'est pas dans cette conformité. Cela veut dire que, dans les simulations qu'on a pu faire, par exemple, sur un terrain de 500 m², si l'utilisation de ce terrain en terme de droit à construire n'était pas aboutie, on aurait des taxes considérables. On sait que sur 500 m² il y a des tas de projets variables. Il n'y a pas forcément un immeuble de quatre étages. On a considéré que ce n'était pas encore adapté pour une ville comme Orléans, mais on se réserve le droit de la mettre en place.

Il s'agit d'instaurer la Taxe d'Aménagement.

Mme BARANGER – *Je voulais simplement dire qu'il faut quand même bien noter le choix que nous avons fait de maintenir l'exonération pour les logements aidés, ce qui n'était pas une obligation. C'est important.*

M. le Maire – *Merci de ce complément.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Adoptée dans le cadre de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010, la réforme de la fiscalité de l'urbanisme vise, en accompagnement du Grenelle II, à simplifier et clarifier un droit complexe, devenu difficilement compatible avec les enjeux de l'aménagement durable, en terme notamment de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. L'architecture de ce nouveau dispositif repose sur deux taxes complémentaires, la Taxe d'Aménagement, instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme, et le Versement pour Sous-Densité, facultatif, appelés à se substituer à la Taxe Locale d'Équipement et progressivement à dix autres prélèvements.

L'entrée en vigueur de ce nouveau régime est fixée au 1^{er} mars 2012.

En premier lieu, la Taxe d'Aménagement porte les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements nécessaires à l'urbanisation. Elle est établie sur la surface de construction, reconstruction, ou d'agrandissement des bâtiments ainsi que sur les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. En vertu des articles L. 331-14 et L. 331-9 du Code de l'Urbanisme, la commune peut, par délibération adoptée avant le 30 novembre 2011, moduler le taux de la Taxe d'Aménagement et définir le régime des exonérations facultatives. Cette délibération est valable pour une durée de trois ans tandis que le taux et les exonérations facultatives peuvent être modifiés chaque année.

Sur la base des évaluations menées par la Ville, il est proposé de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5 %, en compensation des taxes et participations de natures diverses déjà supprimées (cessions gratuites) ou qui sont appelées à disparaître en mars 2012 (Programme d'Aménagement d'Ensemble) et janvier 2015 (Participation pour Raccordement à l'Égout, Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement, Participation pour Voie et Réseaux, Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité).

S'agissant des exonérations facultatives de Taxe d'Aménagement, prévues à l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme, il est proposé de reconduire le régime qui s'appliquait à la Taxe Locale d'Équipement, en exonérant totalement les logements sociaux. Il est rappelé qu'à l'instar de la Taxe Locale d'Équipement, les constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique sont exonérées de plein droit. En outre, la loi prévoit un abattement de 50 % sur les 100 premiers m² des résidences principales et des locaux industriels.

En second lieu, le Versement pour Sous-Densité est un outil facultatif destiné à lutter contre l'étalement urbain, en permettant aux communes de définir un seuil minimal de densité. En deçà de ce seuil, les constructeurs doivent s'acquitter d'un versement égal au produit de la moitié de la valeur du terrain et de la surface manquante pour atteindre ce seuil.

L'instauration de cette taxe conduit à ce que les communes ou les E.P.C.I. compétents en matière de P.L.U. élaborent une stratégie de financement en amont et en cohérence avec leur document d'urbanisme. C'est pourquoi il est proposé de renvoyer son éventuelle institution à la révision prochaine du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans en Plan Local d'Urbanisme.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) instituer sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux uniforme de 5 % ;

2) exonérer totalement, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12, qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 du Code de l'Urbanisme ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

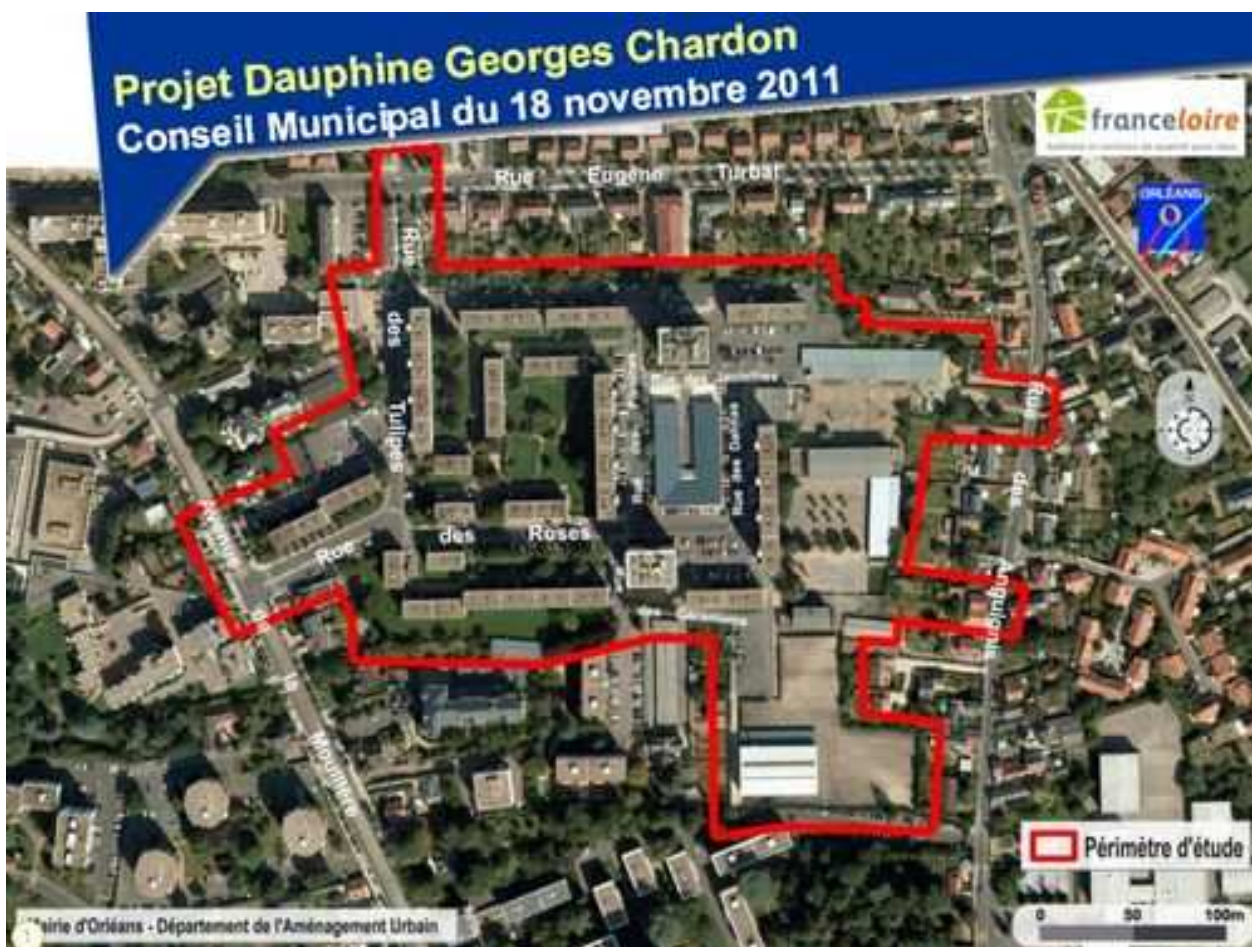
N° 11 – **Projet de renouvellement urbain de la résidence Dauphine. Engagements financiers et mutations foncières. Approbation d'un protocole d'accord avec France Loire.**

M. CARRE – *Il y a deux délibérations pour le quartier Saint-Marceau. C'est le projet de renouvellement urbain. On va faire une présentation globale.*

*
* *
*

Présentation powerpoint de M. CARRE.

*
* *
*



M. CARRE – *On est sur le secteur Dauphine. J'associe au moins par la pensée notre collègue Mme Bénédicte MARECHAL qui m'a beaucoup aidé sur ce dossier à deux titres :*

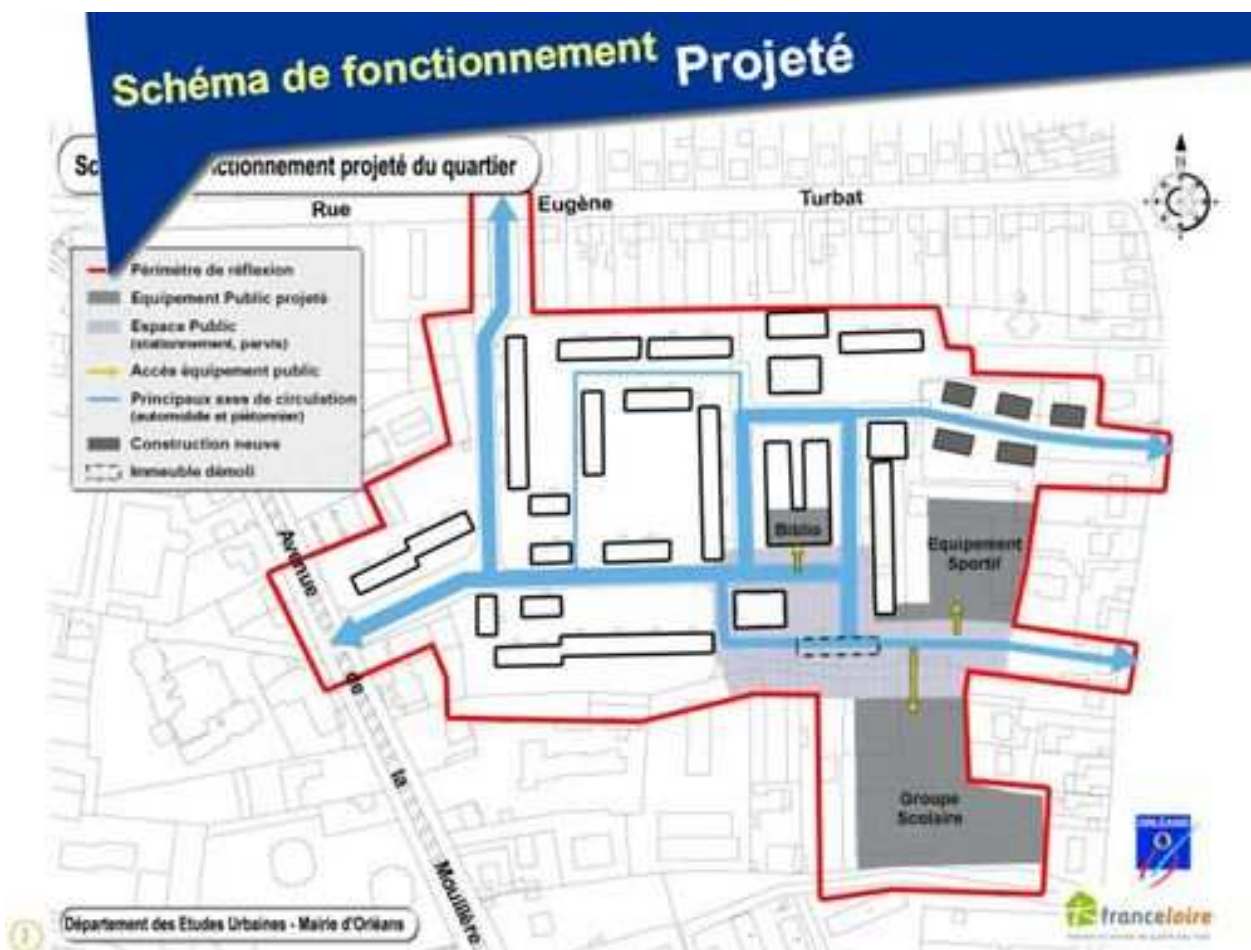
- *il va concerner un groupe scolaire,*
- *et il est directement dans son quartier. C'est même un des endroits un peu emblématique du quartier Saint-Marceau.*



M. CARRE – On a déjà parlé de cette opération ici. Il s'agit d'abord d'une opération de désenclavement, de reconstruction d'un groupe scolaire qui est le premier de la ville d'Orléans par sa taille et en même temps, à travers l'aspect voirie, faire en sorte que la réhabilitation engagée par le bailleur social France Loire s'achève dans d'excellentes conditions pour l'ensemble des locataires de cet ensemble. Je rappelle qu'il y a une dizaine d'années Dauphine était un des points noirs de la ville. Ce n'était pas aussi emblématique que nos Z.U.S. (La Source, l'Argonne) traditionnelles, si j'ose dire, malheureusement. En revanche, c'était une partie du quartier de Saint-Marceau qui posait de véritables difficultés, qui n'était pas tenu du tout. Plusieurs opérateurs avaient cherché à l'acheter sans succès. C'était une société de mémoire néerlandaise qui détenait ce site. Le propriétaire était quand même assez éloigné des contingences nécessaires.

M. RICOURD – Des belges.

M. CARRE – C'étaient des belges. Je croyais que c'étaient des hollandais. Ils étaient très éloignés de leur patrimoine. On a tout fait pour trouver un repreneur. Cela a été le cas avec le groupe La Ruche, France Loire, qui a décidé de s'engager dans la reprise du site, son conventionnement et surtout, ce qui était le démarrage, une sorte de pacte avec la ville. On les aiderait à requalifier les voiries et à reprendre l'ensemble des espaces publics, puisque c'est un lotissement et au bout d'un certain temps on aurait dû reprendre les voiries. On leur a demandé préalablement de s'engager dans un gros effort de réhabilitation pour les locataires, ce qu'ils avaient l'intention de faire. Tout le monde est tombé très vite d'accord. De ce point de vue-là, ils ont fait un excellent travail en plusieurs étapes, qui a permis de bien consolider la qualité de vie dans ce secteur.



M. CARRE – Les étapes à venir ce sera aussi la requalification. Tout cela est assez lié, à la fois des voiries, pour aboutir à un plan cohérent pour les habitants et pour le quartier. On a décidé de faire trois choses :

- la première est d'ouvrir un peu plus que ne l'est aujourd'hui le secteur Dauphine,
- deuxièmement c'est de donner un peu d'air aux équipements, à la fois l'école et le gymnase,
- et d'être attentifs aussi à un phénomène qu'on connaît dans tous les « clos », c'est le problème de l'évolution du stationnement. Il y a une vingtaine d'années un sur deux locataires d'un bailleur social avait une voiture. Aujourd'hui c'est parfois un peu plus d'une voiture par ménage. Le nombre de voitures dans cette partie de la population a doublé et a besoin de stationnement, alors qu'au départ les règles d'urbanisme prévoient assez peu de parkings.



M. CARRE – On a décidé avec France Loire d'avoir une opération qui sacrifie un petit collectif, de mémoire les Géranioms. En échange de quoi, puisqu'on tient à la règle de un démolit, un reconstruit, on les favoriserait par des dations foncières, pour qu'ils puissent reconstruire du logement social ailleurs. Cela a été un problème pour les locataires, mais cela a été assez bien géré. Je crois qu'on l'avait traité ensemble avec M. LEBRUN, je me souviens d'une dame. Pour le reste, je pense que cela s'est assez bien passé et que le bailleur a fait son travail.

Pré-programme Gymnase et Groupe Scolaire		Maternelle	
		8 classes	1.034 m ²
		2 salles de repos	100 m ²
		Espace activités	180 m ²
		Hall d'entrée	40 m ²
		Equipe pédagogique / Agents	128 m ²
		Préau - Cour	1.200 m ²
		Elémentaire	
		15 classes	825 m ²
		Espace activités	120 m ²
		Hall d'entrée	50 m ²
		Equipe pédagogique / Agents	90 m ²
		Préau - Cour	1.650 m ²
		Communs	
		Restauration (106 places)	313 m ²
		Accueil Péri-scolaire	165 m ²
		Autres	196 m ²
		Surface utile espaces intérieurs:	2.954 m ²
		Surface hors œuvre	4.595 m ²
		Espaces extérieurs	3.200 m ²
		Prestations incluses	
		Entretien - Maintenance	
Gymnase			
Terrain	1.034 m ²		
Mur escalade + 3m	1.105 m ²		
Tribunes + rangements	374 m ²		
Locaux communs	304 m ²		
Surface utile espaces intérieurs	1.749 m ²		
Surface hors œuvre	2.222 m ²		
Espaces extérieurs	600 m ²		
Prestations incluses			
Entretien - Maintenance			
Nettoyage			
Contrôle des accès			

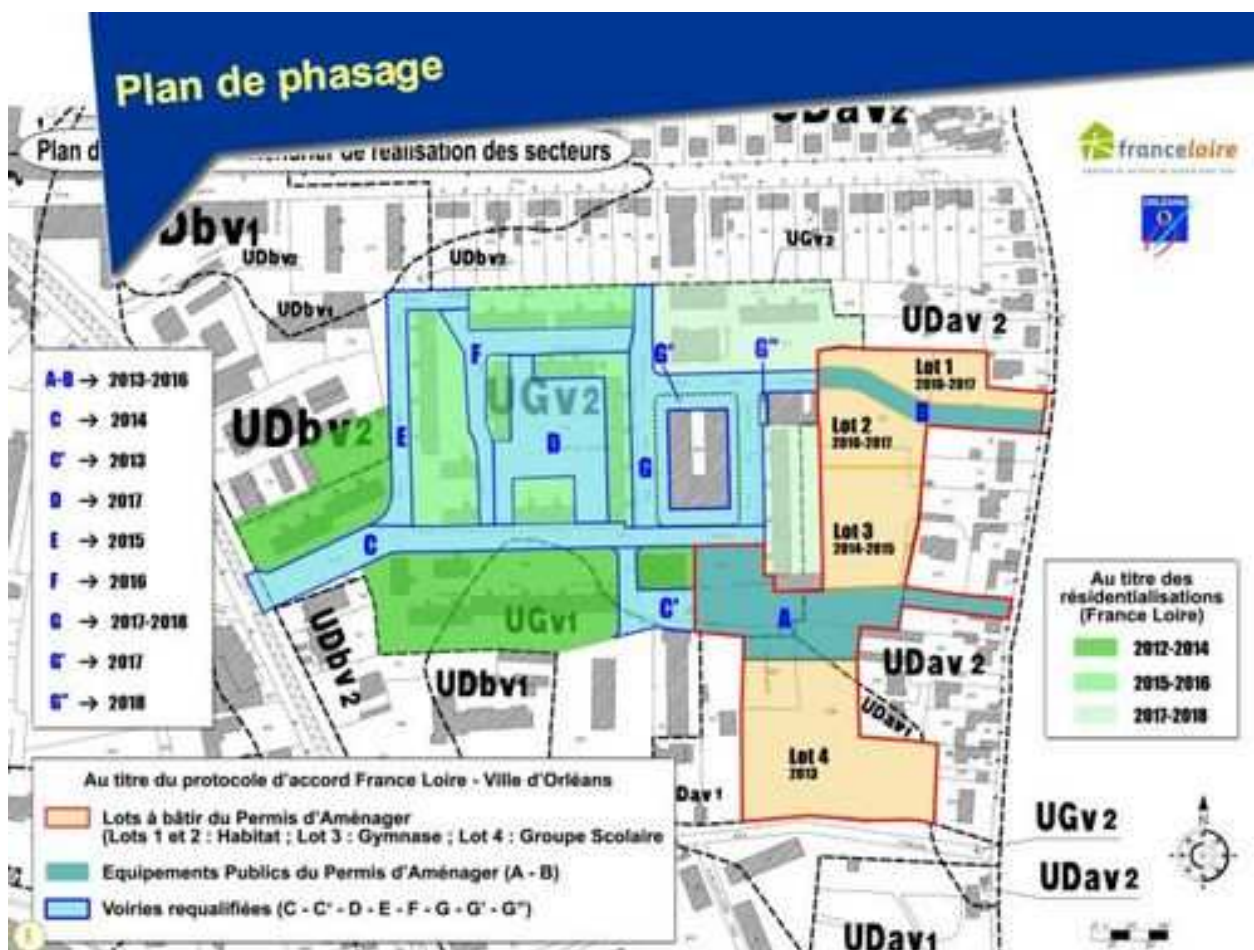
M. CARRE – L'immeuble est en cours de démolition. J'ai visité au mois de septembre.

A partir de là, on a la possibilité de faire des parkings et de commencer l'opération à tiroir.

On ne va pas récupérer les voiries tout de suite pour deux raisons :

- la première c'est que le bailleur n'a pas complètement terminé sa requalification des logements. C'est quasiment fini,

- deuxièmement surtout, on ne va pas refaire toutes les voiries alors qu'un chantier va démarrer, notamment le chantier de l'école et du gymnase.



M. CARRE – Pour ce grand chantier, on va procéder d'abord par la démolition du gymnase et la construction du groupe scolaire. Quand cette étape sera terminée, l'école actuelle sera démolie et le gymnase sera construit à son emplacement.

On a considéré que l'opération était complexe, qu'elle nécessitait un certain nombre de procédures. Une formule de partenariat public – privé serait plus à même de la réaliser.

C'est la raison pour laquelle on a d'ailleurs déjà passé des délibérations. On a choisi le mode P.P.P. sur lequel on a aujourd'hui un avis de la Commission Consultative à Paris qui est favorable pour engager cette procédure et qui a reconnu son intérêt pour la collectivité et pour la Ville. Ce processus va s'engager avec le cahier des charges et le concours qui vont venir.

On a fait la présentation.

J'ai explicité concrètement la convention avec France Loire. Mme la Secrétaire me rappelle à l'ordre et elle a raison. La convention est explicitée à travers le projet lui-même.

M. LEBRUN – Ce désenclavement est une bonne chose. Cela peut favoriser du lien avec le reste du quartier. Aujourd'hui ce site est un peu enfermé. On a un peu l'impression que c'est une entité à part du reste.

Dans le même temps, on sait qu'il y aura la reconstruction de 20 logements pour compenser la démolition de l'immeuble de la rue des Géraniums. Mais s'agit-il de logements du même type ? Je rappelle que nous étions intervenus pour que le déménagement se fasse dans de bonnes conditions.

Ce qui nous inquiète, c'est de savoir si France Loire s'engage ou non à ne pas augmenter les loyers du fait d'une requalification de la résidence. Ces logements ne sont pas officiellement considérés comme des logements sociaux à part entière. Dans le même temps, nous souhaitons que cette requalification offre une nouvelle dynamique au centre commercial.

Enfin, cela fait au moins 15 ans qu'on parle de la reconstruction de l'école Georges Chardon et du gymnase. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée sur la cour de l'école qui nous semble aujourd'hui insuffisamment grande. Nous sommes donc pour ce renouvellement urbain, en souhaitant que ces remarques soient prises en considération et que la collectivité maîtrise de bout en bout ce projet.

M. GAINIER – *Il est évident que, pour le quartier Saint-Marceau, ce projet est essentiel et extrêmement important. On avait un ensemble d'immeubles fermés sur la rue des Anguignis et qui n'étaient accessibles que de la rue Eugène Turbat et de l'avenue de la Mouillère.*

Avec ce nouveau plan, il y aura un maillage avec la rue des Anguignis et faire en sorte que cet ensemble d'immeubles soit ouvert sur tous les côtés. On est sur une requalification du site extrêmement importante. Désenclaver, je ne sais pas si c'est le vrai mot qu'il faut employer, mais on ouvre la résidence Dauphine sur la rue des Anguignis. C'est très bien.

D'autre part, le fait de la démolition de l'immeuble des Géraniums va permettre de créer une véritable place comme une place de village, puisque l'on retrouve autour de cette place les équipements publics qui sont la bibliothèque, le groupe scolaire maternelle et primaire et l'équipement sportif. Cette place va ouvrir la bibliothèque vers le groupe scolaire et va ainsi permettre une liaison beaucoup plus facile et directe entre le groupe scolaire et la bibliothèque. La bibliothèque est dans l'ensemble du centre commercial qui sera rénové et embelli, ne serait-ce que par la reprise des voiries et des parkings. Le centre commercial en a besoin. Il doit aussi retrouver un dynamisme qu'il avait il y a quelques années et qu'il a petit à petit perdu.

Le fait d'imaginer une nouvelle partie dans cette résidence Dauphine est du meilleur effet. C'est également un projet attendu depuis très longtemps. M. LEBRUN l'a dit. Les habitants du quartier, notamment ceux de la résidence Dauphine, attendaient cette reprise nouvelle de l'ensemble pour trouver à l'intérieur de leur résidence une meilleure qualité de vie.

Le projet que nous discutons est celui de la ville : bibliothèque, équipement sportif, groupe scolaire. Mais le projet de France Loire va bien au-delà, puisqu'il a souhaité réaménager l'espace vert.



M. GAINIER – Voilà le projet envisagé. Vous voyez l'espace vert au milieu de la résidence va être réaménagé. Une allée va permettre d'aller de la rue Eugène Turbat sans prendre les voiries, mais à travers l'espace vert pour se diriger vers le nouveau groupe scolaire et vers le centre commercial et la bibliothèque.

On voit que le bailleur s'associe aux efforts de la ville pour rendre cette résidence beaucoup plus agréable. L'ensemble des deux parties, la collaboration entre la ville et France Loire est méritoire et va rendre cette résidence beaucoup plus agréable. Il y a également une plantation d'arbres sur les différentes voiries qui va permettre de donner un peu plus de verdure dans cette résidence. C'est vraiment un très, très beau projet.

M. BRARD – M. le Maire, mes chers collègues, c'est une opération importante car elle concerne un lieu de vie extrêmement peuplé puisque cette résidence comporte plus de 600 logements. Elle va concerner un public scolaire également très important puisque Georges Chardon maternelle et élémentaire est le plus gros groupe scolaire d'Orléans et un public sportif puisqu'il y a la reconstruction du gymnase.

Un petit mot d'histoire très court et très bref. M. le Maire, vous avez rappelé tout à l'heure de l'histoire du XIX^{ème} siècle. J'irai beaucoup moins loin. Cette résidence a le format, l'aspect et représente tout ce que l'on a pu construire au moment de la problématique, notamment des rapatriés dans les années 60. Toutes les personnes, j'en connais un certain nombre, qui ont vécu dans cette résidence dans ces années-là, dans les premières 20 années, gardent d'excellents souvenirs, notamment avec des particularités : un centre commercial en cœur de résidence, une résidence, comme cela a été dit par M. CARRE, enclavée avec deux

seules sorties vers l'avenue de la Mouillère et la rue Eugène Turbat. Un centre commercial fonctionnait bien à l'époque, avec plusieurs commerces et un petit supermarché. L'école en pied d'immeubles était extrêmement appréciée. Je connais des mamans qui sont aujourd'hui des mamies et qui sont nostalgiques de ce temps où elles regardaient leurs enfants dans la cour de l'école depuis la fenêtre de leur appartement.

M. le Maire, il est bien évident que cette situation ne s'est pas arrangée au fil du temps et que la résidence a connu des périodes difficiles, mais a continué aussi à avoir des moments de vie avec des populations qui ont leur vie, leur histoire et aussi leur mode d'usage de ce secteur.

Je tiens à dire que, dans ce qui est présenté, il y a vraiment des éléments extrêmement positifs, d'abord du travail en commun entre le bailleur et la ville. C'est l'élément déterminant car, pendant plus de 30 ans, on a eu un bailleur qui était une S.C.I. dite S.C.I. Dauphine dont le siège était en Belgique, avec un représentant local ici qui, pendant plus de 30 ans, a encaissé des loyers sans jamais verser un centime pour entretenir cette résidence. Il faut reconnaître à France Loire, l'actuel bailleur, tout le mérite d'une rénovation en cours sur les parties communes, les ascenseurs, l'isolation, le chauffage, etc. et j'en passe. C'est véritablement un effort. Je pense qu'il est important de saluer cette détermination du bailleur à rétablir une situation de confort pour les résidents.

Ce que propose la ville dans cette convention, c'est un réaménagement urbain qui me semble important, avec en premier point, cela a été dit, le désenclavement. C'est important pour l'image, mais aussi pour les circulations.

Le deuxième point ce sont les voiries. Je tiens à dire un élément simple mais qui me paraît important. M. CARRE, vous avez des voitures. Je parlerai des circulations douces dans cette résidence et notamment des circulations piétonnes, car depuis des années une des préoccupations dans cette résidence est quand même la circulation difficile des piétons, car les trottoirs sont assez peu adaptés, ne sont pas de bonne qualité. Beaucoup de personnes âgées et beaucoup d'enfants se déplacent à l'intérieur, mais aussi vers le reste du quartier, de façon pedestre. Il sera vraiment essentiel d'établir quelque chose d'efficace, de confortable et de sécurisé dans ce domaine. Le projet répondra à ces objectifs. C'est important.

Dans cette résidence, je rappelle que la ville à l'époque, il y a un certain nombre d'années, avait décidé d'implanter la médiathèque de quartier qui est un équipement public de la ville qui fonctionne très bien. L'objectif était d'amener des personnes extérieures à entrer et à circuler dans cette résidence, car une des problématiques avec la dégradation, c'est bien sûr ce sentiment exact ou non, c'est difficile à apprécier, mais d'exclusion que ressentait un certain nombre d'habitants de la résidence vis-à-vis du quartier et puis un sentiment peut-être vis-à-vis des personnes extérieures à la résidence qui avaient une image à mon avis faussé des problématiques. Mais l'image c'est terrible. Une fois qu'elle est collée quelque part, c'est toujours difficile de la changer.

En matière de réaménagement urbain, il y a cette ouverture avec tout ce qui est prévu en matière de travaux d'importance. Si on peut changer l'image, ce sera bien. Restera, et cela relève bien sûr de la réalité, que le type même de construction des immeubles très hauts, très proches, peu d'espaces, c'est à peu près dans cet ensemble très resserré avec beaucoup de logements, cela reste aujourd'hui de l'urbanisation comme on n'en fait plus. Cet effort est indispensable.

Je souhaite véritablement la réussite de ce projet, car en plus des enjeux d'habitat essentiels, il y a tous les enjeux de la scolarisation avec le projet sur l'école Georges Chardon.

Aujourd'hui des difficultés existent dans ce groupe scolaire. C'est une réalité. Faisons en sorte bien sûr – cela n'est pas la seule façon d'agir – que ce projet, dans sa conception, au moins sur sa conception architecturale, son implantation, la gestion des transferts, le moment où sera réalisé le projet et le moment où il aboutira, permette aux équipes pédagogiques et aux familles qui fréquentent ce groupe scolaire de progresser vers une situation d'amélioration, pour le plus grand bénéfice des enfants.

Je souhaite vraiment que cette réalisation importante, pas simplement pour le quartier Saint-Marceau, pour la Ville, permette de transformer l'image, mais aussi d'apporter un meilleur service scolaire, un nouveau gymnase c'est toujours très bien, et une réhabilitation urbaine qui bénéficiera d'abord à ses habitants.

Mme d'AUX – *Merci M. le Maire. C'est effectivement un très, très beau projet qui se fera sur pas mal d'années j'imagine.*

Je voulais juste avoir une petite explication. Je suppose que la problématique du risque inondation a été prise en compte. A Saint-Marceau on ne peut pas en faire abstraction. Cela a-t-il été pris en compte de façon à imposer dans le protocole d'accord passé avec France Loire le fait que sous les structures des bâtiments, des réseaux soient organisées de telle façon que le retour à la normale en cas d'inondation puisse se faire dans les meilleures conditions possibles ? Il faut vraiment profiter de ce genre de gros projet pour passer à une échelle supérieure et arriver à penser à l'avenir pour un retour à la normale qui doit être le plus rapide possible.

M. le Maire – *C'est effectivement à prendre en compte bien évidemment sur les constructions de la future école et du futur gymnase.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Juste un mot pour souligner que le mérite de ce projet revient à la ville bien sûr. France Loire vient en accompagnement, mais c'est la ville qui, depuis de longs mois, porte ce projet pour le faire sortir et pour qu'il arrive aujourd'hui au Conseil Municipal et que par notre vote il puisse se réaliser. C'est maintenant qu'on le fait, comme on s'y était engagé. Tout le monde l'a dit, Georges Chardon est le plus grand groupe scolaire de la ville. Le gymnase a une certaine vétusté. On peut le dire. C'était possible de le refaire avant. Rien n'empêchait de refaire un gymnase il y a quelques longues années. Rien n'empêchait d'améliorer l'école. C'est aujourd'hui vraiment notre volonté que l'on a depuis le début du mandat, puisqu'on a déjà refait 4 écoles, ce qui est très important dans 6 ans d'un mandat municipal. Les écoles Claude Léwy et Olympia Cormier à l'est, René Thinat à l'ouest et Kergomard à La Source, on arrive maintenant à Saint-Marceau avec ce groupe scolaire. C'est vraiment une question de volonté d'y mettre les moyens pour offrir les meilleurs équipements aux Orléanais et aux Marcellins.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, mes chers collègues, enfin ce très beau projet va aboutir. J'ai moi-même habité le quartier. Je rejoins mon collègue M. Michel BRARD. Il y avait un centre commercial très agréable à fréquenter, mais il y planait un sentiment d'abandon, car tout le monde était enfermé dans un coin. Je suis ravie que ce projet soit monté. Je souhaite qu'il réussisse bien.*

M. le Maire – *Merci. Je vais donc vous consulter. Il y a deux délibérations : la n° 11 sur l'approbation du protocole d'accord avec France Loire. C'est adopté à l'unanimité.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le secteur dénommé résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisé en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants, soit plus de 7 % de la population du quartier.

Depuis son rachat par le bailleur social France Loire, cet ensemble immobilier a bénéficié d'un important programme de réhabilitation qui sera complété de résidentialisations et de cessions. Le projet de démolition-reconstruction du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon a posé pour la Ville l'opportunité d'une intervention urbaine complémentaire. Ainsi, la Ville a mené à partir de 2009 une étude urbaine sur le secteur de la résidence Dauphine considérant les actions réalisées et envisagées par le bailleur, les situations de dysfonctionnements urbains, la volonté commune de valorisation des espaces et le projet de démolition-reconstruction des équipements publics.

1) Dysfonctionnements urbains du secteur de la résidence Dauphine :

○ Une conception urbaine introvertie : le quartier, représentatif de l'urbanisme des années 60, a été originellement conçu de manière introvertie avec un accès unique depuis l'avenue de la Mouillère pour desservir environ 8,3 hectares ;

○ Une densité élevée en cœur de quartier : le plan de composition initial de la résidence Dauphine propose une organisation autour de l'espace central de la copropriété commerciale, avec la présence de bâtiments de grande hauteur. Cette situation, n'offrant pas une lisibilité et un accès aisé aux équipements publics, est renforcée par une densité de constructions perçue comme élevée ;

○ Une absence de structuration des espaces : le quartier présente une absence de lisibilité, notamment dans le traitement des limites entre les espaces publics et les espaces privés, qui rend problématique l'appropriation et les usages des espaces de la résidence Dauphine par ses habitants et usagers ;

○ Un stationnement difficile et anarchique : le stationnement sur le secteur n'est pas clairement identifié et n'est pas réglementé (conséquence d'une domanialité privée). Les poches de stationnements sont inégalement réparties et favorisent le stationnement anarchique en pied d'immeuble, sur les espaces verts de la résidence, aux abords des équipements publics. Le stationnement présente un déficit important : 424 places constatées pour 602 logements, les équipements publics et les commerces.

○ Absence de lisibilité des équipements publics : les accès sont peu valorisés et complexes.

2) Enjeux du projet de renouvellement urbain

Les résultats de l'étude mentionnée en préambule ont conduit la Ville et France Loire à établir un protocole d'accord décrivant les conditions de la réalisation de l'opération de renouvellement urbain de la résidence Dauphine sur un périmètre incluant les unités foncières des deux parties.

L'objectif principal porte sur la réorganisation d'un maillage de voiries et des espaces publics cohérents et structurés permettant :

- de désenclaver le site et de lui redonner un fonctionnement urbain structurant au cœur du quartier Saint-Marceau ;
- une lisibilité et un accès aisé aux équipements publics du quartier ;
- la valorisation des abords de l'ensemble commercial et des futurs équipements publics par le réaménagement des espaces publics.

Le désenclavement de la résidence Dauphine conduit à :

- la création de deux rues reliant la rue des Anguignis ;
- la démolition de l'immeuble rue des Géraniums, propriété du bailleur (bâtiment de 20 logements) ;
- la démolition et la reconstruction des écoles et du gymnase Georges Chardon ;
- la résidentialisation des immeubles d'habitation appartenant à France Loire.

La démarche de résidentialisation comprend notamment :

- la création de 14 îlots ;
- la matérialisation d'une offre complémentaire d'environ 150 places de stationnement ;

Par ailleurs, la résidentialisation favorise la diversification de l'offre en matière de logement sur le quartier.

Aussi, le protocole d'accord vise à définir les conditions foncières, administratives, financières et calendaires de réalisation du projet, à savoir :

- les mutations et régularisations foncières permettant la réalisation du projet de démolition-reconstruction du groupe scolaire et du gymnase ;
- le dépôt et l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain ;
- les conditions de la démolition d'un bâtiment de 20 logements sis 3 et 5 rue des Géraniums et de reconstitution d'une nouvelle offre sur site et hors site ;
- les modalités de la requalification des voiries et leur rétrocession (coûts partagés des maîtrises d'ouvrage) ;
- et le calendrier d'engagement du projet de renouvellement urbain.

La date d'effet du présent protocole prendra effet à la signature par les parties et prendra fin à l'issue de la réalisation de l'ensemble des conditions prévues.

3) Eléments financiers

Répartition des dépenses prévisionnelles du projet de renouvellement urbain :

	France Loire	Ville d'Orléans
Requalification voiries	1.201 k€	1.665 k€
Création de voiries au titre du Permis d'Aménager		2.045 k€
Déplacement sous-station de chauffage	111 k€	
Résidentialisations	2.319 k€	
Cessions préalables en régularisation		Euro symbolique
Mutations foncières	Echange sans soulte	
TOTAL	3.631 k€	3.710 k€

A cette somme, il faut ajouter les dépenses prévisionnelles, induites mais hors protocole, de l'ordre de 4 700 k€ pour France Loire au titre des démolitions et reconstructions et 395 k€ pour la Ville au titre des travaux préparatoires à la reconstruction des équipements publics.

4) Modalité des cessions foncières

Le projet de renouvellement urbain induit des mutations foncières entre la Ville et France Loire. Les actes fonciers vont porter sur la régularisation du transfert de propriété de la partie de l'assiette foncière de l'école primaire George Chardon restée appartenir au précédent propriétaire de la résidence Dauphine et repris par France Loire. Il s'agit d'une emprise à diviser de la parcelle cadastrée section DO n°229 pour une surface de 4 179 m².

Les délibérations du Conseil Municipal des 27 janvier 1961 et 8 janvier 1971 ont déjà acté le principe du transfert de propriété à titre gratuit. L'acte n'a pas été signé alors par suite d'inscriptions hypothécaires grevant l'unité foncière de l'ensemble immobilier. France Loire accepte de régulariser le transfert de propriété dans les conditions négociées avec le maître d'ouvrage privé d'origine.

○ Les mutations induites par le projet : la cession par France Loire à la Ville d'emprises à usage collectif non valorisées : il s'agit de l'actuelle rue des Géraniums, parcelle cadastrée section DO n°225p pour 291 m² et d'un espace de stationnement déjà affecté à cet usage, parcelle cadastrée section DO n°226 pour 1 014 m², cédé par la SA France Loire à l'euro symbolique ;

○ Les cessions à titre onéreux : un échange sans soulte entre France Loire et la Ville. Après démolition de l'immeuble de 20 logements existant sur la parcelle DO n°227, France Loire accepte de céder à la Ville un terrain de 1.950 m² destiné à la reconstruction du groupe scolaire, dont le prix est payé par la dation par la Ville d'un terrain situé rue du Nécotin comportant d'anciens logements désaffectés du domaine public scolaire et deux lots de terrain à bâtir viabilisés qui seront définis par un permis d'aménager après la désaffectation et la démolition du groupe scolaire Georges Chardon. La valeur du tènement apporté par France Loire est fixée suivant son potentiel constructible au vu des deux avis de France Domaine des 18 mai et 1^{er} juin 2011. Cet échange avec dation pour partie à terme est réalisé sans soulte.

Après la désaffectation et le déclassement du groupe scolaire Georges Chardon, notamment la parcelle cadastrée section DO n° 231, une nouvelle délibération autorisera expressément la vente des emprises destinées à être incorporées dans la résidentialisation pour 21 m² et le périmètre du permis d'aménager afin de définir deux lots pour une superficie de 2 058 m² avec une S.H.O.N. de 700 m² d'une part, et d'autre part 1 670 m² avec une S.H.O.N. de l'ordre de 1 903 m² permettant à France Loire de reconstruire 7 et 22 logements.

Le transfert de la propriété des voies structurantes requalifiées à l'issue de travaux dont la maîtrise d'ouvrage est répartie, ainsi que les coûts financiers prévus par le protocole, donnera également lieu à une délibération spécifique.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le protocole d'accord à passer avec France Loire définissant l'économie générale du projet de renouvellement urbain sur le périmètre de l'ensemble immobilier dénommé Résidence Dauphine et l'unité foncière de la Ville, les obligations réciproques des partenaires, leurs engagements financiers et les conditions de régularisation des actes fonciers. Il prendra fin à l'issue de la réalisation du projet ;

2) autoriser la signature de l'acte de vente à la Ville portant sur la régularisation par France Loire d'une emprise de 4 179 m² détachée de la parcelle cadastrée section DO n° 229 déjà incorporée au groupe scolaire Georges Chardon. Ce transfert de propriété à titre gratuit a déjà été autorisé par une délibération du Conseil Municipal du 8 janvier 1971, le dossier n'avait pas été régularisé ;

3) approuver l'acquisition auprès de France Loire d'une parcelle cadastrée section DO n° 227p pour environ 1 950 m² après démolition du bâtiment existant à la charge du vendeur et la cession par dation pour partie du prix de la parcelle cadastrée section CK n° 760 et pour le complément, par dation en paiement ultérieur de deux lots de terrain à bâtir viabilisés définis par le permis d'aménager après la désaffectation et la démolition du groupe scolaire Georges Chardon. Les anciens logements du Nécotin sont vétustes, non occupés et désaffectés du domaine public scolaire par délibération du 23 juin 2006, sur un terrain de 1 429 m², grevé d'une servitude pour l'accès à un poste de transformation électrique. Ce bien est déclassé par suite du domaine public communal considérant l'intérêt de son aliénation par voie d'échange ;

4) acquérir à l'euro symbolique l'emprise de la rue des Géraniums, parcelle cadastrée section DO n° 225p pour 291 m², et d'un parking déjà à usage public cadastré section DO n° 226 pour 1 014 m² destinés à être incorporés au projet de reconstruction du futur groupe scolaire ;

5) autoriser M. le Maire à signer les actes fonciers consécutifs ;

6) autoriser M. le Maire à engager toutes les formalités préalables et nécessaires pour la réalisation du projet et des mutations foncières induites, et France Loire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme après la signature du protocole d'accord, y compris portant sur des emprises destinées à lui être cédées appartenant à la Ville avant la régularisation foncière, mais après déclassement ;

7) autoriser France Loire à engager la procédure de déclaration d'intention de démolir pour l'immeuble dénommé Résidence des Géraniums comportant 20 logements, dont les locataires ont été relogés ou sont en cours de relogement pour deux familles, parcelle cadastrée section DO n°227 ;

8) autoriser M. le Maire à déposer les demandes de permis de démolir nécessaires pour la réalisation du projet, à mettre en œuvre après reconstruction les procédures de désaffectation et de déclassement du domaine public scolaire, les demandes de permis de construire nécessaires pour la réalisation du projet, puis le ou les permis d'aménager, procédure qui définira notamment les deux lots à céder par la Ville à France Loire en exécution de la dation du prix de l'échange ;

9) imputer la dépense correspondante aux frais des actes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A492, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Quartier Saint-Marceau. Projet de démolition-reconstruction des équipements publics Georges Chardon. Approbation des pré-programmes et du mode de réalisation. Autorisation de lancer la procédure de consultation et élection de la Commission visée à l'article L. 1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire – *La n° 12 sur...*

M. GRAND – *Excusez-moi M. le Maire. J'avais prévu d'intervenir sur la n° 12. Je ne l'ai pas fait sur la n° 11 croyant que...*

M. le Maire – *Si vous voulez. M. GRAND.*

M. GRAND – *Je vous remercie. Comme mes collègues, je suis ravi que ces travaux aient lieu, que cette école soit reconstruite ainsi que le gymnase. Je veux me concentrer plus particulièrement sur le partenariat public – privé que vous avez choisi pour cette opération.*

On a aujourd'hui un retour d'expériences puisqu'un certain nombre de pays, en particulier anglo-saxons, ont depuis près d'une trentaine d'années, fait des partenariats publics – privés. Il se trouve que de plus en plus d'études sortent maintenant et montrent qu'on a de véritables problèmes avec ce type de fonctionnement.

Je vous citerai quelques lignes très rapidement d'une étude qui a été faite au Canada. C'est la Fédération Canadienne des Municipalités qui explique, qu'après analyse, la construction d'écoles, d'hôpitaux et d'autres types d'équipements effectués par l'entreprise des P.P.P., on ne décèle aucune économie, bien au contraire, car lorsqu'on tient compte des dépassements de coûts, des amendements aux contrats de longs termes et des modifications des priorités publiques, plusieurs de ces projets ont été finalement plus dispendieux qu'un projet équivalent directement financé par la collectivité publique. C'est une constatation faite également par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques en Grande-Bretagne.

Vu les investissements, seules les grosses entreprises peuvent se permettre de participer à ce type de projet au détriment du tissu local de P.M.E., sauf lorsqu'elles font appel

elles-mêmes à ces P.M.E. Généralement, cela nécessite qu'elles puissent dégager une marge. Elles ont tendance à essorer les petites entreprises locales. Puis c'est détecter des profits considérés comme excessifs dans la profession puisqu'on est aux alentours de 13 à 15 %, alors que généralement on est plutôt aux alentours de 2 à 3 % sur ce type de projet, ce qui remet en question l'intérêt de la collectivité publique pour ces partenariats.

J'ai lu dans le document et dans l'avis de la Commission que c'était la complexité à organiser ce qu'on appelle une opération à tiroirs, c'est-à-dire faire la continuité de l'enseignement pour les élèves tout en ayant cette reconstruction de l'école. Il se trouve que, dans cet avis de la Commission, à la question d'un des membres vous avez expliqué que vous alliez prendre contact avec le Conseil Général qui fait construire ces collèges en P.P.P. Je voulais vous inviter à prendre plutôt contact avec le Conseil Régional qui a conservé la maîtrise d'ouvrage et qui organise pour toutes ses opérations de reconstructions, des opérations à tiroirs, qu'il fait plutôt bien. Je vous engage à prendre contact avec eux, ce qui permettra de maintenir pour les bonnes finances de la Ville cette construction dans le cadre d'un marché public normal. Je vous remercie.

M. RICOUD – *Je partage les réflexions de M. Jean-Philippe GRAND. Les informations qu'il donne concernant les cousins britanniques du P.P.P. montrent que les coûts sont dépassés de 70 %.*

Comme l'a dit M. Dominique LEBRUN, je souhaite que la ville garde d'un bout à l'autre la maîtrise. Je suis favorable à une maîtrise d'ouvrage public. J'essaie d'être cohérent avec mes engagements dans d'autres collectivités sur ces projets de P.P.P. Quand je dis cela, je ne mets pas du tout en cause le projet tel qu'il nous a été présenté et que tout le monde applaudit. Je regrette simplement que cela se fasse en P.P.P. Merci.

M. MARTIN – *Par rapport au choix qui nous est proposé ce soir de faire un partenariat public privé, plusieurs éléments de réflexions.*

Tout d'abord, la complexité de ce projet est réelle. Ce n'est pas simplement une école qui vient en construction. D'abord c'est un bâtiment qui représente la première école de la ville, on l'a dit. Deuxièmement il faut réussir une requalification d'ensemble avec un équipement scolaire. C'est donc un investissement de l'ordre de 20 000 000 € qu'il faut gérer avec des emboîtements, des remplacements et un certain nombre d'opérations complexes. La complexité est donc réelle. L'avis demandé par la ville d'Orléans à ce qu'on appelle la M.A.P.P.P., c'est-à-dire la Mission d'Appui au Partenariat Public Privé, constituée de fonctionnaires de l'Etat, qui rend un avis sur « peut-on, doit-on, a-t-on intérêt à faire un partenariat public privé ou pas », cet avis va dans le sens de le faire.

Nous avons d'autre part des expériences d'exploitation d'équipements publics qui ont déjà été confiés au privé. Ce n'est pas forcément toujours le meilleur choix. J'en conviens. Mais les choix qui ont été faits par la ville d'Orléans de confier des exploitations au privé se sont révélés judicieux. Le complexe sportif de La Source confié au privé il y a maintenant 5 ans fonctionne fort bien. Je n'ai jamais entendu la moindre réclamation sur la gestion de cet équipement. Pourquoi ? Non pas parce que c'est le privé et que c'est bien. Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais je ne veux pas non plus opposer le public et le privé, c'est trop facile.

Les études ont été faites pour Georges Chardon pour comparer l'efficacité des services qui sont demandés et faire un cahier des charges qui correspond aux besoins réels. Je peux vous dire que les études ont été faites pour comparer quelles seraient les coûts de maintenance entre une exploitation directe ou une exploitation confiée. Si on la confie, dans quelles conditions ? Quels doivent être les coûts d'équilibre ?

De la même manière, c'est vrai, ne cachons pas la réalité, là où nous avons une difficulté dans les P.P.P., c'est dans les budgets de gros entretien et réparations. Pourquoi ? M. RICOUD, je vais vous l'expliquer. Dans les collectivités locales en France, on construit une école et derrière on n'entretient plus. C'est terminé. Lorsque vous voyez les budgets de gros entretien et de grosses réparations qui suivent, c'est zéro. Cela dure 20 ans, 25 ans. A un moment donné on se retourne et on dit : « Il faut refaire la toiture. Les huisseries sont poreuses ». Et puis finalement on refait l'école. C'est une conception.

Une autre conception consiste à dire : il faut mettre des budgets d'entretien pour que les choses tiennent. C'est la vision du partenariat public privé. Il faut trouver le juste équilibre. Il ne faut pas non plus que les budgets d'entretien soient pléthoriques, mais il faut assurer l'entretien des équipements. Croyez bien que, par rapport au contrat envisagé, il y aura une vigilance dans la négociation qui va rentrer. Il y aura plusieurs candidats. Cette négociation de la compétition qui va venir autour de plusieurs candidats, il y aura je pense un beau projet qui, sur le plan financier, sera attractif.

La proposition faite ce soir de partenariat public privé est réfléchie. Ce n'est pas simplement parce que nous disons que le privé c'est mieux ou le public moins bien. C'est parce que pour cet équipement-là et au regard de l'importance, je suis personnellement convaincu que c'est le meilleur choix.

M. le Maire – *Merci. Je vais vous proposer de vous prononcer sur ce point.*

M. LEBRUN – *Je voulais juste préciser que le groupe communiste ne participera à l'élection de la commission.*

M. le Maire – *Merci M. LEBRUN de me le rappeler et Mme SAUVEGRAIN de me le souffler. Il faut élire la commission du dialogue compétitif. Vous avez deux bulletins de la majorité et de l'opposition. Le scrutin est ouvert.*

Je vous propose de continuer.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a en projet la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon. Ce projet nécessite le maintien de l'activité scolaire pendant les travaux, dans un contexte de renouvellement urbain. Le projet de démolition reconstruction des équipements publics Georges Chardon a été présenté en réunion publique en juin 2010 et fera l'objet d'une concertation continue à toutes les étapes significatives du dossier.

Face à l'enjeu de ce programme la Ville a confié au groupement d'entreprises S.A.M.O.P. / Massena Ingénierie Financière / Bird&Bird une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la définition du programme, la définition de solutions adaptées pour la parfaite intégration urbaine du projet dans le quartier, le choix de la procédure à mettre en place pour ce type d'opération, le choix des entreprises pour la réalisation du projet et le suivi du déroulement de l'opération.

Ce projet doit être réalisé dans le contexte du projet de renouvellement urbain, objet du protocole d'accord entre la Ville et France Loire. Trois objectifs sont prioritaires pour la Ville : une imbrication des démolitions et reconstructions sur site avec maintien de l'activité scolaire pendant les travaux, la prise en considération de façon exemplaire des préoccupations de développement durable et une livraison du groupe scolaire dans les meilleurs délais considérant le phasage d'opération acté au sein du protocole d'accord avec France Loire.

1) Analyse de la complexité du projet au regard du choix du mode de réalisation

Une analyse des différents modes de réalisation possibles du projet de démolition-reconstruction des équipements publics Georges Chardon a été réalisée, donnant lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation préalable, conformément aux articles L. 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

De celui-ci, il ressort que la réussite d'un tel projet nécessite une approche économique globale pour laquelle le contrat de partenariat public-privé est une solution particulièrement adaptée, notamment au regard de la complexité du projet. En effet, le critère de la complexité doit être appréhendé au niveau technique mais également juridique et financier en raison :

- o de la prise en compte des préoccupations de développement durable et de haute performance environnementale et énergétique, avec les nouvelles exigences issues de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 ;
- o du maintien de l'activité scolaire pendant les travaux ;
- o des difficultés liées au phasage inhérent à l'imbrication des démolitions et constructions sur site : le titulaire du contrat devra réaliser les travaux de manière successive : démolition du gymnase par la Ville, construction du groupe scolaire en lieu et place du gymnase, démolition du groupe scolaire, construction d'un nouveau gymnase ;
- o de la répartition des risques ;
- o des contraintes de délais entre la Ville et son cocontractant ;
- o de la nécessité de créer des interfaces avec le bailleur sur site : les opérations connexes du bailleur (France Loire) constituent une source de complexité (travaux de démolition d'un immeuble, réhabilitation des logements, engagement des travaux de requalifications des voies publiques et de résidentialisations), le contrat de partenariat permettant de limiter les risques d'interfaces entre les différents intervenants du projet.

Il ressort de l'analyse des différents modes de réalisation possibles que le montage sous forme de contrat de partenariat est le plus à même de répondre aux attentes de la Ville.

2) Le recours au contrat de partenariat

La réalisation du projet sous la forme d'un contrat de partenariat permettra à la Ville de répondre aux contraintes pesant sur elle de manière plus efficace que ne le permettrait le recours aux autres types de montage qui lui sont ouverts.

Le contrat de partenariat étant un contrat « global », un seul contrat sera nécessaire pour réaliser l'ensemble du projet et confier éventuellement au partenaire privé certaines prestations de services annexes.

Cela permettra de générer un gain de temps en terme de procédure, une réduction des risques contentieux et des problématiques de gestion des interfaces opérationnelles.

Le contrat de partenariat présente également un intérêt financier au regard des autres contrats de la commande publique. Il permettra en effet de réaliser des économies substantielles liées à :

- la mise en œuvre d'une procédure de dialogue compétitif qui permettra d'optimiser le projet en fonction des besoins précis de la Ville ;
- une plus grande responsabilisation du cocontractant dans la mesure où une partie de sa rémunération sera fonction de l'atteinte d'objectifs de performance fixés en amont.

Il convient également de souligner que le recours à un montage de ce type permettra d'optimiser la durée des travaux. En effet, dans la mesure où ce n'est qu'à compter de la mise à disposition de l'ouvrage à la Ville que le versement du loyer pourra débiter, le partenaire privé aura tout intérêt à mettre rapidement à disposition les ouvrages.

Les prestations proposées dans un contrat de partenariat comprendraient pour une durée prévisionnelle maximale de 25 ans :

- pour le futur gymnase : la prestation de nettoyage (ménage), de contrôle des accès, de surveillance, d'entretien et de maintenance du bâtiment, la programmation de l'utilisation restant de la responsabilité de la Ville ;

- pour le futur groupe scolaire : la prestation d'entretien et de maintenance du bâtiment, la Ville conservant l'entretien ménager en régie ;

A l'issue de la procédure, s'il s'avérait, compte tenu du contexte économique actuel, que l'intérêt du montage n'était pas confirmé, la mairie reviendrait à une maîtrise d'ouvrage directe.

3) Pré-programmes et procédure

Le projet porte sur une superficie d'environ 2 222 m² de S.H.O.N. pour le gymnase et d'environ 4 595 m² de S.H.O.N. pour le groupe scolaire.

Dans un montage classique (hors contrat de partenariat), le coût d'objectif du projet de démolition-reconstruction des équipements publics Georges Chardon peut être évalué toutes dépenses comprises à 17 900 000 € T.T.C. (soit 12 400 000 € T.T.C. pour le groupe scolaire et 5 500 000 € T.T.C. pour le gymnase, valeur juin 2011).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment aux articles L. 1414-1 et suivants, différentes instances ont été saisies :

- o la mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat, sur la base du rapport d'évaluation préalable, a émis un avis favorable sur le principe du recours au contrat de partenariat considérant que les conditions juridiques pour recourir au contrat de partenariat étant remplies. Celles-ci se fondent sur la complexité et l'analyse comparative qui a démontré que la Ville peut évaluer avec suffisamment de précision les avantages qu'elle peut retirer d'un contrat de partenariat.

- o la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 17 octobre 2011 a émis un avis favorable sur le principe du recours au contrat de partenariat envisagé ;

- o le Comité Technique réuni le 18 octobre 2011 a émis un avis favorable sur le principe du recours au contrat de partenariat envisagé .

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 1414-6 et L. 1411- 5 et suivants du C.G.C.T., il appartient à une commission d'établir la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif et de donner son avis à l'assemblée délibérante avant qu'elle ne délibère.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant, Président de la commission,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- le comptable de la collectivité avec voix consultative,
- un représentant du Ministre chargé de la concurrence, avec voie consultative,
- cinq membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, élus dans les mêmes conditions que ces derniers.

L'article D 1411-3 du C.G.C.T. précise que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Enfin, il est proposé de retenir 4 candidatures pour un montant global d'indemnisation de 180 000 € H.T. maximum pour l'ensemble des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif.

Par conséquent, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la réalisation d'un groupe scolaire et d'un gymnase sur la base des pré-programmes présentés ;

2) approuver le principe du recours au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la démolition et la reconstruction, l'entretien, la maintenance, d'un groupe scolaire et la conception, la reconstruction, l'entretien, la maintenance, le nettoyage, le contrôle des accès d'un gymnase ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer l'avis d'appel public à concurrence sur la base des pré-programmes joints en annexe ;

4) procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif conformément aux articles L. 1414-6 et L. 1411-5 du C.G.C.T. ;

5) autoriser M. le Maire ou son représentant à mener le dialogue compétitif en vue du choix de l'attributaire du contrat de partenariat ;

6) approuver un montant global d'indemnisation d'un montant maximum de 180 000 € H.T. pour l'ensemble des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif ;

7) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires publics et à signer les documents correspondants ;

8) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

9) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 854, article 2031, opération 10A492, service gestionnaire UAM.

10) imputer les éventuelles recettes qui seront à ouvrir sur l'opération ».

ADOPTE PAR 44 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 13 – **Transfert de propriété de l'assiette foncière des lycées Paul Gauguin, Voltaire et Jean Zay. Approbation.**

M. CARRE – *Il s'agit d'une régularisation que nous demande la Région. Quand je dis régularisation, c'est peut-être impropre dans la mesure où c'est la possibilité pour une collectivité, qui a une compétence domaniale en terme de collège ou de lycée, de réclamer l'assiette foncière et le bâtiment lui-même, dès lors que des travaux de réhabilitation ont été engagés. C'est ce qu'on appelle entre nous l'amendement DOLIGE, car il avait porté cette modification de la loi, somme toute assez logique. La Région nous a demandé le transfert de propriété des assiettes foncières des lycées Paul Gauguin, Voltaire et Jean Zay. C'était dans ce sens.*

Mme CHERADAME – *C'est l'application de la loi, certes.*

Je voulais souligner que, dans le cadre des projets publics et notamment dans le cadre du tramway, la Région n'a pas à céder à l'Agglomération gratuitement les emprises foncières nécessaires pour la réalisation du projet. La question que je me pose : est-il bien prévu que, dans le cadre d'un projet mené par la Ville, ces terrains soient cédés à titre gratuit ? Il ne faudrait pas que la Ville ait à repayer des terrains qu'elle a donnés. C'est la question que je me pose.

Je veux souligner que, dans le sens où le tramway est un projet intéressant pour tout le monde, il aurait été intéressant que la Région puisse céder à titre gratuit les emprises nécessaires à sa réalisation.

M. le Maire – *Effectivement je reconnais que la question peut se poser.*

M. LEMAIGNEN – *D'autant plus qu'en ce qui concerne Gaudier Brzeska, comme les lycées Pothier et Benjamin Franklin, il y a un arrêt de tram juste en face des lycées. Nous apportons un service tout à fait important aux lycéens gérés par le Conseil Régional.*

M. le Maire – *M. le Président de l'AggLO, l'Agglomération s'est acquittée d'un financement auprès de la Région pour récupérer certaines parcelles.*

M. LEMAIGNEN – *Oui, en fonction du prix estimé par les Domaines et non pas à l'euro symbolique.*

M. le Maire – *Je comprends bien la problématique que vous évoquez. Mais il y a une délibération spécifique sur des transferts de propriété pour les lycées, ce qui me paraît conforme à la loi. On peut effectivement regretter qu'il n'y ait pas eu quelque chose à l'identique sur des transferts de propriété vis-à-vis de l'Agglomération. Mais je dissocie les deux choses, sachant que cela ne compte plus à la ville d'Orléans, M. le...*

M. LEMAIGNEN – *M. le Conseiller Régional, M. le Président de l'Agglomération, je ne sais plus.*

En revanche, le Conseil Municipal pourrait effectivement regretter qu'il n'y ait pas un parallélisme des formes. Je suis tout à fait d'accord bien évidemment. C'est l'application de la loi. Mais le Conseil Municipal pourrait très bien regretter que, dans la réciproque du cas présent, le Conseil Régional fasse payer le foncier au prix des Domaines.

M. le Maire – *Je fais le point très précis sur les questions juridiques.*

La question qui se pose c'est pourquoi dans un cas nous avons une obligation de transfert à titre gratuit et que, a priori, dans l'autre cas, il n'y a pas cette obligation. Il peut y avoir un choix de la collectivité sur un projet d'intérêt public, mais il n'y a pas une obligation juridique.

La réponse serait : dans un cas on est sur l'Education Nationale, donc avec un service rendu par la collectivité, sans avoir d'élément de financement du service rendu, quoiqu'on puisse en discuter d'ailleurs honnêtement, juridiquement et financièrement aussi, alors que dans d'autre cas il y a bien effectivement un service public rendu mais qui amène un financement de l'utilisateur, même partiel. Je dois reconnaître que je vous livre la réponse juridique qui peut mériter débat.

Ce point m'avait franchement échappé. Je pense qu'il a échappé à plus d'un d'entre nous. A moins qu'il y ait d'autres types de contraintes d'ordre juridique, je ne sais pas honnêtement, sur un projet comme celui du tramway, qu'il y ait eu transfert à l'euro symbolique eut été appréciable.

Je vais revenir à la délibération n° 13. Je vais vous consulter.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L 214-7 du Code de l'Education résultant de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ouvre la possibilité aux régions de demander le transfert de propriété de plein droit et à titre gratuit des lycées, dès lors qu'ont été réalisés des travaux de construction, reconstruction ou d'extension sur site. La Région Centre a ainsi demandé le transfert de propriété des lycées Paul Gauguin, Voltaire et Jean Zay.

Cette demande a été instruite au vu de l'occupation du site, des procès-verbaux de mise à disposition, et en prenant en compte les besoins d'évolution tout particulièrement pour le site du lycée Voltaire. Le transfert de propriété porte donc sur :

- Les lycées Gauguin et Voltaire : parcelle à diviser cadastrée section EK n° 268p, pour 86 342 m² environ. La Ville conserve les emprises déjà aménagées en espaces publics, à savoir le parvis de 2 044 m² grevé de diverses servitudes pour prendre en compte le débord d'éléments tels que toit et boîtes aux lettres et les deux accès intégrés au trottoir de l'Avenue de la Recherche Scientifique pour 18 et 24 m². Le totem fera l'objet d'une permission de voirie.

En sus de l'emprise transférée, la Ville propose de céder une partie de l'espace aux abords du gymnase communal Cathelineau, aménagé en espace sportif ouvert à tous, pour une superficie de 2 425 m² identifiée sur le plan par les fractions E et F. Cette cession permet une délimitation plus cohérente entre les deux emprises et prend en compte les besoins d'extension présentés par la Région Centre dans le contexte de la restructuration des internats des lycées Voltaire et Gauguin.

La reconstitution d'une nouvelle clôture non mitoyenne sera à la charge de la Région.

La cession de cette emprise complémentaire qui n'était pas jusqu'alors mise à disposition s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sans déclassement préalable car étant destinée à l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public de l'acquéreur.

Par un avis du 23 septembre 2011, France Domaine en a fixé la valeur vénale au vu du classement en zone U.H. au P.O.S. valant P.L.U. sur la base de 45 euros le m². La cession intervient à titre gratuit.

- Pour le lycée Jean Zay, parcelle cadastrée section BS n°276 pour 7 593 m².

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver au profit de la Région Centre, conformément aux dispositions de l'article L 214-7 du Code de l'Éducation, le transfert de propriété à titre gratuit des assiettes foncières des lycées Jean Zay, parcelle cadastrée section BS n° 276 et Voltaire et Gauguin, parcelle cadastrée section EK n° 268p selon le plan projet de division. Les emprises respectivement transférées sont de 86 342 m² et de 7 593 m² ;

2) approuver la cession sur la base des dispositions de l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques d'une emprise complémentaire divisée des espaces aux abords du gymnase communal Cathelineau, parcelle cadastrée section EK n° 268p pour 2 425 m², à titre gratuit, considérant sa future destination et l'intérêt de réaliser une division foncière plus cohérente, dans la perspective d'un aménagement du surplus conservé par la Ville dans son domaine public ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié consécutif dont les émoluments et les frais seront supportés par la Région Centre ; les servitudes rappelées à l'exposé seront constituées pour prendre en compte le débord de boîtes aux lettres, du toit de l'entrée donnant sur le parvis, d'un feu de signalisation pour l'accès aux garages et d'une jambe de force de la clôture, dont l'entretien incombera à la Région Centre, propriétaire du fonds bénéficiaire ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – Quartier de La Source. Construction d'un lieu culturel et cultuel. Approbation d'une convention de participation.

M. CARRE – *C'est un projet dont on a déjà parlé ici. C'est l'assiette foncière correspondant à la construction du lieu culturel et cultuel à La Source.*

Quand il y a l'opération du G.P.V. se superpose réglementairement une Z.A.C. C'est aussi une opération d'aménagement sur le plan réglementaire. Celui qui construit doit une participation qui permet d'amortir les frais occasionnés par toutes les infrastructures construites qui, en théorie, l'aident à favoriser sa construction.

En l'occurrence, les lieux culturels sont exonérés de ce type de participation. Je vous propose d'en exonérer l'association qui va construire la mosquée à La Source.

M. RICOUD – *Brièvement pour dire notre accord. Comme je l'ai indiqué lors de la réunion co-présidée par les associations, M. Michel LANGUERRE et M. Florent MONTILLOT, c'est un élément qui doit participer au bien vivre ensemble à La Source.*

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Une réunion publique de présentation de ce projet de lieu culturel et cultuel a été tenue le 10 novembre dernier. Les porteurs de projets ont présentés un projet. Je voudrais souligner la grande tenue de cette réunion, une écoute et un respect réciproques des habitants venus très nombreux.*

Je voudrais aussi dire qu'aujourd'hui le projet a atteint une certaine maturité qui permet de franchir une nouvelle étape et qui va permettre de répondre aux besoins des fidèles. Je salue une nouvelle fois le sens des responsabilités des associations porteuses du projet qui se sont réunies pour faire avancer ce projet.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir sur ce point qui est purement d'ordre technique.*

Cela nous permet de constater que le projet avance, ce qui est très important pour le quartier.

Nous réaffirmons notre soutien à ce projet qui se réalise dans le respect des valeurs républicaines et laïques. Mais nous souhaitons aussi qu'il continue à évoluer bien sûr, toujours en concertation avec les élus, associations musulmanes et habitants, afin que la communauté musulmane puisse bénéficier rapidement d'un lieu de culte décent et surtout proposer un lieu culturel, car il y a lieu cultuel et culturel, mais culturel ouvert à tous les habitants du quartier et bien sûr d'Orléans.

Nous sommes aussi très attentifs à ce que les trois associations musulmanes impliquées puissent travailler dans la concertation et de façon consensuelle, pour que ce projet de lieu culturel et cultuel aboutisse et se réalise rapidement.

M. MONTILLOT – *Je voudrais bien sûr m'associer à ce qui a été dit par M. Michel LANGUERRE et par M. Michel RICOUD sur le sujet.*

En revanche, je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris les propos de Mme KOUNOWSKI sur un point. Elle invite et appelle les élus à travailler avec les associations concernées et la population pour la concertation. Je vous remercie de l'invitation. Mais la concertation c'est faite. Vous avez peut-être sauté une étape. La concertation a été faite, d'abord avec les associations. Pour y avoir modestement légèrement contribué, je peux vous garantir qu'arriver à mettre d'accord des associations qui étaient hostiles entre elles, opposées entre elles, puis peu à peu les faire cheminer pour qu'elles travaillent ensemble, puis ensuite obtenir qu'elles soient d'accord entre elles, je dirai juste que c'est à peu près 10 ans à 10 ans et demi de travail, de concertation, de réunions, parfois très improbables, mais sur lesquelles on a pu permettre d'aider, modestement, à notre juste place, c'est-à-dire celle d'élus, à concrétiser ce travail.

La concertation avec les habitants, M. Michel LANGUERRE l'a traduite dans ses propos. Le niveau de dignité d'ailleurs salué, y compris par les médias, qui ont relaté cette réunion, a été à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer de mieux pour la ville d'Orléans et le

quartier de La Source. Cela honore vraiment notre ville et ce quartier particulièrement. Lorsque l'on sait combien dans d'autres villes de polémiques sont suscitées par de tels équipements, on voit justement le chemin parcouru à Orléans. Je voudrais vraiment rendre hommage à cette œuvre collective sur ce travail de longue haleine.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En séance du 8 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une promesse de vente avec l'association AN-NOUR, portant sur un tènement foncier sis rue Jean d'Aulon, en vue d'y bâtir un centre culturel et culturel, et a autorisé son bénéficiaire à déposer une demande de permis de construire, en vertu de l'article R. 423-1 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération annonçait la signature d'une convention de participation, qui constitue une pièce obligatoire des demandes de permis de construire déposées dans le périmètre d'une Zone d'Aménagement Concerté, lorsque le terrain de l'opération n'a pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, en application de l'article R. 431-24 du même code.

Dans la mesure où l'implantation de ce bâtiment résulte d'une opportunité foncière et demeure indépendante du programme de la Z.A.C. des « Allées de La Source », il est proposé qu'aucune participation au titre de la réalisation des équipements publics ne soit requise. Par ailleurs, en application des articles 1585 C du Code Général des Impôts et 317 de l'annexe II du Code Général des Impôts, les constructions édifiées par les associations culturelles ne sont pas assujetties à la Taxe Locale d'Equipement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de participation à passer avec l'Association AN-NOUR, à titre gratuit, relative à la construction d'un centre culturel et culturel dans l'emprise de la Z.A.C. des « Allées de la Source » ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Réalisation des aménagements et équipements. Approbation d'une convention de mandat passée après appel d'offres.**

M. CARRE – *On repasse au nord – est. Il s'agit de mandater la S.E.M.D.O. sur un certain nombre d'opérations pour lesquelles la ville souhaite déléguer une maîtrise d'ouvrage à travers ses mandats.*

M. CHAPUIS – *Très rapidement car je suis déjà intervenu à de nombreuses reprises sur ce sujet.*

Je veux saluer le fait qu'il y ait une maîtrise d'ouvrage désignée notamment avec la S.E.M.D.O. et qu'on puisse avancer un peu plus rapidement sur cette C.T.A. (Convention

Territoriale de l'Argonne). C'est vrai qu'elle a été signée en 2008. Depuis 2008, on a du mal à avoir des réalisations concrètes. Je salue cette initiative.

Je me pose une petite question, notamment sur l'association de la population. Je sais que le C.M.A. fait un travail sur cette question. La population se pose beaucoup de questions, notamment sur l'aménagement du Clos Boudard, pour les avoir rencontrés très récemment et sur j'allais dire le cadencement, mais c'est un mot peut-être un peu tabou, sur l'organisation des travaux vis-à-vis notamment des différents clos et tout particulièrement du Clos Boudard. Je vous remercie.

M. le Maire – M. CHAPUIS, je ne sais pas si vous êtes allé vous promener dans le quartier de l'Argonne, mais Mme Florence CARRE qui le connaît bien, va peut-être avoir un mot à dire là-dessus.

Mme CARRE – Je voulais simplement parler de l'ensemble des résidentialisations faites depuis quelques temps sur le quartier de l'Argonne.

Il y a effectivement un travail au niveau du C.M.A. Par rapport au Clos Boudard, avec M. Jean-Luc POISSON, on a rencontré il n'y a pas très longtemps des résidents avec qui on a prévu de prendre un rendez-vous dans peu de temps pour voir l'avancée des projets.

M. POISSON – Deux mots pour ne pas répéter tout ce qui vient d'être dit.

M. CHAPUIS, vous vous promenez assez souvent dans le quartier de l'Argonne, d'après ce que je peux en savoir, tout au moins ce que vous dites. C'est étonnant de ne pas voir ce qui se passe. N'importe qui voit le travail fait à l'Argonne partout dans le quartier.

M. CHAPUIS – Juste un mot. Je différenciais l'action municipale de l'O.P.H. Je différenciais les deux travaux et je parlais de la C.T.A.

M. le Maire – Les deux avancent de pair, comme l'a dit très justement M. Florence CARRE au travers des résidentialisations qui avancent. On en a encore vu des résultats cet été. Sur la partie plus ville, juste des toutes petites choses comme :

- la reprise de toute la rue de l'Argonne qui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était avant,
- la reprise de la place du marché qui était totalement dégradée et qui est aujourd'hui complètement refaite,
- la transformation de l'ancien boulo-drome qui était un coin un peu déserté qui est aujourd'hui superbe avec l'esplanade réalisée devant,
- on a présenté sur les écoles les projets qui s'engagent,
- on a juste le tramway qui transforme toute une partie du quartier,
- puis enfin on a le centre commercial qui lui-même est en partie en cours de transformation et qui va continuer.

Cela renvoie à ce qu'on disait tout à l'heure sur l'investissement. Plus de 60 000 000 € sont engagés sur le quartier de l'Argonne, hors tram, car si j'ajoute le tram on sera à des chiffres beaucoup plus élevés et hors un certain nombre de réalisations telles l'école qui

ne sont pas dans la C.T.A. On doit être à la louche à quelque chose de l'ordre de 100 000 000 € au bas mot engagés sur le quartier de l'Argonne.

C'était juste pour rappeler et soumettre tout cela à votre sagacité. Pardon, je ne vous ai pas donné la parole M. RICOUD.

M. RICOUD – *Même si je suis moins présent à l'Argonne que je ne le suis à La Source, je vois les choses évoluer. Je voudrais dire aussi – M. POISSON sait de quoi je veux parler puisque nous avons eu l'occasion de participer à une réunion avec des locataires de la cité rouge – alors n'oublions pas la cité rouge - quand même. M. MONTILLOT, vous ne dites rien – où il y a un secteur un peu abandonné, la rue Ribot, etc.*

L'autre sujet concerne plutôt l'emploi. A l'Argonne c'est un vrai souci. Plus de 1 000 chômeurs. Il y a matière à réflexion, à action pour qu'on essaie de faire tomber ce chiffre. Merci.

M. le Maire – *Oui M. RICOUD. Mais voilà, il y a l'action et on est dans l'action puisque ce que vous dites tombe parfaitement bien. Ce matin, avec Mme BARANGER, Mme CARRE, Mme LECLERC, pardon je ne veux oublier personne, nous étions sur place, salle Rouget de Lisle, pour ouvrir ce forum de l'emploi, destiné aux habitants du quartier avec à la fois les acteurs de l'emploi, bien sûr nous puisqu'on est à l'initiative comme souvent. Devrait-on être toujours à l'initiative ? J'aimerais qu'il y ait d'autres initiatives, je ne vous le cache pas. Elles sont les bienvenues. Mais on a parfois le sentiment de porter un peu tout. Si d'autres ne le font pas, on le fait, même si d'autres devraient avoir plus de compétences que nous pour le faire. Pour nous la logique est justement d'aller là où il y a les problèmes sur les différents quartiers de la ville et d'amener de l'emploi. Des entreprises, des collectivités étaient là. Elles avaient toutes des emplois à proposer.*

Je peux vous dire qu'il y avait quelque chose ce matin d'extrêmement intéressant. Les offreurs d'emplois étaient là. Avant 9 heures, il y avait déjà du monde, des demandeurs. Il y a eu, Mme BARANGER, je crois de l'ordre d'une centaine d'offres proposées, avec des choses très, très concrètes.

On a fait très rapidement l'ouverture tout simplement pour permettre aux personnes d'aller à l'essentiel et qu'on ne prenne pas trop de temps sur les discours. Il y avait déjà énormément de monde.

Je ne dis pas qu'on résout tous les problèmes, mais on les prend à bras le corps. On est dans l'action.

Mme BARANGER – *Je veux juste donner un premier bilan. Sur 900 invitations personnalisées, 343 personnes sont venues sur le forum. Effectivement, plusieurs entreprises sont parties en me disant : « J'ai vu deux ou trois personnes qui m'intéressent et que je recontacte ».*

M. le Maire – *Je regrette que la mairie d'Orléans soit obligée d'organiser cela.*

Mme CARRE – *Par rapport au forum de ce matin, j'ai été étonnée de voir des jeunes qui étaient là dès 8 heures 30. J'aurais parié sur une autre tranche de population. Je pense qu'il y a un vrai besoin.*

M. le Maire – *Je ne dis pas qu'on va résoudre le problème des 1 000 demandeurs d'emplois, mais peut-être une partie. Même si c'est une petite partie, c'est fait.*

Je reviens à notre Convention Territoriale de l'Argonne et je vous propose de nous prononcer.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Convention de l'Argonne a été signée le 12 février 2008 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U).

Le coût total de cette opération de renouvellement urbain est de 58,6 millions d'euros (62,6 millions d'euros T.T.C.) dont 13,6 millions d'euros de participation de l'A.N.R.U. et 11,7 millions d'euros de financement de la Ville, valeur 2008.

Le projet consiste ainsi à poursuivre et achever la transformation du quartier de l'Argonne pour le rendre vivant et attractif par :

- Le désenclavement en profitant de l'opportunité du passage du tramway et la création d'une trame viaire hiérarchisée et ouverte sur la Ville,
- La dédensification et l'ouverture des clos fermés sur eux-mêmes, et la mise en œuvre d'un ambitieux programme de résidentialisation,
- Le développement des espaces publics et la construction d'équipements publics structurants.

Un certain nombre d'opérations a d'ores et déjà été réalisé.

Pour répondre aux exigences du programme et du planning, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des équipements de la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.) par voie de convention de mandat.

Le mandataire se verra attribuer les missions suivantes :

- Mission générale de mandataire
- Suivi financier détaillé par opération
- Assistance administrative
- Etudes préalables
- Préparation des dossiers de consultation des entreprises et l'analyse des offres, suivi des chantiers, vérification des pièces de paiement...
- Assistance sur les aspects fonciers et cartographiques
- Suivi de la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (O.P.C.)
- Participation au volet concertation-information.

Le programme concerne :

- Les rues, boulevards, avenues, places, autres espaces publics
- Les parcs et jardins dont aires de jeux
- L'équipement culturel et sportif

Les opérations inscrites dans la convention et restant à engager sont :

- Le maillage du centre commercial (liaison Wichita-Rouget de Lisle)
- La requalification des voiries et espaces publics accompagnant les résidentialisations (avenues Wichita et Marne...)
- La requalification du square Mozart
- L'aménagement du Clos Boudard (Désenclavement et aménagements)
- Le réaménagement de la place César Franck

- La création de la "voie des écoles" et le réaménagement des abords du gymnase Landré et du C.A.S. Marie Stuart
- L'aménagement du secteur Rouget de Lisle
- L'aménagement de la friche Stenwick et la construction sur cette dernière d'un nouvel équipement sportif et culturel
- L'aménagement des abords du centre commercial Marie Stuart, y compris la démolition du logement pont situé au dessus du futur hall d'entrée
- La création d'espaces publics intégrant des jeux d'enfants.

La liste des opérations confiées au mandataire correspond, en tranche ferme, à l'ensemble des opérations mentionnées ci-dessus, inscrites à la convention A.N.R.U. et restant à engager, et aux opérations pouvant être intégrées dans le cadre d'un avenant sans incidence sur la participation de la Ville (rue Edouard Lalo, rue Léo Delibes et une partie de la rue de la Borde, rue André Messager).

La tranche ferme s'élève à 13 427 338 € H.T. soit 16 059 096 € T.T.C. (coût opération intégrant les travaux, les honoraires, divers et la rémunération du mandataire).

Une première tranche conditionnelle (rue du Petit Pont, rue des Jacobins, rue de la Croix Feuillâtre) est prévue pour la réalisation des opérations hors convention A.N.R.U., afin d'assurer une parfaite coordination dans la mise en œuvre.

La tranche conditionnelle 1 s'élève à 1 602 000 € H.T. soit 1 915 992 € T.T.C.

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer une autre tranche conditionnelle pour la rue Berlioz et la rue François Couperin dans l'hypothèse où la Ville déciderait leur réfection.

La tranche conditionnelle 2 s'élève à 780 000 € H.T. soit 932 880 € T.T.C.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, un appel d'offres a été lancé le 21 septembre 2011. L'ouverture des offres s'est déroulée le 2 Novembre suivant. Deux offres ont été reçues ; celle de la S.E.M.D.O. et celle de la société S.O.M.I.V.A.L.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 9 novembre 2011, a examiné les offres au regard des critères d'attribution du marché, à savoir :

- Critère n°1 : Valeur technique (pondération 70 %) appréciée au regard :
 - o de la qualité de la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution de la mission (sous pondération (40 %)
 - o de la qualification/compétence des intervenants dédiés à la mission et de la qualité des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution du marché (30 %)
- Critère n°2 : Prix de la prestation (pondération 30 %)

Le contrat porte sur la période 2012-2016, afin de couvrir les opérations jusqu'à leur achèvement complet.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de mandat passée après appel d'offres relative à la réalisation des futurs aménagements et équipements du quartier de l'Argonne, à passer avec la S.E.M.D.O., 6 avenue Jean Zay, BP 85613, 45056 Orléans cedex 1, pour le montant de rémunération de 1 150 552,00 € T.T.C, soit un taux de rémunération de 4,99 % du coût

prévisionnel des opérations pour le mandat, et de 1,48 % du coût prévisionnel des opérations pour la mission spécifique portant notamment sur l'ordonnancement, le pilotage et la coordination urbaine du projet ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cette convention de mandat au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 238, opération 09A451, service gestionnaire UURU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attributions de subventions.**

M. CARRE – *C'est le marronnier du mois : les projets intra-mails, les ravalements. Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 74 891 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 74 891 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Je vous donne les résultats de l'élection à la Commission pour Dauphine – Chardon.*

Les élus du groupe « Communistes et Progressistes » n'ont pas souhaité déposer de liste ni prendre part au vote.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne52
- Bulletins nuls 1
- Suffrages exprimés.....51
- Majorité absolue26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN41 voix
- Liste conduite par M. BRARD10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle :

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{51}{5} = 10,2$

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,2} = 4,0196$

- Liste conduite par M. BRARD :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,2} = 0,980$

La liste conduite par Mme SAUVEGRAIN a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par M. BRARD a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme SAUVEGRAIN : 0,0196
- Reste obtenu par la liste conduite par M. BRARD : 0,980

Le siège restant est attribué à la liste conduite par M. BRARD.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme SAUVEGRAIN
- Mme MARECHAL
- Mme GRIVOT
- M. GAINIER
- M. BRARD

Suppléants :

- Mme SUIRE
- Mme RICARD
- M. PEZET
- M. SANKHON
- M. GRAND.

N° 17 – **Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. 2^{ème} phase de restauration. Approbation du plan de financement prévisionnel. Demande de subventions.**

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Il s'agit de la deuxième demande de subvention concernant la deuxième phase de travaux. Pour cette demande de subvention auprès de la D.R.A.C., il fallait que ce soit partagé de façon technique en deux demandes.*

M. CHAPUIS – *Juste une question peut-être plus aux Conseillers Généraux de l'hémicycle. J'ai cru entendre que la Commission Permanente du Conseil Général avait voté contre la subvention pour le projet Dupanloup. Je voulais avoir une confirmation ou non. Peut-être s'agit-il d'une rumeur ? J'ai eu un retour des élus de la Commission Permanente récemment qui émettaient un vote contre ou en tout cas un report du soutien du Conseil Général. Si vous avez des précisions, merci.*

M. le Maire – *Je crois que cela n'a pas été à l'ordre du jour. Je n'ai pas vu de vote. A ma connaissance, cela n'était pas présenté à la Commission Permanente. Je vous dis cela mais je n'y étais pas.*

M. GABELLE – *En tout cas aujourd'hui il n'en a pas été question.*

M. le Maire – *Je n'y étais pas et cela ne relève pas de la compétence de notre Conseil Municipal.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le montant total de l'opération Dupanloup a été arrêté à 11 387 000 € H.T. par délibération du 21 octobre 2011 en accord avec l'Etat, le Rectorat et le Conseil Régional du Centre. Pour cette opération, les travaux au titre des monuments historiques se décomposent en deux phases fonctionnelles comme suit :

Première phase des travaux Monuments Historiques (année 2011) :

Par délibération du 20 mai 2011, la Ville a approuvé le plan de financement prévisionnel de la première phase 2011 de restauration pour un montant de 2 980 000 € H.T., soit 3 563 000 € T.T.C.

En date du 11 août 2011, la Ville a reçu la décision attributive de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant de 1 192 000 €.

Deuxième phase des travaux Monuments Historiques (année 2012) :

Afin de solliciter les subventions au titre de 2012 auprès de l'Etat (D.R.A.C.) et du Conseil Général du Loiret, et de constituer les dossiers de demandes, la deuxième phase fonctionnelle de restauration du bâtiment est arrêtée à 3 964 000 € H.T., soit 4 742 000 € T.T.C.

Cette deuxième phase de travaux monuments historiques est détaillée en annexe. A ce titre, les subventions sollicitées par la Ville sont de 1 586 000 € auprès de l'Etat (D.R.A.C.) et 793 000 € auprès du Conseil Général du Loiret.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration au titre des monuments historiques de l'Hôtel Dupanloup pour la 2^{ème} phase 2012, pour un montant de 3 964 000 € H.T., soit 4 742 000 € T.T.C, tel que présenté en annexe ;

2) solliciter auprès de l'Etat et des collectivités territoriales susceptibles de financer cette opération les subventions les plus favorables, ainsi que l'autorisation de préfinancement par la Ville ;

3) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des opérations et pour signer au nom de la Ville les conventions attributives de subventions à intervenir avec l'Etat et les collectivités territoriales ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, articles 1321, 1322 et 1323, opération 04B246, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **« 40 ans d'ingénieurs » à Orléans. Ecole Polytech. Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL – *Il s'agit de voter une subvention pour les 40 ans de l'école d'ingénieurs universitaire d'Orléans. Il ne s'agit pas simplement de soutenir cet anniversaire, même si c'est tout à fait agréable de fêter un anniversaire. Mais il s'agit surtout de mettre en avant :*

- *les relations constantes de Polytech avec les entreprises,*
- *des laboratoires phares de l'Université avec lesquels Polytech travaille tous les jours. Vous parliez tout à l'heure de transfert de technologies, c'est bien le cas,*
- *et puis les différents partenariats avec d'autres écoles et les relations internationales.*

Cet événement aura lieu au mois de janvier.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Du 16 au 21 janvier 2012, Polytech Orléans propose de fêter, avec ses partenaires, ses étudiants, ses diplômés, et son personnel, en lien avec l'université d'Orléans, "40 ans d'ingénieurs à Orléans". Avec 5 213 diplômés, Polytech Orléans inscrit la Ville dans l'histoire des écoles d'ingénieurs.

Via Polytech, l'association des anciens élèves a lancé une vaste campagne afin de faire revenir les anciens étudiants pour qu'ils se réapproprient l'école et s'y investissent de nouveau. Les anciens personnels et directeurs ont été contactés pour participer et témoigner lors de ces journées anniversaires.

Dès la première semaine des vacances de Noël, les étudiants de Polytech seront présents dans les rues du centre-ville (marché de Noël) pour distribuer des objets publicitaires tout en présentant l'école aux Orléanais.

Du 27 décembre au 9 janvier, Polytech prévoit de communiquer par voie d'affichage sur les flancs des deux tiers des bus et parc des transports de l'agglomération orléanaise (108 véhicules). La cible visée représente notamment les lycéens.

Dès le 9 janvier et jusqu'au 27 janvier, seront mises en place des expositions sur différentes thématiques propres à l'école telles que l'habitat intelligent, la mobilité internationale ou encore la recherche scientifique.

Organisé tous les ans par Polytech, le Forum Entreprises Métiers est le lieu habituel de rencontre des étudiants et de leurs futurs employeurs ou fournisseurs de stages. Il se tiendra le mercredi 18 janvier avec des conférences des partenaires industriels de l'école.

Vendredi 20 et samedi 21 constitueront les temps forts avec l'organisation d'une conférence sur l'histoire de l'école, où 400 personnes sont attendues, et la remise des diplômes de la promotion 2011, au Zénith, avec pour marraine Mme Karine BERGER, économiste de renom. Cette remise des diplômes sera suivie d'une soirée de gala.

Afin de permettre à l'Ecole Polytech Orléans de poursuivre ses objectifs en faveur de la valorisation de l'enseignement supérieur sur le territoire communal, la Ville propose de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'année 2011, selon les conditions figurant dans la convention annexée à la présente délibération.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec Polytech Orléans, définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties pour une durée courant jusqu'au premier juillet 2012 ;

2) attribuer une subvention exceptionnelle à Polytech Orléans, pour le projet « 40 ans d'ingénieurs à Orléans », d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2011 ;

3) autoriser M. le Maire, ou son délégué, pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 19 – **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Mme SAUVEGRAIN – Comme chaque mois, ce sont les aides à la réalisation de projets pour nos écoles pour 4 123 €.

M. LEBRUN – Des établissements scolaires du premier degré sollicitent l'aide financière de la Ville pour réaliser divers projets éducatifs.

Nous voterons pour cette délibération, tout en estimant que la ville pourrait faire plus pour répondre aux besoins. Nous avons plusieurs propositions à ce sujet, j'en avais déjà fait une la dernière fois :

- la prise en charge des déplacements scolaires en lien avec les transports urbains de l'Agglomération,

- l'implication des différents acteurs de la vie artistique et sportive de la ville dans les projets initiés par les établissements scolaires.

On souhaiterait savoir où cela en est ? Les structures financées par la ville transmettent leur engagement et leur expérience. Je peux citer à titre d'exemple les joueurs d'Orléans Basket Pro A, les danseurs du Centre Chorégraphique ou l'équipe du C.D.N. pour les plus emblématiques. En réclamant à ces structures leur engagement, en prenant en charge leurs déplacements, vous contribuez aussi à combattre les inégalités scolaires et culturelles. Merci.

M. le Maire – *M. LEBRUN, cela se fait au quotidien. Vous avez parlé de l'O.L.B. Les joueurs se rendent souvent dans les écoles. Le Théâtre reçoit des groupes d'enfants, y compris des répétitions. C'est particulièrement intéressant. L'orchestre symphonique fait la même chose. Le Muséum a reçu des centaines d'enfants lors du Festival de Loire et à d'autres occasions. M. VALETTE, le Musée des Beaux-Arts a des programmes d'accueil des enfants, notamment le mercredi avec des Classes d'Education Artistique. C'est du quotidien, partout, tout le temps.*

On ne va pas lancer ce débat. Ce n'est pas la délibération.

M. LEBRUN – *On savait que cela se faisait, mais on ne savait pas à quel niveau ?*

M. le Maire – *Ce n'est pas le sujet. Il y a une délibération sur 4 000 €. Je veux bien qu'on profite de toutes les délibérations. Mais je veux avancer le Conseil Municipal. A cette heure-ci, on est à la délibération n° 19. Il nous en reste encore une cinquantaine.*

Donc je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées.

Par ailleurs, suite à la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2011, la somme de 390 € attribuée à l'association O.N.A.C.V.G. pour le projet sur le devoir de mémoire de l'école élémentaire Charles Péguy, doit être versée à l'association « ceux de Verdun ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer les subventions qui figurent au tableau joint à la délibération pour l'année scolaire 2011-2012 pour un montant total de 4 123,50 € ;

2) décider d'attribuer une somme de 390 € à l'association « Ceux de Verdun » pour le projet sur le devoir de mémoire de l'école élémentaire Charles Péguy en lieu et place de l'association O.N.A.C.V.G. ;

3) imputer la somme de 4 123,50 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B scolarisés.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour cette année une subvention de 11 000 €. En fait c'est la suite de notre ancienne Caisse des Ecoles à répartir entre les écoles, en fonction du nombre d'enfants, des quotients familiaux A et B.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année après la rentrée scolaire, la Ville verse une subvention aux écoles sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B qu'elles accueillent. Il est aujourd'hui proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base des données valables pour l'année scolaire 2011/2012.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures, et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer, pour l'année 2011, une subvention d'un montant total de 11 000 €, à répartir entre les écoles maternelles et élémentaires de la Ville selon le

nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B recensés dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2011/2012 conformément à l'annexe 1 ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS QF ANNEE 2011 - QFA et QFB

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
CENTRE	112	78	190	865,42 €
MATERNELLES				
Le Chatelet	15	10	25	113,87 €
Flora Tristan	8	2	10	45,55 €
Roger Secrétain	17	8	25	113,87 €
Roger Toulouse	18	13	31	141,20 €
	58	33	91	414,49 €
ELEMENTAIRES				
Charles Pensée	20	10	30	136,65 €
Guillaume Apollinaire	12	3	15	68,32 €
Jacques Androuet Du Cerceau	9	11	20	91,10 €
Jean Zay	13	21	34	154,87 €
	54	45	99	450,93 €
LA SOURCE	429	272	701	3 192,96 €
MATERNELLES				
Kergomard	19	18	37	168,53 €
Diderot	20	10	30	136,65 €
Gaston Galloux	21	22	43	195,86 €
Henri Poincaré	20	13	33	150,31 €
Jolibois	10	4	14	63,77 €
Lavoisier	9	6	15	68,32 €
Les Guernazelles	3	0	3	13,66 €
Louis Pasteur	28	18	46	209,52 €
René Guy Cadou	37	16	53	241,41 €
Romain Rolland	19	16	35	159,42 €
	186	123	309	1 407,45 €
ELEMENTAIRES				
Kergomard	20	18	38	173,08 €
Diderot	22	13	35	159,42 €
Gaston Galloux	41	31	72	327,95 €
Henri Poincaré	34	14	48	218,63 €
Lavoisier	13	15	28	127,54 €
Louis Pasteur	34	14	48	218,63 €
Les Guernazelles	5	4	9	40,99 €
René Guy Cadou et spécialisée	43	17	60	273,29 €
Romain Rolland	31	23	54	245,96 €
	243	149	392	1 785,51 €

SUBVENTIONS QF ANNEE 2011 - QFA et QFB

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
NORD EST	410	235	645	2 937,89 €
MATERNELLES				
Charles Perrault	11	14	25	113,87 €
Claude Lewy	35	32	67	305,18 €
Les Cordiers	10	3	13	59,21 €
Jean Piaget	35	8	43	195,86 €
Maria Montessori	23	8	31	141,20 €
Marie Stuart	28	9	37	168,53 €
Michel de la Fourmière	14	14	28	127,54 €
Nécotin	26	17	43	195,86 €
	182	105	287	1 307,25 €
ELEMENTAIRES				
Charles Péguy	40	23	63	286,96 €
Les Cordiers	25	6	31	141,20 €
Gutenberg	64	42	106	482,82 €
Michel de la Fourmière	18	16	34	154,87 €
Nécotin	46	35	81	368,94 €
Olympia Cormier	35	8	43	195,86 €
	228	130	358	1 630,64 €
NORD OUEST	375	212	587	2 673,71 €
MATERNELLES				
Claude Lerude	6	7	13	59,21 €
La Madeleine	22	14	36	163,98 €
Les Aydes	9	8	17	77,43 €
Louise Michel	10	0	10	45,55 €
Maryse Bastié-H. Boucher	29	17	46	209,52 €
Molière	22	16	38	173,08 €
Pierre Segelle	36	15	51	232,30 €
René Thinat	31	12	43	195,86 €
	165	89	254	1 156,94 €
ELEMENTAIRES				
André Dessaux	14	8	22	100,21 €
Jean Mermoz	60	34	94	428,16 €
La Madeleine	16	11	27	122,98 €
Les Aydes	16	10	26	118,43 €
Louis Guilloux	18	14	32	145,76 €
Marcel Proust	25	10	35	159,42 €
Molière	21	16	37	168,53 €
Pierre Segelle	40	20	60	273,29 €
	210	123	333	1 516,77 €

SUBVENTIONS QF ANNEE 2011 - QFA et QFB

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
SAINT MARCEAU	166	126	292	1 330,02 €
MATERNELLES				
Georges Chardon	31	27	58	264,18 €
Jacques Prevert	25	17	42	191,30 €
Jardin des Plantes	21	15	36	163,98 €
La Cigogne	1	3	4	18,22 €
	78	62	140	637,68 €
ELEMENTAIRES				
Georges Chardon	30	22	52	236,85 €
Jardin des Plantes	22	22	44	200,41 €
La Cigogne	7	2	9	40,99 €
Maxime Perrard	29	18	47	214,08 €
Les Capucins	0	0	0	0,00 €
	88	64	152	692,34 €
TOTAUX	1492	923	2 415	11 000 €

N° 21 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. GABELLE – M. le Maire, chers collègues, dans le cadre de l'organisation du marché médiéval 2012, il vous est proposé :

- d'approuver le marché correspondant à passer avec le groupe ETC/Association pour l'Histoire Vivante pour un montant total de 49 118,32 € T.T.C. :

- solution de base : organisation du marché médiéval : 46 818,32 € T.T.C.
- option : animation par un « Monsieur Loyal » : 2 300 € T.T.C. ;
- déléguer M. le Maire pour signer ledit marché.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 8 mai 2012, la Ville commémore la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc en organisant de nombreux événements commémoratifs et festifs.

Le marché médiéval, organisé du samedi 5 au mardi 8 mai 2012 au Campo Santo, est l'un des points d'orgue des festivités.

Une attention toute particulière est donc portée à l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 26 octobre 2011 a procédé à l'examen des offres conformément aux critères d'attribution et à leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Qualité de la proposition en terme : 35 %
 - de répartition des échoppes (artisans, produits de bouche, tavernes)
 - de scénographie envisagée
 - d'animations proposées
 - des moyens humains et matériels mobilisés
- 2 – Prix des prestations : 35 %
- 3 – Garanties professionnelles du candidat en particulier : 30 %
 - son expérience dans l'organisation de marchés à thème ou de manifestations similaires
 - sa capacité à mobiliser des exposants potentiels

En conséquence, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec le groupement ETC/Association pour l'Histoire Vivante pour un montant total de 49 118,32 € T.T.C. relatif à l'organisation du marché médiéval dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012 se décomposant comme suit :

- solution de base : organisation du marché médiéval : 46 818,32 € T.T.C.
- option : animation par un « Monsieur Loyal » : 2 300 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 611, programme 2012832, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Université d'Orléans. Organisation d'un colloque scientifique. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. GABELLE – *Toujours pour le 600^{ème} anniversaire, il vous est proposé :*

- *d'une part, d'approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans pour l'organisation d'un colloque « Jeanne d'Arc : histoire et mythes » dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc ;*

- *d'autre part, en application de la convention, de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Université d'Orléans, dont 5 000 € versés avant fin 2011, et 5 000 € en 2012, ce qui fait bien 10 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant.*

M. le Maire – *C'est une bonne nouvelle. Deux fois cinq font donc dix, M. GABELLE.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville et de nombreux partenaires culturels, associatifs et universitaires s'associent afin de commémorer en 2012 le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Un programme d'événements qui aura lieu tout au long de l'année 2012 est en phase de préparation.

Dans ce contexte, l'Université d'Orléans organise un colloque scientifique sur le thème de « Jeanne d'Arc : histoire et mythes ». Ce colloque, porté par le laboratoire SAVOURS (Savoirs et pouvoirs de l'Antiquité à nos jours) sera tenu par des conférenciers locaux, nationaux et internationaux. Le programme du colloque présentera le personnage de Jeanne d'Arc dans la diversité de ses représentations : historique, cinématographique, représentation symbolique, artistique...

La Ville propose d'apporter son concours à la préparation scientifique et logistique de ce colloque par l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Université d'Orléans, dont 5 000 € versés en 2011 au titre de frais engagés correspondants.

Une convention déterminant les engagements de chacune des parties pour la préparation de ce colloque est proposée. Un avenant précisera le contenu et les modalités d'organisation du colloque.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans pour l'organisation du colloque « Jeanne d'Arc : histoire et mythes » dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc ;

2) en application de la convention, décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Université d'Orléans, dont 5 000 € versés avant fin 2011, et 5 000 € en 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) imputer une partie de la dépense correspondante soit 4 500 €, dont 2 000 € en 2011 sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI, et 2 500 € en 2012, sous réserve du vote du budget ;

4) imputer une partie de la dépense correspondante soit 5 500 €, dont 3 000 € en 2011, sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 33, article 6574 service gestionnaire DCCA, et 2 500 € en 2012, sous réserve du vote du budget ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N° 23 – **Marché de Noël 2011. Approbation de conventions de partenariat. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.**

M. FOUSSIER – *M. le Maire, dans cette délibération, il y a deux volets :*

- *tout d'abord, il s'agit d'approuver des conventions de partenariat avec des partenaires privés qui vont apporter leur soutien soit financier, soit logistique à cette manifestation, comme la Chambre de Métiers, La Poste, les Balnéades, les Vitrites d'Orléans, France Bleu Orléans, la République du Centre,*

- *puis il s'agit d'actualiser l'occupation temporaire du domaine public.*

Cette délibération avait été passée en septembre. Il y a une réactualisation car il y a de nouveaux espaces et de nouvelles animations mis en place, comme un chalet de jeunes créations, une création d'un salon du livre de Noël et une grande roue pour la première fois.

M. le Maire – *On n'ira pas dedans !*

Mme NGANGA – *Nous voterons pour cette délibération. On ne parle pas de la patinoire. On voudrait savoir si la patinoire sera toujours mise en place cette année pour le marché de Noël.*

Nous voudrions également savoir où vous allez pouvoir mettre en place la grande roue, car la place du Martroi n'est quand même pas très grande.

M. le Maire – *Si elle est grande. Mais peut-être sur la patinoire, M. FOUSSIER ?*

M. FOUSSIER – *On a réussi la prouesse à tout caser. La patinoire revient au même endroit et la grande roue sera face à la statue, devant le kiosque des Vitrites d'Orléans, dans la longueur. Et tout tient.*

M. le Maire – *La place du Martroi est très grande. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle va coûter cher à refaire.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2011, des partenaires privés ont proposé à la Ville d'apporter leur soutien financier ou logistique pour faciliter la réalisation de la manifestation qui aura lieu place du Martroi du 9 au 30 décembre prochain.

Le pôle équitable du marché de Noël se tiendra du 15 au 21 décembre 2011. A sa suite, prendra place un marché aux livres les 22 et 23 décembre 2011.

1) Partenariats

Plusieurs organismes, associations ou sociétés, ont proposé d'être partenaires du Marché de Noël 2011 :

- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : prise en charge d'une animation déambulatoire à hauteur de 2 500 € T.T.C. et décoration du pôle,

- La Poste : ramassage de la boîte aux lettres du Père Noël chaque jour du 9 au 24 décembre 2011, place du Martroi pour une valeur de 400 € T.T.C.,

- Les Balnéades : prise en charge d'une animation à hauteur de 580 € T.T.C. et de l'organisation d'un jeu concours, « tirage au sort » avec coffrets cadeau à gagner pour une valeur de 920 € T.T.C.,

- Les Vitrines d'Orléans : diffusion des documents de communication de la Ville dans tous les commerces adhérents à l'association et soutien à la prospection d'animations réalisées par les commerçants locaux,

- France Bleu Orléans : émissions en direct du marché de Noël et spots d'annonces pour le Marché de Noël pour une valeur de 1 400 € T.T.C. en contrepartie de l'achat d'espace d'une valeur de 2 500 € T.T.C. Des billets d'accès aux animations payés par la Ville seront également offerts aux auditeurs de la station,

- La République du Centre : couverture médiatique générale : visuel du marché de Noël sur le site Internet de la République du Centre, dossier spécial de 4 pages, un rédactionnel par semaine sur un thème du marché de Noël proposé par la Ville, en contrepartie de l'achat de 5 000 éditions spéciales « marché de Noël » pour une valeur de 2 500 € T.T.C. et d'un achat d'espace de 6 905,17 € T.T.C.

En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés. En outre, la Ville mettra à disposition de ses partenaires un espace et des matériels et l'énergie (électricité, tables et chaises) nécessaires à la réalisation des services sus visés. Pour France Bleu, une partie de l'espace animation sera réservée à la radio à des moments particuliers. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat bénéficiera des tentes qui abriteront ensuite le pôle équitable, du 9 au 14 décembre 2011.

Des conventions de partenariat ont été établies définissant les engagements de chacune des parties.

2) Redevances d'occupation du domaine public

Par délibération du 30 septembre dernier, la Ville a approuvé les tarifs d'occupation du domaine public du Marché de Noël 2011.

De nouvelles animations ou espaces d'activité commerciale sont mis en place cette année : une grande roue, la création d'un salon du livre de Noël et la mise en place d'un chalet « jeunes créateurs » occupé par alternance. En outre, un marché aux sapins sera de nouveau implanté sur le marché de Noël.

Il est proposé de compléter les tarifs votés en septembre par des tarifs d'occupation adaptés à ces espaces. Le tableau annexé annule et remplace le tableau approuvé le 30 septembre 2011.

Le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public approuvé au Conseil Municipal du 30 septembre 2011 reste applicable.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de partenariat à passer avec les entités précitées, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation du marché de Noël 2011 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités correspondantes ;

3) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public de la grande roue, du chalet « jeune créateur » et des exposants du salon des livres de Noël à appliquer pour le Marché de Noël 2011 telles que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, service gestionnaire CEVE et imputer les dépenses liées aux partenariats média sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 023, article 6231, opération 0000837, services gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Festival de Loire 2011. Approbation d'un contrat de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Mme d'AUX – *C'est une subvention qui nous est arrivée avec un petit peu de retard, mais on est toujours content de l'apprendre, qui vient de la Caisse des Dépôts et Consignations, de 5 000 € pour le Festival de Loire.*

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2011 qui s'est tenu du 21 au 25 septembre, la Ville a engagé des démarches auprès d'entreprises, de collectivités et d'établissements publics afin de proposer différents types de partenariats.

La Caisse des Dépôts et Consignations a proposé son soutien pour un montant de 5 000 € en contrepartie d'une communication sur « le document bilan du Festival de Loire 2011 » et sur « la plaquette de prospection des partenaires 2013 ».

Ce partenariat fait l'objet d'une convention définissant les engagements de chacune des parties qu'il est proposé d'approuver.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat à passer avec la Caisse de Dépôts et Consignations dans le cadre du Festival de Loire 2011, prévoyant le versement d'une subvention de 5 000 euros à la Ville ;

2) déléguer M le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, articles 611, 6236 et 7478 opération 823, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Festival Orléans Jazz 2012. Billetterie et produits commerciaux. Approbation des tarifs. Approbation de conventions de billetterie.**

M. VALETTE – *Si vous me le permettez M. le Maire, je veux juste faire la promotion de deux événements de la vie culturelle : le Bourgeois Gentilhomme donné par le C.A.D.O. qui est vraiment un très joli spectacle et l'exposition patrimoniale consacrée à l'industrie qui rencontre un succès considérable et qui renvoie à un passé glorieux de la ville quand elle était une grande puissance industrielle.*

Concernant le jazz, il s'agit de fixer les tarifs. On propose le maintien des tarifs de l'année dernière pour les places du prochain Festival de Jazz.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'édition 2012, Orléans Jazz se tiendra du mardi 19 juin au samedi 30 juin inclus sur plusieurs sites de la Ville avec une quarantaine de concerts dont le Campo Santo.

En raison des travaux qui seront engagés sur l'Hôtel Dupanloup, le Jardin de l'Evêché ne pourra pas accueillir les concerts du Festival. Des études sont actuellement en cours pour leur trouver une nouvelle implantation.

Il est proposé de déterminer les tarifs d'entrée au Campo Santo afin de lancer en particulier la vente des forfaits découverte, ainsi que les prix de vente des T-shirts. Les redevances et la convention d'occupation du domaine public seront présentées prochainement dès que les lieux seront définitivement arrêtés.

Tarifs d'entrée des concerts du Campo Santo (tableau annexé)

Dans une politique de fidélisation du public, le forfait 4 jours « Le forfait découverte » proposé en 2010 et 2011 sans connaissance des artistes programmés pour un montant de 50 € T.T.C. sera en vente à la F.N.A.C., à l'Office de Tourisme et de Congrès, sur le réseau Ticketnet et Premier Rang à partir du 1^{er} décembre 2011 et ce jusqu'au 31 janvier 2012.

Compte tenu des augmentations de tarifs effectuées successivement en 2010 et 2011, il est proposé de maintenir les tarifs d'entrées du Jazz au Campo Santo en 2012 à leur niveau de 2011.

Les modalités de la tarification, identiques à celles votées pour 2011, sont définies ainsi :

1) Quatre catégories de tarifs unitaires pour le Campo Santo :

- Plein
- Collectivités/groupe à partir de 8 billets achetés pour le même concert
- Jeunes – de 26 ans
- JPASS/PAC

2) Trois catégories de forfaits pour le Campo Santo :

- Forfait Découverte de quatre jours sans connaissance des artistes programmés
- Forfait deux jours au choix
- Forfait quatre jours

La gratuité pour les moins de 12 ans.

La Ville est également amenée à vendre des produits de promotion du festival.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux pour Orléans Jazz 2012 détaillés dans le tableau ci-joint ;

2) décider que ces tarifs s'appliqueront pour le Festival de l'année 2012 ;

3) approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, la F.N.AC, Ticketnet et Premier Rang relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés dans le cadre du Festival de Jazz 2012 ;

4) déléguer M. le Maire pour signer les contrats correspondants et accomplir les formalités nécessaires à cet effet ;

5) imputer les recettes correspondantes à la vente des billets sur les crédits du budget annexe fonction 33, article 70623, service gestionnaire DCCA ».

ADOpte A L'UNANIMITE

ORLEANS'JAZZ 2012 – TARIFICATION – Annexe CM 18 novembre 2011
Reconduction des tarifs 2011

I - BILLETTERIE

RAPPEL TARIFS 2011 CAMPO SANTO (en Euros)		CAMPO SANTO TARIFS 2012		FORFAITS 2012 (en €)							
TARIFS UNITAIRES (en euros)		TARIFS UNITAIRES (en euros)		Forfaits tout public		Forfaits Collectivités		Forfaits jeunes			
	T.T.C		T.T.C	TARIF FORFAITS	TARIF FORFAITS	TARIF FORFAITS	TARIF FORFAITS	TARIF FORFAITS	TARIF FORFAITS		
Plein	25	Plein	25	2011 40 2012 40	2011 35 2012 35	2011 22 2012 22	2011 22 2012 22				
Groupes/ collectivités 8 billets achetés simultané ment	H.T 23,69 T.T.C 21	Groupes/ collectivités 8 billets achetés simultané ment	H.T 23,69 T.T.C 21	H.T 37,91 T.T.C 70	H.T 33,18 T.T.C 67	H.T 20,85 T.T.C 38	H.T 20,85 T.T.C 38				
Jeunes moins de 26 ans /	H.T 19,91	Jeunes moins de 26 ans	H.T 19,91	H.T 66,35 T.T.C 66,35	H.T 63,50 T.T.C 63,50	H.T 36,01 T.T.C 36,01	H.T 36,01 T.T.C 36,01				
JPASS/PAC	T.T.C 9	JPASS/PAC	T.T.C 9	Forfait découverte 4 jours							
	H.T 8,53		H.T 8,53	2011 50 2012 50	2011 47,39 2012 47,39						

Modalités de la tarification 2012 :

- * **Tarif collectivités ou achats groupés :**
Afin de faciliter l'accès à ce tarif, celui-ci sera applicable à partir de 8 billets commandés (idem 2011).
- * **Forfaits**
 - Composé de deux soirées au choix
 - Composé des quatre soirées
- * **Forfaits collectifs**
Afin de faciliter l'accès à ce tarif, celui-ci sera applicable à partir de 8 forfaits commandés (idem 2011).

Les forfaits ne seront vendus que sur les points de vente en amont du Festival.
Les forfaits « découverte » 4 jours ne seront vendus qu'à partir du mois de décembre et ce jusqu'au 31 janvier 2012 inclus pour un montant de 50 euros TTC

- * **Jeunes**
Moins de 26 ans
- * **JPASS/PAC**
Sur présentation de la carte JPASS/PAC
- Gratuité enfants moins de 12 ans

II – PRODUITS DE LA PROMOTION

	Rappel 2011 Tarifs TTC	TARIFS 2012 (en €)	
		T.T.C.	H.T.
Tee – Shirt (années passées)	8	8	6,69
Tee – Shirt 2012	12	12	10,03
2 tee – shirt (antérieur + 2012)	15	15	12,54
Imperméable de poche	1	1	0,84

N° 26 – **Programme Quartiers d'Arts-Danse. Approbation d'une convention d'objectifs 2011-2012 à passer avec le Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *Cela fait suite au programme Quartiers d'Arts Théâtre qui a eu lieu cette année avec la jolie réalisation d'Othello donnée au Jardin de l'Evêché en juillet et repris au Théâtre Gérard Philipe durant l'automne.*

Il s'agit d'une convention à passer avec la Scène Nationale pour réaliser le programme consacré à la danse, avec une subvention à l'appui de 60 000 €, répartie 30 000 € en 2011 et 30 000 € en 2012.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a pour objectif en matière de politique culturelle de développer des actions artistiques de proximité en faveur des jeunes. C'est ainsi que le programme Quartiers d'Arts a été mis en place sur la période 2010 – 2013 pour permettre la réalisation de projets artistiques réunissant des jeunes amateurs et des jeunes en voie de professionnalisation sous la direction d'un artiste ou d'une équipe artistique selon le calendrier suivant :

- 2010-2011 : projet théâtral approuvé par le Conseil Municipal en octobre 2010 et réalisé en 2011 ;
- 2011-2012 : projet de danse, objet de la présente convention ;
- 2012-2013 : projet de comédie musicale à venir.

Le montage du projet Quartiers d'Arts-Danse est basé sur le principe de la constitution d'un groupe de jeunes amateurs et de pré-professionnels ayant des parcours représentatifs de la diversité des pratiques en danse.

Le principe de l'engagement de chaque jeune sélectionné à l'issue d'auditions sur une période de six mois à un an pour l'ensemble des séances de répétitions et les représentations est essentiel pour le processus de travail artistique en équipe.

Il est convenu que la Scène Nationale d'Orléans ayant une mission de diffusion et d'accompagnement de la création dans les domaines de la musique et de la danse soit en charge de la coordination du projet danse du programme Quartiers d'Arts en concertation avec le département danse du conservatoire d'Orléans. Ce projet chorégraphique réunit un groupe mixte de trente jeunes danseurs rassemblés à l'issue d'auditions sous la direction du chorégraphe Mikaël Phelippeau pour aboutir à l'issue de la période de répétitions et de stages à des représentations publiques.

Un travail soutenu devra être mené pendant le déroulement de ce projet chorégraphique pour favoriser les échanges et les rencontres avec les divers publics en intégrant une démarche dynamique au sein des quartiers.

Le budget de ce programme, porté par la Scène Nationale d'Orléans, est arrêté à 106 000 € H.T. et est susceptible d'être financé par plusieurs partenaires publics.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de soutenir le projet artistique coordonné par la Scène Nationale d'Orléans dans le cadre d'une convention d'objectifs 2011-2012 à passer avec cette structure au titre du programme Quartiers d'Arts définissant les conditions de réalisation du projet et attribuant une subvention de 60 000 € répartie comme suit :

- 30 000 € au titre de l'année 2011
- 30 000 € sous réserve du vote du budget correspondant pour 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention d'objectifs pour l'année 2011-2012 à passer avec la Scène Nationale d'Orléans dans le cadre du projet quartiers d'Arts-Danse ;

2) en application de cette convention, décider d'attribuer à cette association une subvention de 60 000 € répartie comme suit :

- **30 000 € au titre de 2011,**
- **30 000 € au titre de 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;**

3) déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, opération 0000977, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Un petit peu de silence, s'il vous plait. Ce n'est pas agréable pour l'orateur qui présente les délibérations.*

N° 27 – **Théâtre d'Orléans – Scène Nationale et Centre Chorégraphique National. Approbation d'un avenant et d'une convention. Attribution de subventions.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'avenant et de convention à passer à la fois avec le Théâtre d'Orléans et le Centre Chorégraphique. Ce sont des subventions d'équipement. Ces lieux ont toujours besoin de beaucoup de renouvellement de leur matériel.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Théâtre d'Orléans-Scène Nationale a adopté et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique pour la période 2011/2012 prolongé jusqu'en 2013. Ce projet porte sur un budget de 425 070 € T.T.C.

Ces matériels techniques de scène sont destinés à l'ensemble des salles du théâtre et sont utilisés par les compagnies résidentes, occasionnelles et l'ensemble des spectacles programmés.

La Ville a financé une partie de la tranche 2011 de 75 066 € H.T. soit 89 778 € T.T.C. à hauteur de 65 000 € dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement approuvée lors du Conseil Municipal de juillet 2011 afin de permettre l'acquisition d'un système

de diffusion du son en façade en correspondance avec les demandes des équipes artistiques accueillies au théâtre d'Orléans.

Afin de poursuivre les acquisitions de matériel son et éclairage et d'équipement scénique nécessaires pour la création et la diffusion de spectacles, la Ville propose d'attribuer une subvention complémentaire de 20 000 € correspondant à un montant d'équipement porté à 115 608 € H.T. soit 138 267 € T.T.C. pour 2011, anticipant ainsi le versement prévu en 2012.

A cette fin, un avenant n°1 à la convention initiale définissant les engagements de chacune des parties est proposé.

De son côté, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a besoin de renforcer son équipement afin de pouvoir améliorer le niveau technique nécessaire à l'organisation des tournées et apporter les matériels nécessaires aux nouveaux locaux réalisés dans le cadre de l'extension du centre. Un plan pluriannuel d'investissement 2011-2012 a été établi pour un montant de 64 870 € H.T. soit 77 584.52 € T.T.C. La Ville propose de participer à la tranche 2011 d'un montant de 34 870 € H.T. soit 41 704.52 € T.T.C. en attribuant une subvention de 15 000 €. Ce soutien à l'équipement fait l'objet d'une convention.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 à la convention du 23 juillet 2011 passée avec l'association Scène Nationale-Théâtre d'Orléans pour le soutien à l'équipement et attribuer dans ce cadre le versement d'une subvention d'équipement de 20 000 € ;

2°) approuver la convention à passer avec l'association Centre Chorégraphique National d'Orléans pour le soutien à l'équipement et attribuer dans ce cadre le versement d'une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'avenant n°1 et la convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 313, article 2042, opération 05A310 et opération 05A287, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – Théâtre d'Orléans. Association Scène Nationale d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Paiement des services du deuxième semestre 2011.

M. VALETTE – *Il s'agit d'une convention et d'un avenant à passer pour l'utilisation des salles du Théâtre par les associations et la ville.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 et des avenants du 28 novembre 2008 et du 17 juin 2011 passés avec l'association du Carré Saint-Vincent (Scène Nationale/Théâtre d'Orléans), la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du théâtre dont peuvent bénéficier ses services et les associations.

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

La Ville procède au règlement des services à l'association Scène Nationale/Théâtre d'Orléans sur présentation des factures correspondantes suivant l'utilisation des salles.

Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2011 par les associations et la Ville s'est élevé à 71 592, 50 € T.T.C. Le montant des services utilisés au cours du second semestre s'élève à 11 130 €, détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération représentant un total de 82 722,50 € pour l'année entière.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider du versement d'une somme de 11 130 € T.T.C à l'association Scène Nationale, au titre de l'utilisation des salles du théâtre d'Orléans pour le second semestre 2011 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CCCA, fonction 313, article 6574 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

2ème Semestre 2011

LA SCENE NATIONALE / THEATRE D'ORLEANS
PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES SERVICES DE LOCATIONS UTILISES PAR LES ASSOCIATIONS

Tiers Convention à juillet 2005 Nbre service Annulé 28 novembre 2009	Services selon convention	Montage Dimanche	Dates	SALLE TOUCHARD		Montage Dimanche	Dates	SALLE BARRAULT		Montage Dimanche	Dates	SALLE VITZ		TOTAL
				Représentation	Coût			Représentation	Coût			Représentation	Coût	
ORLEANS CONCERTS 14 services Montage/repétition... 11 services représentation	14	12	#REF!	14	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 870 €
														0,00
TOTAL ORLEANS CONCERTS														30 870 €
JMF 3 services Montage/repétition... 3 services représentation	3	3	#REF!	2	2	0,00	0,00	1,00	2 410,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2 410,00
														2 410,00
TOTAL JMF														4 820,00
MUSIQUE MUNICIPALE 2 services Montage/repétition... 2 services représentation	2	2	#REF!	0	0	0,00	0,00	2,00	4 820,00	2,00	2,00	0,00	0,00	4 820,00
														4 820,00
TOTAL MUS MUNICIPALE														4 820,00
ATAO 12 services Montage/repétition... 4 services représentation	12	4	#REF!	6	2	0,00	0,00	6,00	9 720,00	6,00	6,00	0,00	0,00	17 440,00
														17 440,00
TOTAL ATAO														17 440,00
VILLE AUTRES ASSOS	12	4	#REF!	8	2	0,00	0,00	1,00	2 410,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2 410,00
														2 410,00
TOTAL VILLE AUTRES ASSOS														2 410,00
JEUNES TALENTS														0,00
														0,00
TOTAL JEUNES TALENTS														0,00
TOTAL VILLE														6 310,00
TOTAL SERV UTILISES														11 130,00

71 892,80
11 130,00
82 792,80

71 892,80
11 130,00
82 792,80

71 892,80
11 130,00
82 792,80

N° 29 – **Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1. Attribution d'une subvention d'équipement.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'une subvention d'équipement accordée à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans pour un montant de 20 000 €.*

Mme BARRUEL – *Je ne participe pas au vote.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) d'Orléans, nouvellement créée en établissement public de coopération culturelle a adopté et lancé un plan de renouvellement et d'acquisition de son mobilier et matériel à vocation pédagogique pour 2011.

Par délibération du 18 février dernier, la Ville a approuvé une convention de soutien à l'équipement portant sur un plan d'investissement de 70 000 € T.T.C. et attribuant une subvention de 45 000 €. Afin de poursuivre cette 1^{ère} année d'équipement de l'E.S.A.D., l'établissement a proposé une tranche supplémentaire de 28 700 € T.T.C. portant sur du matériel pédagogique informatique et un atelier d'impression.

La Ville peut apporter une subvention complémentaire de 20 000 € dont les modalités et les contreparties sont définies par voie d'avenant n° 1 à la convention de février 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans pour le soutien à l'équipement pédagogique et lui attribuer une subvention d'équipement de 20 000 € au titre de l'année 2011 ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'edit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 312, article 204163, opération 05A072, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE PAR 54 VOIX
IL Y A 1 NON
PARTICIPATION
(Mme BARRUEL).

N° 30 – **Médiathèque. Fonds patrimoniaux. Demande de subventions.**

M. VALETTE – *Il s'agit de demandes de subventions pour des acquisitions de la Médiathèque.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La médiathèque continue à enrichir ses fonds patrimoniaux par l'achat de trois livres d'artistes et d'un exemplaire rare du recueil de Max Jacob, *La Côte*.

Pour les trois livres d'artistes, la sélection a porté sur des graphistes témoignant des toutes dernières tendances de l'art contemporain. Le choix a été fait d'élargir géographiquement la provenance de ces créations artistiques. Les trois documents concernés sont :

- Laurence Weiner, <i>Vogue la galère</i> , 2009	550 € T.T.C.
- Philippe Favier, Bernard Chauveau, <i>Mo Mote</i> , 2009	250 € T.T.C.
- Louis Roquin, <i>Le Son d'une ville : Berlin</i> , 2008	650 € T.T.C.

Le fonds Max Jacob a été enrichi d'un exemplaire du recueil *La Côte* (édition de 1927), qui a appartenu à Paul Éluard. Il a été acquis en vente publique le 18 mai 2011 pour 5 500 €, soit 6 950,63 € honoraires inclus.

Cet exemplaire rare a été dédicacé par Max Jacob à Paul Éluard. Sont reliés dans ce volume un dessin du peintre orléanais Roger Toulouse, une lettre de l'abbé Garnier datée de 1945 et évoquant l'arrestation de Max Jacob, ainsi que deux photos du poète, dont une en compagnie de René Guy-Cadou.

Chacune de ces acquisitions est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) solliciter du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.R.A.B.), les subventions au taux le plus élevé possible pour l'acquisition par la médiathèque des trois livres d'artistes cités ci-dessus ainsi que du recueil de Max Jacob d'une valeur totale de 8 400,63 € T.T.C. ;

2) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville le tout document relatif à cette opération ;

3) imputer la recette correspondante, en cas d'obtention des subventions sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 1321 (D.R.A.C.) ou 1322 (Région), service gestionnaire C.M.E.D ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Orléans Concerts. Approbation d'un avenant numéro 1. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *C'est une attribution de subvention faite à Orléans Concerts pour des activités pédagogiques dans le cadre de l'orchestre. Cette attribution est conditionnée à l'obtention de fonds auprès de la D.R.A.C.*

Mme HEAU – *Un peu de promotion. La saison commence la semaine prochaine, musique en Italie, une série d'ouverture formidable, les 25, 26 et 27 novembre.*

M. le Maire – *Merci Mme HEAU.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités associatives qui s'inscrivent dans le paysage artistique local.

Pour ce qui concerne l'éducation et la diffusion musicale, la Ville souhaite coopérer et soutenir les associations qui travaillent en liaison avec le conservatoire, en faveur des élèves et du public orléanais.

L'association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du conservatoire.

L'orchestre composé de plus de quatre-vingt-dix musiciens professionnels accueillera, pour la saison 2011/2012, 35 élèves, sous tutorat pédagogique de leurs professeurs, dans le cadre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé et du schéma d'orientation des conservatoires de musique, lesquels préconisent une orientation professionnelle des élèves entrant en cycle d'étude supérieur.

L'activité pédagogique d'orchestre confiée à l'association est susceptible d'être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.

En contrepartie, la Ville propose d'aider l'association Orléans Concerts par le versement de deux subventions. L'une au titre de l'activité artistique dont le montant est voté au budget de la Ville, et l'autre, au titre de l'activité pédagogique, à hauteur du montant de l'aide qui sera accordée par l'Etat (D.R.A.C.), soit 14 500 € maximum. En cas de désengagement financier de l'Etat, la Ville ne versera aucune subvention à l'association au titre de l'activité pédagogique.

Les engagements de l'association et de la Ville ont été définis pour 2011 dans une convention approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2010.

Un avenant n° 1 est proposé pour 2012 afin d'actualiser les activités menées par l'association, valoriser les engagements de la Ville et arrêter la subvention à hauteur de 216 600 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2012 ;

2) en application de l'avenant n° 1 et sous réserve du vote du budget primitif 2012, décider d'attribuer une subvention de 216 600 € à l'association Orléans Concerts ;

3) solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'activité pédagogique d'Orléans Concerts, au taux le plus élevé possible ;

4) décider d'attribuer à Orléans Concerts une subvention au titre des activités pédagogiques d'un montant de 14 500 € maximum, pour l'année 2012, sous réserve du

vote du budget correspondant et de l'obtention par la Ville de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.) ;

5) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts ;

6) imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement sur le crédit inscrit au budget de la ville, fonction 330, article 6574, service gestionnaire C.C.C.A. ;

7) ouvrir au budget de la Ville, la somme obtenue au titre de l'activité pédagogique, en recettes, fonction 311, article 74718, service gestionnaire CCTO et en dépenses, fonction 311, article 65748, service gestionnaire C.C.T.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention avec la Compagnie l'Envers du Décor. Attribution d'une subvention.

Mme HEAU – *C'est une convention à passer avec un dramaturge Eugène DURIF. C'est un travail de pédagogie pour le cycle de théâtre C.E.P.I.T. (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial Théâtre).*

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville, dans le cadre des missions d'enseignement du conservatoire, inclut dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial Théâtre (C.E.P.I.T.), la confrontation des élèves à des artistes professionnels dont l'expérience a une forte portée pédagogique et artistique, l'un des objectifs principaux de ce cursus étant d'amener les élèves à une autonomie artistique en phase avec le monde professionnel du théâtre contemporain vivant.

La Ville souhaite ainsi accueillir en résidence le dramaturge Eugène Durif, afin que les élèves de ce cursus puissent, à son contact, découvrir et développer des processus artistiques nouveaux, faire l'expérience d'une création théâtrale prise dans sa totalité, à commencer par l'écriture collective d'un texte de théâtre.

Ce premier projet amorce la mise en place d'un processus de valorisation des enseignements dispensés par le conservatoire, dont l'ambition est d'atteindre le rayonnement régional.

Eugène Durif est un auteur, dramaturge, acteur et metteur en scène reconnu dans le monde du spectacle vivant depuis de nombreuses années. Auteur de nouvelles, poésies, romans et pièces de théâtre, il a aussi écrit et mis en scène plusieurs de ses textes au sein de divers cadres pédagogiques, notamment de l'école du Théâtre National de Strasbourg, du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, de l'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes, du Centre National des Arts du Cirque, du Conservatoire de Bordeaux. C'est cette grande expérience artistique et pédagogique qui fait d'Eugène Durif un intervenant majeur dans le cadre d'une formation professionnelle initiale, telle que celle du C.E.P.I.T.

La compagnie « l'Envers du décor », dans le cadre de ses compétences et de ses activités, propose la mise en résidence d'Eugène Durif au conservatoire d'Orléans, pour une série d'ateliers et de répétitions amenant à l'écriture et à la création en représentation publique d'un texte par et pour les élèves.

Le budget de cette résidence qui se tiendrait de janvier à juin 2012 est défini par la compagnie à hauteur de 25 100 € H.T.

La D.R.A.C Centre est susceptible de subventionner ce projet auprès de l'association.

La Ville, dans le cadre d'une convention définissant les engagements de chacune des parties, propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 20 100 € et logistique par l'accueil au sein du conservatoire des ateliers et des répétitions ainsi que la prise en charge des services du théâtre d'Orléans pour les représentations pour un montant de 6 065,02 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de soutien à passer avec l'association Compagnie de l'Envers du Décor, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2011-2012 ;

2) en application de la convention et sous réserve du vote du budget primitif 2012, décider d'attribuer une subvention de 20 100 € à l'association Compagnie de l'Envers du Décor dont 8 800 € versés avant fin 2011 ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement sur le crédit inscrit au budget de la ville, fonction 311, article 6574, service gestionnaire C.C.T.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Dénomination du bâtiment de l'ancienne bibliothèque de La Source. Approbation.

Mme HEAU – *C'est la dénomination pour l'antenne du Conservatoire à La Source avec la Maison des Associations. Cela s'appellera « Maison des Associations & Conservatoire d'Orléans ».*

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'ouverture de la nouvelle médiathèque Maurice Genevoix a permis le réaménagement complet des locaux place Sainte Beuve afin de regrouper l'antenne de quartier du conservatoire avec la création d'une nouvelle antenne de la Maison des Associations, formant ainsi un pôle culturel avec le théâtre Gérard Philipe et l'Association pour l'animation Sociale, Éducative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans, l'A.S.E.L.Q.O.

Le conservatoire et la Maison des Associations occupent cet équipement réhabilité depuis le 5 janvier 2011.

Les deux entités partageant les locaux du même bâtiment, ont trouvé un accord sur l'identification de celui-ci et l'image qu'il convient d'en véhiculer auprès du public.

Il est donc proposé de nommer l'équipement « Maison des Associations & Conservatoire d'Orléans » et de faire figurer cette appellation sur les panneaux de signalétique, en voirie et façade du bâtiment, ainsi que sur tout support de communication.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la dénomination du bâtiment de l'ancienne bibliothèque de La Source : « Maison des Associations & Conservatoire d'Orléans » ;

2) autoriser la déclinaison de cette dénomination sur les panneaux de signalétique et tous supports de communication ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Musée des Beaux-Arts. Association Tourisme & Handicaps. Approbation d'une convention de partenariat.**

M. VALETTE – *Le Musée des Beaux-Arts est accessible aux handicapés et bénéficie à ce titre d'un label «Tourisme & Handicaps ». Il convient de renouveler cette labellisation pour les années à venir. C'est extrêmement important que nos établissements puissent être accessibles à tous.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Musée des Beaux-Arts est labellisé « Tourisme & Handicaps » depuis 2005. Il convient de renouveler cette labellisation pour le handicap moteur et le handicap mental.

A cet effet une convention appelée « Charte du labellisé » a été établie précisant les engagements de chaque partie. Cette convention n'a aucun impact financier pour l'une ou l'autre des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association Tourisme & Handicaps pour renouveler le label « Tourisme & Handicaps » au profit du Musée des Beaux-Arts pour une durée de cinq ans ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Association Jamie. Approbation d'une convention de soutien. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'une attribution de subventions qui se répartit en 5 000 € pour cette année et 2 000 € pour l'année prochaine, à l'association Jamie qui soutient les activités du groupe de rock orléanais « La Jarry ».*

Mme FERKATADJI – *M. le Maire, je me permets d'intervenir sur cette délibération qui, pour des questions de délai, n'a pas pu être présentée à la Commission de la Culture.*

Je m'interroge en fait sur la nécessité d'aider ce groupe qui a atteint aujourd'hui une notoriété importante et qui tourne beaucoup à la fois en France et à l'étranger. Ce groupe a déjà été à plusieurs reprises soutenu par la ville. C'est tout à fait normal dans le cadre d'un démarrage. Aujourd'hui, je me demande quand même si on n'est pas à la limite d'une notoriété qui pourrait être financée par des fonds privés et non plus par des fonds publics.

Je me pose la question. Quand des artistes sont aidés au démarrage et arrivent à produire un quatrième CD, c'est qu'ils ont une écoute auprès du public, c'est qu'ils ont forcément réalisé des concerts et que l'industrie culturelle peut prendre le relais sur le financement de leur production. C'est la première chose. Cela a-t-il du sens aujourd'hui de donner des fonds publics ?

Puis la deuxième chose, sur le montant lui-même de la subvention, nous avons au premier trimestre attribué une aide à la production d'un disque pour un trio de jazz qui avait été récompensé au concours de la Défense. De mémoire, nous avons attribué 3 000 € ou 3 500 € pour exactement le même objet. C'était la production d'un CD, dans des conditions différentes, puisque c'était un premier CD.

Pourquoi a-t-on un montant aussi important pour ce groupe ? Ce groupe n'est-il pas aujourd'hui à un niveau de sa carrière qui lui permet d'être financé par l'industrie culturelle privée et non plus par des fonds publics. Merci.

M. le Maire – *C'est toujours une question à laquelle il est difficile à répondre. Il y a un budget global de plus de 67 000 € avec un enregistrement assez exceptionnel, puisqu'il se fait dans des studios à Memphis.*

La question qui se pose c'est : faut-il soutenir ou pas soutenir ? J'admets volontiers que la question se pose. Dans le domaine culturel, elle peut se poser systématiquement. Par exemple les troupes de théâtre, on en a aidés il n'y a pas longtemps et on continue, M. VALETTE effectivement, d'aider des groupes de théâtre où on peut faire ce type de raisonnement. Certaines se produisent ailleurs qu'à Orléans, notamment à Paris, et de dire qu'on est dans une logique qui peut être financée par le privé. Il y a du mécénat, des participations privées, mais si on adopte ce raisonnement, la création culturelle artistique ne se fait plus. C'est sûr.

Que fait-on dans le domaine de la culture ? On vient finalement subventionner ce qui est institutionnel. C'est très bien. M. VALETTE a parlé d'une très belle représentation qui est le Bourgeois Gentilhomme. Il y en a d'autres. Il y a eu une très belle pièce présentée il y a peu de temps au C.D.N. Yann KARSKI dans un registre complètement différent. On les aide également. Je sais c'est différent. Mais après elles se produisent à l'extérieur.

Faut-il aider ou ne faut-il pas aider ? C'est un débat vieux comme le monde. Je n'ai pas de réponse. En l'occurrence je pense que cela fait partie de ces groupes que l'on suit et que l'on aide.

Faut-il arrêter ? Si vous me dites qu'il faut arrêter, cela se discute. Il n'y a pas de vérité là-dessus. Je pense que cela contribue aussi, par le biais d'un groupe comme celui-là et d'autres que l'on a aidé et que l'on continue d'aider, au rayonnement de la ville d'Orléans. Sinon il faut arrêter tout cela. Mais je n'ai pas de réponse.

Mme HEAU et M. VALETTE peut-être.

Mme HEAU – *Je n'ai pas de réponse non plus.*

La notoriété, la gloire ne sont jamais acquises. C'est vrai qu'aujourd'hui ils s'en sortent. Mais il faut que vous sachiez que, pour tous ces intermittents du spectacle, c'est vraiment la course au cachet. Cela reste toujours très compliqué et complexe.

Après le questionnement faut-il toujours les accompagner ? Quand allons-nous nous arrêter ? N'oublions pas qu'ils sont Orléanais, qu'ils parlent d'Orléans, qu'ils contribuent en effet au rayonnement, qu'ils sont partis vraiment de très loin. Tant mieux si on parle d'eux aujourd'hui. Je souhaite que tout continue et qu'ils soient dans une notoriété pour toujours. Ce n'est jamais ainsi que cela se passe.

M. le Maire – *J'ajoute, quand vous dites qu'ils sont Orléanais, ils aident aussi des groupes orléanais. Par exemple, ils mettent leur studio à disposition pour répéter, enregistrer.*

Je laisse ces éléments à votre appréciation.

M. VALETTE et Mme FERKATADJI.

M. VALETTE – *Aujourd'hui l'industrie du disque est en extrême difficulté. A l'avenir, si on veut qu'il y ait encore un peu d'édition phonographique, ce qu'on appelait autrefois, il y aura de plus en plus d'argent public nécessaire pour soutenir ce secteur qui est en réelle restructuration. On ne sait pas où tout cela va aller. C'est nécessaire de soutenir ce secteur.*

Mme FERKATADJI – *Merci de bien vouloir me redonner la parole. Je voulais simplement marquer le fait qu'on sait très bien que dans le secteur culturel il y a un secteur qui nécessite absolument des subventions. Vous donniez des exemples dans la création théâtrale. Et en même temps, il y a un secteur proche du commercial qui fonctionne très bien. Je peux citer par exemple de grandes comédies musicales données dans des théâtres qui fonctionnent très bien sans fonds publics.*

Je posais la question : n'est-on pas là à la limite ? Je n'ai pas lu la convention passée avec cette association. Mais je me disais qu'en contrepartie et compte tenu de la notoriété de ce groupe, il pourrait être bien dans la convention de lui demander un concert à titre gratuit pour des habitants d'Orléans, dans un contexte à préciser. Je n'ai pas plus réfléchi. Cela pourrait être intéressant dans ce cadre-là de dire : « On vous aide. Vous avez une forte notoriété et vous pouvez rendre à la ville d'Orléans et à ses habitants, sous forme d'échange par un concert gratuit ». Merci.

M. le Maire – *Je veux bien tout à fait regarder votre proposition. C'est pour cela que je demandais à la Directrice Générale Adjointe où on en était, car c'est un élément de*

discussion en ce moment avec le groupe. Cette idée me semble effectivement intéressante et recevable. J'aime bien cette idée. Cela amène une contrepartie.

Après le problème c'est qu'il y a encore un coût à la charge de la ville. Il faut avoir la structure. Ce sont quand même des personnes qui font de la musique élaborée. Il faut donc qu'on leur donne aussi les moyens de pouvoir s'exprimer correctement. Mais l'idée est tout à fait intéressante. Je demande qu'on puisse regarder cela avec le groupe. Ce serait bien. Ce groupe est maintenant connu et tant mieux. Cela montre aussi que tout ce que l'on a fait pour cet exemple-là, mais il y en a d'autres, cela aide. Je crois franchement que si la ville ne les avait pas soutenus pour ce qui les concerne comme d'autres, ils en seraient peut-être pas là, ce qui n'a aucune corrélation avec leur talent. Comme l'a dit M. Eric VALETTE, c'est tout simplement – vous connaissez bien le sujet Mme FERKATADJI – y compris dans l'industrie du disque, les temps sont quand même particulièrement difficiles.

M. GAINIER, vous voulez faire le concert à Saint-Marceau ?

M. GAINIER – *Même chanter dans le groupe, cela me plairait.*

Dans la délibération, on nous signale qu'ils portent le logo de la ville sur la couverture de leurs albums. C'est aussi une communication extrêmement intéressante qui, dans certains domaines, vaut plus que la subvention qui leur est attribuée.

M. le Maire – *Je ne l'ai pas précisé. Merci de le faire. C'est important. Il y a un volet communication. C'est la logique de rayonnement.*

J'ajoute qu'Orléans est un territoire riche en matière de musique rock. Tout un vivier est très important. Des groupes comme La Jarry et d'autres tirent aussi la création. Ce sont aussi des groupes connus, reconnus, qui montrent des chemins à suivre pour d'autres et plus jeunes.

M. BRARD – *C'est juste une explication de vote, M. le Maire. Je m'abstiendrai. Je ne conteste pas l'intérêt pour Orléans d'une activité artistique quelle qu'elle soit.*

La ville a un rôle à jouer extrêmement important dans l'aide à la création et l'aide au démarrage. Notamment, et vous avez parfaitement raison M. le Maire de dire que si la ville n'était pas intervenue pour un groupe comme celui-là au démarrage, sans doute qu'il n'en serait pas là. La ville doit se cantonner à cela.

J'entends bien M. VALETTE qui dit que les fonds publics de la ville doivent financer l'industrie du disque. Je rejoindrai ce que disait M. MARTIN tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires. On n'a pas fini d'augmenter la dette de nos collectivités ou des fonds publics. On fait le grand écart. On a parlé au début d'une prise de conscience nécessaire sur les choix et les dépenses que l'on devait faire. Dans tous les domaines, il y a un moment où il faut savoir où on commence, où on finit. Dans ce domaine là, la ville a un rôle très important dans l'aide au démarrage. Une fois que les personnes sont dans le fonctionnement, il y a d'autres modes de financement. Mais je ne pense pas qu'on puisse faire face à toutes les personnes qui viendront nous solliciter pour dire : « J'en suis à mon troisième CD ». Il y a forcément une limite.

La période est quand même propice à se poser ce genre de question par rapport à l'aspect des engagements financiers globaux de nos dépenses.

M. le Maire – *M. VALETTE puis on en termine là après.*

M. VALETTE – Cette position un tout petit peu radicale méconnaît un peu les difficultés...

(réaction hors micro de M. BRARD)

M. le Maire – M. VALETTE.

M. VALETTE – Non, je vous remercie M. BRARD. Elle méconnaît grandement les difficultés d'un secteur.

Aujourd'hui, pour un groupe, un disque reste encore quelque chose d'extrêmement important pour arriver à exister, à se faire connaître, à diffuser. En même temps, on est sur une industrie, une économie en total repli pour des raisons que vous savez, pour des problèmes de propriété intellectuelle avec toute l'activité d'Internet. Aujourd'hui ce secteur est complètement miné. Malgré tout, même au-delà du premier essai, pour arriver à faire la promotion d'un certain nombre d'artistes, pour qu'ils arrivent à dépasser et à rentrer dans le secteur auquel on aspire qu'ils rentrent, c'est évidemment toujours l'objectif, on sera obligé d'avoir des actions sur des durées certainement plus longues qu'autrefois.

M. le Maire – Je partage complètement ce point de vue, en tout cas pour ce qui nous concerne. Je l'ai souvent dit. On veut soutenir la création artistique et les artistes. C'est un axe. On l'assume. On le fait. Après il y a une question de montants financiers, de choix évidemment et de pondération, notamment dans le temps.

Les montants financiers, je me permets de rappeler ce que les collectivités publiques, par exemple sur le seul Théâtre d'Orléans, amènent chaque année. C'est 6 500 000 €. Ce que nous apportons, et c'est très bien, au Conservatoire c'est de l'ordre de 4 000 000 €.

On parle là sur deux ans de 7 000 000 €. C'est pour remettre les proportions. J'ai toujours dit que l'on soutenait bien sûr la partie institutionnelle. C'est nécessaire. Ce qui est fait est d'ailleurs globalement assez remarquable. Mais en même temps, dans cette mécanique de nos financements sur la culture, quand vous regardez les pondérations, on ne soutient que très peu les plus jeunes groupes, la création, etc. On prend les chiffres. D'un côté ce sont des dizaines de milliers d'euros, de l'autre côté ce sont des millions. C'est cela la pondération. Je pense au contraire que quelque part on n'en ferait pas assez sur la création.

Le deuxième élément, vous dites « aide à la création au départ ». Mais si c'est pour faire une aide à la création qui n'a aucune suite, à quoi cela sert-il ? On sait très bien effectivement que dans ce monde artistique, notamment tout ce qui est, et je m'en suis suffisamment occupé un temps, des intermittents du spectacle, je connais la réalité. C'est exactement celle décrite par M. VALETTE. C'est très dur. Même quand on arrive à une certaine notoriété, cela ne veut pas dire du tout qu'on en vit, mais alors absolument pas.

Il y a là un groupe et nous n'en avons pas tant que cela à Orléans d'artistes qui portent aussi le rayonnement, la renommée de la ville. Evidemment il y a une part de subjectif dans ce que je dis. On peut l'apprécier autrement. Je pense que cela mérite de continuer à être soutenu, sachant que cette situation est aujourd'hui globalement fragile.

M. VALETTE un dernier mot et puis on passe au vote.

M. VALETTE – Par exemple, dans le cas de l'émergence des compagnies théâtrales, en général on passe par des systèmes de conventionnement qui sont en deux fois

trois ans. Pour arriver à l'espoir de faire sortir une compagnie théâtrale, si on les aide moins de trois ans et si on ne les conduit pas sur 6 ans, en général on échoue.

M. le Maire – *Oui, mais c'est la même chose.*

M. BRARD – *Pas pour moi.*

M. le Maire – *Mais si. Je pense que c'est la même chose. C'est pareil sur le cinéma. On pourrait dire sur le cinéma que des collectivités soutiennent le cinéma. Peut-être qu'il ne faut pas soutenir ? Peut-être qu'il ne faut pas aller au Festival de Cannes par exemple ? Je ne sais pas. Je dis que des politiques sont conduites et qu'elles s'inscrivent nécessairement dans la durée. Après on peut toutes les contester. C'est vrai. Je sais que concrètement on a des éléments de réussite. On parle ce soir d'une association et d'un groupe La Jarry, mais il y en a d'autres que l'on aide de la même manière.*

On a fait le tour du sujet. Chacun peut se prononcer en étant éclairé. Je vous consulte. Il y a 13 abstentions.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Jamie porte l'activité de création, de production et de diffusion du groupe de rock orléanais « La Jarry ».

Depuis 2006, cette formation musicale a intensifié son rythme de projets en enregistrant 3 albums et en s'investissant dans plusieurs tournées et notamment au Canada depuis 2010.

A la suite de son 3^{ème} album sorti en 2009, le groupe « La Jarry » travaille à la réalisation d'un nouveau C.D. sur la période 2011-2012 dont l'enregistrement sera effectué au Sun studio à Memphis, studio phare de l'histoire du rock.

Ce projet est en adéquation avec la politique culturelle de la Ville qui favorise la reconnaissance des talents orléanais et il répond à l'objectif de promotion de l'image de la Ville par la mention de son soutien sur les albums produits.

Le budget de l'enregistrement de cet album porté par l'association Jamie est arrêté à 67 490 € T.T.C. et la Ville propose d'apporter son concours par l'attribution d'une subvention de 7 000 € T.T.C. dont le versement interviendrait en 2011 et 2012.

Une convention déterminant les engagements respectifs de l'association et de la ville est proposée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association Jamie pour l'enregistrement d'un album sur la période 2011 – 2012 ;

2) en application de la convention, décider d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € à l'association Jamie, dont 5 000 € seront versés avant fin 2011 et le solde en 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 36 – **Sports et loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.**

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé d'attribuer un montant total de subventions de 79 015 € pour divers projets ou manifestations.*

M. RICOUD – *Concernant l'aide à titre exceptionnel pour l'A.L.L.S. Judo, aide au titre de l'insertion par le sport, on passe de 1 600 € en 2010 à 400 € en 2011. Il doit y avoir une explication, Mme GRIVOT.*

Mme GRIVOT – *En fait, nous avons repris en interne à la mairie un certain nombre d'actions d'insertion par le sport avec différentes associations. Les éducateurs sportifs de la ville dispensent les cours et l'animation sportive. C'est la raison pour laquelle cette somme correspond surtout à des impayés de licences. C'est pour aider le club à accueillir des enfants de La Source dont les parents n'ont pas les moyens de payer les licences.*

M. RICOUD – *Bravo.*

Mme GRIVOT – *Merci.*

M. le Maire – *Sur ce mot, je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser.

Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues aux tableaux ci-joints.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations, selon les tableaux ci-joints, pour un montant total de 79 015 € au titre de 2011 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 79 015 €, fonction 40, article 6574, service gestionnaire C.S.P.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
<u>I- SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</u>			
ALLS BASKET BALL	4ème Tournoi Loisirs Mixtes de Noël Le 9 décembre 2011 au Gymnase André GRESLE	-	400 €
ASPTT KARATE	3ème Open d'Orléans de Karaté International Kata Le 12 mai 2012 au Complexe Sportif de la Source.	900 €	860 €
ASSOCIATION GOLF 45 DE MARCILLY	17èmes Golfiades du Loiret Du 17 au 19 MAI 2012 sur les Golfs d'Augerville, les Aisses, Sully sur Loire, Donnery, Limère et Marcilly.	3 000 €	2 850 €
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	13^{ème} édition de la Coupe du Monde de Sabre Dames d'Orléans Les 10 et 11 février 2012, au Zénith d'Orléans	17 000 €	16 150 €
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	12ème édition de la Coupe d'Europe des Clubs Champions de Sabre Dames Le dimanche 12 février 2012, au Palais des Sports	4 000 €	3 800 €
LIGUE DU CENTRE DE VOLLEY BALL	Finale Régionale Féminine et Masculine de Beach Volley Les 19 et 20 mai 2012, à l'Île Charlemagne	500 €	480 €
LIGUE DU CENTRE DE VOLLEY BALL	7^{ème} étape du France Beach Volley Série d'Orléans – Tournoi National Les 2 et 3 juin 2012 sur le site de l'Île Charlemagne	3 500 €	3 330 €
SOCIETE DES COURSES D'ORLEANS	Saison 2012 Grand Prix de la Ville d'Orléans à l'Hippodrome de l'Île Arrault	3 600 €	3 400 €
AMICALE BOULE ORLEANAISE	Grand Prix de la Ville d'Orléans le mardi 8 mai 2012 au Boulodrome du stade de la Vallée	600 €	570 €
CLUB DE FLOORBALL ORLEANAIS	1er Tour du Championnat de France de 2ème Division de Floorball Les 22 et 23 octobre 2011 au Complexe Sportif de la Source	400 €	380 €
<u>TOTAL I</u>			32 220 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
<u>II- AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL</u>			
USO FOOTBALL AMERICAIN	Développement de la section Cadet		1 000 €
DISTRICT DE FOOTBALL	Aide pour l'intervention autour du football dans les quartiers orléanais	5 000 €	4 750 €
CLUB CROISIERE DU CENTRE ORLEANS VOILE	Aide à titre exceptionnel pour la réparation du voilier afin d'assurer sa sauvegarde		500 €
PIEDS BLANCS LES AYDES	Aide au titre de l'Insertion par le Sport	900 €	1 300 €
CERCLE MICHELET HALTEROPHILIE	Aide au titre de l'Insertion par le Sport		580 €
ALLS JUDO	Aide au titre de l'Insertion par le Sport	1 600 €	400 €
ASPTT ORLEANS GYMNASIQUE	Aide au titre de l'Insertion par le Sport		400 €
DEPORTIVO ESPAGNOL D'ORLEANS	Aide au titre de l'Insertion par le Sport		400 €
ECO VOLLEY BALL	Aide au titre de l'Insertion par le Sport		400 €
ORLEANS LA SOURCE RUGBY	Aide au titre de l'Insertion par le Sport		180 €
<u>TOTAL II</u>		<u>9 910 €</u>	
<u>III- HAUT NIVEAU – POLES</u>			
POLE FRANCE JUDO	Aide au sport de haut niveau	4 000 €	3 800 €
POLE ESPOIR JUDO	Aide au sport de haut niveau	3 600 €	3 400 €
POLE ESPOIR GYMNASIQUE RYTHMIQUE	Aide au sport de haut niveau	3 600 €	3 400 €
CENTRE DE FORMATION GYMNASIQUE	Aide au sport de haut niveau	3 600 €	3 400 €
POLE ESPOIR ATHLETISME	Aide au sport de haut niveau	3 600 €	3 400 €
POLE FRANCE SABRE	Aide au sport de haut niveau	3 600 €	3 400 €
CENTRE FEDERAL ESPOIRS DU COMITE REGIONAL DE TAEKWONDO	Aide au sport de haut niveau	3 000 €	3 400 €
POLE ESPOIR HANDBALL FEMININ	Aide au sport de haut niveau	3 000 €	3 400 €

ACADEMIE DE FOOTBALL ORLEANS 45	Aide au sport de haut niveau		3 800 €
<u>TOTAL III</u>			<u>31 400 €</u>

<u>IV- AIDE POUR LE SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS</u>			
CERCLE GAMBETTA ORLEANS LOIRET	Suivi médical d'un seul licencié : Vincent GRACZIK	150 €	150 €
SPORT PARACHUTE ORLEANAIS	Suivi médical de onze licenciés : 3 visites à 50 € et 8 visites à 23 €	334 €	335 €
TOTAL IV			<u>485 €</u>

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
ASSOCIATION DES MODELISTES FERROVIAIRES	13 ^{ème} Salon du train miniature au Parc des Expositions d'Orléans	—	5 000 €
<u>TOTAL LOISIRS</u>			5 000 €
TOTAL GENERAL (Sport I + II + III + IV + Loisirs)			79 015 €

N° 37 – **Assises du Sport Orléanais. Prise en charge des frais de déplacement d'un intervenant. Approbation.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit de prendre en charge le transport d'un intervenant aux Assises du Sport pour un montant de 29,58 €.*

M. le Maire – *29,58 €, je voudrais savoir le coût de la procédure administrative par rapport aux 29,58 € ! Je veux bien les donner moi-même, cela ira plus vite et cela éviterait tout ce travail. Je vous consulte néanmoins. C'est adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT – *Juste sur cette conférencière. En fait nos conférenciers aux Assises du Sport viennent toujours gratuitement, ne se font jamais payer. On prend en charge leur déplacement.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation des Assises du Sport Orléanais qui se sont déroulées le samedi 10 septembre 2011, un intervenant a apporté sa contribution pour l'animation d'un atelier.

Il convient de prendre en charge les frais de transport inhérents à sa mission, qui s'élèvent à 29,58 € T.T.C., sur les bases préalablement définies par la Ville.

En conséquence, et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de la prise en charge des frais de déplacement d'un intervenant aux Assises du Sport 2011 pour un montant de 29,58 € T.T.C. ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 415, service gestionnaire C.S.P.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **E.M.I.S. et Orléans vous coach. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.**

Mme GRIVOT – *Concernant l'E.M.I.S. et Orléans vous coach, je vais faire plaisir à MM. RICOUD et LEBRUN. Dans le cadre de l'intérêt social des coupons sports, nous allons accepter à la ville d'Orléans les coupons sports pour la pratique du sport à Orléans vous coach ou à l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par convention du 22 novembre 2002 passée avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.), la Ville a reconduit le principe d'acceptation des chèques-vacances en paiement des dispositifs de pratique sportive : les sections annuelles et les stages proposés dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et les activités d'Orléans vous coach-Sport pour tous.

L'A.N.C.V. gère également les coupons sport, spécifiquement dédiés aux activités sportives.

Compte tenu de l'intérêt social que présente le coupon sport, il apparaît opportun de proposer ce moyen de paiement supplémentaire aux adhérents des dispositifs d'animation sportive gérés par la Ville.

Aussi, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le principe de l'acceptation du paiement par coupons sport pour les dispositifs de pratique sportive : sections annuelles et stages proposés dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive et activités d'Orléans vous coach-Sport pour tous ;

2) approuver la convention à passer à cet effet avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour une durée initiale de cinq ans ;

3) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – N° 38, E.M.I.S., Mme GRIVOT. Vous venez de le faire. Mais il y a eu beaucoup de bravos, presque la ola dans le Conseil Municipal. Donc je dis qu'on va en refaire un petit peu.

N° 39 – **Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur de la santé et du handicap.**

Mme LECLERC – Il s'agit donc d'attribuer une subvention pour le Téléthon à hauteur de 5 000 €.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention suivante pour un montant total de 5 000 € ;

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010	Montant proposé pour 2011
Association Française contre les Myopathies	Organisation du Téléthon	5 000 €	5 000 €
Total		5 000 €	5 000 €

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur de la santé et du handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Fédération des Clubs Seniors. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention.**

Mme LECLERC – *C'est le travail de la nouvelle convention d'objectifs avec les Clubs Seniors de la Ville d'Orléans. Dans la délibération, la clé de répartition de la subvention est décrite, sachant qu'elle se monte à hauteur de 50 000 €.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Fédération des Clubs Seniors œuvre dans le domaine de l'animation pour les seniors depuis plus de 50 ans. Elle anime un réseau de 11 clubs, présents sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

Afin de mener une action concertée pour dynamiser les activités existantes en direction des personnes âgées orléanaises, de les diversifier pour répondre à leurs attentes et leurs besoins, la Ville, la Fédération des Clubs Seniors et le C.C.A.S. d'Orléans ont conclu le 3 août 2009 une convention d'objectifs 2009 - 2011, pour un montant annuel de subventions de 42 280 €.

Il est proposé de pérenniser ce partenariat en concluant une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2012 à 2015, afin de fixer les objectifs et le montant de la participation financière annuelle de la Ville.

Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention composée de trois volets :

1/ Une enveloppe fixe de 37 800 € par an. Cette somme sera répartie par l'association entre les différents clubs seniors selon une somme forfaitaire par adhérent définie annuellement, et leurs résultats obtenus, leurs projets et leurs équipements.

2/ Une enveloppe variable concernant la prise en charge de la location du Foyer de Jeunes Travailleurs du Colombier et des charges locatives des locaux du Club des Murlins. Cette enveloppe sera définie au regard des dépenses réelles supportées par l'association, sur présentation des factures du semestre précédent le versement, et dans la limite de 7 200 € par an.

3/ Une dernière enveloppe fixe de 5 000 € par an concernant la prise en charge du transport des adhérents, dont la situation le justifie, pour le trajet domicile – club, actuellement gérée par le C.C.A.S.

Ainsi, la participation financière de la Ville serait plafonnée à 50 000 € par an et son versement s'effectuerait en deux temps :

- une avance de 50 % du montant de la subvention avant le 31 mars de chaque année,
- le solde avant le 30 juin de l'année, sous réserve du respect des objectifs fixés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention d'objectifs 2012 - 2015 avec la Fédération des Clubs Seniors ;

2) approuver dans ce cadre le versement d'une subvention plafonnée à 50 000 € par an au profit de la Fédération des Clubs Seniors, sous réserve du vote des budgets correspondants et du respect des objectifs fixés ;

3) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Journées de sensibilisation au handicap. Manifestation « Changer de regard ».**
Edition 2011.

Mme LECLERC – *Ce sont deux journées : une qui a commencé aujourd'hui, l'autre demain - vous avez des petits flyers sur vos tables – sur la sensibilisation au handicap, cette année sur les sens. Je vous invite à venir demain nombreux place de la République.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis de nombreuses années, la Ville s'attache à prendre en compte les personnes handicapées dans ses réalisations. Qu'il s'agisse de l'accessibilité des bâtiments, de l'emploi, du logement, des aides à apporter aux personnes ou de l'amélioration des systèmes de communication et d'information, la Ville agit pour faciliter la vie quotidienne de ces personnes.

Deux journées de sensibilisation au handicap seront organisées les 18 et 19 novembre 2011, Place de la République et dans les rues du centre ville.

Cette manifestation, qui figure dans l'agenda 21 (action 146), a pour objectif de favoriser la prise de conscience du grand public à l'égard des personnes handicapées.

Ce projet qui constitue une évolution de la Semaine Ville Handicap se déroulera sur deux journées et consistera à sensibiliser au handicap, sans l'afficher directement, à travers divers types de créations afin de favoriser la rencontre entre tous.

Cette année, la Ville propose au public de partir à la découverte de ses sens, d'expérimenter, de découvrir.

La journée du vendredi 18 novembre sera destinée aux scolaires. Une centaine d'enfants devrait être présente.

Un théâtre-forum leur sera proposé, à la Maison des Associations, suivi d'un mini café signe au cours duquel ils pourront apprendre l'alphabet en langue des signes. Ils pourront également échanger avec Yannick Jean-Jouan, journaliste pour Orléans-infos, partenaire de l'évènement, sur sa manière d'utiliser les nouvelles technologies, en tant que mal-voyant.

Le samedi 19 novembre, place de la république, une expérience unique sera proposée au public, un atelier de dégustation dans le noir absolu pour se mettre à la place des personnes non-voyantes. Une boîte noire appelée le "dark lab mobile" sera installée sur la place pour interpeller, attiser la curiosité des passants, et les mener jusqu'à l'expérience.

Un café signe sera par ailleurs ouvert à tous dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Il sera possible de s'installer et d'échanger ou de jouer avec les personnes sourdes qui seront présentes, et ce, autour d'une collation.

Dans les rues du centre ville, une troupe d'artistes, de comédiens ira au contact du public pour le sensibiliser sur le handicap et faire le lien entre la présence de la boîte noire et l'évènement.

Le coût de cette manifestation s'élève à 33 200 € complétés par une campagne de communication à hauteur de 5 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'organisation de ces deux journées de sensibilisation au handicap, telle que décrite ci-dessus ;

2°) prendre en charge les dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation (hébergement, restauration, déplacements, prestations de services, animations), estimées à 33 200 €, imputées sur les crédits du budget 2011 de la Ville, fonction 512, article 74718, service gestionnaire FMSH ;

3°) prendre en charge les dépenses de communication à hauteur de 5 000 €, imputées sur les crédits de la Ville, service gestionnaire DIC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Politique de la Ville. 4^{ème} tranche de programmation. Attribution de subventions.**

Mme BARANGER – *Il s'agit de la dernière programmation des subventions pour les actions qui sont dans la délibération pour la somme de 25 173,50 €.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.) : l'accès à l'emploi et au développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, la Ville propose de soutenir financièrement certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S ou au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V) mais poursuivant des objectifs similaires.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la présente délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, selon les modalités proposées pour un montant total de 25 173,50 € au titre de l'année 2011 ;

2) approuver les conventions pour les actions concernées et précisées en annexe 1 de la présente délibération et autoriser M. le Maire ou son délégué à les signer ;

3) d'imputer les dépenses correspondantes soit 25 173,50 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2011 de la Ville, fonction 8243, article 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS ».

ADOPTE PAR 54 VOIX
IL Y A 1 NON
PARTICIPATION
(M. LABED).

ANNEXE 1 à la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2011

1/ Actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
J.A.M	Insertion par le sport	Argonne		3 238,50 €	Signature d'une convention.
Total (1)				3 238,50 €	

2/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
O.P.H	Brigades d'intervention rapides	Argonne, La Source	12 585 €	6 430 €	Signature d'une convention.
O.P.H	Gestion urbaine de proximité	Argonne, La Source	13 585 €	6 965 €	Signature d'une convention.
France LOIRE	Les rencontres ovales	La Source, L'Argonne et St Marceau	4 000 €	3 000 €	Signature d'une convention.
Total (2)			30 170 €	16 395 €	

3/ Actions Ville-Vie-Vacances (V.V.V)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
ESCALE	Séjour au Puy Saint-André	La Source	1 000 €	2 000 €	Signature d'une convention.
ESCALE	Estime de soi	La Source		3 000 €	Signature d'une convention.
V.E.F.A	La Comédia dell'arte s'écrite	Argonne Centre Ville		540 €	
Total (3)			1 000 €	5 540€	

TOTAL GLOBAL (1 + 2 + 3)			31 170 €	25 173,50€	
---------------------------------	--	--	-----------------	-------------------	--

N° 43 – **Associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., D.E.F.I., J.A.M. et A.E.S.C.O.**
Approbation de conventions d'objectifs. Attribution de subventions.

M. SANKHON – *Il s'agit de la reconduction de conventions d'objectifs passées avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., A.E.S.C.O., Jeunesse Arts Martiaux et E.S.C.A.L.E., qui définissent le périmètre des actions portées au titre de la jeunesse, de l'animation, du loisir, d'accueil de jeunes en soirée avec toutes les associations qui opèrent sur l'ensemble du territoire orléanais. On a énormément travaillé avec ces associations, en l'occurrence la stratégie à mettre en place sur l'ensemble du territoire en fonction des publics et de l'évolution des problématiques. Ces subventions portent sur des montants de :*

- 34 200 € pour l'Association A.J.L.A.,
- 104 500 € pour D.E.F.I.,
- 14 250 € pour A.E.S.C.O.,
- 85 700 € pour J.A.M.,
- 136 800 € pour E.S.C.A.L.E.,
- 2 705 200 € pour l'A.S.E.L.Q.O.,

ainsi qu'un montant de 50 000 € qui correspond à la réalisation de travaux d'entretien pour l'Association A.S.E.L.Q.O. tout au long de l'année.

L'intérêt de proposer ces conventions d'objectifs c'est de les recaler en année civile sur trois ans, de façon à ce que ce soit plus opérationnel avec la réalité de ces associations.

Mme BARANGER – *Je voulais simplement rajouter qu'on travaille de manière concertée pour tous les publics qui concernent la politique de la ville et qui bénéficient d'actions complémentaires dans ces associations.*

M. le Maire – *Je reprends le chiffre donné par M. SANKHON. Je vous fais remarquer que nous engageons 3 000 000 € au profit de ces associations.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les conventions d'objectifs conclues entre la Ville et les associations A.J.L.A., D.E.F.I., A.E.S.C.O., J.A.M. et E.S.C.A.L.E. arrivent à leur terme le 31 décembre 2011. La convention d'objectifs de l'A.S.E.L.Q.O. arrive à échéance le 31 août 2012. Cependant, la Ville souhaite faire coïncider la convention d'objectifs et ses modalités d'application avec l'année civile.

Au cours de l'année 2011, la Ville et les associations ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau projet de convention afin de répondre aux nouveaux enjeux des associations et des quartiers dans lesquels elles interviennent pour les trois prochaines années.

Ainsi, les conventions d'objectifs proposées pour les années 2012, 2013 et 2014 précisent les principes et modalités de la collaboration entre la Ville et ces six associations.

Les six conventions d'objectifs prennent en compte les actions que les associations présenteront au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Educatif Local de la Ville, afin de faciliter l'identification des différents partenariats sollicités.

1. A.J.L.A.

L'association s'est donnée pour but de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations. Pour cela, l'association met en œuvre des animations éducatives ludiques et culturelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'association A.J.L.A. s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Accueil de loisirs
2. Organisation de fêtes de rue et de quartier (journée de la paix, immeuble en fête, carnaval des écoles...)
3. Atelier informatique pour les enfants (formation sur les logiciels de base, Internet, outils bureautiques...)
4. Animations sportives de proximité (mise en place de jeux sportifs dans les gymnases et les piscines)
5. Aide aux devoirs pour les enfants.

Les actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivantes :

6. Actions sociales ludo-éducatives (mise en place de rencontres au sein d'un espace rénovés par les jeunes pour concrétiser leurs projets avec les partenaires)
7. Les aides à la scolarité (mise en place d'une bibliothèque, de stages scientifiques, d'ateliers de Français)
8. Actions sociales aux familles (organisation de différents ateliers : suivi administratif, aide au suivi scolaire des enfants, éducation à la santé, activités sportives d'entretien, ateliers créatifs et récréatifs)
9. Stages éducatifs et environnementaux (organisation de stages autour de l'art, de la botanique, de la calligraphie..)

La Ville passe, parallèlement à cette convention d'objectifs, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux qu'elle met à disposition de l'association.

2. D.E.F.I.

L'association D.E.F.I. s'engage, à partir de l'engouement des jeunes pour les pratiques culturelles axées autour de la musique, à mettre en œuvre des actions d'animation culturelle en créant un contexte favorable à leur réussite. L'association D.E.F.I. s'applique à la réalisation des projets individuels ou collectifs ainsi qu'aux conditions d'un apprentissage des règles de vie en collectivité au travers de la constitution de groupes musicaux et de rencontres ou d'échanges entre jeunes de divers horizons.

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Gestion et animation d'un local de répétition à Orléans La Source (Gobson)
2. Gestion et animation d'un local de répétition à Orléans-Argonne (Belneuf)
3. Accompagnement des pratiques (ateliers d'initiation et de perfectionnement à la pratique d'un instrument, MAO, composition et aide à la création, production, promotion et diffusion)
4. Concerts (organisation de concerts dans les quartiers de la Ville, à l'Astrolabe...)

La Ville passe, parallèlement à cette convention d'objectifs, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux qu'elle met à disposition de l'association.

3. A.E.S.C.O.

L'association A.E.S.C.O. a pour objectif principal de rendre les sciences et techniques accessibles à tous afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes. Ses actions concernent plusieurs tranches d'âges de 8 à 25 ans.

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Micro-fusée (recherche, conception, assemblage, décoration, lancement et réalisation d'un bilan et d'une analyse des résultats)
2. Astronomie (recherche, conception et construction de maquettes du système solaire, de lunettes astronomiques, mise en place d'ateliers d'observation)
3. Ballon (recherche, conception, construction et assemblage de ballons amateurs, jalons, lancement, analyse et bilan).

Les actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivantes :

4. Energies en jeux (expérimentation des sources d'énergie)
5. Inserstage (accompagnement des jeunes pour lutter contre la discrimination dans la recherche d'un stage)

4. J.A.M.

L'association J.A.M. a pour objectif principal de mettre en place des actions de prévention de la délinquance à travers la pratique des arts martiaux dans le quartier de l'Argonne et dans le quartier de Saint-Marceau- Dauphine.

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Initiation aux arts martiaux pendant le temps scolaire, aux écoles du Nécotin, Michel de la Fournière et de Gutenberg petits et grands,
2. Pratique de la lutte contact en activité extra scolaire, à l'Argonne,
3. Pratique de la lutte contact en activité extra scolaire, à Saint Marceau,
4. Initiation aux arts martiaux pendant le temps scolaire, au Collège Jean Rostand
5. Pratique de la lutte contact à l'Argonne et à Saint Marceau pendant les vacances scolaires,

Les actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivantes :

6. Insertion par le sport (Mise en place d'actions passerelles avec l'U.S.O. Lutte contact)
7. Actions de prévention de la délinquance à travers la pratique des arts martiaux (mis en place de stages et accompagnement des jeunes en difficultés)

5. E.S.C.A.L.E.

L'association E.S.C.A.L.E. a pour objectif principal de favoriser la réussite éducative et citoyenne du jeune au travers d'actions socio-éducatives et au travers d'actions sportives.

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Accueil de jeunes 14-16 ans
2. Accueil de loisirs de proximité 7-13 ans
3. Accompagnement des filles (accueil des jeunes filles à partir de 11 ans)
4. Activités périscolaires (mise en place d'un accompagnement scolaire)
5. Animation de rue (mise en place d'activités sportives et éducatives)

Les actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivantes :

6. Animation sportive et culturelle en soirée (mise en place d'activités sportives et culturelles en soirée)
7. Accueil jeunes en soirée (ouverture d'une structure d'accueil et mise en place d'activités de loisirs en soirée)

6. A.S.E.L.Q.O.

L'A.S.E.L.Q.O. poursuit les objectifs suivants :

- être un acteur de l'animation sociale, de la prévention éducative, de l'éducation et des loisirs,
- promouvoir le lien social, notamment inter-quartiers et intergénérationnel,
- favoriser l'accès de tous aux animations sportives, culturelles et de loisirs,
- développer les actions d'accueil et de rencontre des enfants, des jeunes et des familles dans les quartiers de la ville en favorisant toutes les formes de mixité,
- faire toute sa place au bénévolat, développer la participation et la décision des usagers,

- travailler en collaboration et en coordination avec les autres associations implantées dans les quartiers,
- adapter son activité aux besoins et attentes des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions présentées ci-dessous :

Les actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse sont les suivantes :

1. Activités de loisirs tout public (mise en place de différents ateliers et activités)
2. Animation globale et familiale (mise en place d'actions dans le cadre d'un soutien à la fonction parentale)
3. Animation Jeunesse (proposition d'activités de loisirs, structurées, animation de proximité, stage, ...)

Celles-ci pourront faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du dispositif V.V.V. Dans ce cadre, l'A.S.E.L.Q.O. valorisera dans chaque demande de subvention déposée auprès de l'Etat une partie de la subvention globale annuelle versée par la Ville au titre de la présente convention.

La Ville passe, parallèlement à cette convention d'objectifs, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux qu'elle met à disposition de l'association.

La Ville s'engage pour sa part :

- à promouvoir les actions des associations
- à apporter une subvention annuelle de fonctionnement, sous réserve du vote du budget de la Ville, dont le montant 2012 est fixé à :
 - 34 200 € pour A.J.L.A.
 - 104 500 € pour D.E.F.I.
 - 14 250 € pour A.E.S.C.O.
 - 85 700 € pour J.A.M.
 - 136 800 € pour E.S.C.A.LE.
 - 2 705 200 € pour l'A.S.E.L.Q.O.

La Ville accorde à l'A.S.E.L.Q.O. une subvention spécifique destinée à la réalisation des travaux d'entretien courants dont le montant 2012, sous réserve du vote du budget de la Ville, s'élève à 50 000 €.

Pour chaque association, les fiches « actions » relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale feront l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès du service concerné.

Afin d'assurer un suivi régulier de la situation financière, un échéancier précis devra être respecté pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies ci-dessus et auxquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatifs et quantitatifs.

Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions d'objectifs 2012-2014 à passer avec les associations A.J.L.A., A.E.S.C.O. D.E.F.I., J.A.M., E.S.C.A.L.E. et l' A.S.E.L.Q.O ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3) décider d'attribuer chaque année, sous réserve du vote du budget correspondant, les subventions prévues dans les conventions qui s'établissent pour 2012 aux sommes suivantes :

- 34 200 € pour A.J.L.A.
- 104 500 € pour D.E.F.I.
- 14 250 € pour A.E.S.C.O.
- 85 700 € pour J.A.M.
- 136 800 € pour E.S.C.A.L.E.
- 2 705 200 € pour l'A.S.E.L.Q.O. ;

4) imputer les dépenses de fonctionnement correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2012 de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU ;

5) imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2012 de la Ville, fonction 422, compte 2042, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE PAR 54 VOIX
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

N° 44 – **Association Nautilus Recordz. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON – *Il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Nautilus Recordz. Vous n'êtes pas sans savoir que la Mission Jeunesse aime aussi proposer des projets décalés. Il y avait eu la Nuit aux Musées, un concert électro réalisé au Muséum pour la jeunesse orléanaise qui a très bien fonctionné. On a reconduit une édition intitulée « la nuit au dojo », au dojo des Murlins, en appui de l'U.S.O. Judo, de façon à proposer à ces jeunes de pouvoir être initiés à un lieu qu'ils n'investissent pas de façon spontanée. Il y avait des grands champions mais il n'y a pas eu de combat de judo ce soir-là. Il est proposé une subvention de 1 500 €.*

M. le Maire – *Il n'y a pas de karaté non plus M. SANKHON.*

M. SANKHON – *Absolument pas, M. le Maire.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Nautilus Recordz, a organisé et animé une soirée « la nuit au Dojo » qui s'est tenue le 28 octobre dernier au Dojo des Murlins en appui du Club U.S.O. Judo.

Après avoir organisé deux éditions de « La nuit au Musée », l'association a proposé aux licenciés de l'U.S.O. Judo ainsi qu'à l'ensemble de la jeunesse orléanaise un événement gratuit comprenant un concert de D.S.L. (Ed Banger) et deux sessions DJ de Pantone et Lecaptainnemo.

Aussi, la ville souhaite apporter son soutien financier à l'organisation de cette soirée qui a rassemblé plus de 200 personnes, à hauteur de 1 500 €.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Nautilus Recordz au titre de l'année 2011 ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Vie associative. Attribution de subventions.**

Mme de CHANGY – *Il s'agit d'une subvention pour les Jeunes Pompiers Orléans Sud Loire pour 700 €.*

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées dans le domaine associatif :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION en 2009	MONTANT SUBVENTION 2011
Association des jeunes pompiers Orléans Sud Loire	Aide au fonctionnement de l'association dont le but est de : <ul style="list-style-type: none">- regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique ;- leur assurer une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique de la profession de sapeur- pompier ;- préparer le Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers. Pour la saison en cours, parmi les 20 enfants jeunes sapeurs-pompiers, 7 résident à Orléans. Un montant de 100 € par jeune est sollicité.	600 € (6 jeunes orléanais)	700 €

Dans ces conditions, après avis de la commission Sport et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessus pour l'exercice 2011 pour un montant de 700 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, service gestionnaire DREP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Appels à projets et bourses. Attributions d'aides pour l'année 2011.**

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, après avis de la Commission Culture, il vous est demandé d'attribuer des subventions pour 3 975 € :*

- 2 375 € pour l'Association Orléans-Lugoj qui va équiper en panneaux solaires des douches dans un quartier défavorisé. C'est très important,
- avant qu'on me pose la question, pourquoi Loire Vistule avait 1 700 € et maintenant 500 € ? Cette année ils n'ont pas accueilli les médecins de l'hôpital,
- 800 € pour le collègue Jean Rostand,
- 300 € pour Anaïs ROSSETTO.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total de 3 975 € ;

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse 2010 en €	Montant de la subvention/bourse 2011 en €
Association Orléans-Lugoj	Association à but humanitaire et culturel œuvrant à destination de notre ville jumelle roumaine. Aide financière pour deux projets à Lugoj : <ul style="list-style-type: none">- équiper en panneaux solaires et chauffe eau un service gratuit de douches dans le quartier défavorisé de la Briqueterie à Lugoj,- favoriser le développement de la langue française au travers d'activités tout au long de l'année scolaire à l'école n°4	2 500	2 375

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse 2010 en €	Montant de la subvention/bourse 2011 en €
Association Loire-Vistule	L'association a pour but de maintenir et de faire découvrir la culture polonaise à Orléans et dans la région en organisant régulièrement différentes manifestations (concerts, conférences, expositions, cours de langue...) Elle a également participé aux frais de transports et d'accueil des personnes ayant participé au Festival de Loire, ainsi qu'à la traduction de tous les documents	1 700	500
Collège Jean Rostand	Dans le cadre du dispositif ECLAIR (Ecole, collèges et lycées pour l'ambition de la réussite) de l'Education nationale, 49 jeunes du collège Jean Rostand effectueront un séjour pédagogique d'une semaine à Tarragone, afin de stimuler leur niveau d'espagnol et participer à diverses activités culturelles et sportives, dans le cadre du jumelage. Le séjour doit se terminer par un match de football entre équipes de deux villes.	-	800
Anaïs ROSSETTO	Etudiante à l'Université d'Orléans, cette jeune orléanaise doit effectuer un semestre en Erasmus à l'Agder University, dans la ville jumelle de Kristiansand, en Norvège, dans le cadre de la mobilité internationale.	-	300
TOTAL		4 200	3 975

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire DREP, fonction 041, article 6574 opération 932 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Monde combattant. Attributions de subventions pour l'année 2011.**

M. MOITTIE – *Une petite subvention pour l'Union Nationale des Combattants d'Orléans, aux veuves et orphelins de guerre.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Une association d'anciens combattants sollicite l'aide de la Ville dans le cadre de ses activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu et sont souvent morts pour la France.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer la subvention suivante en faveur de l'association présentée dans le tableau ci-dessous :

Associations	Objet	Montant de la subvention 2010 en €	Montant de la subvention 2011 en €
Union Nationale des Combattants d'Orléans et ses alentours pour l'entraide aux veuves et orphelins de guerre	Aide au fonctionnement de l'association : représentation des veuves et orphelins de guerre auprès des pouvoirs publics. Entraide matérielle et morale.	180	170

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire DREP, fonction 025, article, 6574 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 48 – **Règlement général des marchés d'Orléans. Mise à jour. Avis à émettre.**

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit d'émettre un avis sur la mise à jour du règlement des marchés, des commerces non sédentaires. Du fait que cette révision datait de 2004, il s'agissait d'apporter plusieurs adaptations.*

Je voudrais profiter de cette délibération pour souligner l'engouement que nous avons sur l'ensemble de nos marchés dû bien évidemment à notre politique de développement et particulièrement de développement urbain fait sur beaucoup de marchés. Vous l'avez souligné tout à l'heure au niveau de l'Argonne, puisque les deux marchés ont été refaits, mais également Madeleine, Münster, Dunois, Turbat ont été également refaits, plus des marchés à thèmes. Puis le quai du Roi sera complètement refait. Enfin un petit mot sur le marché du Martroi qui marche très fort, puisqu'il y a une liste d'attente de commerçants. En général, en fin de marché, les étals sont vides.

M. le Maire – *Effectivement c'est une belle réussite. Je vous en remercie et j'en remercie également Mme SERVAIS qui travaille avec vous sur ces sujets. Cela fait partie de la vie de nos quartiers. C'est particulièrement apprécié.*

M. RICOURD – *Je voudrais intervenir sur deux points. M. FOUSSIER n'a pas cité le marché de La Source dans sa liste. Le marché de La Source le samedi matin, du fait que les commerçants non sédentaires n'y sont plus, a perdu de son dynamisme. J'avais souhaité à plusieurs reprises que l'on ait une réunion de bilan. Je n'ai jamais eu de réponse.*

D'autre part, j'ai déjà signalé à Mme SERVAIS un problème technique. Je la croise régulièrement le samedi matin sur le marché. On ne fait pas la même chose, mais on se croise. C'est le stationnement anarchique le samedi, avec des voitures qui se garent n'importe où, entre deux commerces. Fut un temps où il y avait des barrières. Elles ont disparu. Cela devient assez anarchique. Je souhaiterais donc connaître les dispositions que vous comptez prendre. Merci.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, d'abord par rapport au marché du samedi, je crois que je l'avais déjà dit. En fait on a un véritable équilibre. A La Source, le jeudi, on a un marché alimentaire et non alimentaire. Après on a le samedi et le dimanche un marché alimentaire et un non alimentaire. On a un équilibre de ces marchés qui me paraît tout à fait normal.*

M. le Maire – *Sur le problème de stationnement, il y a des comportements à un moment... Quand on nous dit finalement on réprime, on nous dit aussi qu'on réprime trop. Puis quand on ne le fait pas et qu'on est un peu plus tolérant, on nous dit qu'on est trop tolérant. C'est vrai que l'équilibre est difficile à trouver.*

M. LANGUERRE – *Une simple précision. Un certain nombre d'arrêtés municipaux ont été révisés pour permettre à la Police Municipale d'intervenir dans de bonnes conditions.*

M. le Maire – *Merci M. LANGUERRE de cette précision. Je sollicite votre avis.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le règlement des marchés de commerces non sédentaires de la Ville a fait l'objet d'une révision complète en 2004, après avoir recueilli un avis favorable du Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai 2004.

La Ville soutient largement le développement des marchés. Ainsi, 17 marchés hebdomadaires et plusieurs marchés à thèmes se déroulent régulièrement. Il apparaît nécessaire d'apporter plusieurs adaptations et précisions au règlement en vigueur.

Les adaptations portent essentiellement sur :

- la prise en compte de l'exploitation d'une place de marché par des commerçants ayant le statut d'auto-entrepreneur,

- la limitation du linéaire d'étalage à 12 mètres au lieu de 15 mètres, et ce pour permettre l'installation de plus de commerçants,

- l'application des règles de sécurité et particulièrement vis-à-vis des visiteurs du marché,

- la composition de la Commission Consultative des Marchés, qui devra se réunir au minimum deux fois par an au lieu d'une, comprenant :

. M. le Maire ou son représentant, Président,

. 3 représentants des commerçants, sur proposition des organisations représentatives, dont 2 commerçants exerçant sur le marché depuis minimum 1 an,

- . un placier, régisseur des marchés,
- . le chargé de mission « marchés ».

Par ailleurs, des précisions sont apportées sur :

- les conditions d'occupation des emplacements,
- le contrôle du marché,
- les sanctions aux éventuels contrevenants au présent règlement.

Après consultation des organisations professionnelles compétentes intéressées, de la Commission des marchés et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir émettre un avis favorable sur la mise à jour à apporter au règlement général des marchés de la Ville, lequel sera approuvé par arrêté du Maire ».

ADOpte PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 49 – **Végétalisation de murs par des plantes grimpantes. Partenariat avec des pépinières. Approbation d'une convention-type.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver une convention à passer avec les pépiniéristes qui seraient intéressés pour participer à une opération de végétalisation des murs de l'espace public avec des plantes grimpantes essentiellement.*

M. CHAPUIS – *Juste une petite question et une remarque intéressée on va dire.*

La première question concerne des riverains qui m'ont interpellé sur la sécurisation de ces végétalisations des murs grimpants. La question qui était posée était : peut-on utiliser ce grillage ou cette implantation pour pouvoir monter plus haut dans les étages ? Il y a une petite inquiétude sur les prochaines implantations de plantes grimpantes, c'est une première interrogation. Et une remarque un peu plus légère, je suis très attentif et très surpris de voir que les sociétés qui assureront les plantations le feront à titre gratuit et sans contrepartie. Je voulais savoir comment les entreprises allaient s'y retrouver même si les entreprises ont envie d'avoir des philanthropiques ? J'ai une vraie interrogation sur la contrepartie de ces entreprises, j'ai vu dans la délibération qu'il est bien mentionné qu'il n'y aura pas d'affichage de la société sur les sites. Est-ce qu'il y aura un affichage sur d'autres sites ? Comment la société se retrouve avec ce partenariat ? Merci

M. le Maire – *Elles se retrouvent sur le greffon M. CHAPUIS... Voilà... Vous êtes tous réveillés là. Le greffon sur plante grimpante, j'ai senti votre intérêt pour le sujet. Mais cela va peut-être nous emmener loin.*

Mme DE QUATREBARBES – *M. CHAPUIS je pense que vous faites une petite confusion parce que quand vous dites les gens ont peur qu'on grimpe sur les bâtiments vous pensez aux colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc. Or, ce n'est pas du tout cela dont il s'agit. C'est vraiment un tout autre sujet. Ce sont vraiment des grimpantes dont les pépiniéristes sont susceptibles et souhaitent récupérer les greffons. Ça n'a rien à voir avec les colonnes végétales.*

M. le Maire – *Effectivement, grimper sur une plante grimpante ce n'est pas facile. La clématite par exemple ce n'est facile. Bref, l'heure avance. C'est pareil sur les colonnes Mme DE QUATREBARBES ce n'est pas facile du tout je vous le dis. Quoique vous pourriez conclure que j'ai essayé, ce qui n'est pas le cas. Je vous rassure. Je veux mettre fin à toute supputation.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a le souci constant de végétaliser l'espace public afin de rendre plus attrayant le paysage urbain et de créer des refuges de biodiversité.

Certains espaces du domaine public et privé de la Ville présentent une configuration permettant aisément la plantation de grimpantes, contribuant ainsi à l'embellissement de la cité.

Pour les plantes à accroches autonomes, type vignes vierges, la production de greffons nécessite des murs. La Ville propose de travailler avec des pépiniéristes, producteurs de plantes grimpantes à partir de production de porte-greffe (futurs racines) et de greffons (futurs feuilles).

Une convention-type a été préparée afin de définir les conditions de ce partenariat avec les pépiniéristes intéressés :

- la société assurera à titre gratuit la plantation des grimpantes dans les espaces mis à sa disposition par la Ville, procédera à l'entretien de ces espaces selon les modalités définies dans la convention et exploitera les pieds mères sur lesquels seront prélevées les boutures ;

- la Ville mettra à disposition de la société les espaces à titre gratuit et préparera les zones à planter et les éventuels supports.

En aucun cas, il ne sera procédé à un affichage citant la société sur les sites.

La convention prendra effet pour une durée de 1 an à compter de sa notification et sera ensuite renouvelée par tacite reconduction annuellement dans la limite de quatre fois.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention-type à passer avec les sociétés intéressées pour participer à l'opération de végétalisation de murs de l'espace public par des plantes grimpantes ;

2) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer au nom de la Ville les conventions correspondantes à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Année 2012. Actualisation des tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une actualisation des tarifs mais je rassure en vous disant que les tarifs du Parc Floral n'augmentent pas et restent à 6 € pour les adultes. Il y a même des gratuités.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je trouve le Parc Floral très cher. Notamment pour les familles. Ne pourriez-vous pas faire un tarif famille pour les personnes qui viennent occasionnellement au Parc Floral ? J'entends qu'il y a l'abonnement. L'entrée pour une famille avec deux ou trois enfants revient quand même cher.

Mme DE QUATREBARBES – Vous me mettez sur un terrain tout à fait intéressant parce que d'abord nous sommes les moins chers de la région, il n'y a pas un parc actuellement qui offre une entrée à 6 €. Et puis quand vous venez en famille et que vous venez régulièrement je le rappelle, il y a la carte pass à 15 € pour pouvoir entrer tous les jours pendant toute la saison. Je crois que ça vaut largement le coup de ne pas payer une entrée individuelle quand on est une famille mais de prendre une carte d'abonnement à 15 €.

Quand vous avez des amis ? Je ne peux rien faire pour vous là !

(rires)

M. le Maire – La carte pass à 15 € pour l'année, même avec des amis, défie toute concurrence. Ceci étant vous pouvez venir avec plein d'amis parce que cela fait vivre le parc.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est proposé de reconduire les tarifs pratiqués en 2011 pour la saison 2012, à l'exception des tarifs d'animation.

Tarifs entrée 2012 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes (1)
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 (2)
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

(1) tarif groupe valable à partir de 20 personnes

(2) prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture d'un dossier de réservation avec paiement différé

L'entrée au Parc Floral est payante du 31 mars au 7 novembre 2012 inclus.

L'accès est libre jusqu'au 30 mars 2011 et à partir du 8 novembre 2012 jusqu'à la réouverture de la saison en 2013.

✓ Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2012 :

- personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi », ex Office Orléanais des Personnes Agées ou du Cercle des Ages (sur présentation de la carte en cours de validité)
- demandeurs d'emploi
- détenteurs du Guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours)
- étudiants +16 ans (sur présentation de la carte en cours de validité)

- sociétaires du Crédits Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire en cours de validité)
 - détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte en cours de validité)
 - accompagnateur d'une personne handicapée (1 accompagnateur par personne handicapée)
 - mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation de photographies de mariage
- membres d'une association horticole du département du Loiret : Amis des Roses Orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpins (sur présentation de la carte en cours de validité).

Il est proposé de fixer un tarif spécial pour les autocaristes (1 à 2 cars par jour sur 1 mois) :

- Entrée parc adulte : 4,50 € T.T.C.

✓ Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2012 :

- personnes handicapées
- enfants membres du Club Wapiti
- membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- personnes titulaires d'une carte de presse professionnelle
- membres de la Royal Horticulture Society au mois de mai uniquement (sur présentation de la carte en cours de validité)
- détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (élus de la Ville d'Orléans, élus du Conseil Général, élus de la Région, partenaires, professionnels du tourisme... sur présentation de la carte de l'année en cours)
- membres de l'association « Jardi'Passion » (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- agents de la Ville d'Orléans, du Conseil Général, de l'Agglo (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun)
- groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance)
- groupes de l'Institut Médico-Educatif d'Orléans
- groupes de l'institut Les Papillons Blancs d'Orléans
- groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général
- groupes de l'Institut Rural du Loiret / Maison Familiale Rurale de Chaingy
- groupes de l'Ecole d'Horticulture d'Orléans
- groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans
- accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant)
- accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants)
- accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants)
- accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes).

Les habitants de La Source bénéficient de la gratuité le mercredi (sur présentation de la carte de l'année en cours délivrée par la mairie de quartier).

✓ L'abonnement

L'abonnement est valable du 31 mars au 7 novembre 2012.

Abonnement classique :

Adulte (+ 16 ans) : 15 € T.T.C.

Enfant (6 à 16 ans) : 10 € T.T.C.

Gratuit pour les moins de 6 ans.

La formule d'abonnement classique offre la possibilité de venir au parc toute l'année sur simple présentation de la carte à la caisse. Carte nominative strictement personnelle.

Abonnement Plus : Tarif unique 2012 : 45 € T.T.C.

Cette formule d'abonnement offre des avantages supplémentaires :

- une attente écourtée grâce à l'entrée exclusive par la boutique du Parc Floral
- 2 entrées gratuites pour faire découvrir le parc à son entourage
- 1 partie de golf miniature et une boisson offerte à l'espace de loisirs du Parc Floral de la Source.

Abonnement Amis des Parcs et Jardins :

La section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. bénéficie d'une réduction de 50 % sur la formule d'abonnement classique.

Récapitulatif des tarifs abonnement 2012 en € T.T.C.		
	2011	2012
Carte d'abonnement classique adulte	15,00	15,00
Carte d'abonnement classique enfant de 6 à 16 ans	10,00	10,00
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins adulte	7,50	7,50
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins enfant	5,00	5,00
Carte d'abonnement Plus	45,00	45,00

✓ Les animations

Les animations (nature ou serre aux papillons) seront facturées au tarif suivant :

Tarifs animations 2012 en € T.T.C.	
Animation nature 1 h 00	2,90
Animation serre aux papillons 45 minutes	2,90

Le tarif des visites guidées des groupes (20 à 40 personnes), en plus du droit d'entrée, est le suivant :

- du lundi au dimanche : 120 € pour 1h30 de visite
- les jours fériés hors dimanche : 210 € pour 1h30 de visite

✓ Manifestation organisée par la Ville

Une fête des plantes est organisée au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret les 14 et 15 avril 2012. Les tarifs proposés sont les suivants :

- location d'un emplacement par les exposants : 30 € T.T.C. pour toute la durée de la manifestation
- tarif d'entrée pour les visiteurs, uniquement pendant la Fête des Plantes : adultes 5 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les différents tarifs relatifs à la saison 2012 du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit ;

2) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Conditions de mise à disposition d'espaces. Approbation d'une convention-type et actualisation de tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES – *Ce sont les conditions de mise à disposition des espaces du parc puisqu'on a des demandes soit pour louer, parfois le parc complètement, soit une partie, pour un tournage de film ou pour l'espace loisirs...*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Tout au long de l'année, le Parc Floral accueille des partenaires pour la mise en place d'actions communes, ou des organismes ou entreprises souhaitant bénéficier des lieux pour y organiser des animations ou des manifestations. Cet accueil se traduit généralement par la mise à disposition d'espaces ou de locaux, à titre payant avec acquittement d'un droit d'occupation, ou exceptionnellement à titre gracieux.

Ces actions qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de promotion et de communication du Parc Floral, équipement de la Ville et du Conseil Général du Loiret, donnent lieu cependant à l'établissement de conventions, afin de définir les obligations respectives des parties concernées.

Il apparaît nécessaire d'encadrer et de définir les conditions de cette mise à disposition en terme d'obligation, de sécurité, de gardiennage, d'assurance...pour l'établissement d'une convention-type.

Par ailleurs, les différentes catégories et les tarifs proposés pour l'année 2012 sont les suivants :

Événement	Durée	Tarif (en € T.T.C.)
Location du parc (aménagements, mise en lumière etc. à la charge de l'occupant)	1 soirée 18h30 – 23h30	4 000
Location d'une partie du parc pour un tournage de film	1 jour 8 h à 18 h	1 000
Location du parc hors saison touristique	½ journée 8h à 12 h ou 14 h à 18h	1 600
Location de l'espace loisirs avec mise en lumière du site	1 soirée 18h30 – 23h30	1 000
Location de la serre aux papillons hors de la saison touristique	1 jour 8 h à 18 h	200
Location de l'auditorium pour une réunion	½ journée 8 à 12 h ou 14 à 18h	75 + achat du billet par les participants.
Location du hall d'expositions (sans aménagement, sans cloisonnement, sans chauffage & sous réserve de l'acceptation de la Commission de Sécurité)	1 jour	1 300
Forfait prestations complémentaires : ex montage et démontage – mise à disposition de personnel d'accueil...	forfait	500

Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser le principe de la mise à disposition d'espaces ou de locaux du Parc Floral à divers organismes lors de manifestations et approuver les termes de la convention type correspondante jointe à la présente délibération ;

2) approuver les tarifs révisés pour la saison 2012, à effet du 1^{er} janvier tels que présentés ci-avant ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville les conventions à intervenir ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Association Anim'Madeleine. Attribution d'une subvention.**

Mme DE QUATREBARBES – C'est une subvention de 2 185 € qui est accordée à l'association Anim'Madeleine.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1^o) décider d'attribuer à l'association Anim'Madeleine la subvention suivante au titre de l'exercice 2011 :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011 (en €)
Association Anim'Madeleine	Subvention annuelle animations	2 185

2^o) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PDVQ, fonction 824, article 6574 ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
IL Y A 13 ABSTENTIONS

N° 53 – **Comité des fêtes Gare, Pasteur, Saint-Vincent. Attribution d'une subvention.**

Mme DE QUATREBARBES – Une subvention de 1 900 € est accordée au Comité des Fêtes Gare-Pasteur-Saint-Vincent.

M. le Maire – Vous n'êtes pas pour Mme PARAYRE ?

Mme PARAYRE – Je suis pour mais je ne participe pas au vote en tant que présidente.

M. le Maire – Je m'en doutais. Je vous consulte. Il y a 13 abstentions. Vous n'aimez pas le Comité des Fêtes de Pasteur !

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1^o) décider d'attribuer la subvention suivante au titre de l'année 2011 :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011 (en €)
Comité des fêtes Gare-Pasteur-Saint-Vincent	Fonctionnement 2011	1 900

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PDVQ, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0136) ».

ADOPTE PAR 41 VOIX
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION
(Mme PARAYRE).

MOYENS GENERAUX

N° 54 – **Fourniture de matériel informatique pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure de stockage croisée. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché après appel d'offres.**

M. CARRE – *Il s'agit d'un groupement de commandes avec l'Agglo pour du stockage. C'est l'attribution du marché, me précise t-on.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 28 janvier 2011, la Ville a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour l'acquisition et la maintenance d'un dispositif de stockage en réseau des données informatiques.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, un appel d'offres a été lancé le 18 août 2011, portant sur un lot unique. L'ouverture des offres s'est déroulée le 28 septembre suivant.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres au regard des critères d'attribution du marché, à savoir :

1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et méthodologique, du calendrier de réalisation et de la documentation technique des matériels proposés, à 50 %,
2 : prix des fournitures et prestations de mise en œuvre, à 40 %,
3 : qualité de la proposition en matière d'engagements complémentaires appréciée au regard de l'annexe 7 de la grille de réponse, à 10 %,

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériel informatique pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure de stockage croisée pour la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville, à passer avec la société COMPUTACENTER, 150 rue de la Belle Etoile, Z.I. Paris Nord II, BP 50387, 95943 ROISSY CDG CEDEX, pour le montant forfaitaire de 272 780,44 € T.T.C. correspondant à la solution de base, sans variante, qui se décline comme suit : 167 295,39 € T.T.C. à la charge de la Ville et 105 485,05 € T.T.C. à la charge de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 2183, opération 13B0261, service gestionnaire A.S.E.R. »

ADOPTE PAR 52 VOIX
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 55 – **Travaux de peinture, revêtements muraux et sols souples pour les bâtiments communaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un marché pour les travaux de peinture sur tous les bâtiments municipaux.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des travaux de peinture et de revêtements muraux et sols sont réalisés sur les différents équipements de la Ville afin de les maintenir dans leur état initial, après usure, vandalisme ou tout autre phénomène pouvant les altérer.

Un marché à bons de commande est passé pour une période allant de la date de notification au 11 mai 2012, reconductible une fois de façon expresse jusqu'au 11 mai 2013.

Pour l'exécution de ces travaux, une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été préparée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 9 novembre 2011 a procédé à l'examen des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1 - valeur technique (pondération 60 %) appréciée au regard du mémoire technique ;

2 - prix des prestations (pondération 40 %) apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (DQE) et par application de la formule suivante : note du candidat = 10 x (prix total T.T.C. le plus faible/prix total T.T.C. du candidat).

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux travaux de peinture, revêtements muraux et sols souples, avec la société Gauthier, pour la première période d'un montant minimum de 59 800 € T.T.C. et d'un montant maximum de 299 000 € T.T.C. et pour la période suivante d'un montant minimum de 119 600 € T.T.C. et un montant maximum de 598 000 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – **Dépannage et équipements des bâtiments communaux en systèmes d'alarmes intrusion et contrôles d'accès. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN – *Cette fois-ci c'est un marché pour pouvoir réparer nos alarmes intrusion.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La plupart des équipements de la Ville est équipée de systèmes d'alarme intrusion, de levée de doute et de contrôles d'accès qu'il est nécessaire d'entretenir, de dépanner, voire de remplacer.

Un marché à bons de commande a été lancé à cet effet pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois de façon expresse, pour une durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

Pour l'exécution de ces travaux, un dossier d'appel d'offres ouvert européen a donc été préparé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 9 novembre 2011 a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1 – prix des fournitures apprécié au regard du détail quantitatif et estimatif (pondération 50 %) ;

2 – valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération 50 %) ;

Dans ces conditions et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux dépannage et équipements des bâtiments communaux en systèmes d'alarmes intrusion et contrôles d'accès, avec la Société Téléphonie Française du Centre, pour chaque période d'un montant minimum de 25 000 € H.T. soit 29 900 € T.T.C. et d'un montant maximum de 120 000 € H.T. soit 143 520 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, 20, 30, 324, 40,422, 520, 64 article 61522, TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'une convention d'indemnisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de passer une convention d'indemnisation avec l'Agglo puisque les travaux du Conservatoire sont liés au passage du tramway.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par arrêtés du 10 janvier 2008 et du 27 novembre 2009, les travaux de réalisation de la seconde ligne de tramway de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ont été déclarés d'utilité publique sur le territoire des communes de la Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans et Saint-Jean-de-Braye. Cette opération d'infrastructures et d'aménagements d'envergure entraîne le rétablissement de certaines fonctionnalités nécessaires au titre notamment de la sécurité auprès des riverains concernés.

L'immeuble sis 4 Place Sainte-Croix à Orléans, propriété de la Ville, disposait d'accès donnant directement sur le futur quai de voyageurs de la seconde ligne de tramway. L'aménagement du quai devant les portes du conservatoire n'assurant plus la sécurité des personnes sortant dudit bâtiment en cas d'urgence, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville se sont rapprochées afin de retrouver des conditions équivalentes de fonctionnement et de sécurité par la réalisation de travaux sur la propriété concernée.

Ainsi, l'ouverture de deux nouvelles entrées, pouvant être également utilisées comme issues de secours, a été décidée et par voie de conséquence certaines modifications intérieures des lieux ont été envisagées. La Ville a ainsi inscrit à son budget primitif 2011 une dépense de 480 000 € et le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 avril 2011 a approuvé les marchés de travaux relatifs au réaménagement du hall d'entrée.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre étant assurées par la Ville, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a autorisé la Ville à commencer les travaux et s'est engagée à l'indemniser dans le cadre d'une convention d'indemnisation fixant les modalités de versement d'une somme maximum de 400 000 € correspondant au montant hors taxe des travaux au regard des dépenses réellement exécutées.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'indemnisation d'un montant maximum de 400 000 € H.T. à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre des travaux de réaménagement du hall d'entrée du conservatoire suite à la réalisation de la seconde ligne du tram ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 13151, opération 05A4892, service gestionnaire TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Travaux de consolidation des sols. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver un marché à bon de commande qui est relatif cette fois-ci aux travaux de consolidation des sols d'Orléans à passer avec Eurovia. Ce sont les risques souterrains, dans le cadre de la gestion...*

M. le Maire – *C'est dans le cadre des carrières. C'est plus clair.*

Mme DE QUATREBARBES – *C'est dans le cadre de la gestion des risques souterrains.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer la gestion des risques souterrains, la Ville a organisé une consultation en procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation de travaux de consolidation de sols lors de la découverte de cavités.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, proposé pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois, de façon expresse, pour une période d'un an soit une durée maximale de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 26 octobre 2011 a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur technique (pondération 60 %) appréciée au regard :
 - de la qualité de la méthodologie mis en œuvre pour l'exécution de la mission (sous pondération (20 %)
 - du délai d'intervention proposé par le candidat (20 %)
 - de la qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché (20 %)
2. Prix de la prestation apprécié au regard du détail quantitatif et estimatif (pondération 40 %)

En conséquence, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commandes relatif aux travaux de consolidation de sols à Orléans à passer avec la S.A.S. Eurovia Centre Loire, P.A. Orléans Sologne, 340 rue des Bruyères 45075 Orléans Cedex 2, pour un montant annuel minimum de 11 960 € T.T.C. et un montant annuel maximum de 358 800 € T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'edit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 59 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Einstein on the Beach ». Approbation d'une transaction.

M. MARTIN – *Il y a eu des dégradations sur des œuvres. Nous ne sommes pas pris en charge par l'assurance et nous transigeons pour 947,59 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme Ngoc Suong GRAS a prêté 35 photographies de Philippe GLASS et Robert WILSON à la Ville, pour l'exposition « 1976-2011 : Retour sur Einstein on the Beach », présentée du 28 janvier au 10 avril 2011 au Musée des Beaux Arts.

Ces œuvres placées sous la garde de la Ville, ont été assurées au titre du contrat « Tous Risques Expositions », souscrit auprès de la compagnie AXA A.R.T. par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE.

Les photographies contrecollées sur des plaques d'aluminium ont été exposées sans cadre protecteur.

Lors des opérations de remballage et de transport retour effectuées le 14 avril 2011, des dommages ont été constatés sur six tirages de petit format (24 x 30 cm), d'une valeur de 200 € chacun, et un tirage de format 50 x 60 cm, d'une valeur de 500 €.

Mme Ngoc Suong GRAS a présenté un devis de retraitage d'un montant de 947,59 € T.T.C.

L'assureur de la Ville a refusé la prise en charge de ces frais, le contrat d'assurance prévoyant l'exclusion des dommages accidentels subis par les photographies exposées sans cadre protecteur.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la transaction à intervenir entre la Ville et Mme Ngoc Suong GRAS arrêtant le montant de l'indemnité due à cette dernière à la somme de 947,59 € T.T.C. ;

2) autoriser M. le Maire à signer ladite transaction au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 678, service gestionnaire AJUR ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS HUMAINES

N°60 – S.I.V.U. des Groues. Mise à disposition partielle de services. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la convention de mise à disposition partielle des services de la Ville pour le S.I.V.U. Je dois informer le Conseil Municipal qu'en plus il y a une mise à disposition individuelle pour le D.G.A. Développement Urbain.*

M. LEBRUN – *Quand se réunit le S.I.V.U. ?*

M. le Maire – *Il s'est déjà réuni.*

M. LEBRUN – *Je suis bien placé. Cela fait un moment déjà. C'était prévu qu'ils se réunissent encore cette année.*

M. le Maire – *La prochaine réunion a lieu en janvier.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au terme d'une première phase d'étude et de concertation, les deux communes d'Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle ont décidé de constituer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui a pour objet la réalisation de « l'Eco-quartier des Groues ».

Cette volonté de mise en œuvre d'un éco-quartier, partagée par les habitants des deux communes, s'intègre dans les objectifs de développement durable des deux villes.

Cette opération d'aménagement majeure s'étend sur les terrains des Groues d'une superficie de 39 hectares, situés sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans, dans une proportion d'environ un tiers - deux tiers.

Les collectivités de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans ont délibéré respectivement le 26 février et le 5 mars 2010 sur les statuts du S.I.V.U. Le S.I.V.U. a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 2010.

Suite à l'installation du S.I.V.U. le 18 mars 2011 et au vote du premier budget le 21 avril 2011, chaque commune s'engage désormais respectivement à mettre à disposition partiellement des parties de services communaux à proportion de leur contribution financière, selon le rapport 1/3 pour la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et 2/3 pour la Ville d'Orléans.

La convention de mise à disposition partielle de services (M.A.D.S.) a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux communes. Elle s'inscrit en effet dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les parties de services mis à disposition du S.I.V.U. sont :

- La Direction de l'Urbanisme , pour 50 % d'un équivalent temps complet
- La Direction des Assemblées et des Procédures Internes, pour 15 % d'un équivalent temps complet,

- La Direction des Finances, pour 15 % d'un équivalent temps complet,
- La Direction de la Commande Publique, pour 15% d'un équivalent temps complet.

L'effectif mis à disposition partiellement pour réaliser les missions du S.I.V.U. représente pour la Ville d'Orléans 1 poste en équivalent temps plein si l'on intègre le cadre mis à disposition individuellement à hauteur de 0,05 E.T.C. La commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle s'engage à mettre à disposition partiellement du personnel à raison d'un demi poste en équivalent temps plein.

Les modalités de cette mise à disposition partielle de services gratuite sont formalisées dans une convention d'une durée de 3 années ne générant pas de flux financiers.

Parallèlement, le Conseil Municipal est informé de la mise à disposition individuelle de M. Dominique GUY, auprès du S.I.V.U., pour exercer la fonction de directeur à hauteur de 5 % de son temps de travail à titre gratuit. Une convention de mise à disposition individuelle partielle sera signée pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission du Personnel, de bien vouloir :

1) approuver la convention de mise à disposition partielle de services à passer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues ayant pour objet de mettre à la disposition du S.I.V.U. les parties de services selon les conditions indiquées ci-dessus et prévues dans la convention ;

2) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville ladite convention, pour une durée de 3 ans, renouvelable de façon expresse ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°61 – **Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projet informatique. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un poste de chef de projet informatique.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, un poste de chef de projet informatique est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, deux déclarations de vacances de postes ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 2 août 2011 n°2011-08-9031 et le 18 octobre 2011 n°2011-10-9227.

Les missions consistent à :

- spécifier les besoins des services : analyser et formaliser les besoins des utilisateurs en mode projet,
- choisir une solution informatique avec les utilisateurs,

- mettre en œuvre la solution retenue dans le respect des préconisations techniques de la Ville et gérer la relation avec l'éditeur de logiciel et la déclaration C.N.I.L.,
- accompagner les utilisateurs : paramétrage, conseils, expertise, assistance et formation,
- assurer le suivi permanent de l'application : installation des nouvelles versions, amélioration fonctionnelle et documentation,
- réaliser l'exploitation technique des applications : traitement des incidents dans le respect des délais,
- assurer le suivi et le reporting de l'activité.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir le poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera la prime de rendement ainsi qu'une indemnité spécifique de service correspondant audit grade et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, assortie d'une période d'essai de deux mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir un poste de chef de projet informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information pour une durée de trois ans renouvelable une fois ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'edit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3

N°62 – **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de responsable des chargés de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement du poste de responsable des chargés de communication.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un responsable des chargés de communication, rattaché au Pôle Information et Communication.

Les missions sont les suivantes :

- Elaborer le plan de communication global de la Ville en lien avec le Cabinet du Maire et décliner ce plan au travers des différentes actions de communication institutionnelle ou événementielle au fur et à mesure du lancement des projets ;
- Maintenir le lien avec les services municipaux pour déterminer chaque année les axes stratégiques de communication et définir les enveloppes budgétaires ;
- Etre l'interface entre les services municipaux et les agences de communication, en apportant conseils et savoir-faire pour la production des documents de communication thématiques ;
- Assurer le suivi créatif, technique et administratif des dossiers confiés, de la prise de brief à la livraison des supports de communication ;
- Assurer la direction de l'ensemble des supports produits, en restant le garant de l'image et de la cohérence du plan de communication de la collectivité ;
- Assurer la communication des grands événements initiés ou soutenus par la Ville ;
- Encadrer l'équipe des chargés de communication et l'équipe administrative.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, n°2011-09-9134 du 9 septembre 2011.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée maximale d'un an.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable des chargés de Communication auprès du pôle Information et Communication, par la voie contractuelle pour une durée maximale d'un an ;

2) autoriser le M. le Maire ou son délégué à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N°63 – **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la même chose pour le renouvellement du poste de journaliste.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un journaliste au service information du Pôle Information et Communication.

Au regard de l'évolution de ce poste, il est nécessaire de modifier les missions du journaliste.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- participer aux conférences de rédaction et à l'élaboration du sommaire du magazine,
- rédiger des articles de la partie « actualités » et de la partie magazine du mensuel,
- assurer le suivi de l'information des quartiers et des sports du magazine,
- proposer des sujets en fonction de l'actualité du mois et des projets de la Ville,
- coordonner son travail avec celui du photographe,
- boucler le mensuel à l'atelier pré-presse,
- gérer les visuels,
- participer aux Conseils Municipaux, aux événements sportifs et aux réunions de quartier si nécessaire,
- proposer et rédiger des articles pour le site Internet de la Ville.

Le contrat de l'agent en fonction arrive à expiration le 31 décembre 2011.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il a été proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Une déclaration de vacance d'emploi n°2011-09-9135 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 9 septembre 2011 conformément aux règles de publicité en vigueur.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de journaliste rattaché au Pôle Information et Communication pour une durée de 3 ans ;

2) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N°64 – **Organisations syndicales. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2010 et attribution des subventions 2011.**

Mme SAUVEGRAIN – *Comme chaque année il s'agit de l'attribution des subventions pour les organisations syndicales, départementales et régionales.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Vous vous abstenez ?*

(rires de M. le Maire)

M. le Maire – *Je vais expliquer aux organisations syndicales que vous n'avez pas soutenu cette délibération. Je plaisante.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local. En contrepartie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Pour justifier le versement de la subvention, les syndicats ont fourni à la Ville leurs rapports d'activité. Les informations transmises font état de deux natures de dépenses : celles qui sont liées à l'utilisation des locaux et celles qui concernent l'activité des antennes.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, les subventions ont permis de financer partiellement les charges locatives, l'entretien des bâtiments, l'assurance, la taxe d'habitation, l'électricité, le gaz, le chauffage (contrat d'entretien des chaudières), la maintenance des extincteurs, l'achat et le renouvellement de matériel.

Quant à l'activité des antennes, les subventions ont permis de financer partiellement :

- l'accueil des salariés orléanais de droit privé (permanences) et l'activité juridique (défense prud'homale, conseillers du salarié, conseillers prud'hommes...),

- la formation syndicale,
- la documentation,
- les dépenses de communication : téléphone, Internet, frais postaux,
- les frais de représentation dans les institutions,
- les fournitures de bureau, papier, publications, imprimerie,
- l'organisation de manifestations et de réunions d'information,
- les frais de déplacements.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) fixer le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux syndicats pour l'année 2011 pour un montant total de 42 420 € réparti comme suit :

Syndicats	Montants
C.G.T.	10 260 €
C.F.D.T.	8 725 €
F.O.	5 485 €
C.F.E.-C.G.C.	4 235 €
C.F.T.C.	4 080 €
U.N.S.A.	2 895 €
U.S.S.	2 295 €
F.A.F.P.T.	2 295 €
F.S.U.	2 150 €
Total	42 420 €

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire HVIP, fonction 020, article 6574 ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N°65 – **Prévention du risque inondation. Sensibilisation et formation des agents municipaux. Demandes de subventions.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une demande de subvention pour une action très originale, puisque nous sommes la première ville en France à la mener, pour sensibiliser à la fois tous nos agents au risque inondation, mais plus spécifiquement ceux qui vivent en zone inondable, pour qu'ils puissent à la fois mettre leur famille et leurs biens en sécurité pour ensuite pouvoir travailler pour la ville.*

M. CHAPUIS – *Je salue l'initiative. En effet, on est une des premières villes à vraiment anticiper cette question.*

Je voulais juste savoir, de manière très individuelle, si les élus pouvaient être associés à cette formation ?

M. le Maire – *Il faut regarder mais sur le principe bien sûr. C'est tout à fait intéressant.*

Mme d'AUX – *Il est prévu une formation pour les élus. En fait on ne veut pas mélanger les élus et les agents, car ces formations demandent...*

(réactions hors micro)

Mme d'AUX – *C'est très compliqué. Il faut que les agents soient complètement à l'aise pour exprimer leur peur...*

M. le Maire – *On va avancer. Je réponds à M. CHAPUIS sur cette question du risque inondation. Quand on met sensibilisation, ce n'est pas seulement de la sensibilisation. Ce matin j'étais avec des agents de la ville à Saint-Marceau. Toute une présentation et un certain nombre de choses très concrètes ont été traitées. Par exemple, pour les écoles, comment les agents en cas de risque inondation réagissent pour préserver notamment du matériel, du matériel informatique. Je vous donne l'exemple de l'école des Capucins avec des enfants handicapés. Il y a du matériel à protéger. On a 24 à 48 heures pour adopter des mesures. Lesquelles ? Que fait-on du matériel ? Comment le stocker ? Comment le protéger-t-on ? Ce sont des choses extrêmement précises qui touchent l'activité des agents.*

Le deuxième élément, en situation d'inondation, quels sont les agents qui peuvent être disponibles pour aider ? Concrètement qui est en situation d'inondation ou qui peut l'être ? Qui est dans une situation qui fait qu'il ne peut pas venir jusqu'à la mairie car des points de passage ne sont plus possibles ? Il y a tout un travail pour savoir également de quels moyens humains nous pourrions disposer très concrètement ? C'est tout un travail. C'est pour cela que Mme Anne d'AUX parlait de complexité, car c'est très compliqué à faire. Des personnes arrivent, d'autres partent, certaines déménagent, etc. Il faut tenir tout cela en permanence à jour. Je vous assure que c'est un gros travail.

Il y a ces deux volets. De même, des personnes bougent, changent de postes, etc. C'est la même chose. C'est un très gros travail. J'ai cité par exemple les écoles. Mais il y en a d'autres. Il y a en fait tout pour savoir comment on fait dès lors que la sonnette d'alarme arrive et qu'on a 24 à 48 heures. C'est la formation des agents municipaux. C'est la raison pour laquelle je réponds « oui naturellement pour les élus », mais pas sur ce volet-là, car il ne répond pas à la problématique qu'on pourrait souhaiter en tant qu'élu.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de prévention du risque inondation, la Ville a souhaité accompagner ses agents pour leur permettre d'agir auprès de la population en cas de crue.

Cette action se traduit :

- Dans un premier temps par l'organisation d'une action d'information et de sensibilisation de l'ensemble des agents municipaux au risque inondation, dans le cadre d'ateliers rencontres dénommés « Cafés des Qua » ;*
- Dans un second temps, par une formation organisée pour les agents résidant en zone inondable (650 personnes), qui devront faire face à la mise en sécurité de leur famille et de leurs biens avant d'assurer leur activité professionnelle.*

Pour accompagner cette démarche et faciliter la diffusion des bonnes pratiques qui ressortiront de l'expérience de la Ville, le Centre Européen de Prévention des Risques Inondations, avec l'Université de Nîmes, mène un projet de recherche visant à évaluer l'impact de cette formation sur les personnes en bénéficiant.

Compte tenu de l'impact attendu et du caractère innovant de ce projet, qui pourra être transposable à d'autres collectivités concernées par le risque inondation, la Ville pourrait bénéficier de financements extérieurs, et notamment :

- du Conseil Général du Loiret, au titre de sa politique d'aide des collectivités aux actions d'information sur le risque inondation,*

- du Plan Loire Grandeur Nature (Fonds Européen de Développement Régional, Programme Opérationnel plurirégional Loire).

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser le Maire ou son délégué à solliciter du Conseil Général du Loiret une subvention au taux le plus élevé ;

2) autoriser le Maire ou son délégué à solliciter du Plan Loire Grandeur Nature, programme opérationnel Loire du Fonds Européen de Développement Régional, une subvention au taux le plus élevé ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette opération ;

4) imputer les dépenses et les recettes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTS D'ACTIVITES

M. le Maire – *Nous en venons à deux rapports d'activités.*

N°66 – **S.E.M. Orléans Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Année 2010. Approbation.**

M. le Maire – *Y a-t-il quelque chose de particulier sur Orléans Gestion ?*

Mme GRIVOT – *Non. Il vous est demandé d'approuver ce rapport d'activités pour 2010.*

M. le Maire – *Vous avez le rapport d'activités. Il a été également présenté au Conseil d'Administration de la S.E.M.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exercice 2010 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

S.E.M. ORLEANS GESTION SYNTHESE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2010
--

SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA SOCIETE au 31 décembre 2010

Orléans Gestion est une Société d'Economie Mixte au capital de 720 000 € détenue à 66,15 % par la Ville d'Orléans. Elle compte 16 actionnaires - administrateurs dont 9 représentés par des élus de la Ville.

Au cours de l'année 2010 se sont tenus :

- 2 Conseils d'Administration :

- le 20 avril 2010 traitant notamment de l'examen du budget et des comptes de l'exercice 2009,

- le 10 décembre 2010 portant sur les résultats probables de l'année 2010 et le budget prévisionnel 2011. Au cours de cette réunion s'est effectué le changement de représentant de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

- une Assemblée Générale Mixte le 10 juin 2010 pour l'approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2009. A cette occasion, s'est opéré le renouvellement du mandat de 2 administrateurs (Chambre d'Agriculture et Chambre de Métiers) pour une durée de 6 exercices.

En 2010, la S.E.M. Orléans Gestion compte 104 salariés. Elle a procédé à 7 recrutements sous contrat à durée déterminée et a fait l'objet de 8 départs.

L'ACTIVITE

I- LES PARCS ET STATIONNEMENTS

La S.E.M. Orléans-Gestion assure la gestion et l'exploitation :

- de 11 parcs de stationnement pour le compte de la Ville,
- d'un parc de stationnement pour le compte de l'AggLO (parking des Aubrais),
- de 4 parcs relais situés le long de la première ligne de tramway pour le compte de l'AggLO

1- Les faits marquants

- La mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2010 ;
- L'amélioration des offres en terme d'amplitude horaire aux parkings Châtelet et Cathédrale, ainsi que la création d'abonnements courte durée, abonnements motos et Pass Parking ;
- La signature d'un partenariat avec le cinéma Pathé pour l'utilisation du parking Charpenterie ;
- La distribution de 34 « disques verts » permettant le stationnement gratuit sur voirie des véhicules « propres » ;
- Le remplacement du matériel de péage des parcs Gare et Munster par du matériel de nouvelle génération ;

- La mise en place de la 1^{er} tranche de supervision de l'ensemble des parcs équipés de matériel de péage de nouvelle génération.

2- L'activité chiffrée

A- Stationnement en ouvrages

La fréquentation horaire pour l'ensemble des parkings est en légère baisse (-1,53 %). Les variations de fréquentation ne sont toutefois pas uniformes : la baisse de fréquentation la plus importante s'observe au parking Cathédrale (-28 %), le parking Charpenterie gagne quant à lui +10 % de véhicules.

La durée moyenne de stationnement des visiteurs est de 1 h 52 minutes

La baisse de fréquentation constatée en 2008 et 2009 sur les parkings relais se poursuit en 2010 (- 8 % en 2009 et - 2 % en 2010). Le parc relais Libération a été le plus impacté par cette baisse de fréquentation en raison de l'arrêt de la circulation entre la rue de la Libération et la Place de Gaulle dans le cadre des travaux de la seconde ligne de tramway.

Le tarif horaire des parkings de la Ville n'a pas évolué, avec un ticket moyen de 1,64 €.

Le nombre d'abonnements des parkings de la Ville est stable : il est de 4 359, contre 4 366 en 2009. Parmi ces 4 359 abonnements, 732 sont des abonnements « résidents » dont le nombre est en hausse (il était de 703 en 2009). Cette stabilité est due à un report des usagers « voirie » vers les parcs de stationnement en raison de la neutralisation de places extérieures et par l'octroi d'abonnements aux riverains des travaux de la seconde ligne de tramway.

Les tarifs d'abonnements au 1^{er} juillet 2010 :

- Parking de la Ville : augmentation de 1,58 % pour les « non résidents » et « résidents ». Le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 10,3 % à celui des abonnements « non résidents ».

- Parking des Aubrais : augmentation de 1,08 %

B- Stationnement sur voirie

Le nombre de places est en baisse de 11 % : il passe de 1 440 en 2009 à 1 283 places en 2010. Le nombre d'utilisateurs est également en baisse de 15 %. Le ticket moyen est en légère baisse et passe de 1,15 € en 2009 à 1,12 € en 2010.

Le taux de respect du temps diminue légèrement : il passe de 53 % en 2009 à 51% en 2010.

Le taux de paiement reste stable à 47 %.

Le taux d'occupation est en baisse de 2 %, il est de 88 %.

Le taux de rotation est en baisse : le nombre d'heures payées en 2010 est de 2,81 contre 3,15 en 2009.

Le nombre de procès verbaux est en baisse de 19 %.

Malgré la baisse du nombre de places, le taux d'occupation continue de régresser. Ceci est lié au déplacement de nombreux utilisateurs vers la périphérie, plus accessible.

II- LE PORT D'ORLEANS

La gestion et l'exploitation du port ont été confiées à Orléans Gestion par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (AggLO) depuis 2007, dont le marché est arrivé à terme en avril 2011.

Orléans Gestion a assuré notamment dans ce cadre, la surveillance de la Capitainerie, la maintenance et l'entretien des équipements, l'accueil des usagers, les manœuvres d'éclusage. Pour ce faire depuis le 1^{er} mai 2010, cette prestation a été assurée par un salarié à temps plein et un salarié à mi-temps.

III- LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1- Les faits marquants

L'année 2010 a été marquée par une baisse de fréquentation des visiteurs sur l'ensemble des salons organisés par Orléans Gestion.

Les compétences d'Orléans Congrès ont été transférées vers l'Office de Tourisme et de Congrès en mars 2009, dans le but de promouvoir le tourisme d'affaires à Orléans.

2- L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des Congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

En 2010, le Parc Expo a accueilli 47 manifestations dont peu de nouvelles.

Le taux d'occupation des halls est stable, il est de 97 jours de manifestations en 2010 (il était de 94 jours en 2009) hors montage et démontage.

Plusieurs manifestations ont connu en 2010 une baisse de leur fréquentation :

- Foire Expo : - 17,1 %
- salon du mariage : - 16,9 %,
- salon Terre naturelle : - 13,6 %
- salon des antiquités : - 10,1 %
- Grand Marché de Noël : - 5,3 %
- salon de l'habitat et de la décoration : - 4,05 %

D'autres ont connu une augmentation de leur fréquentation :

- salon des loisirs créatifs : + 25 %
- salon de la gastronomie et des vins : + 6,3 %.

3- Les travaux

Conformément à la convention passée avec la Ville, la Société Orléans Gestion réalise chaque année un programme de travaux.

En 2010, ce programme a porté notamment sur les opérations suivantes :

- changement des deux liaisons Haute Tension et pose d'un poste préfabriqué (marché attribué en 2009)
- réfection de la toiture terrasse des salles de conférences et des bureaux
- réfection du carrelage du Hall Prestige
- reprise des peintures du Hall Minsard
- reprise des caniveaux du parking nord

IV- LE CENTRE DE CONFERENCES

1- Les faits marquants

2010 correspond à une année de reprise. La réalisation de congrès nationaux, internationaux et de conventions au cours du premier semestre a permis de compenser l'activité du dernier trimestre au cours duquel l'annulation et le report de 5 manifestations ont impacté les résultats de l'année 2010.

2- L'activité commerciale

En 2010, le Centre de Conférences a accueilli 58 manifestations (contre 71 en 2008) soit près de 20 600 visiteurs.

Le taux d'occupation est de 150 jours, soit 9 % de moins qu'en 2009 (il était de 165 jours).

Les réunions et événements d'entreprises représentent 79 % des manifestations tandis que les congrès et les salons représentent respectivement 9 % et 12 %. Quatre congrès nationaux ont été organisés (Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public, Ateliers du Développement Durable, NESO 2010 et LIG'AIR) et un congrès international (Cosm'Innov).

V- LA PATINOIRE (COMPLEXE DU BARON)

1- Les faits marquants

- un prélèvement réalisé en février 2010 a mis en évidence la présence de légionelles dans la tour aérorefrigérante, à un niveau supérieur au seuil maximal autorisé,
- les travaux de désinfection par biocide et bactéricide, de vidange et de nettoyage ont été réalisés sans délai,
- un plan d'entretien et de surveillance a été mis en place avec la Ville.

2- L'activité chiffrée

La patinoire a accueilli plus de 100 000 personnes :

- 53 984 sur les séances publiques (52 870 en 2009),
- 35 285 scolaires (36 476 en 2009),
- 15 800 licenciés de club (15 500 en 2009),
- 473 enfants de l'E.M.I.S. (598 en 2009).

VI- LE ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée à la S.A. ORLEANS SPECTACLES dont ORLEANS GESTION est actionnaire majoritaire (67,6 % du capital).

L'activité du Zénith pour 2010 peut se résumer ainsi :

- spectacles : 40
- manifestations économiques, sportives : 12
- manifestations de la Ville d'Orléans : 4

Soit un total de 59 manifestations dont 7 matchs de l'Entente (en 2008, le nombre de manifestations total s'élevait à 70).

SITUATION FINANCIERE

I- COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS GESTION

1- Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 479 K € contre 9 230 K € en 2009, soit une augmentation de 2,7 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 9 996 K € et se répartissent de la façon suivante :

- parcs et stationnement : 5 803,3 K € dont
 - o parking des Aubrais : 836,7 K €
 - o parcs relais : 340,5 K €
 - o parcs et stationnement Ville d'Orléans : 4 626,1 K €
- Port : 123 K €
- Parc des expositions et des Congrès: 2 940 K €
- Centre de Conférences : 582 K €
- Siège : 748,7 K €

2- Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 9 996 K € contre 9 866 K € en 2009 soit une augmentation de 1,3 %.

3- Le résultat d'exploitation

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 47, 2 K €.

II- LE BILAN D'ORLEANS GESTION

RUBRIQUES	2008 (en K €)	2009 (en K €)	2010 (en K €)
1- Capitaux propres	1 833	1 843	1 874
2- Autres capitaux propres	7 691	8 082	8 707
3- Total capitaux propres	9 524	9 925	10 581
4- Actif brut immobilisé	10 532	10 611	10 992
5- Fonds de roulement (3) - (4)	- 1 008	- 686	- 411
6- Actif d'exploitation	1 076	860	713
7- Passif d'exploitation	3 671	3 075	3 018
8- Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	2 595	2 215	2 306
9- Trésorerie (5) + (8)	1 587	1 529	1 895

N°67 – **S.E.M. Orléans Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire pour le stationnement. Année 2010. Présentation.**

M. le Maire – *De même pour le rapport sur le stationnement de la S.E.M. Orléans Gestion. Mme CHERADAME, y a-t-il des choses particulières à évoquer ?*

Mme CHERADAME – *Non, il est en résumé dans la délibération d'avant et plus important dans celui-là. Il s'agit de prendre acte.*

M. le Maire – *d'où la différenciation des deux délibérations. C'est un vaste sujet juridique. Je vous demande de bien vouloir prendre acte.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Société d'Economie Mixte Orléans Gestion a remis son rapport pour la délégation de service public du stationnement pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la Société d'Economie mixte Orléans Gestion, délégataire de service public pour le stationnement au titre de l'année 2010 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

S.E.M. ORLEANS GESTION
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
POUR LE STATIONNEMENT EXERCICE 2010

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation de 11 parcs de stationnement pour le compte de la Ville par voie d'un contrat d'affermage (excepté le parking Gambetta où il s'agit d'un contrat de concession). Elle assure également la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services.

L'ACTIVITE

2- Les faits marquants

- mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2010 ;
- amélioration des offres en terme d'amplitude horaire aux parkings Châtelet et Cathédrale, et création d'abonnements courte durée, abonnements motos et Pass Parking ;
- signature d'un partenariat avec le cinéma Pathé pour l'utilisation du parking Charpenterie ;
- distribution de 34 « disques verts » permettant le stationnement gratuit sur voirie des véhicules « propres » ;
- remplacement du matériel de péage des parcs Gare et Munster par du matériel nouvelle génération ;
- mise en place de la 1^{er} tranche de supervision de l'ensemble des parcs équipés de matériel de péage nouvelle génération.

2- L'activité chiffrée

A- Stationnement en ouvrages

La fréquentation horaire, hors ticket moyen et chèques parking) pour l'ensemble des parkings est en légère baisse (-1,53 %).

Les variations de fréquentation ne sont toutefois pas uniformes : la baisse de fréquentation la plus importante s'observe au parking Cathédrale (-28 %), le parking Charpenterie gagne quant à lui +10 % de véhicules.

La durée moyenne de stationnement des visiteurs est de 1 heure 52 minutes

	Nombre de places	Fréquentation 2009	Fréquentation 2010	Evolution
BARON	434	25 284	25 389	0,42%
CATHEDRALE	343	84 457	60 479	-28,39%
CHARPENTERIE	485	188 039	207 554	10,38%
CHATELET	655	342 257	350 216	2,33%
CHATS FERRES	400	78 088	68 095	-12,80%
GAMBETTA	410	92 740	95 058	2,50%
GARE	140	34 841	29 772	-14,55%
HOTEL DE VILLE	459	50 755	51 508	1,48%
LA SOURCE	504	6 014	5 586	-7,12%
MUNSTER	403	82 838	82 315	-0,63%
SAINT PAUL	234	38 415	32 058	-16,55%
TOTAL	4 467	1 023 728	1 008 030	-1,53%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 novembre 2011 -

Le tarif horaire des parkings de la Ville n'a pas évolué, avec un ticket moyen de 1,64 €.

Le nombre d'abonnements des parkings de la Ville est stable : il est de 4 359, contre 4 366 en 2009. Parmi ces 4 359 abonnements, 732 sont des abonnements « résidents » dont le nombre est en hausse (il était de 703 en 2009). Cette stabilité est due à un report des usagers « voirie » vers les parcs de stationnement en raison de la neutralisation de places extérieures et par l'octroi d'abonnements aux riverains des travaux de la seconde ligne de tramway.

	Nombre de places	nombre d'abonnés 2009	nombre d'abonnés 2010	Evolution
BARON	434	360	390	8,33%
CATHEDRALE	343	431	466	8,12%
CHARPENTERIE	485	308	299	-2,92%
CHATELET	655	596	573	-3,86%
CHATS FERRES	400	372	388	4,30%
GAMBETTA	410	474	470	-0,84%
GARE	140	0	1	
HOTEL DE VILLE	459	598	616	3,01%
LA SOURCE	504	374	360	-3,74%
MUNSTER	403	607	540	-11,04%
SAINT PAUL	234	246	256	4,07%
TOTAL	4 467	4 366	4 359	-0,16%

Les tarifs d'abonnements au 1^{er} juillet 2010 :

Augmentation de 1,58 % pour les « non résidents » et « résidents ». Le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 10,3 % à celui des abonnements « non résidents ».

	Abonnements trimestriels	Tarifs TTC non résidents	Tarifs résidents TTC	Evolution
CHATS FERRES	Permanent	217,70 €	197,37 €	1,58 %
GARE				
CHATELET	Mardi – samedi	212,21 €	192,39 €	
BARON				
GAMBETTA	Lundi – samedi	190,40 €	172,63 €	
CATHEDRALE				
HOTEL DE VILLE	Lundi – vendredi	172,29 €	156,21 €	
SAINT PAUL	Nuits et week-ends	115,06 €	104,31 €	
		102,19 €	92,64 €	
CHARPENTERIE	Nuits - dimanches			
MUNSTER	Permanent	70,40 €		
LA SOURCE	Permanent	91,17 €		
	Caravanes	75,68 €		

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'abonnements au tarif "résident"	486	521	598	669	703	732
Evolution		7,20 %	14,78 %	11,87 %	5,08 %	4,13 %
Evolution 2005-2010						50,62 %

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. Le nombre d'abonnements a augmenté de 50,62 %.

Les amplitudes horaires particulières : 5 parkings sont concernés

Depuis janvier 2004 et avril 2006, les parkings Charpenterie et Châtelet sont respectivement ouverts jusqu'à 1h du matin les vendredis soirs, samedis soirs et veilles de jours fériés au tarif attractif de 1,00 € la nuit. Depuis janvier 2007, le parking Cathédrale est venu compléter cette offre.

	2009		2010		Evolution nombre d'entrées de nuit
	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	
CHARPENTERIE	27 002	239	25 678	241	-4,9%
CHATELET	17 351	153	19 610	175	+13%
CATHEDRALE	3 598	32	3 266	29	-9,2%

Un service de permanence et d'intervention a été mis en place depuis février 2006 afin de gérer les appels des clients et surveiller les parkings pendant les horaires de nuit.

260 interventions ont été enregistrées en 2010, contre 251 en 2009

Les parkings Châtelet et Charpenterie occasionnent le plus d'interventions, du fait qu'ils soient également les plus fréquentés de nuit.

- le parking Châtelet représente 39,23 % des interventions (102 interventions en 2010 contre 93 en 2009),
- le parking Charpenterie représente 18,85 % des interventions (49 interventions en 2010 contre 37 en 2009).

B- Stationnement sur voirie

Le nombre de place est en baisse de -11 % : il passe de 1 440 en 2009 à 1 283 places en 2010.

Le nombre d'utilisateurs est également en baisse de -15 %.

Le ticket moyen est en légère baisse et passe de 1,15 € en 2009 à 1,12 € en 2010.

Le taux de respect du temps diminue légèrement : il passe de 53 % en 2009 à 51 % en 2010.

Le taux de paiement reste stable à 47 %.

Le taux d'occupation est en baisse de 2%, il est de 88%.

Le taux de rotation est en baisse : le nombre d'heures payées en 2010 est de 2,81 contre 3,15 en 2009.

Le nombre de procès verbaux est en baisse de 19 %.

Malgré la baisse du nombre de places, le taux d'occupation continue de régresser. Ceci est lié au déplacement de nombreux utilisateurs vers la périphérie, plus accessible.

SITUATION FINANCIERE

1- Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (parkings en ouvrages + stationnement sur voirie, hors frais d'administration) s'élèvent à 4 611,1 K€ contre 4 228,9 K€ en 2009, soit une augmentation de 9 %.

2- Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation (parkings en ouvrages + stationnement sur voirie, hors frais d'administration) s'élève à 3 453,3 K€ contre 3 149 K€ en 2009 soit une augmentation de 9,6 %.

M. le Maire – *Il reste deux questions, mes chers collègues : questions orales de M. LEBRUN et puis de M. RICOUD.*

M. LEBRUN – *M. le Maire, chers collègues, nous avons appris récemment dans le quotidien « La République du Centre » que le projet d'aménagement de La Motte Sanguin était profondément revu malgré vos assurances données lors du conseil municipal du 15 avril 2011 où votre majorité a voté la vente à un promoteur et donc la privatisation d'un espace public à Orléans. Nous avons à cette époque dénoncé cette manoeuvre qui privait l'est du quartier Bourgogne d'un parc public et qui laissait incertain l'avenir du château.*

L'heureux bénéficiaire de cette vente devait transformer l'école d'artillerie en hôtel de luxe, ce qui à vous entendre faisait cruellement défaut à Orléans. Il devait aussi restaurer à sa charge et transformer le château en résidence de luxe et détruire la grande partie du parc l'entourant afin d'y bâtir des immeubles privatifs. Il ne restait à l'issue de ce projet qu'un petit cheminement, simulacre d'un espace public.

Nous apprenons donc en lisant la presse que le promoteur abandonne officiellement le projet d'hôtel de luxe le long des quais au prétexte que la concurrence se ferait vive et qu'il y aurait trop de chambres de luxe à Orléans. Ce monsieur n'est guère reconnaissant et contredit sévèrement vos arguments en faveur de la vente du site. De plus il devait sauver de la ruine le château et là aussi l'on ne perçoit pas de sa part beaucoup d'empressement pour parer au plus urgent. Attend t-il qu'il s'écroule ? En revanche, le projet de résidence semble lui avancer avec beaucoup plus d'enthousiasme que le reste des opérations.

Y aurait-il des intérêts financiers plus importants ? La collectivité ne serait-elle que la victime de vaines promesses ? Est-ce un marché de dupes ?

Les élus du groupe Communiste et Progressiste en tout cas s'en émeuvent, car c'est l'argent des Orléanais et leur patrimoine qui sont en jeu. Nous vous demandons à ce propos des explications claires quant au devenir du site de La Motte Sanguin et le retour de celui-ci dans le patrimoine de la ville avec un nouveau projet conforme aux intérêts des Orléanais. Merci.

M. le Maire – *Je sens, M. LEBRUN, que vous défendez bec et ongle l'idée d'un hôtel de luxe à Orléans.*

(rires)

M. CARRE – *C'est bien M. LEBRUN.*

Au niveau de l'intérêt des orléanais, je rappelle que la promesse de vente portait sur 2 500 000 €. C'est ce qui va rentrer concrètement dans les poches de la ville d'Orléans si cette promesse de vente se concrétise en acte de vente.

Deuxièmement, je rappelle, car on en a déjà parlé 50 fois, si jamais la ville devait réhabiliter le château elle-même, non seulement elle n'aurait pas ce retour, mais elle s'engagerait sur un chantier de plus de 5 000 000 €. Cela fait une différence considérable, puisque vous avez indiqué que vous étiez inquiet de l'intérêt des orléanais. Il ne se résume pas à des questions financières. Mais de ce point de vue-là, quand vous faisiez quelques allusions dans votre question, je tenais quand même à resituer les choses.

J'ai déjà évoqué ici le problème de l'hôtellerie, la personne intéressée pour utiliser l'hôtel – pas le construire – a reculé. C'est la raison pour laquelle quand on a passé l'autorisation pour le Maire de signer la promesse de vente, j'avais évoqué la possibilité, si jamais il n'était pas

confirmé que l'hôtel se fasse, vous pouvez reprendre les comptes-rendus, qu'à ce moment-là l'école d'artillerie, c'est-à-dire le bâtiment qui est en-dessous, pourrait être reclassée en bureau. C'est ce qui va probablement avoir lieu. L'opérateur fait une opération, certes, mais les choses étaient déjà annoncées en grande partie.

Quant au troisième point dont nous partageons non pas l'inquiétude mais la préoccupation, c'est-à-dire que l'opération se fasse, certes, mais avec la restauration du vrai château de la Motte Sanguin, celui qui est en haut, il sera écrit dans le contrat de vente que le promoteur doit s'engager – il est lié par le contrat de vente de ce point de vue-là – à réaliser, dans un délai qui doit être réaliste et qui reste à définir avec lui, la restauration du château de la Motte Sanguin. On a le même souci. L'opération est faite pour que l'ensemble de ce site soit requalifié. Je ne parle pas des 5 000 m² de jardins publics réouverts et réaménagés, de la promenade sur la Loire qu'on ne peut pas faire aujourd'hui et qu'on pourra faire demain en partant de l'impasse de Notre-Dame du Chemin qui sera demain un cheminement pour arriver jusqu'à la Loire en continu. Aujourd'hui ce n'est pas possible. Tous ces éléments c'est l'ensemble du projet. Mais sur les points qui ont focalisé votre question, quelques-uns ne me semblent pas devoir nourrir plus longtemps vos inquiétudes, puis d'autres sur une préoccupation que l'on partage. On le met dans le contrat de vente dont j'espère qu'il va intervenir dans très peu de temps.

*
* *
*

M. RICOUD – *M. le Maire, en mars 2008, en respect des engagements pris devant les sourciennes et les sourciens, à l'occasion des élections cantonales, j'ai constitué un groupe de travail intitulé « Groupe de travail – Valeurs locatives » regroupant des habitants très impliqués et soucieux d'agir pour plus de justice sur cette question des impôts locaux. Vous avez toujours été informé de nos actions, ainsi que MM. Michel MARTIN et Olivier CARRE, Maires-Adjoints. Je rappelle et j'insiste que cette problématique des valeurs locatives figurait dans les programmes de tous les candidats aux élections cantonales sur le canton de la Source.*

Le 30 décembre 2009, le Tribunal Administratif d'Orléans émettait, pour les 82 requérants, le jugement suivant : « Il sera fait une juste appréciation des inconvénients relevés en fixant le coefficient de situation générale à -0,10 ». Egalement, le rapporteur public déclarait le 15 décembre 2009, concernant le coefficient d'entretien. « ..Mais il nous semble précisément que le service ne démontre pas que l'usure du temps ait été correctement prise en compte notamment par l'application de correctifs, alors que nombre des immeubles ont près de 30 ans d'âge » et précisait, pour le coefficient de situation générale que : « l'administration devra modifier la valeur locative et en tirer les conséquences pour les années futures ».

Ces deux éléments ont fait l'objet d'une pétition signée par 1 200 foyers fiscaux de la Source demandant à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) qui fixe les coefficients de situation générale et d'entretien, d'appliquer le jugement du 30 décembre 2009 et sa généralisation à tout le quartier de la Source. Egalement, et à plusieurs reprises, le « Groupe de travail – Valeurs locatives » a sollicité un rendez-vous auprès de M. Michel MARTIN sur cette question. N'ayant pas de réponse, le mardi 8 novembre 2011, ces pétitions et une nouvelle demande de rendez-vous ont été transmises à vos collaborateurs. Mais toujours pas de réponse à ce jour.

Je souhaite donc, M. le Député-Maire, connaître votre positionnement sur ce dossier, et en particulier savoir si, d'une part, une rencontre avec M. Michel MARTIN est prévue, et d'autre part, s'il compte, en tant que Président de la C.C.I.D., s'impliquer pour que le jugement du 30 décembre 2009 soit respecté et appliqué. Merci.

M. MARTIN – *M. RICOUD, vous êtes tenace. Si vous n'existiez pas, il faudrait vraiment vous inventer. C'est gentil, mais vous évoquez à nouveau le sujet des valeurs locatives de La Source. Du reste vous avez changé de véhicule. Initialement vous parliez de l'A.H.L.S. Maintenant vous parlez au nom du groupe des habitants dits le Groupe de Travail des Valeurs Locatives.*

M. RICOUD – *Je n'ai jamais parlé...*

M. MARTIN – *Décidément c'est un sujet qui revient régulièrement dans cette enceinte. Je vous rappelle d'ailleurs que vous deviez nous communiquer des documents plus précis sur des bases taxables de La Source, en comparaison avec celles du nord d'Orléans. Evidemment ces documents nous ne les avons jamais reçus.*

De notre côté et de la part de M. le Maire, la position a été expliquée dans une lettre distribuée à tous les sourciens. L'engagement a été pris de façon tout à fait officielle. Cette lettre est datée du 16 décembre 2010. Vous l'avez eue du reste. Les explications fournies restent d'actualité. Je vous rappellerai à nouveau que les valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts locaux sont déterminées par les services fiscaux de l'Etat, ce qui en garantit une totale neutralité.

De mon côté j'ai réuni la C.C.I.D. à laquelle participait du reste Mme LEVELEUX-TEIXEIRA le 28 mars 2011 pour évoquer la situation de ces valeurs locatives. Il a été rappelé les efforts menés dans ce quartier depuis 10 ans en matière de qualité de vie, de tranquillité. Je rappelle les éléments de la C.C.I.D., le niveau élevé d'équipements publics : médiathèque, piscine, théâtre, écoles, collèges, lycées, complexes sportifs, maison des associations, conservatoire, tramway, nouvel hôpital. La C.C.I.D. a proposé le maintien du coefficient de situation générale à zéro qui correspond à une situation ordinaire, n'offrant ni avantage, ni inconvénient, où les uns et les autres se compensent.

Je vous remercie de me donner l'occasion de rappeler certaines vérités. La C.C.I.D. n'émet qu'un avis. Ce sont bien les services fiscaux qui fixent les valeurs locatives. C'est la loi.

Le 30 décembre 2009, le Tribunal Administratif a débouté les 82 requérants. Là aussi c'est la loi. C'est le Tribunal qui a délibéré. Le jugement est donc appliqué.

En revanche, vous écrivez, et vous venez de le redire, que le jugement énonce qu'il sera fait une juste appréciation des inconvénients relevés en fixant le coefficient de situation générale à - 0,10. Ceci est faux, car ce n'est pas le Tribunal qui dit cela, cette phrase n'apparaît que dans les considérants comme argument des parties requérantes, ce qui n'est pas du tout pareil. La décision du Tribunal qui figure à la page 1 de l'article dit : « la requête de M. X – que je ne citerai pas – est rejetée ». Voilà ce que dit la décision du Tribunal. Elle ne dit rien d'autre.

Que penser de la méthode que vous pratiquez qui consiste à obtenir 200 signatures sur une affirmation qui est fautive ? Je passe sous silence, mais je ne peux pas m'empêcher de le dire car le premier signataire c'est M. Jean-Pierre SUEUR. Cela m'a fait rire. C'était le premier à augmenter les impôts de La Source en 1996. C'est ridicule. La deuxième signataire c'est Mme Nino-Anne DUPIEUX. Alors même équipe. A un moment donné il faut être sérieux.

Depuis 10 ans, la municipalité investit manifestement sur le quartier de La Source. Le quartier a changé, vous le reconnaissez vous-même. Nous ne partageons pas votre façon de véhiculer régulièrement l'image négative de ce quartier, puisque ce quartier l'a désormais perdue. Je pense que l'image de La Source est devenue très bonne.

M. RICOUD – *Comment pouvez-vous dire cela ?*

M. MARTIN – *Vous véhiculez cette image négative.*

Voilà la réponse M. le Maire.

M. le Maire – *Mes chers collègues, à cette heure avancée, la séance est levée.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 30.

*
* *
*